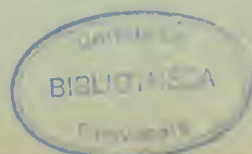




L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A PARIS

ET

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DE 1867 A 1877

Par M. GRÉARD

MEMBRE DE L'INSTITUT

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTEUR DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DEUXIÈME ÉDITION





PARIS

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER

A. CHAIX ET Cie

RUE BERGÈRE, 20, PRÈS DU BOULEVARD MONTMARTRE

1878



PERSONNEL DE L'INSPECTION

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Pichard,
Cadet,
De Montmahou,
Ebrard,
Berger,
Hément,
Messin,
Artoux,
Pitolet,
Dupaigne,
Grimon,
Jost,
Georgin,
Pineaux,
Chaumeil.

Inspecteurs de l'enseignement du dessin.

MM. Bassompierre-Sewrin
Brongniart,
Ottin,
Cougny,
Melle Hautier.

Inspecteurs de l'enseignement du chant.

MM. Danhauser,
Paureau,
Pessard.

Inspecteur de l'enseignement de la gymnastique.

M. Laisné.

Inspecteurs et inspectrices délégués pour le contrôle du matériel des établissements scolaires.

Écoles.

MM. Regimbeau,
Heurtel,
Berthon,
Mmes Spenner,
Lassailly,
Schefer,
Danton.

Salles d'asile.

Mme Brossollet.

COLLÉGE CHAPTAL

Directeur : M. Monjean.

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

Administrateur : M. Marguerin.

École Turgot : Directeur, M. Porcher.
École Colbert : Directeur, M. Focillon.
École Lavoisier : Directeur, M. Filon.
École J.-B. Say : Directeur, M. Marguerin (administrateur).

ÉCOLE MUNICIPALE D'APPRENTIS

Inspecteur délégué : M. de Montmahou.
Directeur : M. Muller.
Chef des Travaux : M. Bocquet.

ÉCOLES NORMALES

École normale des Instituteurs.

Directeur : M. Puiseux.

École normale des Institutrices.

Directrice : Mme de Friedberg.

OBJET DU MÉMOIRE

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE, DE 1867 A 1877, A PARIS ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Les Expositions universelles sont pour chaque peuple une occasion de se rendre compte, par un retour sur soi-même, des progrès qu'il a accomplis et de ceux qui lui restent à poursuivre. Nous voudrions exposer ici ce qui a été fait depuis 1867, à Paris et dans le département de la Seine, pour le développement de l'instruction primaire. Les événements de 1870 ont suspendu, sans l'arrêter, la marche des améliorations commencées. Elles ont été reprises avec une nouvelle vigueur, à partir de 1871, grâce aux ressources mises à la disposition du service scolaire par le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine. Ce tableau résumé des réformes entreprises de 1867 à 1877 paraîtra peut-être d'autant plus digne d'intérêt, que ces dix années forment la première période de l'application de l'organisation pédagogique qui régit aujourd'hui nos écoles, et dont les principes ont servi de base à toutes les améliorations.

Dans quelle mesure a-t-il été donné satisfaction aux besoins de l'instruction primaire, à ses diffé-

rents degrés et sous ses diverses formes : salles d'asile, écoles primaires élémentaires, écoles primaires supérieures, cours d'adultes et d'apprentis? Quelles ont été les modifications introduites dans la direction des études, dans l'aménagement des classes et la condition du personnel enseignant? Telles sont les questions que nous voudrions d'abord passer en revue. Nous examinerons ensuite si les résultats ont répondu aux efforts et aux sacrifices, et si de ces résultats mêmes il ne sort pas un enseignement utile à recueillir.

Sur plus d'un point, nous retrouverons des idées que nous avons déjà exposées. Nous nous bornerons à rappeler, en nous référant à nos précédents Mémoires, ce qu'il ne sera pas nécessaire de développer. C'est l'ensemble des efforts accomplis durant ces dix ans, leur direction, leur suite, leurs effets, que nous nous proposons de mettre en lumière. Dans une série d'annexes, nous réunirons tous les renseignements statistiques qui permettront de contrôler nos observations (1). Ces éléments très-détaillés d'information concourront à éclairer la situation présente. Ils fourniront, en outre, aux enquêtes à venir ce qui nous a manqué à nous-même, un point de départ solide.

Si le simple résumé des faits démontre que ces dix années ont été activement mises à profit, ce sera l'honneur de notre personnel enseignant, si modeste et si laborieux, qui n'ignore pas combien nous sommes loin encore du but que nous voudrions atteindre, mais auquel on peut tout deman-

---

(1) Voir pour les annexes la première édition ; le format de cette deuxième édition ne nous a pas permis de les reproduire.

der, sachant que, sous le contrôle intelligent d'un corps d'inspecteurs dévoués et avec l'aide du temps, on en peut tout obtenir.

1er Mai 1878.

Un grand prix a été décerné à la Ville de Paris pour les progrès de son enseignement primaire.

Un diplôme de grand prix nous a été attribué à titre de collaborateur de la Ville de Paris.

Ainsi que nous l'écrivions le 1er mai 1878, cette récompense appartient à tous les collaborateurs de la Ville de Paris, — instituteurs et institutrices, administrateurs, directeurs et professeurs des établissements d'enseignement primaire supérieur, maîtres et maîtresses des écoles spéciales et subventionnées, inspecteurs et inspectrices, — qui ont contribué aux progrès constatés.

Nous sommes heureux de renouveler ici cet hommage.

1er Novembre 1878.

Gréard.

VILLE DE PARIS

I

LA STATISTIQUE

Le premier et le plus pressant objet d'une organisation scolaire, c'est de multiplier les établissements d'instruction en raison des besoins de la population appelée à en bénéficier. Nous devons donc commencer par rendre compte du progrès accompli, sous ce rapport, de 1867 à 1877, c'est-à-dire comparer, pour ces deux époques, le nombre des élèves qui fréquentaient les établissements d'instruction primaire, publics ou libres, au nombre des enfants qui étaient en âge de les fréquenter et au nombre total des habitants. Importance de la statistique

C'est, d'une part, le dénombrement général de 1866 et celui de 1876; d'autre part, la statistique scolaire de 1867 et celle de 1877 que nous prendrons pour bases de cette comparaison. Nos bases.

Les données que fournit le dénombrement de 1866 sont beaucoup moins complètes que celles du dénombrement de 1876. C'est en 1876 qu'a été publiée, pour la première fois, la récapitulation numérique, année par année, des habitants de 1 à 25 ans. Jusque-là on s'était borné, comme on le fait encore aujourd'hui pour les adultes à partir de 25 ans, à réunir les enfants par groupes d'âge de 1 à 5 ans, de 5 à 10 ans, etc. Nous aurons donc à nous appuyer, en certains points, sur des évaluations proportionnelles qui ne peuvent offrir la même certitude que les résultats d'un relevé direct. Observations préliminaires

En 1877, comme en 1875, date de notre dernier Mémoire, c'est par un appel fait dans le courant du mois de Mai qu'il a été procédé au recensement des enfants inscrits soit à la salle d'asile, soit à l'école publique. Nous avons ainsi obtenu, non pas seulement un état numérique, mais une liste nominative des élèves. La loi ne nous permettait pas de pousser aussi loin l'enquête sur les effectifs des établissements libres; mais toutes les

mesures compatibles avec les prescriptions légales ont été prises pour vérifier les chiffres qui nous étaient produits, et dans plus d'une école, ces chiffres ont été contrôlés par les inspecteurs suivant la règle adoptée pour les établissements publics.

La statistique scolaire de 1867 ne repose pas, en général, sur des renseignements aussi rigoureux. Le personnel enseignant des écoles publiques n'était pas encore habitué à attacher au recensement scolaire le caractère d'exactitude absolue que nous avons cherché à y introduire depuis quelques années, tant par la précision des cadres du registre d'inscription, que par la pratique régulière de l'appel nominal. Toutefois, les chiffres de 1867 avaient été assez sérieusement contrôlés pour autoriser les rapprochements que nous nous proposons de faire. Nous aurons soin, d'ailleurs, d'indiquer les points où, les chiffres positifs faisant défaut, nous avons dû recourir à des évaluations.

Les résultats du dénombrement de 1866.

En 1866, la population de Paris s'élevait à 1.825.274 habitants de tout âge, dont 929.958 du sexe masculin et 895.316 du sexe féminin.

Le nombre des enfants de 2 à 6 ans et de ceux de 6 à 14 ans, qui ne nous est pas donné par le relevé officiel de 1866, peut être évalué proportionnellement, d'après celui de 1876, à 296.397 : — 103.882 pour la première catégorie, et 192.515 pour la seconde.

Les résultats de la statistique scolaire de 1867.

Sur ces 296.397 enfants, 155.700 étaient inscrits dans les établissements d'instruction primaire publics ou libres, savoir : 73.988 dans les établissements publics, 81.712 dans les établissements libres.

16.085 fréquentaient les salles d'asile, savoir : 13.598 la salle d'asile publique, et 2.487 la salle d'asile libre; 139.615 suivaient l'école, savoir : 60.390 l'école publique, et 79.225 l'école libre.

Le nombre des établissements était de 1.491 : 303 établissements publics, parmi lesquels 83 salles d'asile et 220 écoles; 1.188 établissements libres, dont 1.151 écoles et 37 salles d'asile.

Enfin, les écoles proprement dites, au nombre de 1.371, se partageaient en 414 écoles de garçons : 111 écoles publiques, 303 écoles libres ; — et 957 écoles de filles: 109 écoles publiques, 848 libres.

Les rapports entre le nombre des établissements et le nombre des élèves inscrits relativement au nombre des habitants.

Si, d'après ces chiffres, on cherche quel était à Paris, en 1866-67 : 1° le rapport entre le nombre des établissements d'instruction primaire élémentaire et celui des habitants; 2° la proportion pour 100 habitants des enfants inscrits dans ces établissements, voici les résultats auxquels on arrive :

Paris comptait :

1 salle d'asile publique.	pour	21.991	habitants
1 salle d'asile libre.	—	49.331	—
Soit, en moyenne, 1 salle d'asile, publique ou libre.	—	15.210	—
1 école primaire élémentaire publique	—	8.296	—
1 école primaire élémentaire libre.	—	1.585	—
Soit, en moyenne, 1 école, publique ou libre.	—	1.331	—

La proportion, pour 100 habitants, des enfants inscrits dans les salles d'asile était :

Dans les salles d'asile publiques.	de 0,74
Dans les salles d'asile libres	— 0,13
Soit, en moyenne, dans les salles d'asile publiques et libres.	— 0,88
Dans les écoles publiques.	— 3,30
Dans les écoles libres.	— 4,34
Soit, en moyenne, dans les écoles publiques et libres	— 7,64

A distinguer les écoles de garçons des écoles de filles, le rapport du nombre des établissements à celui des habitants était de :

1 école publique de garçons. . .	pour	16.443	habitants.
1 école libre de garçons.	—	6.024	—
Soit en moyenne, 1 école publique ou libre de garçons	—	4.408	—
1 école publique de filles	—	16.745	—
1 école libre de filles.	—	2.152	—
Soit en moyenne, 1 école publique ou libre de filles	—	1.907	—

Enfin, la proportion, pour 100 habitants, des enfants inscrits dans les écoles était :

Pour les garçons,	dans les écoles publiques. . .	de	1,72
— —	dans les écoles libres.	—	1,56
Pour les filles,	dans les écoles publiques. . .	—	1,58
— —	dans les écoles libres.	—	2,77

La situation en 1877.

Qu'était devenue cette situation en 1877?

Les résultats du dénombrement de 1876.

D'après le dénombrement général de 1876, la population de Paris s'était élevée à 1.988.806 habitants.

Le relevé numérique des enfants donnait un chiffre total de 322.954 : 113.190 enfants de 2 à 6 ans, et 209.764 de 6 à 14 ans.

Les résultats de la statistique scolaire en 1877.

D'autre part, l'appel nominal, fait en mai 1877, dans les établissements publics et le recensement numérique opéré à la même époque dans les établissements libres ont constaté la présence de 26.718 enfants dans les salles d'asile, savoir : 22.837 dans les salles d'asile publiques, 3.881 dans les salles d'asile libres, — et celle de 168.729 enfants dans les écoles, savoir : 93.157 dans les écoles publiques, 75.572 dans les écoles libres; soit, au total, dans les salles d'asile et dans les écoles, 195.447 élèves.

Le nombre des établissements dans lesquels ces 195.447 enfants étaient inscrits, était de 1.404, savoir : 146 salles d'asile, 110 publiques, 36 libres; et 1.258 écoles, savoir : 285 écoles publiques, 973 écoles libres.

Considérées quant au sexe des élèves, les écoles se partageaient en 391 écoles de garçons : 141 écoles publiques, 250 libres; et 867 écoles de filles, 144 écoles publiques, 723 écoles libres.

Les rapports entre le nombre des établissements et le nombre des élèves inscrits, relativement au nombre des habitants.

En appliquant à ces chiffres les mêmes calculs qu'à ceux de 1867, on obtient les résultats suivants :

La comparaison du nombre des établissements au nombre des habitants donne :

1 salle d'asile publique	pour	18.080	habitants.
1 salle d'asile libre	—	55.244	—
Soit, en moyenne, 1 salle d'asile, publique ou libre	—	13.621	—
1 école primaire élémentaire publique	—	6.978	—

1 école primaire élémentaire libre	pour	2.043	habitants.
Soit, en moyenne, 1 école publique ou libre	—	1.580	—

Le nombre, pour 100 habitants, des enfants inscrits dans les salles d'asile, était :

Dans les salles d'asile publiques	de 1,14
Dans les salles d'asile libres	— 0,19
Soit, en moyenne, dans les salles d'asile publiques et libres	— 1,34
Dans les écoles publiques	— 4,68
Dans les écoles libres.	— 3,80
Soit, en moyenne, dans les écoles publiques et libres	— 8,48

En prenant séparément les écoles de garçons et les écoles de filles, le rapport entre le nombre des établissements et celui des habitants était de :

1 école publique de garçons . . .	pour	14.105	habitants.
1 école libre — . . .	—	7.955	—
1 *école, publique ou libre, de garçons*	—	5.086	—
1 école publique de filles	—	13.811	—
1 école libre —	—	2.750	—
1 *école, publique ou libre, de filles*	—	2.293	—

Quant au nombre des enfants, la proportion pour 100 habitants, était :

Dans les écoles publiques de garçons	de 2,47
Dans les écoles libres —	— 1,36
Soit, en moyenne, dans les écoles publiques et libres de garçons	— 3,84
Dans les écoles publiques de filles	— 2,21
Dans les écoles libres —	— 2,43
Soit, en moyenne, dans les écoles publiques et libres de filles	— 4,64

Pour plus de clarté, nous avons réuni ces éléments de comparaison dans les tableaux ci-après (n°s 1, 2, 3, 4 et 5) :

Tableau n° 1, présentant la situation comparée des salles d'asile, publiques et libres, à Paris, en 1866-1867 et en 1876-1877.

ÉPOQUES COMPARÉES.	CHIFFRE de la POPULATION générale d'après le dénombrement de 1866 et celui de 1876.	NOMBRE des ENFANTS de 2 à 6 ans relevé en 1876, et évalué pour 1866 d'après le relevé de 1876.	SALLES D'ASILE. SALLES D'ASILE PUBLIQUES.				SALLES D'ASILE LIBRES.				SALLES D'ASILE PUBLIQUES ET LIBRES.			
			NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS inscrits.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS inscrits.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS inscrits.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.
1866-67	1.825.274	103.882	83	1 pour 21.991 habitants.	13.598	0,74	37	1 pour 49.331 habitants.	2.487	0,13	120	1 pour 15.210 habitants.	16.085	0,88
1876-77	1.988.806	113.190	110	1 pour 18.080 habitants.	22.837	1,14	36	1 pour 55.244 habitants.	3.881	0,19	146	1 pour 13.621 habitants.	26.718	1,34

Tableau n° 2, présentant la situation comparée des écoles, publiques et libres, de garçons, à Paris, en 1866-1867 et en 1876-1877.

ÉPOQUES COMPARÉES	CHIFFRE de la POPULATION générale d'après le dénombrement de 1866 et celui de 1876.	NOMBRE des GARÇONS de 6 à 14 ans, relevé en 1876, et évalué pour 1866 d'après le relevé de 1876.	ÉCOLES DE GARÇONS.											
			ÉCOLES PUBLIQUES.				ÉCOLES LIBRES.				ÉCOLES PUBLIQUES ET LIBRES.			
			NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS inscrits.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS inscrits.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS inscrits.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.
1866-67	1.825.274	94.329	111	1 pour 16.443 habitants.	31.477	1,72	303	1 pour 6.024 habitants.	28.617	1,56	414	1 pour 4.408 habitants.	60.094	3,30
1876-77	1.988.806	102.781	141	1 pour 14.105 habitants.	49.206	2,47	250	1 pour 7.955 habitants.	27.198	1,36	391	1 pour 5.086 habitants.	76.404	3,84

Tableau n° 3, présentant la situation comparée des écoles, publiques et libres, de filles, à Paris, en 1866-1867 et en 1876-1877.

ÉPOQUES COMPARÉES.	CHIFFRE de la POPULATION générale d'après le dénombrement de 1866 et celui de 1876.	NOMBRE des FILLES de 6 à 14 ans, relevé en 1876, et évalué pour 1866 d'après le relevé de 1876.	ÉCOLES DE FILLES.											
			ÉCOLES LIBRES.				ÉCOLES PUBLIQUES.				ÉCOLES PUBLIQUES ET LIBRES.			
			NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS inscrits.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS inscrits.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS inscrits.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.
1866-1867	1.825.274	98.186	109	1 pour 16.745 habitants.	28.913	1,58	848	1 pour 2.152 habitants.	50.608	2,77	957	1 pour 1.907 habitants.	79.521	4,35
1876-1877	1.988.806	106.983	144	1 pour 13.811 habitants.	43.951	2,21	723	1 pour 2.750 habitants.	48.374	2,43	867	1 pour 2.293 habitants.	92.325	4,64

Tableau n° 4, présentant la situation comparée des écoles, publiques et libres, de garçons et de filles, à Paris, en 1866-1867 et en 1876-1877.

ÉPOQUES COMPARÉES.	CHIFFRE de la POPULATION générale d'après le dénombrement de 1866 et celui de 1876.	NOMBRE des ENFANTS Garçons et Filles de 6 à 14 ans relevé en 1876, et évalué pour 1866 d'après le relevé de 1876.	ÉCOLES DE GARÇONS ET DE FILLES.											
			ÉCOLES PUBLIQUES.				ÉCOLES LIBRES.				ÉCOLES PUBLIQUES ET LIBRES.			
			NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS inscrits.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS inscrits.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS inscrits.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.
1866-67	1.825.274	192.515	220	1 pour 8.296 habitants.	60.390	3,30	1.151	1 pour 1.585 habitants.	79.225	4,34	1.371	1 pour 1.331 habitants.	139.615	7,64
1876-77	1.988.806	209.764	285	1 pour 6.978 habitants.	93.157	4,68	973	1 pour 2.043 habitants.	75.572	3,80	1.258	1 pour 1.580 habitants.	168.729	8,48

Tableau n° 5, présentant la situation comparée des salles d'asile et des écoles de garçons et de filles, publiques et libres, à Paris, en 1866-1867 et en 1876-1877.

INDICATION des ÉPOQUES COMPARÉES.	CHIFFRE de la POPULATION générale d'après le dénombrement de 1866 et celui de 1876.	NOMBRE total des ENFANTS, garçons et filles, de 2 à 14 ans, relevé en 1876 et évalué pour 1866 d'après le relevé de 1876.	ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES ET SALLES D'ASILE.											
			PUBLIQUES.				LIBRES.				PUBLIQUES ET LIBRES.			
			NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE DES ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE DES ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE DES ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants de Paris.
1866-67	1.825.274	296.397	303	1 pour 6.024 habitants.	73.988	4,05	1.188	1 pour 1.536 habitants.	81.712	4,47	1.491	1 pour 1.224 habitants.	155.700	8,53
1876-77	1.988.806	322.954	395	1 pour 5.060 habitants.	115.994	5,83	1.009	1 pour 1.971 habitants.	79.453	3,99	1.404	1 pour 1.416 habitants.	195.447	9,82

Comparaison, pour l'ensemble de Paris, entre la situation de 1867 et celle de 1877

Si de ces éléments ainsi rapprochés, on veut faire sortir la comparaison détaillée de la situation de 1867 avec celle de 1877, on reconnaît :

1° Que le nombre des enfants de 2 à 6 ans se serait élevé de 103.882 en 1866, à 113.190 en 1876, soit une différence de 9.308; et celui des enfants de 6 à 14 ans de 192.515 à 209.764, soit une différence de 17.249; ce qui constitue une différence totale de 26.557;

2° Que le rapport de l'unité de chaque sorte d'établissements au nombre total des habitants s'est modifié ainsi qu'il suit :

		au lieu de :
	1 pour	1 pour
Salles d'asile publiques, en 1877 :	18.080 hab.,	21.991
— libres	55.244 —	49.331
Salles d'asile publiques et libres. .	13.621 —	15.210
Écoles publiques	6.978 —	8.296
— libres	2.043 —	1.585
Écoles publiques et libres . . .	1.580 —	1.331

3° Que le nombre des établissements a subi les différences suivantes:

	Augmentation.	Diminution.
Salles d'asile publiques, en 1877 .	27	»
— libres.	»	1
Salles d'asile, publiques et libres, réunies	26	»
Écoles publiques de garçons . . .	30	»
— libres de garçons	»	53
Écoles publiques et libres de garçons, réunies	»	23
Écoles publiques de filles . . .	35	»
— libres de filles.	»	125
Écoles publiques et libres de filles, réunies	»	90
Écoles publiques de garçons et de filles	65	»
— libres de garçons et de filles	»	178
Écoles publiques et libres de garçons et de filles, réunies	»	113

4° Qu'en ce qui concerne la proportion, pour 100 habitants, des enfants inscrits dans les divers établissements d'instruction, les différences se traduisent ainsi :

	Augmentation.	Diminution.
Salles d'asile publiques, en 1877. .	0,40	»
— libres.	0,06	»
Salles d'asile publiques et libres, réunies	0,46	»
Écoles publiques de garçons. . .	0,75	»
— libres de garçons	»	0,20
Écoles publiques et libres de garçons, réunies	0,54	»
Écoles publiques de filles	0,63	»
— libres de filles	»	0,34
Écoles publiques et libres de filles, réunies	0,29	»
Écoles publiques de garçons et de filles	1,38	»
— libres de garçons et de filles	»	0,54
Écoles publiques et libres de garçons et de filles, réunies.	0,84	»

Résultats de la comparaison pour l'ensemble de Paris.

Ramenant cette comparaison à ses éléments les plus simples, il en résulte que, de 1866-1867 à 1876-1877 :

Le nombre des établissements publics et libres, salles d'asiles et écoles, est descendu de 1.491 à 1.404 ;

Qu'au contraire, le nombre des enfants inscrits dans ces établissements s'est élevé de 155.700 à 195.447 ; soit une augmentation de 39.747, c'est-à-dire de plus d'un quart.

Comparaison par arrondissement.

Tel est le résumé de la situation pour l'ensemble de Paris. Il nous a paru utile d'établir cette même situation en détail pour chacun des vingt arrondissements. C'est l'objet des tableaux ci-après (n°s 6, 7, 8 et 9).

On y trouvera, en regard pour 1866-1867 et pour 1876-1877 : 1° le chiffre de la population générale; 2° le nombre des établissements publics, et libres; 3° le nombre des élèves inscrits dans les deux catégories d'établissements; 4° la proportion °/₀ entre le nombre des élèves inscrits et la population générale; 5° pour les

établissements publics seulement, le nombre des places existantes et la différence entre le nombre de ces places et celui des élèves inscrits (1). On pourra suivre ainsi le mouvement qui s'est produit dans l'intervalle de ces dix années dans la population scolaire de chaque arrondissement.

Nous aurions voulu dresser la comparaison par arrondissement, en 1867 et en 1877, du nombre des enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans. Nous aurions eu, sans doute, à tirer de ce rapprochement quelques conséquences intéressantes, relativement au mouvement correspondant de la population totale des enfants et de la population d'âge scolaire, peut-être aussi touchant le nombre des établissements publics et libres ouverts ou fermés pendant cette période. Malheureusement, depuis l'incendie de l'Hôtel de Ville et la disparition des documents qui avaient servi de base à la publication des résultats numériques du recensement de 1866, il n'est plus possible d'établir un compte, même probable, du nombre des enfants de 2 à 14 ans qui, en 1866, existaient dans chaque arrondissement. L'évaluation proportionnelle calculée d'après les données de 1876 aboutit à des résultats suffisamment justes, lorsqu'elle porte sur l'ensemble de Paris; mais appliquée séparément aux divers arrondissements, elle fournit des chiffres où l'erreur relative est manifestement considérable. Il est clair que les rapports particuliers à chaque arrondissement, entre le nombre des enfants de 2 à 14 ans et la population générale, — rapports qui sont très-divers entre eux dans la statistique de 1876, ainsi qu'on le verra plus loin, — étaient déjà différents entre eux en 1866, mais dans une autre mesure, et suivant une loi qu'il est impossible aujourd'hui de déterminer.

Nous avons donc dû renoncer à faire intervenir dans ces tableaux la comparaison, par arrondissement, du nombre des enfants de 2 à 14 ans, et nous nous bornons à rapprocher les éléments indiscutables que nous offrent les chiffres officiels de la statistique.

---

(1) Les instructions les plus précises ont été renouvelées pour arriver à l'exactitude absolue des inscriptions. Voir notamment la circulaire adressée à cet effet à MM. les Inspecteurs, à la date du 25 janvier 1877. (Extraits du *Bulletin de l'enseignement primaire* de 1866 à 1878, pages 780 et 802.)

Tableau n° 6, présentant, par arrondissement, la situation comparée d

ARRONDISSEMENTS.	CHIFFRE de la POPULATION GÉNÉRALE d'après le dénombrement de		DIFFÉRENCE A L'AVANTAGE de		SALLES D'ASILE					
					NOMBRE des ÉTABLISSEMENTS				NOMBRE DES … exis… DANS CES ÉTABLIS…	
					en		DIFFÉRENCE à l'avantage de		en	
	1866	1876	1866	1876	1867	1877	1867	1877	1867	1877
1er	83.156	71.898	11.258	»	3	2	1	»	405	285
2e	79.909	77.768	2.141	»	1	1	»	»	100	100
3e	92.680	90.797	1.883	»	2	2	»	»	370	370
4e	101.597	98.293	3.304	»	7	9	»	2	845	1.06
5e	104.708	104.373	335	»	4	5	»	1	692	777
6e	99.450	97.631	1.819	»	4	4	»	»	454	47
7e	82.965	83.672	»	707	5	4	1	»	610	57
8e	72.299	83.993	»	11.694	3	3	»	»	286	41
9e	106.221	115.689	»	9.468	2	2	»	»	300	26
10e	120.345	142.964	»	22.619	4	6	»	2	565	82
11e	150.104	182.287	»	32.183	8	10	»	2	1.170	1.56
12e	81.681	93.537	»	11.856	5	7	»	2	950	1.19
13e	71.046	72.203	»	1.157	6	7	»	1	1.104	1.25
14e	65.713	75.427	»	9.714	4	6	»	2	690	1.06
15e	70.484	78.579	»	8.095	4	8	»	4	720	1.33
16e	42.534	51.299	»	8.765	4	4	»	»	550	55
17e	93.275	116.682	»	23.407	3	8	»	5	550	1.37
18e	130.529	153.264	»	22.735	7	8	»	1	1.178	1.35
19e	89.002	98.367	»	9.365	3	6	»	3	270	95
20e	87.576	100.083	»	12.507	4	8	»	4	570	1.29
Totaux partiels			20.740	184.272			2	29		
Résultats définitifs....	1.825.274	1.988.806	»	163.532	83	110	»	27	12.379	17.08

…es d'asile publiques de Paris, en 1866-1867 et en 1876-1877.

…BLIQUES.

…ACES …t …IENTS		NOMBRE DES ÉLÈVES				PROPORTION 0/0 entre le nombre des élèves inscrits et la population générale de l'arrondissement				DIFFÉRENCE entre le nombre des places existantes et celui des élèves inscrits en	
DIFFÉRENCE à l'avantage de		INSCRITS en		DIFFÉRENCE à l'avantage de		en		DIFFÉRENCE à l'avantage de		1867 (1)	1877 (1)
…867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877		
20	»	334	360	»	26	0,40	0,50	»	0,10	+ 71	— 75
»	»	145	131	14	»	0,18	0,16	0,02	»	— 45	— 31
»	»	336	457	»	121	0,36	0,50	»	0,14	+ 34	— 87
»	220	968	1.377	»	409	0,95	1,40	»	0,45	— 123	— 312
»	85	871	1.006	»	135	0,83	0,96	»	0,13	— 179	— 229
»	25	466	548	»	82	0,46	0,56	»	0,10	— 12	— 69
40	»	422	591	»	169	0,50	0,70	»	0,20	+ 188	— 21
»	125	263	418	»	155	0,36	0,49	»	0,13	+ 23	— 7
35	»	182	312	»	130	0,17	0,26	»	0,09	+ 118	— 47
»	262	817	841	»	24	0,67	0,58	0,09	»	— 252	— 14
»	398	1.420	2.963	»	1.543	0,94	1,62	»	0,68	— 250	— 1.395
»	243	1.241	1.306	»	65	1,51	1,39	0,12	»	— 291	— 113
»	150	1.228	1.650	»	422	1,72	2,28	»	0,56	— 124	— 396
»	370	875	1.650	»	775	1,33	2,18	»	0,85	— 185	— 590
»	615	670	1.786	»	1.116	0,95	2,27	»	1,32	+ 50	— 451
»	»	317	527	»	210	0,74	1,02	»	0,28	+ 233	+ 23
»	820	575	2.036	»	1.461	0,61	1,74	»	1,13	— 25	— 666
»	175	1.145	1.964	»	819	0,86	1,28	»	0,42	+ 33	— 611
»	682	540	1.311	»	771	0,60	1,33	»	0,73	— 270	— 359
»	727	783	1.603	»	820	0,89	1,60	»	0,71	— 213	— 306
95	4.897			14	9.253					+ 750 — 1.969	+ 23 — 5.779
»	4.702	13.598	22.837	»	9.239	0,74	1,14	»	0,40	— 1.219	— 5.756

(1) …e signe — indique qu'il y a moins de places que d'élèves; le signe + indique la situation contraire.

Tableau n° 7 présentant, par arrondissement, la situation comparée : 1°
en 1866-1

ARRONDISSEMENTS.	SALLES D'ASILE LIBRES.											
	NOMBRE des ÉTABLISSEMENTS				NOMBRE DES ÉLÈVES				PROPORTION 0/0 entre le nombre des élèves et la population générale de l'arrondissement			
	en		DIFFÉRENCE à l'avantage de		INSCRITS en		DIFFÉRENCE à l'avantage de		en		DIFFÉRENCE à l'avantage de	
	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877
1er	1	1	»	»	55	89	»	34	0,06	0,12	»	0,06
2e	»	1	»	1	»	150	»	150	»	0,19	»	0,19
3e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4e	2	1	1	»	144	27	117	»	0,14	0,02	0,12	»
5e	3	3	»	»	358	270	88	»	0,34	0,25	0,09	»
6e	2	3	»	1	103	168	»	65	0,10	0,17	»	0,07
7e	1	»	1	»	150	»	150	»	0,18	»	0,18	»
8e	1	4	»	3	25	398	»	373	0,03	0,47	»	0,4
9e	3	3	»	»	273	355	»	82	0,25	0,30	»	0,0
10e	1	»	1	»	35	»	35	»	0,02	»	0,02	»
11e	1	2	»	1	60	339	»	279	0,04	0,18	»	0,1
12e	3	1	2	»	215	119	96	»	0,26	0,12	0,14	»
13e	3	1	2	»	207	270	»	63	0,29	0,37	»	0,0
14e	3	2	1	»	149	62	87	»	0,22	0,08	0,14	»
15e	»	1	»	1	»	75	»	75	»	0,09	»	0,0
16e	1	»	1	»	115	»	115	»	0,27	»	0,27	»
17e	2	4	»	2	72	249	»	177	0,07	0,21	»	0,1
18e	3	5	»	2	185	597	»	412	0,14	0,39	»	0,2
19e	4	2	2	»	182	510	»	328	0,20	0,51	»	0,3
20e	3	2	1	»	159	203	»	44	0,18	0,20	»	0,0
Totaux partiels.....			12	11			688	2.082				
Résultats définitifs....	37	36	1	»	2.487	3.881	»	1.394	0,13	0,19	»	0,0

les d'asile libres; 2° des salles d'asile publiques et libres de Paris,
n 1876-1877

SALLES D'ASILE PUBLIQUES ET SALLES D'ASILE LIBRES.

NOMBRE des ÉTABLISSEMENTS en		DIFFÉRENCE à l'avantage de		NOMBRE DES ÉLÈVES — INSCRITS en		DIFFÉRENCE à l'avantage de		PROPORTION 0/0 entre le nombre des élèves et la population générale de l'arrondissement — en		DIFFÉRENCE à l'avantage de	
1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877
4	3	1	»	389	449	»	60	0,46	0,62	»	0,16
1	2	»	1	145	281	»	136	0,18	0,36	»	0,18
2	2	»	»	336	457	»	121	0,36	0,50	»	0,14
9	10	»	1	1.112	1.404	»	292	1,09	1,42	»	0,33
7	8	»	1	1.229	1.276	»	47	1,17	1,22	»	0,05
6	7	»	1	569	716	»	147	0,57	0,73	»	0,16
6	4	2	»	572	591	»	19	0,68	0,70	»	0,02
4	7	»	3	288	816	»	528	0,39	0,97	»	0,58
5	5	»	»	455	667	»	212	0,42	0,57	»	0,15
5	6	»	1	852	841	11	»	0,70	0,58	0,12	»
9	12	»	3	1.480	3.302	»	1.822	0,98	1,81	»	0,83
8	8	»	»	1.456	1.425	31	»	1,78	1,52	0,26	»
9	8	1	»	1.435	1.920	»	485	2,01	2,65	»	0,64
7	8	»	1	1.024	1.712	»	688	1,55	2,26	»	0,71
4	9	»	5	670	1.861	»	1.191	0,95	2,36	»	1,41
5	4	1	»	432	527	»	95	1,01	1,02	»	0,01
5	12	»	7	647	2.285	»	1.638	0,69	1,95	»	1,26
10	13	»	3	1.330	2.561	»	1.231	1,01	1,67	»	0,66
7	8	»	1	722	1.821	»	1.099	0,81	1,85	»	1,04
7	10	»	3	942	1.806	»	864	1,07	1,80	»	0,73
		5	31			42	10.675				
120	146	»	26	16.085	26.718	»	10.633	0,88	1,34	»	0,46

Tableau n° 8 présentant, par arrondissement, la situation comparée

ARRONDISSEMENTS.	CHIFFRE de la POPULATION GÉNÉRALE d'après le dénombrement de		DIFFÉRENCE A L'AVANTAGE de		NOMBRE des ÉTABLISSEMENTS en		DIFFÉRENCE à l'avantage de		ÉCOLES NOMBRE DES exis- DANS CES ÉTABLIS- en	
	1866	187[illegible]	1866	1876	1867	1877	1867	1877	1867	1877
1er	83.156	71.898	11.258	»	9	9	»	»	1.864	2.345
2e	79.909	77.768	2.141	»	6	6	»	»	1.308	1.525
3e	92.680	90.797	1.883	»	9	11	»	2	2.204	3.381
4e	101.597	98.293	3.304	»	23	22	1	»	4.048	6.262
5e	104.708	104.373	335	»	20	21	»	1	4.592	6.075
6e	99.450	97.631	1.819	»	12	11	1	»	2.267	2.806
7e	82.965	83.672	»	707	7	9	»	2	1.755	2.819
8e	72.299	83.993	»	11.694	11	13	»	2	1.794	2.661
9e	106.221	115.689	»	9.468	6	8	»	2	1.194	2.208
10e	120.345	142.964	»	22.619	11	13	»	2	3.433	5.058
11e	150.104	182.287	»	32.183	14	19	»	5	4.861	8.763
12e	81.681	93.537	»	11.856	12	18	»	6	3.313	6.771
13e	71.046	72.203	»	1.157	14	18	»	4	3.343	5.929
14e	65.713	75.427	»	9.714	6	12	»	6	2.060	4.655
15e	70.484	78.579	»	8.095	8	16	»	8	2.611	5.378
16e	42.534	51.299	»	8.765	11	10	1	»	1.889	2.467
17e	93.275	116.682	»	23.407	9	18	»	9	2.389	5.810
18e	130.529	153.264	»	22.735	16	22	»	6	3.948	7.241
19e	89.002	98.367	»	9.365	6	11	»	5	1.295	4.282
20e	87.576	100.083	»	12.507	10	18	»	8	2.473	6.317
Totaux partiels....			20.740	184.272			3	68		
Résultats définitifs..	1.825.274	1.988.806	»	163.532	220	285	»	65	52.641	92.753

es écoles publiques de Paris en 1866-1867 et en 1876-1877.

'RIMAIRES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES.

LACES …int …EMENTS — DIFFÉRENCE à l'avantage de 1867	1877	NOMBRE DES ÉLÈVES — INSCRITS en 1867	1877	NOMBRE DES ÉLÈVES — DIFFÉRENCE à l'avantage de 1867	1877	PROPORTION 0/0 entre le nombre des élèves inscrits et la population générale — en 1867	1877	PROPORTION 0/0 — DIFFÉRENCE à l'avantage de 1867	1877	DIFFÉRENCE entre le nombre des places existantes et le nombre des élèves inscrits. 1867 (1)	1877 (1)
»	481	1.977	2.358	»	381	2,37	3,27	»	0,90	— 113	— 13
»	217	1.677	1.859	»	182	2,09	2,39	»	0,30	— 369	— 334
»	1.177	2.543	3.519	»	976	2,74	3,87	»	1,13	— 339	— 138
»	2.214	4.393	5.603	»	1.210	4,32	5,70	»	1,38	— 345	+ 659
»	1.483	5.141	5.840	»	699	4,91	5,59	»	0,68	— 549	+ 235
»	539	2.512	2.504	8	»	2,52	2,56	»	0,04	— 245	+ 302
»	1.064	1.245	2.592	»	1.347	1,50	3,09	»	1,59	+ 510	+ 227
»	867	2.012	2.663	»	651	2,78	3,17	»	0,39	— 218	— 2
»	1.014	1.138	2.228	»	1.090	1,07	1,92	»	0,85	+ 56	— 20
»	1.625	4.099	5.070	»	971	3,40	3,54	»	0,14	— 666	— 12
»	3.902	5.349	9.345	»	3.996	3,56	5,12	»	1,56	— 488	— 582
»	3.458	5.386	6.733	»	1.347	6,59	7,19	»	0,60	—2.073	+ 38
»	2.586	4.312	5.632	»	1.320	6,06	7,80	»	1,74	— 969	+ 297
»	2.595	2.003	4.707	»	2.704	3,04	6,24	»	3,20	+ 57	— 52
»	2.767	2.804	5.167	»	2.363	3,97	6,57	»	2,60	— 193	+ 211
»	578	1.429	2.302	»	873	3,35	4,48	»	1,13	+ 460	+ 165
»	3.421	3.240	5.785	»	2.545	3,47	4,95	»	1,48	— 851	+ 25
»	3.293	4.454	8.189	»	3.735	3,42	5,34	»	1,92	— 506	— 948
»	2.987	1.765	4.485	»	2.720	1,98	4,55	»	2,57	— 470	— 203
»	3.844	2.911	6.576	»	3.665	3,32	6,57	»	3,25	— 438	— 259
				8	32.775					+1.083 —8.832	+2.159 —2.563
»	40.112	60.390	93.157	»	32.767	3,30	4,68	»	1,38	—7.749	— 404

(1) Le signe — indique qu'il y a moins de places que d'élèves ; le signe + indique la situation contraire.

Tableau n° 9 présentant, par arrondissement, la situation comparée : 1° des écol

ARRONDISSEMENTS.	ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES LIBRES.											
	NOMBRE des ÉTABLISSEMENTS				NOMBRE DES ÉLÈVES				PROPORTION 0/0 entre le nombre des élèves et la population générale			
	en		DIFFÉRENCE à l'avantage de		INSCRITS en		DIFFÉRENCE à l'avantage de		en		DIFFÉRENCE à l'avantage de	
	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877
1er	47	40	7	»	2.776	2.579	197	»	3,33	3,58	»	0,25
2e	40	32	8	»	2.732	2.418	314	»	3,41	3,10	0,31	»
3e	42	39	3	»	3.659	3.253	406	»	3,94	3,58	0,36	»
4e	60	37	23	»	3.666	3.453	213	»	3,60	3,51	0,09	»
5e	69	54	15	»	3.649	3.374	275	»	3,48	3,23	0,25	»
6e	80	69	11	»	5.621	6.045	»	424	5,65	6,19	»	0,54
7e	45	34	11	»	4.817	3.807	1.010	»	5,80	4,54	1,26	»
8e	55	39	16	»	2.985	2.989	»	4	4,12	3,55	0,57	»
9e	47	54	»	7	3.414	3.692	»	278	3,21	3,19	0,02	»
10e	60	65	»	5	6.598	5.642	956	»	5,48	3,94	1,54	»
11e	76	72	4	»	6.034	5.805	229	»	4,02	3,18	0,84	»
12e	57	53	4	»	5.658	4.184	1.474	»	6,92	4,47	2,45	»
13e	39	31	8	»	2.311	1.933	378	»	3,25	2,67	0,58	»
14e	61	44	17	»	3.139	2.450	689	»	4,77	3,24	1,53	»
15e	44	46	»	2	2.504	2.756	»	252	3,55	3,50	0,05	»
16e	51	39	12	»	2.805	2.943	»	138	6,59	5,73	0,86	»
17e	90	65	25	»	4.358	4.350	8	»	4,67	3,72	0,95	»
18e	73	66	7	»	5.068	5.778	»	710	3,88	3,76	0,12	»
19e	58	48	10	»	3.970	4.190	»	220	4,46	4,25	0,21	»
20e	57	46	11	»	3.461	3.931	»	470	3,95	3,92	0,03	»
Totaux partiels.			192	14			6.149	2.496				
Résultats définitifs.	1.151	973	178	»	79.225	75.572	3.653	»	4,34	3,80	0,54	»

res; 2° des écoles publiques et libres de Paris, en 1866-1867 et en 1876-1877.

ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES, PUBLIQUES ET LIBRES, RÉUNIES.

NOMBRE des ÉTABLISSEMENTS				NOMBRE DES ÉLÈVES				PROPORTION 0/0 entre le nombre des élèves et la population générale			
n		DIFFÉRENCE à l'avantage de		INSCRITS en		DIFFÉRENCE à l'avantage de		en		DIFFÉRENCE à l'avantage de	
1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877
56	49	7	»	4.753	4.937	»	184	5,71	6,86	»	1,15
46	38	8	»	4.409	4.277	132	»	5,51	5,50	0,01	»
51	50	1	»	6.202	6.772	»	570	6,69	7,45	»	0,76
83	59	24	»	8.059	9.056	»	997	7,93	9,21	»	1,28
89	75	14	»	8.790	9.214	»	424	8,39	8,82	»	0,43
92	80	12	»	8.133	8.549	»	416	8,17	8,75	»	0,58
52	43	9	»	6.062	6.399	»	337	7,30	7,64	»	0,34
66	52	14	»	4.997	5.652	»	655	6,91	6,72	0,19	»
53	62	»	9	4.552	5.920	»	1.368	4,28	5,11	»	0,83
71	78	»	7	10.697	10.712	»	15	8,88	7,49	»	1,39
90	91	»	1	11.383	15.150	»	3.767	7,58	8,31	»	0,73
69	71	»	2	11.044	10.917	127	»	13,52	11,67	1,85	»
53	49	4	»	6.623	7.565	»	942	9,32	10,47	»	1,15
67	56	11	»	5.142	7.157	»	2.015	7,82	9,48	»	1,66
52	62	»	10	5.308	7.923	»	2.615	7,53	10,08	»	2,55
62	49	13	»	4.234	5.245	»	1.011	9,95	10,22	»	0,27
99	83	16	»	7.598	10.135	»	2.537	8,14	8,68	»	0,54
89	88	1	»	9.522	13.967	»	4.445	7,29	9,11	»	1,82
64	59	5	»	5.735	8.675	»	2.940	6,44	8,81	»	23,7
67	64	3	»	6.372	10.507	»	4.135	7,27	10,50	»	3,23
		142	29			259	29.373				
.371	1.258	113	»	139.615	168.729	»	29.114	7,64	8,48	»	0,84

Le mouvement de l'enseignement public et de l'enseignement libre, de 1867 à 1877.

On peut se rendre exactement compte, par le détail de ces tableaux, du mouvement de l'enseignement public et de l'enseignement libre, pendant la période décennale qu'ils résument.

L'enseignement libre : le ralentissement de son développement.

Qu'il y ait eu ralentissement dans le développement de l'enseignement libre, cela est certain. Le nombre des établissements libres a diminué, et aussi, bien qu'en proportion moindre, le nombre des élèves qui les fréquentaient. Cette diminution est même, au fond, plus considérable qu'elle n'apparaît à première vue, puisque la proportion 0/0 entre le nombre des enfants qui sont inscrits dans les écoles libres et le nombre total des habitants est descendue de 4,34 à 3,80, c'est-à-dire que cette proportion, loin de suivre le mouvement progressif de la population, s'est abaissée.

Ses causes principales : 1° Le développement de l'enseignement public.

A quoi faut-il attribuer ce fait incontestable? Les causes en sont multiples. On est naturellement porté à les chercher d'abord dans l'expansion de l'enseignement public. Nul doute que la création des salles d'asile et des écoles communales, leur meilleur aménagement, les ressources de toute sorte qu'elles offrent gratuitement aux familles, la sollicitude dont elles sont l'objet, les résultats de l'enseignement, ne soient de nature à déterminer un courant puissant. Ainsi le veut le mouvement général de réforme qui s'accomplit dans tous les pays. Le développement de l'instruction primaire est devenu une des conditions essentielles de la moralité publique et de la prospérité nationale ; il n'est pas permis aux pouvoirs d'État de se désintéresser de ce qui peut en accroître le progrès.

2° L'annexion des communes suburbaines.

Mais des motifs d'un autre ordre ont contribué à l'alanguissement de l'enseignement libre à Paris. La décroissance du nombre des pensionnats notamment et des élèves qui les peuplaient date de l'annexion des communes suburbaines, c'est-à-dire de 1860. Les maisons d'éducation établies dans ces communes n'ont pu supporter l'augmentation des frais produits par l'application des droits d'octroi.

3° Les opérations de voirie.

D'un autre côté et à partir de la même époque, les établissements qui existaient dans les quartiers du centre de Paris ont succombé aux conséquences des grandes opérations de voirie. La population ouvrière, refoulée dans les arrondissements de

la périphérie, emportait avec elle la clientèle qui faisait vivre les petits externats (1). Ceux qui ne pouvaient la suivre, — et c'est le plus grand nombre, — cessaient de subsister. De 1865 à 1866, en moins d'un an, à la suite des percements de la rue Turbigo et de la rue Lafayette, le nombre des écoles libres est tombé, dans le 3e arrondissement, de 43 à 40 ; dans le 9e, de 56 à 49. De 1867 à 1877, 94 établissements, — soit près de 1/10 de l'effectif total, — ont disparu des huit premiers arrondissements.

Le renchérissement général de la vie qu'a causé et qu'a laissé après elle l'Exposition de 1867, est venu augmenter encore les embarras de la situation. Les familles n'entrent point volontiers dans les calculs qui ne sont pas complétement à leur avantage. Elles acceptent que leurs enfants jouissent d'un meilleur régime et soient instruits par de meilleurs moyens ; elles supportent malaisément que ces améliorations leur imposent un surcroît de dépenses. Dès 1868, 14 pensionnats de jeunes filles se trouvaient dans la nécessité de fermer, faute de pouvoir soutenir la double augmentation résultant de l'élévation du prix des loyers et de la cherté croissante des vivres. D'autres se sont transformés en externats. D'autres, enfin, ont cherché un refuge dans les quartiers excentriques, et plusieurs ont réussi à s'y maintenir ; mais il en est plus d'un aussi que le changement des conditions matérielles de l'existence a fini par y atteindre et à qui la guerre de 1870 a porté le dernier coup. Les seules maisons d'éducation qui puissent résister à de telles causes de ruine sont celles dont la force repose sur l'association. 4o Le renchérissement de la vie.

Il faut le dire aussi : beaucoup d'écoles libres meurent, chaque année, qui ne méritaient pas de vivre. Paris attire les aventuriers de l'enseignement comme ceux de toutes les autres professions. On y vient après avoir échoué ailleurs, pour se refaire. On achète une école ; au bout d'un peu de temps, si elle pros- 5o Le trafic des écoles

(1) « L'ouvrier habite les quartiers excentriques de la Capitale... Les loyers ont constamment augmenté depuis 1860 jusqu'à 1870. Le prix en a légèrement baissé après la guerre, sauf dans le 3e arrondissement, où la cherté croissante a persisté. » (*Enquête sur la condition du travail en France pendant l'année 1872, pour le département de la Seine*, par la Chambre de Commerce, 1875, p. 12.)

père ou semble prospérer, on la revend et l'on va dans un autre quartier tenter la fortune sur une autre opération de même nature. Il est rare que les établissements qui sont l'objet de ces trafics résistent à une bien longue série de négociations, et il n'y a pas lieu de le regretter. Ils enflent sans profit et uniquement pour l'apparence les chiffres de la statistiqae de l'enseignement libre ; en réalité, ils ne font qu'en compromettre les intérêts et la dignité.

Ainsi s'expliquent, par des motifs très-complexes, les souffrances des écoles libres. Il serait donc inexact de les imputer uniquement aux progrès de l'enseignement public. Il ne faut pas, d'ailleurs, les exagérer.

La prospérité relative de l'enseignement libre.

L'état général de l'enseignement libre est resté relativement prospère. Notre statistique des écoles libres n'a pas, nous l'avons dit, le même caractère de précision que celle des écoles publiques; elle ne procède pas d'un appel nominal (1). Mais les renseignements sur lesquels elle s'appuie ne sauraient du moins être suspects de partialité, puisqu'ils émanent des instituteurs eux-mêmes, et que si leurs intérêts, si dignes de sympathie, avaient été atteints aussi profondément que certaines allégations générales ont pu le faire craindre, ils n'auraient pas manqué de saisir l'occasion d'établir et de faire officiellement connaître leur détresse.

On trouvera le détail spécial et complet de cette statistique dans les tableaux ci-après (n°s 10, 11 et 12). La situation comparative entre 1867 et 1877 est présentée : 1° pour les salles d'asile ; 2° pour les écoles de garçons ; 3° pour les écoles de filles.

---

(1) Rien n'a été négligé pour inviter et encourager les chefs des établissements libres à préparer exactement cette statistique. Voir la circulaire adressée à MM. les inspecteurs, le 15 janvier 1877. (Extraits du *Bulletin de l'enseignement primaire* déjà cités, page 780.)

» Je sais, disions-nous, quelles difficultés vous rencontrez dans les établissements libres. Je ne puis que vous prier d'insister auprès des chefs de ces établissements pour qu'ils tiennent registre des absences. Vous pouvez leur dire, notamment, que dans la distribution des récompenses dont elle dispose, l'Administration tiendra le plus grand compte de la régularité avec laquelle seront recueillis, jour par jour, ces éléments d'ordre. La fréquentation régulière est la première condition d'une instruction sérieuse et d'une éducation suivie. »

Tableau n° 10, présentant, par arrondissement, la situation comparée des salles d'asile libres, à Paris, en 1866-1867 et en 1876-1877.

ARRONDISSEMENTS	SALLES D'ASILE LIBRES — NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS — en 1867	en 1877	DIFFÉRENCE à l'avantage de 1867	1877	NOMBRE DES ÉLÈVES — en 1867	en 1877	DIFFÉRENCE à l'avantage de 1867	1877	NOMBRE MOYEN DES ÉLÈVES par salle d'asile — 1867	1877
1er	1	1	»	»	55	89	»	34	55	89
2e	»	1	»	1	»	150	»	150	»	150
3e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4e	2	1	1	»	144	27	117	»	72	27
5e	3	3	»	»	358	270	88	»	119	90
6e	2	3	»	1	103	168	»	65	52	56
7e	1	»	1	»	150	»	150	»	150	»
8e	1	4	»	3	25	398	»	373	25	100
9e	3	3	»	»	273	355	»	82	91	118
10e	1	»	1	»	35	»	35	»	35	»
11e	1	2	»	1	60	339	»	279	60	169
12e	3	1	2	»	215	119	96	»	72	119
13e	3	1	2	»	207	270	»	63	69	270
14e	3	2	1	»	149	62	87	»	49	31
15e	»	1	»	1	»	75	»	75	»	75
16e	1	»	1	»	115	»	115	»	115	»
17e	2	4	»	2	72	249	»	177	36	62
18e	3	5	»	2	185	597	»	412	62	120
19e	4	2	2	»	182	510	»	328	45	255
20e	3	2	1	»	159	203	»	44	53	102
TOTAUX partiels.			12	11			688	2.082		
RÉSULTATS pour la Ville de Paris.	37	36	1		2.487	3.881		1.394		

Tableau n° 11, présentant, par arrondissement, la situation comparée des écoles libres de garçons, à Paris, en 1866-1867 et en 1876-1877.

ARRONDISSEMENTS	ÉCOLES LIBRES — ÉCOLES DE GARÇONS									
	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS				NOMBRE DES ÉLÈVES				NOMBRE MOYEN des ÉLÈVES PAR ÉCOLE.	
	en		DIFFÉRENCE à l'avantage de		en		DIFFÉRENCE à l'avantage de			
	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877
1er	13	12	1	»	961	1.010	»	49	70	84
2e	11	7	4	»	830	625	205	»	75	89
3e	11	11	»	»	1.259	1.191	68	»	114	108
4e	14	13	1	»	1.190	1.748	»	558	85	134
5e	15	12	3	»	962	990	»	28	64	82
6e	18	15	3	»	1.907	2.132	»	225	106	142
7e	13	10	3	»	1.787	1.862	»	75	137	186
8e	11	8	3	»	678	604	74	»	61	75
9e	10	11	»	1	1.231	685	546	»	123	62
10e	17	21	»	4	2.638	2.684	»	46	155	127
11e	27	22	5	»	2.608	2.541	67	»	96	115
12e	14	11	3	»	1.538	807	731	»	110	73
13e	11	11	»	»	887	722	165	»	80	65
14e	13	10	3	»	1.065	733	332	»	82	73
15e	14	11	3	»	1.106	1.130	»	24	79	102
16e	8	6	2	»	1.292	1.311	»	19	161	218
17e	25	11	14	»	1.664	1.414	250	»	66	128
18e	21	20	1	»	1.963	2.304	»	341	93	115
19e	19	15	4	»	1.529	1.586	»	57	80	105
20e	18	13	5	»	1.522	1.119	403	»	84	86
TOTAUX partiels..			58	5			2.841	1.422		
RÉSULTATS pour la Ville de Paris..	303	250	53		28.617	27.198	1.419			

Tableau n° 12, présentant, par arrondissement, la situation comparée des écoles libres de filles, à Paris, en 1866-1867 et en 1876-1877.

ARRONDISSEMENTS	ÉCOLES LIBRES. ÉCOLES DE FILLES. NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS en		DIFFÉRENCE à l'avantage de		NOMBRE DES ÉLÈVES en		DIFFÉRENCE à l'avantage de		NOMBRE MOYEN des élèves par école.	
	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877	1867	1877
1er	34	28	6	»	1.815	1.569	246	»	53	56
2e	29	25	4	»	1.902	1.793	109	»	65	71
3e	31	28	3	»	2.400	2.062	338	»	77	73
4e	46	24	22	»	2.476	1.705	771	»	53	71
5e	54	42	12	»	2.687	2.384	303	»	50	56
6e	62	54	8	»	3.714	3.913	»	199	60	72
7e	32	24	8	»	3.030	1.945	1.085	»	94	81
8e	44	31	13	»	2.307	2.385	»	78	52	77
9e	37	43	»	6	2.183	3.007	»	824	59	70
10e	43	44	»	1	3.960	2.958	1.002	»	92	67
11e	49	50	»	1	3.426	3.264	162	»	70	65
12e	43	42	1	»	4.120	3.377	743	»	95	80
13e	28	20	8	»	1.424	1.211	213	»	50	60
14e	48	34	14	»	2 074	1.717	357	»	43	50
15e	30	35	»	5	1.398	1.626	»	228	46	46
16e	43	33	10	»	1.513	1.632	»	119	35	49
17e	65	54	11	»	2.694	2.936	»	242	41	54
18e	52	46	6	»	3.105	3.474	»	369	60	75
19e	39	33	6	»	2.441	2.604	»	163	62	78
20e	39	33	6	»	1.939	2.812	»	873	50	85
TOTAUX partiels.			138	13			5.329	3.095		
RÉSULTATS pour la Ville de Paris.	848	723	125		50.608	48.374	2.234			

L'ensemble de la situation.

On le voit d'après ces tableaux, lorsque l'on compare, dans son ensemble, la situation des établissements libres, — salles d'asile et écoles —, en 1867 et en 1877, ce que l'on remarque tout d'abord, c'est que s'il y a, en 1877, quatre arrondissements (les 3e, 7e, 10e et 16e), au lieu de trois que fournit la statistique de 1867 (les 2e, 3e et 15e), où il n'existe pas de salle d'asile, il n'est pas un seul arrondissement qui soit dépourvu d'écoles, tant de garçons que de filles. Bien plus, aucun arrondissement ne possède moins de 31 établissements; plusieurs en comptent de 60 à 72; la moyenne est entre 40 et 50. Enfin, dans trois arrondissements (les 9e, 10e et 15e), non-seulement il n'y a pas eu perte, de 1867 à 1877; mais le nombre des écoles libres s'est accru dans une mesure qui, pour le 9e arrondissement, atteint 1/7 du chiffre ancien.

Les salles d'asile.

Si l'on prend séparément les deux catégories d'établissements, on reconnaît que le nombre des salles d'asile a subi une diminution insignifiante : 1 sur 37, tandis que celui des élèves qu'elles reçoivent s'est élevé de 2.487 à 3.881; soit une augmentation de 1.394, c'est-à-dire plus de 1/3.

Les écoles

Pour les écoles, le nombre en est tombé de 1.151 à 973. C'est une diminution de 178, laquelle se répartit ainsi : 53 pour les écoles de garçons, 125 pour les écoles de filles. Mais la diminution du nombre des élèves est loin d'être en rapport avec celle des établissements, puisqu'elle ne comprend que 3.653 enfants, savoir : 1.419 garçons, 2.234 filles, sur un total de 79.225.

De l'examen de ces chiffres, on est donc autorisé à conclure que la clientèle de l'enseignement libre n'a guère fait que se retirer de certains établissements pour en aller peupler d'autres plus solides ou plus heureusement situés. Il y a moins d'écoles; mais l'effectif des élèves de chaque école est plus nombreux. C'est ainsi que l'on trouve, dans le 20e arrondissement, 6 écoles de filles de moins (externats et pensionnats) et 873 élèves de plus; dans le 18e, 7 établissements de moins et 710 élèves de plus; dans le 19e, 10 établissements de moins et 220 élèves de plus; dans le 6e, 11 établissements de moins et 424 élèves de plus, etc.

Nous ne voudrions produire ici aucun calcul de moyenne à titre de preuve. Les moyennes peuvent résulter d'éléments si dissemblables qu'il n'est pas possible d'en tirer des arguments décisifs.

Mais, à titre de simple renseignement, on peut remarquer que certains arrondissements ne comptent pas moins de 597, 510, 398, 355, 339 élèves pour 5, 4, 3, 2 salles d'asile libres : ce qui, pour chaque établissement, donnerait de 250 à 125 élèves. Bien plus, le nombre moyen des élèves des salles d'asile libres, prises dans leur ensemble pour chaque arrondissement, dépasse 100 dans la plupart des arrondissements, et dans quelques-uns 200. Quant aux écoles, le nombre moyen des élèves ne descend dans aucun arrondissements au-dessou de 60, pour les écoles de garçons, et il s'élève, dans la majorité, de 100 à 150; pour les écoles de filles, dont le nombre est beaucoup plus considérable, il varie de 45 à 85.

Les encouragements accordés à l'enseignement libre.

Les chiffres de la statistique ne doivent pas être, d'ailleurs, l'unique élément d'appréciation dans l'examen de la situation de l'enseignement libre. Il serait injuste de ne pas reconnaître que cet enseignement a profité, sous plus d'un rapport, de l'impulsion imprimée aux écoles communales. Rien n'a été négligé de ce qui pouvait être fait, soit pour l'honorer à l'égal de l'enseignement public, soit pour l'éclairer, soit même, là où il y avait lieu, pour l'aider à se soutenir. Chaque année, il a part, tant aux récompenses décernées par les Caisses d'écoles et aux distinctions accordées par le Ministre de l'instruction publique, qu'à la répartition, après concours, des bourses communales d'externes dans les écoles supérieures. En même temps, les directions pédagogiques données aux instituteurs communaux, les visites plus fréquentes des inspecteurs, les examens du certificat d'études, ont été le moyen ou l'occasion de répandre, au profit de tous, sans les imposer à personne, des conseils et des encouragements. En outre, l'industrie privée paraissant se porter vers les écoles de jeunes garçons dirigées par des institutrices, toutes les autorisations compatibles avec la loi ont été accordées à l'enseignement libre pour créer ces établissements. C'est dans la même pensée bienveillante qu'a été maintenu l'examen, spécial à la Ville de Paris, du brevet de sous-maîtresse. Le titre que ce brevet confère n'a aucune valeur légale et, à la vérité, l'examen qui y donne droit n'est pas indispensable au progrès des études. S'il a été conservé, c'est uniquement parce qu'il sert les intérêts des écoles libres dont il contribue à retenir les élèves jusqu'à quinze ans.

Ses progrès de 1875 à 1877.

On s'assurera que ces observations ne sont ni sans fondement ni sans portée, pour peu que l'on considère la marche de la population des établissements libres depuis 1875. Relativement à 1867, il y a baisse; depuis 1875, une sorte de reprise s'est produite. Le nombre des salles d'asile libres s'est élevé de 31 à 36; celui des élèves qui les fréquentent, de 2.475 à 3.881, soit en deux ans une augmentation de 5 établissements et de 1.406 élèves. Dans le même laps de temps, le nombre des écoles est descendu, il est vrai, de 1.056 à 973; mais, suivant l'observation que nous faisions tout à l'heure et d'après laquelle les meilleurs établissements se fortifieraient aux dépens de ceux qui n'ont pas la vitalité nécessaire, le nombre des élèves a monté de 66.490 à 75.572 : différence en plus, 9.082.

Le courant d'échange entre l'enseignement libre et l'enseignement public.

Un autre fait mérite d'être signalé. Depuis quatre ou cinq ans, il semble s'établir comme un courant d'échange entre les élèves de l'enseignement libre et ceux de l'enseignement public. Un certain nombre de familles préfèrent placer d'abord leurs enfants dans les écoles libres, où elles trouvent certaines facilités et des ménagements de toute sorte. On songe à l'école publique lorsque l'âge des études régulières est arrivé. Telle est, en partie du moins, l'explication de l'importance du nombre des enfants (16.000 environ : 8.636 garçons, 8.101 filles) qui, d'après les tableaux de recensement des écoles publiques de mai 1877, n'étaient venus à l'école publique qu'après avoir passé par l'école libre. En sens inverse, le cours supérieur a de la peine à se recruter fortement dans les écoles publiques de quelques quartiers du centre. Après avoir appris les éléments à l'école primaire, les enfants, les garçons surtout, sont dirigés sur les établissements d'enseignement libre, professionnel ou secondaire. Le fait se passe communément en Allemagne, où la législation se prête mieux que la nôtre à ces combinaisons. Il ne peut y avoir qu'avantage pour tous les intérêts à ce que cet usage se généralise en France.

Il ne paraîtra donc pas inexact de dire, en résumé, que si, de 1867 à 1877, l'essor de l'enseignement libre s'est arrêté, sa situation actuelle tend à s'affermir.

Le développement des établissements publics.

Mais le caractère des causes d'affaiblissement dont il a souf-

fert démontre en même temps combien il était indispensable et urgent de développer le système des écoles et des salles d'asile publiques.

On connaît, par les tableaux précédents (nos 1 à 9), l'importance du développement qu'elles ont reçu dans le cours de ces dix années.

De 73.988, le nombre des élèves inscrits dans les établissements publics s'est élevé à 115.994, savoir : 22.837 pour les salles d'asile, 93.157 pour les écoles. De 65.020, le nombre des places s'est élevé à 109.834, savoir : 17.081 pour les salles d'asile, 92.753 pour les écoles. En 1867, le nombre des inscriptions dépassait le nombre des places disponibles de 1.219 dans les salles d'asile et de 7.749 dans les écoles. Si ces 9.000 enfants qui n'avaient pas de place régulière avaient pu néanmoins être admis dans les établissements, c'était au détriment de l'hygiène, de la discipline et de l'enseignement. Aujourd'hui que le nombre des inscriptions est supérieur de 42,006 à celui de 1867, le déficit des places, par rapport aux inscriptions, n'est plus que de 5.756 pour les salles d'asile (1) et de 404 pour les écoles.

Comment ces résultats ont-ils été obtenus?

Les améliorations accomplies de 1867 à 1877

Les améliorations du service scolaire, accomplies de 1867 à 1877, comprennent :

1° Les constructions nouvelles;

2° Les agrandissements résultant des translations;

3° Les agrandissements obtenus par le remaniement des locaux existants.

Les constructions nouvelles. Leur nombre

Le nombre des créations résultant des constructions nouvelles a été de 105, savoir :

En 1867	15
— 1868	6
— 1869	7
— 1870	7
— 1871	6
— 1872	19
— 1873	3
— 1874	20
— 1875	1
— 1876	17
— 1877	4
TOTAL.	105

(1) Voir plus loin, p. 69, l'explication relative au déficit des salles d'asile.

Leur répartition entre les vingt arrondissements.

Voici comment ces 105 créations se répartissent par nature d'établissements, — écoles de garçons, écoles de filles et salles d'asile, — entre les vingt arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	QUARTIERS.	EMPLACEMENT DES ÉTABLISSEMENTS.	NATURE DES ÉTABLISSEMEN[TS]		
			ÉCOLES de GARÇONS.	ÉCOLES de FILLES.	SALL[ES] D'ASI[LE]
3e	Archives	Rue des Quatre-Fils	1	»	»
		Rue de Sévigné	»	1	»
4e	Saint-Gervais	Rue des Billettes	»	»	1
	De l'Arsenal	Rue des Tournelles et place des Vosges	1	1	1
5e	Du Jardin-des-Plantes	Rue de Buffon	»	1	1
	Val-de-Grâce	Rue Tournefort	1	»	»
7e	Des Invalides	Rue Las-Cases	»	1	»
	De l'École-Militaire	Rue Éblé	»	1	»
	Du Gros-Caillou	Avenue Lamotte-Piquet	1	1	»
8e	De la Madeleine	Rue d'Astorg	1	1	»
9e	Saint-Georges	Rue des Martyrs	1	»	»
	Id.	Rue Fontaine	»	1	»
10e	De la Porte-Saint-Martin	Rue de Marseille et rue des Vinaigriers	»	»	1
	De l'Hôpital-Saint-Louis	Rue de Sambre-et-Meuse	1	1	1
11e	De la Folie-Méricourt	Rue Darboy	»	»	1
	Id.	Rue Amelot	»	1	»
	Saint-Ambroise	Rue Servan	1	1	1
	De la Roquette	Rue Bréguet	»	1	1
	Id.	Rue Popincourt, 9	1	»	»
12e	Picpus	Rue de Reuilly, 74	1	1	»
	Id.	Rue Bignon et avenue Daumesnil	1	1	1
	Des Quinze-Vingts	Boulevard Mazas et impasse Jean-Bouton	1	1	1
13e	De la Salpêtrière	Rue Jenner	1	1	»
	De la Gare	Rue Baudricourt	1	1	1
14e	Du Montparnasse	Boulevard du Montparnasse	1	»	»
	Id.	Rue Delambre	»	1	1
	Id.	Boulevard Arago	1	1	»
	De Plaisance	Rue d'Alésia	1	1	1
			17	20	13

ARRONDISSEMENTS.	QUARTIERS.	EMPLACEMENT des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES ÉTABLISSEMENTS — ÉCOLES de GARÇONS.	ÉCOLES de FILLES.	SALLES D'ASILE.
		Report.	17	20	13
15e	Saint-Lambert	Rue de Dombasle	1	1	1
	Necker.	Rue Quinault	1	1	1
	Id.	Rue Blomet.	1	1	1
	De Grenelle.	Rues Saint-Charles et Ginoux.	1	1	1
17e	Des Ternes	Rues Fourcroy et Laugier	1	1	1
	De la Plaine-Monceaux .	Rue Ampère	1	1	1
	Des Batignolles.	Rue Lemercier.	1	»	»
	Id.	Rue Boursault (annexe de l'École Normale)	»	»	1
	Des Épinettes.	Rue Pouchet (cité des Fleurs).	1	1	»
	Id.	Rue Lecomte et rue Clairault.	»	1	1
	Id.	Rue Brochant et rue des Moines	»	1	1
18e	Des Grandes-Carrières. .	Rue Lepic.	1	»	»
	Clignancourt	Rue Tardieu.	1	»	»
	Id.	Rue Ordener	1	»	»
	Id.	Rue Clignancourt, 70	»	1	»
	De la Chapelle	Rue de la Guadeloupe et rue de Torcy, 21	1	1	1
19e	De la Villette.	Rue d'Allemagne	»	1	1
	Du Pont-de-Flandre. . .	Rue Barbanègre.	1	1	1
	D'Amérique.	Rue des Bois et cité Lemierre.	»	1	1
	Du Combat.	Rue de Puebla, 67-69	1	1	1
20e	De Belleville	Place de l'Église de Ménilmontant. . . .	»	»	1
	Id.	Rue de Belleville, 94.	1	»	»
	Saint-Fargeau.	Rue Pelleport	1	»	»
	Id.	Rue du Télégraphe.	»	1	1
	Du Père-Lachaise. . . .	Rue du Ratrait	1	»	»
	De Charonne	Rue des Pyrénées, 40	1	1	1
	Id.	Rue Riblette et rue des Balkans	1	1	1
		TOTAUX.	36	38	31
			105		

A côté de ces 105 créations, il faut, il est vrai, faire compte de la suppression d'un certain nombre d'établissements qui ont été atteints par des opérations de voirie, ou qu'il a été indis-

Les établissements supprimés ou fermés.

pensable de fermer, en raison des conditions insalubres dans lesquelles ils se trouvaient. Ces suppressions ont porté sur 13 écoles ou salles d'asile dont la liste est ci-après :

ARRONDISSEMENTS	QUARTIERS.	EMPLACEMENT DES ÉTABLISSEMENTS.	NATURE DES ÉTABLISSEMEN[TS]		
			ÉCOLES de GARÇONS	ÉCOLES de FILLES.	SAL[LES] D'AS[ILE]
1er	Des Halles	Rue Jean-Jacques-Rousseau, 70	»	»	1
4e	Notre-Dame	Rue du Cloître-Notre-Dame	1	1	»
	Id.	Rue Saint-Louis-en-l'Ile	1	»	»
5e	Du Jardin des Plantes	Rue du Marché-aux-Chevaux	1	»	»
6e	De la Monnaie	Rue des Grands-Augustins	»	1	»
7e	Des Invalides	Rue de Bourgogne	1	1	1
11e	Saint-Ambroise	Rue de l'Asile-Popincourt	»	»	1
16e	De la Porte-Dauphine	Rue de Longchamps	1	»	»
19e	Du Combat	Rue Rébeval	1	»	»
	Id.	Boulevard de la Villette, 60	»	»	1
		Totaux	6	3	4
			13		

Le nombre des établissements nouveaux se trouve ainsi réduit de 105 à 92, soit :

École de garçons	30
Écoles de filles	35
Salles d'asile	27
Total égal	92

Les établissements transférés.

A ce total il y a lieu d'ajouter le nombre des translations, c'est-à-dire des opérations qui ont eu pour effet de remplacer par un groupe ou par un établissement construit à neuf les groupes ou les établissements qui tombaient en ruine ou qui étaient devenus absolument insuffisants pour le quartier. Ces opérations ont porté sur 44 établissements dont l'état suit :

	QUARTIERS.	EMPLACEMENT des ÉTABLISSEMENTS TRANSFÉRÉS	EMPLACEMENT des ÉTABLISSEMENTS NOUVEAUX	NATURE DES ÉTABLISSEMENTS. ÉCOLES de GARÇONS.	ÉCOLES de FILLES.	SALLES D'ASILE
1er	Du Palais-Royal. . .	Rue du Hasard, 8. .	Rue Molière, 22 . . .	»	1	»
4e	De l'Arsenal.	Rue des Tournelles. .	Impasse Guéménée. .	1	1	1
	Notre-Dame	Rue Chanoinesse, 8 .	Rue Poulletier, 20. .	1	»	»
5e	De la Monnaie. . . .	R. des Grands-Augustins	Rue du Pont-de-Lodi.	1	»	1
	De la Monnaie et de l'Odéon	Rue Racine, 7. . . .	Rue de Vaugirard . .	1	»	»
7e	Saint-Thomas-d'Aquin	Rue du Bac.	Rue Chomel.	1	1	»
	Id. . .	Rue Saint-Guillaume.	Rue Perronet	»	1	»
	De l'École-Militaire. .	Avenue de Saxe. . .	Rue Éblé	»	»	1
8e	De l'Europe	Rue de la Bienfaisance.	Rue Portalis.	»	»	1
	Id.	Rue du Rocher . . .	Rue Malesherbes. . .	1	»	»
e	Saint-Georges	Rue Fontaine	Rue de Bruxelles. . .	1	»	»
	Du Faubg-Montmartre	Rue du Fg-Montmartre	Rue de la Victoire. .	1	1	»
	Rochechouart	Rue Neuve-Coquenard	Rue Neuve-Coquenard	»	»	1
e	De la Porte-St-Denis .	R. de Paradis-Poissonnière . .	Rue de Chabrol . . .	1	1	»
	De la Porte-St-Martin	Rue des Récollets . .	Rue de Marseille. . .	1	»	»
	Id. . .	Rue des Vinaigriers .	Id. . .	»	1	»
e	De la Roquette. . . .	R. de la Roquette, 102.	Rue Bréguet.	1	»	»
e	Picpus	Rue de Charenton, 271.	Rue de Charenton, 315	1	»	»
	Des Quinze-Vingts . .	R. Traversière-St-Antne	Rue d'Aligre.	1	1	»
	De la Salpêtrière. . .	Rue Duméril.	Rue Jenner	»	»	1
	Id. . . .	Id.	Boulevard de l'Hôpital.	1	1	»
e	De la Maison-Blanche.	Avenue d'Italie, 74. .	Ave d'Italie, 16, 18 et 22	1	1	1
	Croulebarbe	Rue Saint-Hippolyte .	Rue de Lourcine. . .	»	1	»
	Id. . . .	Rue de la Glacière. .	Id. . . .	»	»	1
e	Du Montparnasse. . .	R. du Faub.-St-Jacques	Bvd Arago et r. Leclerc	»	»	1
e	D'Auteuil	Rue Jouvenet	Rue de la Municipalité	1	»	»
	De la Porte-Dauphine	Avenue de Saint-Cloud	Rue Decamps	1	»	»
	Des Bassins	Rue des Jardins . . .	Rue Hamelin.	1	»	»
e	Des Ternes	Rue Saint-Ferdinand.	Boulevard Pereire . .	»	1	»
	Des Ternes et de la place Monceau. . .	Rue Saint-Ferdinand.	Rue Ampère.	»	»	1
	Des Batignolles . . .	Rue des Batignolles .	Rue Boursault. . . .	»	1	»
e	D'Amérique	Rue de Louvain . . .	Rue Lassus	1	»	»
e	De Belleville.	Rue Levert	Rue des Pyrénées, 368	»	1	»
	De Belleville et du Père-La-Chaise. . .	Rue Henri-Chevreau .	Rue Ménilmontant, 88	»	1	»
				19	15	10
				44		

Les établissements agrandis.

Enfin, 153 établissements ont subi des remaniements qui ont eu pour conséquence une augmentation du nombre des places. En voici la liste :

ARRONDISSTs	QUARTIERS.	EMPLACEMENT DES ÉTABLISSEMENTS.	NATURE DES ÉTABLISSEMEN[TS] ÉCOLES de GARÇONS.	ÉCOLES de FILLES.	SAL[LES] D'A[SILE]
1er	Saint-Germain-l'Auxerrois	Rue de l'Arbre-Sec	»	1	[illegible]
	Du Palais-Royal	Rue d'Argenteuil	1	»	[illegible]
	De la place Vendôme	Rue Saint-Honoré	1	»	[illegible]
	Id.	Rue de la Sourdière	»	1	[illegible]
2e	Du Mail	Rue du Sentier	1	»	[illegible]
	Id.	Rue de la Jussienne, 16	»	1	[illegible]
	Bonne-Nouvelle	Cour des Miracles	»	1	[illegible]
3e	Arts-et-Métiers	Rue Aumaire et rue Volta	1	1	[illegible]
	Id.	Rue Montgolfier	1	»	[illegible]
	Id.	Rue du Vert-Bois	»	1	[illegible]
	Des Enfants-Rouges	Rue de Picardie	1	»	[illegible]
	Sainte-Avoye	Rue de Montmorency	»	1	[illegible]
	Id.	Rue Neuve-Bourg-l'Abbé	1	»	[illegible]
4e	Saint-Merri	Rue du Renard	1	1	[illegible]
	Id.	Rue du Cloître-Saint-Merri	»	1	[illegible]
	Saint-Gervais	Rue de l'Homme-Armé	1	1	[illegible]
	Id.	Rue des Billettes	1	1	[illegible]
	Id.	Rue des Hospitalières	1	1	[illegible]
	Id.	R. Grenier-sur-l'Eau et r. Geoffroy-l'Asnier	1	1	[illegible]
	Id.	Rue des Blancs-Manteaux	1	»	[illegible]
	Id.	Rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie	»	1	[illegible]
	De l'Arsenal	Rue des Tournelles	1	1	[illegible]
	Id.	Passage Saint-Pierre	1	»	[illegible]
	Notre-Dame	Quai d'Anjou	»	1	[illegible]
	Id.	Rue Poulletier	»	1	[illegible]
5e	Saint-Victor	Rue de Pontoise	1	1	[illegible]
	Id.	Rue de Poissy	1	»	[illegible]
	Id.	Rue Rollin et rue de l'Épée-de-Bois	1	»	[illegible]
	Id.	Rue des Bernardins	»	1	[illegible]
	Jardin des Plantes	Boulevard Saint-Marcel	1	»	[illegible]
	Id.	Rue Monge et rue de l'Épée-de-Bois	»	»	[illegible]
		A reporter	19	20	[illegible]

QUARTIERS.	EMPLACEMENT DES ÉTABLISSEMENTS.	NATURE DES ÉTABLISSEMENTS. ÉCOLES de GARÇONS.	ÉCOLES de FILLES.	SALLES D'ASILE
	Reports	19	20	3
Du Val-de-Grâce	Rue Berthollet.	»	1	»
Id.	Rue Saint-Jacques, 277.	1	»	»
Id.	Rue Saint-Jacques, 250.	»	1	»
De la Sorbonne.	Rue Cujas et rue Victor-Cousin	1	1	»
Id.	Rue Saint-Jacques, 30	1	»	»
Id.	Rue Thouin	»	1	»
Id.	Rue Boutebrie.	»	1	»
Notre-Dame-des-Champs.	Rue du Vieux-Colombier	1	»	»
Id. .	Rue de Vaugirard, 85	1	»	»
Id. .	Rue de Madame	»	1	»
Id. .	Rue de Vaugirard, 82	»	1	»
Saint-Germain-des-Prés .	Rue Saint-Benoît.	1	1	1
Saint-Thomas-d'Aquin. .	Rue de Varenne	»	»	1
De l'École-Militaire . . .	Rue Vanneau	1	»	»
Du Gros-Caillou.	Rue Saint-Dominique.	»	1	»
Du Faubourg-du-Roule .	Faubourg-Saint-Honoré.	1	1	»
Id. .	Rue des Écuries-d'Artois	1	1	»
Id. .	Rue de Ponthieu.	»	»	1
Id. .	Rue de Monceau.	»	1	»
De la Madeleine	Rue de Suresne	»	1	»
De l'Europe	Rue de la Bienfaisance.	1	1	»
Id.	Rue Malesherbes.	»	1	»
Saint-Georges.	Rue Clausel	»	1	»
Rochechouart.	Impasse Rodier	1	»	»
Id.	Rue Milton	»	1	»
Saint-Vincent-de-Paul . .	Faubourg-Saint-Martin, 159.	1	»	»
Id. . .	Rue de Belzunce.	»	1	»
Id. . .	Rue des Petits-Hôtels, 21.	1	»	»
De la Porte-Saint-Martin.	Rue des Récollets, 23.	1	»	»
De l'Hôpital-Saint-Louis .	Rue du Terrage	»	1	»
Id. .	Rue Claude-Vellefaux.	1	»	»
De la Folie-Méricourt . .	Rue Morand.	1	»	»
Id. . .	Rue Oberkampf	»	1	»
Id. . .	Rue Darboy	»	1	»
De la Roquette	Rue Keller.	1	1	»
Id.	Rue de la Roquette, 2	1	»	»
	A reporter.	37	42	6

ARRONDIST^s	QUARTIERS.	EMPLACEMENT DES ÉTABLISSEMENTS.	NATURE DES ÉTABLISSE[MENTS] ÉCOLES de GARÇONS.	ÉCOLES de FILLES.
		Reports	37	42
11e	Rue de la Roquette	Rue des Taillandiers	»	1
	Id	Avenue de la Roquette	1	»
	Id.	Rue du Chemin-Vert	»	1
	Sainte-Marguerite	Cité Voltaire	»	1
	Id.	Rue Saint-Bernard, 33	»	1
12e	Du Bel-Air	Rue du Rendez-Vous	1	»
	Id.	Rue de Ruty	»	1
	Picpus	Rue de Reuilly, 39	1	»
	Id.	Rue de Reuilly, 77	»	1
	De Bercy	Place de la Nativité	»	1
	Id.	Passage Corbes	»	1
	Des Quinze-Vingts	Rue de Cîteaux	»	1
13e	De la Gare	Place Jeanne-d'Arc (L)	1	1
	Id.	Place Jeanne-d'Arc (C)	1	1
	De la Maison-Blanche	Rue Vendrezanne	»	1
	Id.	Rue du Moulin-des-Prés	1	»
	Croulebarbe	Rue Saint-Hippolyte	1	»
14e	De la Santé	Rue de la Tombe-Issoire	»	1
	De Montrouge	Rue Boulard	1	»
	Id.	Place de Montrouge	»	1
	De Plaisance	Rue Ducange	1	»
	Id.	Rue des Croisades	»	1
15e	Necker	Rue de Vaugirard, 149	1	»
	De Grenelle	Rue Violet	»	1
	Saint-Lambert	Place de Vaugirard	»	1
16e	D'Auteuil	Rue Jouvenet	»	1
	De la Muette	Rue de Passy	1	1
	Id.	Rue du Ranelagh	»	1
	De la Porte-Dauphine	Rue de Longchamps	»	1
	Des Bassins	Rue Boissière	»	1
17e	Des Ternes	Rue d'Armaillé	1	»
	Des Batignolles	Rue des Batignolles	1	»
	Id.	Rue Legendre	1	»
	Id.	Rue Salneuve	»	1
	Des Épinettes	Rue Lecomte	1	»
	Id.	Rue Balagny	1	1
		A reporter	53	66

QUARTIERS	EMPLACEMENT DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES ÉTABLISSEMENTS		
		ÉCOLES de GARÇONS	ÉCOLES de FILLES	SALLES D'ASILE
	Reports	53	66	8
Des Grandes-Carrières . .	Impasse Constantine	»	1	»
Id. . .	Rue du Poteau	1	1	»
De Clignancourt . . .	Rue La Vieuville	1	»	1
Id.	Rue de Clignancourt, 61-63.	1	1	»
Id.	Rue des Poissonniers.	1	1	»
Id.	Rue du Mont-Cenis	»	1	»
De la Goutte-d'Or. . . .	Rue Doudeauville	1	1	»
Id.	Rue Cavé.	»	1	»
De la Villette	Place de la Mairie	1	1	»
Id.	Rue de Meaux.	1	»	»
De l'Amérique	Rue de Louvain.	»	1	1
De Belleville	Passage de Pékin	1	»	»
Id.	Rue Henri-Chevreau.	1	»	»
Id.	Rue Levert	1	»	»
Id.	Rue de Tourtille.	»	»	1
Id.	Rue Julien-Lacroix.	1	»	»
Du Père-Lachaise	Rue de Tlemcen	1	1	»
De Charonne	Rue Vitruve.	»	1	»
	TOTAUX.	65	77	11
		153		

Le résumé de l'ensemble des opérations.

En résumé, de 1867 à 1877, déduction faite des suppressions, l'ensemble des opérations qui ont eu pour résultat d'augmenter le nombre des places, tant dans les écoles que dans les salles d'asile, peut s'établir ainsi qu'il suit :

NATURE DES OPÉRATIONS	NATURE DES ÉTABLISSEMENTS.			TOTAUX.
	ÉCOLES DE GARÇONS.	ÉCOLES DE FILLES.	SALLES D'ASILE.	
tions	30	35	27	92
nslations.	19	15	10	44
andissements.	65	77	11	153
TOTAUX.	114	127	48	289

Le compte des places nouvelles.

Nous ne pouvons donner ici le compte détaillé des places nouvelles que ces opérations ont produites dans chaque établissement (1). Nous nous bornerons à en présenter le total pour chacun des vingt arrondissements, en classant les arrondissements dans l'ordre où leurs resssources ont été accrues.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DES PLACES NOUVELLES.					
	ÉCOLES de GARÇONS.	ÉCOLES de FILLES.	TOTAL pour les écoles de Garçons et les écoles de Filles.	SALLES D'ASILE.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
20e	2.529	1.315	3.844	727	4.571	
11e	1.762	2.140	3.902	398	4.300	
17e	1.797	1.624	3.421	820	4.241	
12e	1.992	1.466	3.458	243	3.701	
19e	1.061	1.926	2.987	682	3.669	
18e	2.209	1.084	3.293	175	3.468	
15e	1.468	1.299	2.767	615	3.382	
14e	1.345	1.250	2.595	370	2.965	
13e	1.467	1.119	2.586	150	2.736	
4e	1.008	1.206	2.214	220	2.434	
10e	850	775	1.625	262	1.887	
5e	533	950	1.483	85	1.568	
3e	655	522	1.177	»	1.177	
7e	292	772	1.064	(1)	1.024	(1) 40 places ont été supprimées à la suite d'un remaniement des locaux, ci 40
8e	392	475	867	125	992	
9e	614	400	1.014	(2)	979	(2) 35 places ont été supprimées à la suite d'un remaniement des locaux scolaires, ci 35
16e	284	294	578	»	578	
6e	406	133	539	25	564	
1er	163	318	481	(3)	361	(3) 120 places ont été supprimées à la suite de la fermeture de la salle d'asile de la rue Jean-Jacques-Rousseau : local insalubre ; ci 120
2e	91	126	217	»	217	TOTAL. 195
Totaux..	20.918	19.194	40.112	4.702 (4)	44.814	(4) C'est-à-dire 4.897 — 195, résultat des suppressions signalées plus haut.

Ainsi de 1867 à 1877, il a été créé 44.814 places nouvelles, savoir : 40.112 pour les écoles, 4.702 pour les salles d'asile.

(1) Voir dans la première édition l'Annexe IV, pages 626 à 653.

C'est dans l'ensemble une augmentation de près de 69 °/₀ sur le chiffre de 1867 et, pour les écoles notamment, une augmentation de 76 °/₀.

Le plan suivi dans les améliorations accomplies.

Quels sont les arrondissements qui ont le plus profité de ces améliorations ? Le classement établi plus haut permet déjà de s'en faire une idée. Peut-être, toutefois, ne paraîtra-il pas sans intérêt de justifier le plan qui a été suivi.

Les mouvements de la population générale de 1866 à 1876.

Dès 1866, à la suite des premières opérations de voirie, les mouvements de la population générale de Paris commençaient à se dessiner nettement. Elle tendait à se porter du centre à la périphérie. Cette tendance, plus sensible encore dans le dénombrement de 1872, semble avoir pris en 1876 un caractère définitif.

Si l'on rapproche, en effet, les résultats du dénombrement de 1866 de ceux du dénombrement de 1876 (1), on constate que la population générale a plus ou moins diminué dans les six premiers arrondissements, et qu'elle est restée à peu près stationnaire dans le 7e et dans le 13e, tandis qu'elle a augmenté d'environ 1/10 dans les 9e, 15e et 19e, de près de 1/5 dans les 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 18e et 20e, et de 1/4 dans le 17e arrrondissement.

Voici exactement comment cette échelle s'établit. Pour l'ensemble de Paris, la proportion moyenne d'augmentation est d'un peu moins de 9 °/₀.

Le	1er	arrondissement	a perdu environ. . .	13 °/₀
—	2e	—	— . .	2
—	3e	—	— . . .	2
—	4e	—	— . . .	3
—	5e	—	— . . .	0,3
—	6e	—	— . . .	2
Le	7e	—	a gagné environ. . .	0,8 °/₀
—	8e	—	— . . .	16
—	9e	—	— . . .	9
—	10e	—	— . . .	18
—	11e	—	— . . .	21
—	12e	—	— . . .	14
—	13e	—	— . . .	1
—	14e	—	— . . .	14
—	15e	—	— . . .	11

(1) Voir les tableaux nos 6 et 8, pag. 20 et 24.

Le 16e arrondissement	a gagné	environ. . .	20 %
— 17e	—	— . . .	25
— 18e	—	— . . .	17
— 19e	—	— . . .	10
— 20e	—	— . . .	14

Le développement de la population d'âge scolaire.

On pourrait être porté à croire que le développement de la population d'âge scolaire répond exactement, dans chaque arrondissement, à celui de la population générale. Mais, à Paris, le rapport du nombre des enfants de 2 à 14 ans au nombre des habitants est loin d'être constant. Dans les 8e et 9e arrondissements, par exemple, où l'augmentation de la population générale, en 1876, est particulièrement remarquable, la proportion de la population d'âge scolaire est la plus basse de tous les quartiers de Paris. Dans le 13e arrondissement, au contraire, où l'augmentation de la population générale est presque insensible, la proportion de la population d'âge scolaire est une des plus élevées. Ces anomalies apparentes s'expliquent par la différence des situations et des habitudes sociales. Il y a donc là matière, pour la statistique, à quelques nouvelles observations.

Or si l'on examine à ce point de vue l'état relatif des vingt arrondissements, on trouve que, pour les enfants de 2 à 6 ans, le rapport à la population générale, lequel est, en moyenne, de 5,69 %, s'abaisse notablement au-dessous de cette moyenne dans les 1er, 2e, 7e, 8e et 9e arrondissements. Il est entre 5 et 6 % dans les 3e, 4e, 5e, 6e, 10e et 16e; entre 6 et 7 % dans les 11e, 12e, 14e, 15e, 17e, 18e et 20e. Il dépasse 7 % dans les 13e et 19e.

Pour les enfants de 6 à 14 ans, le rapport, qui est de 10,54 % dans l'ensemble, fléchit au-dessous de cette moyenne dans les 1er, 2e, 6e, 7e, 8e et 9e arrondissements. Il atteint presque 10 % dans les 3e et 4e. Il est de 10 à 12 % dans les 5e, 11e, 12e, 16e, 17e et 18e. Il s'élève à plus de 12 % dans le 19e, à plus de 13 % dans le 13e et dans le 20e, à plus de 14 % dans le 14e.

Pour rendre plus sensibles ces différents résultats, nous les avons rapprochés dans le tableau ci-après (n° 13), où les arrondissements se trouvent rangés : 1° d'après le chiffre de la population générale; 2° d'après le nombre des enfants âgés de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans, garçons et filles ; 3° d'après la proportion % entre le nombre des enfants âgés de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans et la population générale de l'arrondissement

Tableau n° 13, présentant le classement des vingt arrondissements de Paris : 1° d'après le chiffre de la population générale ; 2° d'après le nombre des enfants âgés de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans ; 3° d'après la proportion 0/0 entre le nombre des enfants âgés de 2 à 6 ans et ceux de 6 à 14 ans, et la population générale de l'arrondissement.

CLASSEMENT DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS

NUMÉROS D'ORDRE.	D'après le chiffre de leur population générale en 1876.	Arrond.	D'après le nombre des enfants âgés de 2 à 6 ans en 1876.	Arrond.	D'après la proportion 0/0 entre le nombre des enfants âgés de 2 à 6 ans et la population générale de l'arrondissement en 1876.	Arrond.	D'après le nombre des garçons âgés de 6 à 14 ans en 1876.	Arrond.	D'après le nombre des filles âgées de 6 à 14 ans en 1876.	Arrond.	D'après le nombre des enfants des deux sexes âgés de 6 à 14 ans en 1876.	Arrond.	D'après la proportion 0/0 entre le nombre des enfants âgés de 6 à 14 ans et la population générale de l'arrondissement en 1876.	Arrond.
I	182.287	11e	12.501	11e	7,43	19e	10.128	11e	10.050	11e	20.178	11e	14,81	14e
II	153.264	18e	10.334	18e	7,40	13e	8.579	18e	8.728	18e	17.307	18e	13,80	20e
III	142.964	10e	7.322	10e	6,88	12e	7.197	10e	8.560	10e	15.757	10e	13,08	13e
IV	116.682	17e	7.313	19e	6,85	11e	7.022	20e	6.792	20e	13.814	20e	12,71	19e
V	115.689	9e	7.229	17e	6,76	20e	6.242	19e	6.348	14e	12.512	19e	12,48	15e
VI	104.373	5e	6.773	20e	6,74	18e	6.189	5e	6.270	19e	11.815	17e	11,59	12e
VII	100.083	20e	6.440	12e	6,60	14e	5.721	17e	6.094	17e	11.683	5e	11.31	16e
VIII	98.367	19e	5.346	13e	6,48	15e	5.179	12e	5.663	12e	11.177	14e	11,29	18e
IX	98.293	4e	5.257	5e	6,19	17e	4.829	14e	5.494	5e	10.842	12e	11,19	5e
X	97.631	6e	5.097	15e	5,21	3e	4.776	13e	5.084	15e	9.807	15e	11,06	11e
XI	93.537	12e	5.042	6e	5,16	6e	4.723	15e	4.672	13e	9.448	13e	11,02	10e
XII	90.797	3e	4.999	4e	5,12	10e	4.535	4e	4.472	4e	9.007	4e	10,12	17e
XIII	83.993	8e	4.980	14e	5,08	4e	4.472	3e	4.230	9e	8.672	3e	9,55	3e
XIV	83.672	7e	4.735	3e	5,05	16e	4.320	6e	4.200	3e	8.387	6e	9,16	4e
XV	78.579	15e	4.139	9e	5,03	5e	3.760	9e	4.067	6e	7.990	9e	8,70	7e
XVI	77.768	2e	3.649	7e	4,41	1er	3.329	7e	3.958	7e	7 287	7e	8,59	6e
XVII	75.427	14e	3.382	2e	4,36	7e	3.045	8e	3.218	2e	6.173	8e	8,25	1er
XVIII	72.203	13e	3.471	1er	4,34	2e	2.952	2e	3.128	8e	6.170	2e	7,93	2e
XIX	71.898	1er	2.887	8e	3,57	9e	2.902	1er	3.034	1er	5.936	1er	7,34	8e
XX	51.299	16e	2.594	16e	3,43	8e	2.881	16e	2.921	16e	5.802	16e	6,90	9e
	1.988.806		113.190		Proportion moyenne 5,69		102.781		106.983		209.764		Proportion moyenne 10,54	

La sphère de l'enseignement public et celle de l'enseignement libre.

Toutefois, les mouvements de la population générale et ceux de la population d'âge scolaire n'étaient pas, dans la question, les seuls éléments à étudier. Pour déterminer la direction des améliorations à accomplir, il y avait lieu d'examiner, en outre, sur quels points l'enseignement libre coopérait aux satisfactions à donner, et sur quels points, au contraire, les établissements publics étaient indispensables pour combler les insuffisances constatées.

Le classement des vingt arrondissements d'après l'importance relative de leur population scolaire.

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, c'est dans les arrondissements du centre que le développement des salles d'asile libres s'est particulièrement produit. En première ligne, se présentent les 8e et 9e arrondissements. Au contraire, les 15e, 14e, 13e, 17e, 4e, 11e, 20e, 12e, 16e, 18e, 5e et 19e arrondissements sont ceux où se trouve la plus forte proportion d'enfants de 2 à 6 ans dans les salles d'asile publiques.

Les résultats de la comparaison sont encore plus significatifs pour les écoles. Dans les écoles libres de garçons, la moyenne des élèves inscrits relativement au nombre des enfants d'âge scolaire est de 26 %. Un seul arrondissement, le 7e s'élève au-dessus de cette moyenne dans la proportion du double; deux autres, le 6e et le 16e, dans la proportion de 1/3. Se classent ensuite le 4e, le 10e, le 1er, le 3e. Le 18e, le 11e, le 19e et le 17e se soutiennent à la limite de la moyenne. Les 12e, 13e, 14e et 20e descendent jusqu'à 15 %.

Dans les écoles libres de filles, la moyenne est de 45 %. Un arrondissement, le 6e, est au-dessus de cette moyenne dans une proportion plus que double. Puis viennent les 8e et 9e, qui atteignent 76 et 71 %; le 12e, le 16e, le 2e et le 1er, qui sont entre 50 et 60 %; le 3e, le 7e et le 17e, qui sont entre 45 et 50 %. Au-dessous de la moyenne, se trouvent les 5e, 20e, 19e, 18e, 4e, 10e, 11e, 15e, 14e et 13e.

Pour les écoles publiques de garçons, la moyenne est de 47 %. Les arrondissements qui se classent au-dessus sont les 12e, 4e, 13e, 15e, 17e, 20e, 18e, 14e; les 5e, 11e, 3e et 16e atteignent, les deux premiers, 46 et 45 %, les autres 42 et 40 %. Pour les écoles publiques de filles, neuf arrondissements dépassent ou atteignent la moyenne de 41 % : ce sont les 4e, 12e, 13e, 5e, 15e, 8e, 11e, 17e et 18e; le 20e arrondissement est à 38, le 19e à 35.

Le renversement des proportions est donc le fait général.

Le tableau n° 14 présente ces indications dans leur ensemble, en les précisant pour chaque arrondissement.

Tableau n° 14, représentant le classement des vingt arrondissements de Paris, d'après la proportion 0/0 entre le nombre total des enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans, et le nombre des élèves inscrits dans les établissements publics et libres : 1° salles d'asile; 2° écoles de garçons et de filles.

NUMÉROS D'ORDRE.	CLASSEMENT DES ARRONDISSEMENTS d'après la proportion 0/0 entre le nombre des enfants âgés de 2 à 6 ans et le nombre des élèves inscrits dans les salles d'asile						CLASSEMENT DES ARRONDISSEMENTS, D'APRÈS LA PROPORTION 0/0 ENTRE LE NOMBRE DES ENFANTS AGÉS DE 6 A 14 ANS ET LE NOMBRE DES ÉLÈVES INSCRITS DANS LES ÉCOLES																	
							PUBLIQUES.						LIBRES.						PUBLIQUES ET LIBRES.					
	PUBLIQUES.		LIBRES.		PUBLIQUES ET LIBRES.		GARÇONS.		FILLES.		GARÇONS ET FILLES.		GARÇONS.		FILLES.		GARÇONS ET FILLES.		GARÇONS.		FILLES.		GARÇONS ET FILLES.	
	Prop. 0/0	N° des arr^ts	Prop. 0/0	N° des arr^ts	Prop. 0/0	N° des arr^ts	Prop. 0/0	N° des arr^ts	Prop. 0/0	N° des arr^ts	Prop. 0/0	N° des arr^ts	Prop. 0/0	N° des arr^ts	Prop. 0/0	N° des arr^ts	Prop. 0/0	N° des arr^ts	Prop. 0/0	N° des arr^ts	Prop. 0/0	N° des arr^ts	Prop. 0/0	N° des arr^ts
I	35	15e	13,7	8e	36	15e	68	12e	60	4e	62	4e	55	7e	96	6e	72	6e	102	4e	124	6e	101	6e
II	33	14e	8,5	9e	35	13e	64	4e	56	12e	62	12e	48	6e	76	8e	52	7e	88	16e	121	8e	100	12e
III	30	13e	6,9	19e	34	14e	62	13e	56	13e	59	13e	45	16e	71	9e	50	16e	88	7e	116	12e	100	4e
IV	28	17e	5,7	18e	31	17e	57	15e	53	5e	52	15e	38	4e	59	12e	48	8e	83	12e	98	4e	91	8e
V	27	4e	5,1	5e	28	4e	56	17e	48	15e	49	5e	37	10e	56	16e	46	9e	81	6e	97	5e	90	16e
VI	23	11e	5,»	13e	28	8e	56	20e	45	8e	48	17e	34	1er	55	2e	43	1er	81	15e	93	9e	87	7e
VII	23	20e	4,4	2e	28	20e	52	18e	45	11e	47	18e	26	3e	51	1er	39	2e	81	17e	92	16e	85	17e
VIII	20	12e	3,4	17e	26	11e	50	14e	41	17e	47	20e	26	18e	49	3e	38	4e	79	18e	91	1er	83	1er
IX	20	16e	3,3	6e	24	5e	46	5e	41	18e	46	11e	25	11e	49	7e	38	12e	77	13e	89	17e	80	13e
X	19	18e	2,9	20e	24	18e	46	11e	39	1er	43	8e	25	19e	48	17e	37	3e	74	10e	87	7e	80	15e
XI	19	5e	2,8	1er	24	19e	45	3e	38	20e	42	14e	24	17e	43	5e	36	17e	74	1er	85	2e	80	18e
XII	17	19e	2,7	11e	22	12e	42	16e	38	7e	40	3e	23	15e	41	20e	35	10e	72	11e	84	3e	78	3e
XIII	16	7e	1,8	12e	20	16e	40	8e	36	14e	39	1er	21	2e	41	19e	33	18e	72	20e	82	13e	78	5e
XIV	14	8e	1,4	15e	16	9e	39	1er	36	16e	39	16e	19	8e	39	18e	33	19e	70	3e	81	18e	76	20e
XV	11	10e	1,2	14e	16	7e	37	10e	35	19e	35	19e	18	9e	38	4e	28	5e	65	14e	80	15e	75	11e
XVI	11	1er	0,5	4e	14	6e	36	19e	35	3e	35	7e	16	5e	34	10e	28	11e	62	5e	79	20e	74	9e
XVII	10	6e	»	3e	14	1er	34	9e	30	2e	32	10e	15	12e	32	11e	28	15e	61	19e	78	11e	69	19e
XVIII	9	3e	»	7e	11	10e	32	7e	27	6e	30	2e	15	13e	31	15e	28	20e	60	8e	77	19e	69	2e
XIX	7	9e	»	10e	9	3e	31	6e	27	10e	29	6e	15	14e	27	14e	21	14e	52	9e	63	14e	67	10e
XX	3	2e	»	16e	8	2e	30	2e	22	9e	27	9e	15	20e	25	13e	20	13e	51	2e	62	10e	64	14e

Les anomalies de la statistique de quelques arrondissements.

On remarquera, sans doute, que certains arrondissements comptent, dans les écoles publiques et libres, un nombre d'élèves supérieur ou presque égal à celui des enfants d'âge scolaire. Par exemple, le rapport entre le nombre des élèves des écoles de garçons et celui des garçons âgés de 6 à 14 ans est de 102 °/₀ dans le 4ᵉ arrondissement, et de 88 °/₀ dans les 16ᵉ et 7ᵉ; le rapport entre le nombre des élèves des écoles de filles et celui des filles âgées de 6 à 14 ans s'élève à 124 °/₀ dans le 6ᵉ arrondissement, à 121 °/₀ dans le 8ᵉ, à 116 °/₀ dans le 12ᵉ, à 98 °/₀ dans le 4ᵉ, à 97 °/₀ dans le 5ᵉ. Enfin, le total des élèves des écoles, publiques et libres, de garçons et de filles, comparé au nombre des enfants des deux sexes âgés de 6 à 14 ans, atteint 101 °/₀ dans le 6ᵉ arrondissement, 100 °/₀ dans le 12ᵉ et le 4ᵉ, 91 °/₀ et 90 °/₀ dans le 8ᵉ et le 16ᵉ.

Ces sortes d'anomalies s'expliquent par la raison qu'il y a dans ces arrondissements de grands établissements, publics ou libres, lycées, colléges, pensionnats laïques ou religieux, orphelinats, ouvroirs, qui attirent la population d'une partie des arrondissements voisins et bien au delà de leur propre sphère.

Paris divisé par régions suivant les besoins de l'éducation primaire.

Au surplus, s'il est utile d'envisager à part les divers arrondissements pour mieux reconnaître la situation propre à chacun d'eux, en réalité, les limites qui les séparent ne créent pas invinciblement des intérêts distincts. Il serait inexact et dangereux d'établir une sorte de particularisme qui les isolât les uns les autres. Il est manifeste, tout au contraire, qu'au point de vue spécial qui nous occupe, tels quartiers plus ou moins rapprochés entre eux ont des rapports communs, rapports créés par la nature et la configuration du territoire qu'ils occupent, par les traditions, par le genre de vie et le caractère de la population qui s'y est développée.

Paris, ainsi considéré, peut se diviser en quatre grandes régions :

1° Les 1ᵉʳ, 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ arrondissements et la moitié du 10ᵉ (quartiers de la porte Saint-Denis et de la porte Saint-Martin), qui sont habités en proportion presque égale par le commerce et par l'industrie ;

2° Les 6ᵉ, 7ᵉ, 8ᵉ, 9ᵉ et le 16ᵉ, — sauf le quartier des Bassins, — dans lesquels la population aristocratique ou de grande bourgeoisie l'emporte sensiblement ;

3° Les 5e, 12e, 13e 14e et 15e, qui se partagent entre la population de petite ou de moyenne bourgeoisie et la population ouvrière;

4° La moitié du 10e arrondissement (quartiers de Saint-Vincent-de-Paul et de l'hôpital Saint-Louis), le 16e (quartier des Bassins) et les 10e, 11e, 17e, 18e, 19e et 20e qui, en grande majorité, appartiennent à la population ouvrière.

A cette classification résultant des intérêts et des habitudes sociales répond naturellement, en ce qui touche l'éducation primaire, une répartition des besoins.

La première et la seconde région trouvent en partie satisfaction dans l'enseignement libre; les familles plus aisées en recherchent l'indépendance relative et peuvent en supporter les frais. C'est la troisième et la quatrième, la quatrième surtout, dans lesquelles les établissements publics sont nécessaires. Si, soit pour les garçons, soit pour les filles, quelques arrondissements de la périphérie se trouvent au-dessous de la moyenne commune à leur région, la raison n'en est pas que les enfants âgés de 6 à 14 ans y fassent défaut aux écoles publiques, mais que les places dans les écoles publiques y font défaut aux enfants.

Le classement des arrondissements d'après la différence existant entre le nombre des places disponibles et le nombre des élèves inscrits dans les établissements publics.

La justification du plan que nous avons suivi pour le développement des salles d'asile et des écoles publiques apparaîtra aussi dans un ordre de faits tirés de l'observation de la situation actuelle de ces établissements. Nous ne pouvons pas, on le sait, faute des documents de détail qui ont été perdus en 1871, établir le nombre des enfants âgés de 2 à 14 ans, en 1866, qui n'avaient pas place dans les établissements publics des vingt arrondissements. Mais si, après ce qui a été fait dans la période de 1867 à 1877, on examine ce qui reste à faire, on constate une fois de plus que les besoins étaient bien là où l'on a multiplié les ressources, puisque les ressources créées ne donnent pas encore satisfaction complète aux besoins.

Voici, en effet (tableaux nos 15 et 16), comment se classent les arrondissements, d'après la différence qui existe aujourd'hui entre le nombre des places disponibles et le nombre des élèves inscrits: 1° dans les salles d'asile publiques; 2° dans les écoles publiques de garçons; 3° dans les écoles publiques de filles.

Les salles d'asile.

Tableau n° 15, présentant le classement des vingt arrondissements de Paris, en 1877, d'après la différence qui existait entre le nombre des places disponibles et le nombre des élèves inscrits dans les salles d'asile publiques.

NUMÉROS D'ORDRE.	SALLES D'ASILE — CLASSEMENT DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS POUR LES SALLES D'ASILE PUBLIQUES — d'après le nombre des élèves inscrits.		d'après le nombre des places disponibles		d'après la différence entre le nombre des places disponibles et le nombre des élèves inscrits (1).	
	Nombre des élèves.	Numéro de l'arrondnt	Nombre des places.	Numéro de l'arrondnt	Différence.	Numéro de l'arrondnt
I	2.963	11e	1.568	11e	—1.395	11e
II	2.036	17e	1.370	17e	— 666	17e
III	1.964	18e	1.353	18e	— 611	18e
IV	1.786	15e	1.335	15e	— 590	14e
V	1.650	13e	1.297	20e	— 451	15e
VI	1.650	14e	1.254	13e	— 396	13e
VII	1.603	20e	1.193	12e	— 359	19e
VIII	1.377	4e	1.065	4e	— 312	4e
IX	1.311	19e	1.060	14e	— 306	20e
X	1.306	12e	952	19e	— 229	5e
XI	1.006	5e	827	10e	— 113	12e
XII	841	10e	777	5e	— 87	3e
XIII	591	7e	570	7e	— 75	1er
XIV	548	6e	550	16e	— 69	6e
XV	527	16e	479	6e	— 47	9e
XVI	457	3e	411	8e	— 31	2e
XVII	418	8e	370	3e	— 21	7e
XVIII	360	1er	285	1er	— 14	10e
XIX	312	9e	265	9e	— 7	8e
XX	131	2e	100	2e	+ 23	16e
	22.837		17.081			

(1) Le signe — indique qu'il y a moins de places disponibles que d'élèves inscrits; le signe + qu'il y a plus de places disponibles que d'élèves inscrits.

Tableau n° 16, présentant le classement des vingt arrondissements de Paris, en 1877, d'après la différence qui existait entre le nombre des places disponibles et le nombre des élèves inscrits dans les écoles publiques de garçons et de filles.

NUMÉROS D'ORDRE DES ARRONDISSEMENTS.	ÉCOLES PUBLIQUES DE GARÇONS ET DE FILLES. — CLASSEMENT DES ARRONDISSEMENTS POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES — DE GARÇONS: d'après le nombre des élèves inscrits.		d'après le nombre des places disponibles.		d'après la différence entre le nombre des places disponibles et le nombre des élèves inscrits (1).		DE FILLES: d'après le nombre des élèves inscrits.		d'après le nombre des places disponibles.		d'après la différence entre le nombre des places disponibles et le nombre des élèves inscrits. (1).	
	Nombre des élèves.	N° de l'arrond[t]	Nombre des places.	N° de l'arrond[t]	Différences.	N° de l'arrond[t]	Nombre des élèves.	N° de l'arrond[t]	Nombre des places.	N° de l'arrond[t]	Différences.	N° de l'arrond[t]
I	4.753	11e	4.441	11e	— 384	18e	4.592	11e	4.322	11e	— 564	18e
II	4.541	18e	4.157	18e	— 312	11e	3.648	18e	3.281	12e	— 270	11e
III	3.989	20e	3.902	20e	— 299	19e	3.207	12e	3.175	5e	— 223	2e
IV	3.526	12e	3.490	12e	— 132	17e	2.949	5e	3.084	18e	— 172	20e
V	3.258	17e	3.223	4e	— 111	2e	2.688	4e	3.039	4e	— 43	3e
VI	2.989	13e	3.185	13e	— 95	3e	2.643	13e	2.744	13e	— 28	1er
VII	2.915	4e	3.126	17e	— 87	20e	2.587	20e	2.684	17e	— 21	6e
VIII	2.891	5e	2.900	5e	— 42	8e	2.527	17e	2.502	15e	— 19	14e
IX	2.722	15e	2.876	15e	— 41	9e	2.445	15e	2 415	20e	+ 4	10e
X	2.681	10e	2.665	10e	— 36	12e	2.389	10e	2.393	10e	+ 21	9e
XI	2.419	14e	2.386	14e	— 33	14e	2.288	14e	2.326	19e	+ 40	8e
XII	2.255	19e	1.956	19e	— 16	10e	2.230	19e	2.269	14e	+ 57	15e
XIII	2.030	3e	1.935	3e	+ 6	7e	1.522	7e	1.743	7e	+ 74	12e
XIV	1.370	6e	1.693	6e	+ 9	5e	1.489	3e	1.462	8e	+ 96	19e
XV	1.285	9e	1.258	16e	+ 15	1er	1.422	8e	1.446	3e	+ 101	13e
XVI	1.241	8e	1.244	9e	+ 26	16e	1.211	1er	1.209	16e	+ 139	16e
XVII	1.232	16e	1.199	8e	+ 154	15e	1.134	6e	1.183	1er	+ 157	17e
XVIII	1.147	1er	1.162	1er	+ 196	13e	1.070	16e	1.113	6e	+ 221	7e
XIX	1.070	7e	1.076	7e	+ 308	4e	967	2e	964	9e	+ 226	5e
XX	892	2e	781	2e	+ 323	6e	943	9e	744	2e	+ 351	4e
	49.206		48.655				43.951		44.098			

(1) Le signe — indique qu'il y a moins de places disponibles que d'élèves inscrits ; le signe + qu'il y a plus de places disponibles que d'élèves inscrits.

L'insuffisance des améliorations accomplies. — Les salles d'asile.

Ainsi, dans tous les arrondissements, les places de salles d'asile font défaut, le 16e seul excepté. Encore faut-il remarquer que l'excédant des places disponibles dans cet arrondissement est un excédant purement numérique produit par un certain nombre de places qu'on ne peut utiliser parce qu'elles se trouvent dans des établissements en partie insalubres; situation à laquelle il sera très-prochainement porté remède par les constructions nouvelles qui sont en voie d'achèvement. Le déficit qui est, en totalité, de 5.786, atteint dans un arrondissement (le 11e) près de 1.400; dans quatre autres (les 17e, 18e, 14e et 15e) il dépasse 500 ou 600.

Les Écoles.

La situation des écoles n'est pas moins caractéristique.

Le déficit qui est, au total de 404 places, se partage entre douze arrondissements pour les écoles de garçons, et huit pour les écoles de filles. Dans huit arrondissements pour les écoles de garçons, et dans douze pour les écoles de filles, il y a, au contraire, moins d'inscriptions que de places. Cet excédant du nombre des places est, en général, absolument insignifiant, puisqu'il porte sur des quantités de 4, 6, 9, etc.; il eût suffi de la présence de quelques enfants qui se trouvaient malades au jour de l'appel pour établir un rapport inverse. Si, sur certains points, le disponible est un peu plus considérable, il n'y a pas lieu de s'en étonner; il est indispensable qu'il existe dans le nombre des places un peu de jeu. Ces excédants sont d'ailleurs sensibles, surtout dans les 4e, 5e et 6e arrondissements où, en raison des conditions défectueuses des locaux, certaines parties de classe qui ont dû entrer dans le compte mathématique des places sont, en fait, inutilisables.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe de remarquer dans ce déficit, c'est que, même après les satisfactions données, ce sont encore les 18e et 11e arrondissements qui tiennent la tête de la liste pour les insuffisances constatées.

Ainsi se trouve confirmée, une fois de plus, la règle qui devait déterminer et qui a effectivement déterminé, de 1867 à 1877, la marche du développement des institutions scolaires municipales.

Pour terminer sur ce point, nous résumerons dans le tableau suivant (no 17) la situation des écoles publiques réunies de garçons et de filles.

Tableau n° 17, présentant le classement des vingt arrondissements de Paris, en 1877, d'après la différence qui existe entre le nombre des places disponibles et le nombre des élèves inscrits dans les écoles publiques de garçons et de filles, réunies.

NUMÉROS D'ORDRE.	ÉCOLES PUBLIQUES DE GARÇONS ET DE FILLES — CLASSEMENT DES ARRONDISSEMENTS POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES RÉUNIES — d'après le nombre des élèves inscrits.		d'après le nombre des places disponibles.		d'après la différence entre le nombre des places disponibles et le nombre des élèves inscrits. (1).	
	Nombre des élèves.	Numéro de l'arrond^nt	Nombre des places.	Numéro de l'arrond^nt	Différences.	Numéro de l'arrond^nt
I	9.345	11e	8.763	11e	— 948	18e
II	8.189	18e	7.241	18e	— 582	11e
III	6.733	12e	6.771	12e	— 334	2e
IV	6.576	20e	6.317	20e	— 259	20e
V	5.840	5e	6.262	4e	— 203	19e
VI	5.785	17e	6.075	5e	— 138	3e
VII	5.632	13e	5.929	13e	— 52	14e
VIII	5.603	4e	5.810	17e	— 20	9e
IX	5.167	15e	5.378	15e	— 13	1er
X	5.070	10e	5.058	10e	— 12	10e
XI	4.707	14e	4.655	14e	— 2	8e
XII	4.485	19e	4.282	19e	+ 25	17e
XIII	3.519	3e	3.381	3e	+ 38	12e
XIV	2.663	8e	2.819	7e	+ 165	16e
XV	2.592	7e	2.806	6e	+ 211	15e
XVI	2.504	6e	2.661	8e	+ 227	7e
XVII	2.358	1er	2.467	16e	+ 235	5e
XVIII	2.302	16e	2.345	1er	+ 297	13e
XIX	2.228	9e	2.208	9e	+ 302	6e
XX	1.859	2e	1.525	2e	+ 659	4e
	93.157		92.753			

(1) Le signe — indique qu'il y a moins de places disponibles que d'élèves inscrits; le signe + qu'il y a plus de places disponibles que d'élèves inscrits.

La situation scolaire en 1877.

Laissant maintenant de côté la comparaison entre 1867 et 1877, nous voudrions établir la situation telle qu'elle se présentait en 1877, afin de reconnaître ce qui reste à faire pour arriver à une situation normale.

Dans cet ordre d'idées, nous avons d'abord à rechercher si les enfants de 2 à 6 ans et ceux de 6 à 14 ans, recensés dans le dénombrement général de la population en 1876, qui ont besoin d'être reçus dans les salles d'asile ou les écoles, y peuvent tous effectivement trouver place, — en tenant compte de ce fait que les conditions dans lesquelles se trouve l'enseignement libre ne permettent guère d'en espérer le développement.

Les écoles.

Pour plus de précision, nous considérerons séparément les écoles et les salles d'asile.

Le nombre des enfants de 6 à 14 ans, d'après les résultats du dénombrement de 1876.

Le recensement général de 1876 porte à 209.764 le nombre des enfants de 6 à 14 ans, c'est-à-dire des enfants en âge de fréquenter l'école. Mais, on le sait, tous les enfants de 6 à 14 ans ne suivent pas les cours des établissements primaires. Un certain nombre qui devraient régulièrement faire partie des écoles sont inscrits dans les salles d'asile, publiques ou libres. D'autres fréquentent les écoles, dont la place serait à la salle d'asile. D'autres restent dans les écoles au delà de 14 ans. D'autres, enfin, font leurs études dans la famille, dans les établissements d'enseignement primaire supérieur ou professionnel, dans les écoles d'enseignement secondaire libre, dans les colléges ou les lycées.

Leur répartition entre les divers établissements d'éducation : établissements d'enseignement primaire élémentaire ou supérieur ; écoles d'enseignement secondaire ; lycées et colléges.

Pour arrêter avec certitude le nombre des enfants de 6 à 14 ans à l'éducation desquels il peut y avoir lieu de pourvoir dans les écoles primaires publiques, il est donc nécessaire de connaître préalablement le nombre des enfants de cet âge qui reçoivent l'instruction dans les établissements de tout ordre.

A cet effet, il convient :

1° De distraire de l'effectif des salles d'asile, publiques et libres, les enfants de plus de 6 ans qui y ont été recensés, et de les faire rentrer dans la statistique des écoles;

2° De distraire de l'effectif des écoles libres les enfants âgé

de moins de 6 ans qui ont été dénombrés dans la statistique de ces établissements, pour les rattacher au compte des salles d'asile;

3° De défalquer des écoles primaires, publiques et libres, les enfants de plus de 14 ans;

4° De rechercher, tant dans les écoles primaires supérieures que dans les écoles secondaires libres et les lycées ou les collèges, les élèves de 6 à 14 ans, pour les ajouter au compte général des enfants de cet âge dont l'éducation est assurée.

Le nombre des élèves âgés de plus de 6 ans qu'a fourni le recensement des salles d'asile publiques est de 5.578 : 3.005 garçons et 2.573 filles. — Dans les salles d'asile libres, le calcul effectué d'après la proportion constatée pour les salles d'asile publiques donne 947 élèves de cet âge, soit au total 6.525 enfants qui doivent être compris dans le compte des enfants ayant l'âge de l'école.

Par contre, il a été relevé dans les pensionnats libres de filles 1.209 élèves âgées de moins de 6 ans; et d'après ce chiffre pris proportionnellement pour base, on peut évaluer le nombre des élèves de moins de 6 ans existant dans les externats libres de garçons et de filles à 6.590 : 3.783 filles et 2.807 garçons; soit, au total, 7.799 élèves qui doivent être exclus du compte des élèves âgés de 6 à 14 ans.

Si l'on passe à la limite d'âge supérieure, on trouve que, pour les écoles, le nombre des élèves de plus de 14 ans, nominalement recensés dans les établissements publics, est de 3.640 : 1.887 garçons 1.753 filles. Celui qui a été constaté dans les pensionnats de jeunes filles est de 3.475, et proportionnellement, d'après la base fournie par les écoles publiques, l'effectif des élèves de plus de 14 ans inscrits dans les externats libres de garçons et de filles peut être évalué à 2.246 : 1.311 filles, 935 garçons : soit, au total, 9.361 enfants à faire sortir aussi du compte des élèves âgés de 6 à 14 ans.

Restent les enfants de 6 à 14 ans inscrits dans les cours d'enseignement primaire supérieur ou secondaire et qui se répartissaient ainsi :

Collége Chaptal et Écoles municipales supérieures . .	1.508
École libre du commerce.	241
Établissements d'enseignement secondaire libre. . .	7.218
A reporter.	8.967

Report. . . 8.967

Lycées et Colléges, déduction faite des externes des établissements libres déjà supputés dans l'effectif des établissements d'enseignement secondaire libre. . . . 1 883

Total. 10.850

lesquels 10.850 doivent être reportés au compte des enfants de 6 à 14 ans auxquels les ressources d'instruction ne font pas défaut.

Les résultats de cette répartition.

Les résultats de ces calculs permettent finalement de classer les élèves âgés de 6 à 14 ans, d'après les établissements auxquels ils appartiennent, de la manière suivante :

Salles d'asile	6.525
Écoles publiques de garçons	47.319
Écoles publiques de filles.	42.198
Écoles libres de garçons	23.456
Écoles libres de filles.	38.596
Collége Chaptal et Écoles municipales supérieures; école libre du Commerce	1.749
Établissements d'enseignement secondaire libre; lycées et colléges.	9.101
Ensemble.	168.944

Soit 168.944 élèves, sur un nombre total de 209.764 enfants de 6 à 14 ans que fournit le recensement de 1876. Différence, 40.820.

Cette répartition des divers éléments de la population scolaire de 6 à 14 ans, entre les établissements d'instruction de tout ordre, peut être représentée sous une autre forme d'analyse propre à la rendre peut-être encore plus sensible.

La proportion entre le nombre des enfants de 6 à 14 ans inscrits dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire et le nombre total des enfants de cet âge.

On peut se demander, en effet, combien d'élèves sur 100 enfants âgés de 6 à 14 ans, suivaient, en 1877, les classes des salles d'asile ou des écoles primaires élémentaires, celles des écoles primaires supérieures et celles des établissements d'enseignement secondaire. Voici, dans ce calcul, les résultats que l'on obtient :

Salles d'asile publiques	2,65 %
Salles d'asile libres.	0,45 —

Salles d'asile, publiques et libres, réunies. . . .	*3,11 %*
Écoles primaires élémentaires publiques de garçons	22,55 —
Écoles primaires élémentaires publiques de filles.	20,11 —
Écoles primaires élémentaires publiques de garçons et de filles, réunies.	*42,67 —*
Écoles primaires élémentaires libres de garçons.	11,18 —
Écoles primaires élémentaires libres de filles. .	18,39 —
Écoles primaires élémentaires libres de garçons et de filles, réunies.	*29,58 —*
Écoles primaires élémentaires, publiques et libres, de garçons.	33,74 —
Écoles primaires élémentaires, publiques et libres de filles	38,51 —
Écoles primaires élémentaires, publiques et libres, de garçons et de filles, réunies.	*72,26 —*
Établissements publics d'enseignement primaire supérieur de garçons	0,71 —
École libre du Commerce	0,11 —
Établissements publics et libres d'enseignement primaire supérieur ou professionnel, réunis. .	*0,82 —*
Écoles libres d'enseignement secondaire de garçons	3,44 —
Lycées et colléges (les externes, dits de pension, défalqués et rattachés à la catégorie précédente)	0,89 —
Établissements publics et libres d'enseignement secondaire, réunis.	*4,34 —*
Établissements publics et libres d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire pour les garçons, réunis.	*40,59 —*
Établissements publics et libres d'enseignement primaire pour les filles, réunis.	*39.94 —*

Établissements publics et libres d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire pour les garçons et pour les filles, réunis. *80,53* (1)

La part de l'enseignement primaire proprement dit.

Ainsi, le nombre proportionnel des enfants de 6 à 14 ans appartenant à l'enseignement primaire élémentaire est 75,48 %, sur une proportion totale de 80,53 %, et en ajoutant les établissements d'enseignement primaire supérieur ou professionnel, de 76,19 %; tandis que celui des élèves classés dans l'enseignement secondaire ne s'élève pas au-dessus de 4,34 %.

On voit l'étendue des intérêts auxquels répond, à Paris, même en dehors des salles d'asile dont il n'est point ici question, le système de l'enseignement primaire.

---

(1) Ces diverses proportions équivalent aux rapports ci-après :

	sur 10,000 enfants de 6 à 14 ans.	sur 100,000 habitants
Salles d'asile publiques et libres.	311 élèves	328 élèves
Écoles primaires élémentaires publiques de garçons	2.255 —	2.379 —
Écoles primaires élémentaires publiques de filles. .	2.011 —	2.121 —
Écoles primaires élémentaires publiques de garçons et de filles, réunies.	*4.267* —	*4.501* —
Écoles primaires élémentaires libres de garçons . .	1.118 —	1.179 —
Écoles primaires élémentaires libres de filles . . .	1.839 —	1.940 —
Écoles primaires élémentaires libres de garçons et de filles, réunies.	*2.958* —	*3.120* —
Écoles primaires élémentaires publiques et libres de garçons.	3.374 —	3.558 —
Écoles primaires élémentaires publiques et libres de filles.	3.851 —	4.062 —
Écoles primaires élémentaires publiques et libres de garçons et de filles, réunies	*7.226* —	*7.621* —
Établissements publics d'enseignement primaire supérieur	71 —	75 —
École libre du Commerce.	11 —	12 —
Écoles libres d'enseignement secondaire de garçons.	344 —	362 —
Lycées et collèges, les externes dits de pension défalqués..	89 —	94 —
Établissements publics et libres d'enseignement secondaire pour les garçons, réunis	*434* —	*457* —
Établissements publics et libres d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire pour les garçons, réunis.	*4.059* —	*4.281* —
Établissements publics et libres d'enseignement primaire pour les filles, réunis.	*3.994* —	*4.212* —
Établissements publics et libres d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire pour les garçons et pour les filles, réunis.	*8.053* —	*8.494* —

A quelle classe d'enfants s'applique la différence constatée.

L'importance de ce chiffre s'accroît de celle de tous les besoins d'éducation qui demeurent sans satisfaction, faute des établissements nécessaires. On peut, en effet, l'affirmer en toute vraisemblance, parmi les enfants qui sont en âge de participer à l'enseignement secondaire, il y en a bien peu, s'il y en a, qui n'y participent point. Rien ne les en détourne dans la condition des familles auxquelles ils appartiennent; tout, au contraire, les y sollicite. Évidemment le contingent des enfants qui restent en dehors de la répartition que nous venons d'établir appartient à la catégorie de ceux pour lesquels l'école primaire est faite.

L'importance de cette différence.

C'est donc aux enfants de 6 à 14 ans, qui ne trouvent place dans aucun des établissements ci-dessus recensés, que nous aurions à préparer les ressources d'éducation indispensables. Dans l'ensemble des 209.764 enfants de 6 à 14 ans, leur nombre, nous l'avons vu, est de 40.820; soit en chiffres ronds, 42.000.

Les déductions à faire: 1° Pour les enfants élevés dans la famille.

Hâtons-nous de dire que ce chiffre de 42.000 n'exprime pas, à beaucoup près, le nombre des enfants qui seraient actuellement privés d'instruction.

En effet, il faut d'abord faire la part de ceux qui sont élevés dans la famille. Si peu nombreux qu'ils soient à Paris, où, à côté des établissements d'instruction proprement dits, existent, pour tous les âges et pour tous les degrés d'études, ces sortes d'externats qu'on appelle des cours, et qui sont compris dans la statistique des écoles libres, on estime à 1 1/2 °/₀ l'effectif des garçons et des filles qui, en raison de l'aisance de leur famille, par des considérations de santé ou par suite d'autres motifs, ne reçoivent d'autre éducation que l'éducation domestique; soit, sur 209.764, environ 3.000 enfants (1).

2° Pour les enfants qui ne viennent que tardivement à l'école ou qui la quittent prématurément.

En second lieu, un grand nombre d'enfants appartenant à l'école primaire n'y viennent que tardivement ou la quittent prématurément pour entrer en apprentissage. Le profit qu'ils tirent de leurs études en est nécessairement amoindri; mais de ce qu'ils n'ont pas suivi l'école pendant toute la période de l'âge scolaire, il ne s'ensuit pas qu'on puisse les considérer comme

(1) Cette évaluation repose sur des données fournies pour les cinq arrondissements où le nombre des familles aisées est le plus considérable, savoir: les 6e, 7e, 8e 9e et 16e arrondissements. Ces données, toutefois, nous devons le dire, ne présentent pas des garanties de certitude absolue.

ayant été privés des bienfaits de l'école. Ils en ont joui dans la mesure qui a convenu à leurs familles. En l'absence de toute disposition légale qui impose la fréquentation pendant un nombre déterminé d'années, notre action à leur égard est épuisée, et nous n'avons pas à les compter dans le recensement des enfants auxquels les ressources scolaires peuvent faire défaut.

Or il n'est pas impossible de déterminer approximativement la proportion dans laquelle ces fréquentations incomplètes influent sur les résultats bruts de la statistique.

D'après l'appel nominal fait dans chaque classe de nos écoles publiques en 1877, les élèves inscrits, garçons et filles, se répartissaient ainsi, de 6 à 14 ans, entre les différents âges :

De 6 à 7 ans	2.802
De 7 à 8 —	11.471
De 8 à 9 —	13.483
De 9 à 10 —	13.958
De 10 à 11 —	13.606
De 11 à 12 —	14.697
De 12 à 13 —	12.171
De 13 à 14 —	6.339

Du simple aspect de ces chiffres, il résulte qu'on peut considérer le chiffre moyen des élèves de 7 à 13 ans, comme exprimant le nombre maximum des enfants qui, actuellement, sont envoyés dans les écoles publiques. Avant 7 ans, le niveau n'est pas encore atteint; après 13 ans, il décroît brusquement. Or, le nombre moyen des enfants fréquentant l'école de 7 à 13 ans est de 13.231. La différence entre cette moyenne et le chiffre des inscriptions pour les deux périodes de 6 à 7 ans et de 13 à 14 ans doit donc représenter le nombre des enfants qui, par le fait de la négligence ou des calculs mal entendus de leurs parents, ne fréquentent pas l'école pendant ces deux périodes. Cette différence est de 10.429 pour les garçons, et pour les filles de 6.892; soit, au total, 17.321 enfants, en chiffres ronds, 18.000, c'est-à-dire environ 1/5 ou 20 % du chiffre total des 89.517 élèves des écoles publiques, âgés de 6 à 14 ans.

Appliquée au même effectif dans les écoles libres, soit 62.052 enfants, cette proportion de 20 % donne une évaluation d'environ 12.000 enfants (chiffre exact, 12.400).

Quant au nombre des enfants recensés, soit dans les lycées, soit dans les établissements d'enseignement secondaire libres, il

ne doit subir aucun retranchement, les études classiques ne comportant ni ces retards ni ces désertions prématurées, sauf les cas d'accident ou de maladie, trop peu nombreux pour qu'il y ait lieu d'en faire état, et qui se trouvent, d'ailleurs, implicitement compris dans la réserve faite au profit de l'éducation domestique.

Le nombre définitif des enfants à l'éducation desquels il y a lieu de pourvoir.

Résumant ce compte, nous arrivons à défalquer des 42.000 enfants de 6 à 14 ans, qui paraissent n'être inscrits dans aucun établissement d'instruction :

Pour l'éducation domestique.	3.000	33.000
Pour les fréquentations incomplètes à l'école publique ou libre.	30.000	
DIFFÉRENCE.		9.000

Le nombre des places à créer.

Ce seraient donc 9.000 enfants environ auxquels il resterait actuellement à ménager l'accès de l'école primaire, soit 9.000 places à créer, ci. 9.000

Mais on a vu avec quelle rigueur ont été conduits tous ces calculs. Si dans une statistique il y a lieu de ne tenir compte que des chiffres, il serait imprévoyant et funeste de pousser trop loin les conséquences du raisonnement mathématique et, par exemple, de fermer la porte de l'école à ces vétérans qui, ayant dépassé l'âge scolaire, donnent l'exemple de la persévérance dans le travail. Il y a donc lieu de rétablir ici de ce chef les 3.640 places occupées actuellement, dans les écoles publiques de garçons ou de filles, par des enfants de plus de 14 ans, ci. 3.640

En second lieu il faut faire compte des 5.578 enfants âgés de plus de 6 ans qui se trouvent irrégulièrement dans les salles d'asile et qu'il importe de faire rentrer dans l'école ; soit 5.578 places, ci 5.578

Nous avons enfin : 1° à substituer des classes régulières aux 124 classes provisoires qui ont été installées, les unes dans des préaux, les autres dans des salles de dessin, partout enfin où il y avait un espace libre, mais qui occupent des emplacements qu'il est nécessaire de rendre, à bref délai, à leur destination première ; 2° à dégager les écoles encombrées où le

A reporter. . . . 18.218

Report. 18.218

nombre des élèves dépasse sensiblement la capacité des locaux ; 3° à remplacer les établissements insalubres ; soit, de ce chef, 8.000 places au moins à créer dans un avenir plus ou moins rapproché ; ci. (1). 8.000

TOTAL. 26.218

(1) Voici l'état des classes provisoirement établies dans les préaux couverts et les salles destinées à l'enseignement du dessin.

ARRONDISSEMENTS.	EMPLACEMENT de L'ÉCOLE.	ÉCOLES DE GARÇONS. — CLASSES ÉTABLIES dans LE PRÉAU.	ÉCOLES DE GARÇONS. — CLASSES ÉTABLIES dans LA SALLE de DESSIN.	ÉCOLES DE FILLES. — CLASSES ÉTABLIES dans LE PRÉAU.	ÉCOLES DE FILLES. — CLASSES ÉTABLIES dans LA SALLE de DESSIN.
1er	Rue St-Honoré, 336......	1	»	»	»
	Passage Saint-Roch......	»	»	1	»
3e	Rue Aumaire, 4.........	1	»	»	»
	Rue Volta...............	»	»	2	»
	Rue Vieille-du-Temple.....	»	»	2	»
4e	Rue Saint-Paul..........	2	»	»	»
	Rue des Billettes.........	»	»	1	»
	Rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie.....	»	»	2	»
	Rue du Fauconnier......	»	»	1	»
	Rue d'Anjou.............	»	»	1	»
5e	Rue Saint-Jacques, 250..	1	»	1	»
	Rue de Pontoise.........	»	»	1	»
	Rue de l'Épée-de-Bois.....	»	»	1	»
7e	Rue Éblé...............	»	»	1	»
	Rue Chomel.............	»	1	»	»
8e	Rue d'Astorg............	1	»	1	»
	R. des Écuries-d'Artois....	1	»	1	»
9e	Rue Milton.............	»	»	1	»
	Rue Clauzel.............	»	»	1	»
	Rue de la Victoire.......	1	»	1	»
10e	Rue Sambre-et-Meuse....	»	»	1	»
	Rue de Marseille.........	1	1	»	»
	Rue des Vinaigriers.....	»	»	1	»
	Rue Parmentier.........	»	»	3	»
	Rue de Chabrol..........	»	»	1	»
11e	Rue Bréguet............	1	»	1	»
	Rue des Taillandiers.....	»	»	2	»
	Rue de la Roquette......	1	»	»	»
	Avenue de la Roquette.....	2	»	»	»
	Rue Amelot.............	»	»	1	»
	Rue Keller..............	»	»	1	»
	Rue Servan.............	»	3	»	»
	A reporter.......	13	5	30	»

Le nombre des places à créer serait donc de 26.000 environ.

Les places créées depuis le 1er mai 1877. — Le nombre des places existant dans les projets en cours de construction.

Suite de la note de la page précédente.

ARRONDISSEMENTS.	EMPLACEMENT de L'ÉCOLE.	ÉCOLES DE GARÇONS. — CLASSES ÉTABLIES dans LE PRÉAU.	ÉCOLES DE GARÇONS. — CLASSES ÉTABLIES dans LA SALLE de DESSIN.	ÉCOLES DE FILLES. — CLASSES ÉTABLIES dans LE PRÉAU.	ÉCOLES DE FILLES. — CLASSES ÉTABLIES dans LA SALLE de DESSIN.
	Reports......	13	5	30	»
12e	Place de la Nativité......	1	»	1	»
	Rue du Rendez-Vous.....	1	»	»	»
	Rue d'Aligre............	»	»	2	»
	Rue de Reuilly....	1	»	1	»
	Boulevard Mazas.........	»	1	»	»
	Impasse J.-Bouton.......	»	»	»	1
	Rue Bréguet............	»	1	»	1
	Rue de Charenton, 315...	»	1	»	»
13e	Place Jeanne-d'Arc, 2.....	3	»	»	»
	Place Jeanne-d'Arc, 6.....	3	»	»	»
	R. du Moulin-des-Prés....	1	1	»	»
	Rue Baudricourt........	»	1	»	»
14e	Rue Boulard............	1	»	»	»
	Boulevard Arago.........	1	»	»	»
15e	Rue Dombasle...........	1	»	1	»
	Rue Violet, 36...........	»	»	4	»
	Rue Saint-Charles.......	1	»	»	»
	Rue Quinault............	»	»	2	»
	Rue de Vaugirard, 149.....	1	»	»	»
	Rue des Fourneaux......	3	»	»	»
17e	Rue Lemercier	2	»	»	»
	Rue Balagny............	»	»	1	»
18e	Rue Tardieu.............	1	»	»	»
	Rue Doudeauville........	1	»	»	»
	Rue Clignancourt, 63.....	2	»	1	»
	Rue Richomme..........	2	»	»	»
	Rue de Torcy..........	»	»	1	»
	Rue du Poteau..........	2	»	2	»
	Rue Pajol..............	1	»	»	»
	Rue de la Guadeloupe.....	»	1	»	»
19e	Place de la Mairie.......	3	1	1	»
	Rue Lassus.............	1	»	»	»
	Rue de Meaux...........	2	»	»	»
	Rue de Puebla, 69.......	1	»	»	»
	Rue de Puebla, 119......	»	1	»	»
20e	Rue des Pyrénées, 40.....	2	»	»	»
	Square National.........	2	»	»	»
	Rue Julien-Lacroix.......	2	»	»	»
	Rue de Tlemcen.........	2	»	2	»
	Rue Ménilmontant, 88.....	»	»	1	»
	Rue Riblette............	»	1	»	1
	TOTAUX... ..	57	14	50	3

Mais les travaux exécutés depuis le 1er mai 1877 (1), ont déjà fourni ou auront fourni, avant la fin de l'année scolaire,

(1) Voici l'état des places qui ont été créées dans les écoles de garçons et les écoles de filles depuis le 1er mai 1877.

ARRONDISSEMENTS.	EMPLACEMENT DES ÉTABLISSEMENTS.	ÉCOLES DE GARÇONS. NOMBRE des établissements.	ÉCOLES DE GARÇONS. NOMBRE des places nouvelles.	ÉCOLES DE FILLES. NOMBRE d'établissements.	ÉCOLES DE FILLES. NOMBRE des places nouvelles.
1er	Impasse des Bourdonnais	1	173	1	146
2e	Rue de la Jussienne	1	120	»	»
2e	Rue aux Ours	1	436	1	241
3e	Rue des Quatre-Fils	»	»	1	350
6e	Impasse de Rouan	»	»	1	130
9e	Impasse Rodier	1	120	»	»
10e	Rue du Faubourg-Saint-Martin	1	100	»	»
11e	Boulevard de Belleville	1	415	1	415
11e	Rue de la Folie-Méricourt	1	300	1	300
11e	Rue des Taillandiers	1	137	1	120
11e	Rue des Vignolles	1	500	»	»
12e	Rue Ruty	»	»	1	70
12e	Rue de Cîteaux	»	»	1	150
13e	Rue Baudricourt	»	»	1	66
13e	Place Jeanne-d'Arc (Congrég.)	»	»	1	70
14e	Place de Montrouge	»	»	1	50
15e	Rue Pernety	1	200	1	200
15e	Rue Quinault	1	50	1	70
15e	Rue Violet	1	50	»	»
15e	Rue Dombasle	1	160	»	»
17e	Boulevard Malesherbes	1	160	»	»
18e	Rue Lepic	1	120	»	»
18e	Rue Ordener	»	»	1	500
19e	Rue de Tanger	1	500	1	500
19e	Rue de Palestine	1	160	»	»
19e	Rue de Puebla, 119	1	355	1	330
20e	Rue Henri-Chevreau, 6	»	»	1	240
20e	Rue Planchat	»	»	1	130
20e	Rue Vitruve	1	200	»	»
20e	Rue Julien-Lacroix	1	110	»	»
	Totaux	20	4.366	19	4.078
	Report des Totaux des écoles de garçons.			20	4.366
	Totaux généraux			39	8.444

8.444 places nouvelles, et les travaux qui s'exécutent en ce moment en produiront très-prochainement 2.220 de plus (1). Ainsi, c'est un total de 10.664 places qu'on peut aujourd'hui considérer comme acquises. Restent donc à créer en définitive 16.000 places. Elles sont, dès aujourd'hui, l'objet de projets à l'étude (2).

Les salles d'asile

Nous avons réservé les salles d'asile. Il était nécessaire de les distinguer des écoles; il ne faut point les en séparer. Entrant dans les voies d'enseignement qui leur ont été récemment ouvertes, elles commencent à rendre de sérieux services pour ces premiers exercices d'observation et d'invention qui disposent l'enfant au travail régulier de l'école. Utiles à tous,

(1) On trouvera dans le tableau suivant l'état des places que produiront les écoles actuellement en cours de construction.

ARRONDISSEMENTS.	EMPLACEMENT DES ÉTABLISSEMENTS.	ÉCOLES DE GARÇONS.		ÉCOLES DE FILLES.	
		NOMBRE des établissements.	NOMBRE des places nouvelles.	NOMBRE des établissements.	NOMBRE des places nouvelles.
4e	Rue de l'Ave-Maria.	»	»	1	100
10e	Rue Château-Landon	1	400	1	400
12e	Rue de Reuilly, 17	»	»	1	200
15e	Rue Fondary.	1	350	»	»
15e	Rue de Dombasle	»	»	1	240
17e	Cité des Fleurs.	1	200	1	250
19e	Rue Fessard et rue de Palestine.	»	»	1	80
	Totaux. . . .	3	950	6	1.270
	Report des Totaux des écoles de garçons.			3	950
	Totaux généraux.			9	2.220

(2) Voir dans la 1re édition l'Annexe IV, pages 626 à 655.

par cela seul qu'elles assurent au développement des forces physiques, en même temps qu'au progrès des facultés naissantes de l'enfant, un régime d'éducation sain et éclairé, elles sont plus particulièrement nécessaires dans les quartiers où le travail de l'atelier enlève la mère à la famille.

L'effectif des enfants qui les fréquentent.

Le nombre des enfants qui les fréquentent aujourd'hui est bien loin d'être en rapport avec le nombre de ceux qui seraient en âge de les fréquenter. Pour s'en faire une idée exacte, il est nécessaire d'opérer sur les enfants recensés, tant dans les salles d'asile publiques ou libres que dans les écoles, le même décompte que celui que nous avons appliqué aux écoles.

Le décompte à opérer.

De ce décompte il résulte :

1° Que des 22.837 enfants inscrits dans les salles d'asile publiques, 5.578 doivent être retranchés comme ayant dépassé l'âge réglementaire de 6 ans ; qu'au même titre et par voie d'évaluation proportionnelle, il y a lieu de distraire 947 élèves de l'effectif des salles d'asile libres; soit au total, 6 520 ;

2° Qu'il y a lieu, par contre, de reprendre comme ayant moins de 6 ans, dans les externats ou les pensionnats libres de garçons et de filles, 7.799 enfants : 3.783 garçons. 4.016 filles, chiffres obtenus par évaluation proportionnelle.

6.520 en moins d'une part, et d'autre part 7.799 en plus, donnent, pour le total des enfants de 2 à 6 ans inscrits dans des établissements de première éducation, publics ou libres, un chiffre de 27.992 élèves, qui se répartissent ainsi :

Salles d'asile publiques.	17.259
Salles d'asile libres	2.934
Écoles primaires élémentaires de garçons et de filles, externats et pensionnats.	7.799
Ensemble	27.992
Nombre des enfants de 2 à 6 ans recensés dans le dénombrement de 1876	113.190
Différence	85.198

Ce seraient donc 85.198 enfants de 2 à 6 ans qui, actuellement, n'auraient place dans aucun établissement d'instruction public ou libre (1).

Le nombre des enfants de 2 à 6 ans qui ne sont inscrits dans aucun établissement d'instruction publique ou libre.

Mais, d'après une série d'observations suivies pendant plusieurs années, nous croyons pouvoir évaluer à 50 °/₀ le nombre des enfants de 2 à 6 ans que la famille conserve pour des raisons de convenance ou de santé; et l'on ne s'en étonnera pas, si l'on réfléchit que la salle d'asile est ouverte à l'enfant à un âge où d'ordinaire il sait à peine parler et où il commence bien juste à marcher. Il n'y a donc, en réalité, que les familles auxquelles il est impossible de se passer du secours de ces établissements qui en profitent.

Le nombre des enfants que leurs familles n'envoient pas à la salle d'asile publique.

On sait, en outre, que bien des enfants qui entrent à la lalle d'asile, n'y séjournent pas pendant toute la période de l'âge déterminé par la loi. Les effectifs des salles d'asile publiques n'atteignent leur plein relatif que pour les enfants de 5 à 6 ans (2).

Le nombre des enfants qui ne fréquentent la salle d'asile publique qu'incomplétement.

En mai 1877, on en comptait 8.880 de cette catégorie d'âge. Régulièrement il aurait dû y avoir autant de places occupées, ou à peu près, par les enfants des catégories inférieures ou supérieures.

---

(1) En calculant, comme nous l'avons fait pour les écoles, combien d'élèves sur 100 enfants de 2 à 6 ans étaient inscrits dans les divers établissements d'éducation primaire, en 1877, on arrive à constater qu'il s'en trouvait :

Dans les salles d'asile publiques	15,24 °/₀
Dans les salles d'asile libres.	2,59 —
Dans les écoles primaires élémentaires libres	6,89 —
Dans les salles d'asile libres et les écoles primaires élémentaires libres réunies	*9,49* —
Dans les établissements d'enseignement primaire élémentaire publics et libres, réunis	*24,73* —

(2) Voici d'après leur âge, la proportion 0/0, des enfants qui étaient inscrits dans les salles d'asile, au 1er mai 1877.

ENFANTS AGÉS DE				
2 à 3 ans.	3 à 4 ans.	4 à 5 ans.	5 à 6 ans.	plus de 6 ans
1,02	9,62	26,05	38,89	24,42

Or il n'y avait d'occupées :

Par les enfants de 4 à 5 ans,	que	5.497 places :	différence	2.933
Par — 3 à 4 ans,	—	2.198	—	6.682
Par — 2 à 4 ans,	—	234	—	8.646

Soit, au total, une différence de . . . . 18.261 entre le nombre des places réellement occupées et le nombre des places qu'auraient dû occuper les diverses générations des enfants de 2 à 6 ans pour que les salles d'asile fussent sur le pied d'un effectif complet.

On peut donc dire que l'effectif des 17.259 enfants recensés dans les salles d'asile ne représentait pas seulement 17.259 têtes d'élèves, mais un nombre double : 17.259 + 18.261 enfants que leurs parents n'avaient voulu faire participer que plus ou moins tardivement à ce premier enseignement. D'où l'on est en droit de conclure mathématiquement que, dans les salles d'asile, 1 place suffit pour 2 enfants.

Et comme nous avons déjà reconnu que la moitié au moins des enfants de 2 à 6 ans ne passe pas du tout par la salle d'asile, il n'est pas contraire aux vraisemblances d'établir, comme règle pratique, que le nombre de places nécessaire pour recevoir dans les salles d'asile, publiques ou libres, les enfants de 2 à 6 ans doit être calculé à raison du quart du nombre total de ces enfants.

La part à réserver à l'enseignement libre.

Nous ne devons pas oublier non plus que cette clientèle enfantine est la meilleure et la plus solide ressource des établissements primaires libres, et il convient de laisser à l'initiative privée toute la part qu'elle peut prendre dans cet ordre d'enseignement. Il nous suffit de combler les lacunes manifestement constatées.

Le déficit réel à combler actuellement.

Nous considérons, en conséquence, que, quant à présent du moins, nous avons seulement d'abord à parer au déficit de 6.000 places que nous avons relevé plus haut (1), puis à créer environ 6.000 places nouvelles reconnues indispensables dans les 18e, 11e, 20e, 10e et 5e arrondissements, quartiers populeux et ouvriers, où les parents ne peuvent, en raison de leurs occupations, soit se charger eux-mêmes de la surveillance de leurs enfants, soit les placer à prix d'argent dans des établissements libres.

(1) Voir page 54, tableau n° 15.

Les créations faites depuis 1877. Les projets à l'étude.

Les écoles dont la construction se termine, recevront un certain nombre des 5.578 élèves âgés de plus de six ans qui encombrent actuellement les salles d'asiles; elles nous fourniront ainsi, indirectement, une première satisfaction. D'autre part, 1.795 places ont été livrées dans les 15 salles d'asile nouvelles ouvertes aux familles depuis le 1er mai 1877 (1), et 4.000 autres sont comprises parmi les projets à l'étude (2). Nous aurons donc atteint avant peu le chiffre des 12.000 places dont la création est urgente.

Ainsi, pour les salles d'asile comme pour les écoles, le plan des développements et des améliorations se poursuit activement. Aux 44.814 places créées de 1867 à 1877, si l'on ajoute les 12.459 qui, dans le cours de l'année scolaire 1877-1878, auront

(1) On trouvera dans ce tableau l'état détaillé des places qui ont été créées dans les salles d'asile ouvertes depuis le 1er mai 1877.

ARRONDISSEMENTS	EMPLACEMENT DES SALLES D'ASILE.	NOMBRE des établissements.	NOMBRE des places nouvelles.
2e	Rue Tiquetonne.	1	150
5e	Rue Monge.	1	20
5e	Rue du Sommerard.	1	200
11e	Boulevard de Belleville	1	210
11e	Rue des Taillandiers.	1	50
12e	Rue de Cîteaux.	1	160
14e	Place de Montrouge.	1	40
15e	Rue Pernety	1	150
15e	Rue Quinault.	1	50
16e	Rue de la Municipalité	1	50
16e	Rue de Passy.	1	135
18e	Rue Ordener	1	150
19e	Rue de Tanger.	1	200
20e	Rue du Jourdain	1	200
20e	Rue Planchat.	1	30
	TOTAL	15	1.795

(2) Voir dans la première édition l'Annexe IV, pages 626 à 653.

été mises à la disposition des familles, on constate que la Ville de Paris a, en dix ans, étendu le bienfait de l'éducation élémentaire à plus de 57.000 enfants.

Résumé. — L'augmentation de 1867 à 1878; 1° du nombre des écoles et des salles d'asile publiques; 2° du nombre des places existant dans ces établissements.

En résumé, de 1867 à 1878, le nombre des établissements publics qui était de. 303

(220 écoles, 83 salles d'asile),
s'est élevé à 422

(303 écoles, 119 salles d'asile);
soit une différence de. 119

A elles seules les écoles égalent aujourd'hui le nombre total des établissements qui existaient en 1877.

Dans la même période, le nombre des places existant dans les établissements privés, était de . . . 65.020

(12.379 pour les salles d'asile, 52.641 pour les écoles),
s'est élevé à 122.293

(18.876 pour les salles d'asile, 103.417 pour les écoles).
Différence 57.273
soit presque une augmentation du double.

Mais il ne suffisait pas d'augmenter le nombre des établissements scolaires de façon à fournir des places aux enfants qui étaient en âge de les fréquenter; il fallait de plus et surtout organiser les classes, conformément aux règles d'un fructueux enseignement.

II

L'ORGANISATION DES CLASSES.

En 1867, l'enseignement mutuel n'avait pas encore complétement cessé d'être en usage dans les écoles de Paris. Il y avait rendu des services qu'il serait injuste de méconnaître, mais qu'il ne faut pas exagérer. L'enseignement mutuel à Paris.

On sait quel en était le principe. Bell le définissait avec une précision naïve : « la méthode au moyen de laquelle une école tout entière peut s'instruire elle-même, sous la surveillance d'un seul maître. »

On sait aussi sous quels auspices cette méthode fut introduite à Paris, au début de la Restauration. Les procédés sur lesquels elle repose étaient connus en France dès le XVIIe siècle. Mme de Maintenon la faisait pratiquer à Saint-Cyr. Rollin la mentionne comme un expédient utile. Cinquante ans avant que Bell l'eût rapportée des Indes, Herbault l'avait appliquée aux enfants de l'hospice de la Pitié (1747). Plus tard, le chevalier Paulet l'avait expérimentée avec succès dans une école de Vincennes (1774), et l'abbé Gaultier en avait transporté l'usage à Londres, pendant la Révolution (1792) (1). Mais c'est Lancaster qui le premier, en 1801, l'avait réduite en système, et c'est sous le nom de méthode lancastrienne qu'en 1815 le système avait pris pied dans nos écoles.

Adopté par le parti libéral, il avait du même coup rencontré l'opposition du parti contraire. Les noms de Royer-Collard et de Les causes de sa popularité sous la Restauration. Son caractère politique.

(1) Voir le Mémoire de François de Neufchâteau *sur la méthode pratique pour apprendre à lire aux enfants dans les écoles primaires* (an VII), le rapport de Cuvier sur l'instruction publique en Hollande (1811), et ceux de Carnot (1815).

Laisné, du duc Decazes et du duc Pasquier, les sentiments hautement religieux des membres de la *Société pour l'instruction élémentaire* ne paraissaient pas des garanties suffisantes. On s'effrayait au nom de la morale. On accusait la méthode lancastrienne d'ébranler les bases de l'ordre social, en déléguant à des enfants un pouvoir qui ne devait appartenir qu'à des hommes. Le Gouvernement lui-même s'était entremis, sans succès, « pour rassurer les personnes raisonnables et les bons esprits (1). » La question de l'enseignement mutuel était devenue une question de parti; c'était le terrain sur lequel les passions politiques se livraient bataille dans la presse et dans les Chambres. On tenait pour ou contre l'enseignement simultané, son rival, comme s'il se fût agi d'un article de la Charte qu'il fallait, suivant l'opinion à laquelle on appartenait, attaquer ou défendre ; et cette lutte même avait contribué à donner au nouveau système un puissant essor.

Ses avantages pédagogiques.

Au fond, ce qui était en cause, c'était l'expansion plus ou moins rapide de l'instruction primaire. La méthode nouvelle constituait pour les partisans du progrès un moyen d'action relativement prompt. Deux modes d'enseignement régnaient, à cette époque, dans les écoles : le mode simultané et le mode individuel. Le mode simultané, d'après lequel les enfants, partagés en classes, recevaient la leçon tous ensemble de la bouche du maître, était en usage dans les écoles dirigées par les associations religieuses, qui disposaient du personnel nécessaire. Le mode individuel, d'après lequel l'instituteur s'occupait de chaque enfant, tour à tour et isolément, était le régime commun à la plupart des autres établissements, où le manque de maîtres auxiliaires ne permettait pas de constituer des groupes d'élèves aptes à recevoir un même enseignement. Or, c'étaient ces auxiliaires que les écoles mutuelles devaient former. Le système fournissait à l'instituteur le moyen de multiplier sa direction personnelle, en lui donnant pour coadjuteurs ses meilleurs élèves. Les résultats du mode individuel étaient nécessairement restreints. Le maître, si diligent qu'il fût, ne pouvait être successivement tout à tous. Quelques enfants profitaient de ses soins; les autres s'enfonçaient chaque jour davantage dans la paresse et l'ignorance. A ceux-là

(1) *Moniteur officiel*, 4 août 1816.

allait être appliqué le bénéfice des procédés de Bell et de Lancaster, et pour faire cesser le privilége dont ils avaient souffert, pour opérer ce qu'on appelait « une œuvre de réparation sociale », les novateurs ardents, ceux dont la foi ne connaît pas les obstacles, ne demandaient que deux ans : « deux ans d'étude, disaient-ils, suffisaient aux moins intelligents pour achever leurs cours et les bien posséder » (1).

Ses avantages financiers.

Aux espérances plus ou moins lointaines dont se flattaient les enthousiastes s'ajoutaient pour les esprits froids les avantages d'un caractère immédiat et palpable. « S'il fallait prouver par un exemple la différence qu'il y a, sous les rapports économiques, entre la méthode simultanée et la méthode mutuelle, écrivait-on, il suffirait de remarquer que l'instruction élémentaire de 50.000 enfants, qui en ont besoin à Paris, coûterait 2.729.000 francs de plus par l'ancien que par le nouveau procédé (2). » Et il n'était pas question de Paris seulement. On avait en vue la France entière, où l'on constatait « qu'il n'y avait pas moins de 3.000.000 d'enfants à enseigner et qu'il y aurait plus de 45.000.000 de francs à dépenser, si l'on s'obstinait à la routine » (3). Or, aucun crédit n'était inscrit au budget de l'État pour l'instruction publique, et c'était le temps où l'on considérait comme une libéralité magnifique l'allocation de 50.000 francs que le Souverain avait, au témoignage de Cuvier, ajoutée de sa propre main au projet de l'Ordonnance de 1816, — allocation sans précédent du moins et que la cassette royale devait elle-même fournir « pour être distribuée, sous forme d'encouragement, aux auteurs des bons livres et des bonnes méthodes propres à propager l'instruction populaire » (4).

Il ne s'agisssait donc que de rassembler les enfants autour des tableaux de lecture. Les calculs étaient faits. « Un local de 150 pieds de long sur 30 de large devait contenir 1.000 élèves

(1) *Guide des fondateurs et des maitres pour l'établissement et la direction des écoles élémentaires de l'un et de l'autre sexe, basée sur l'enseignement mutuel, avec des gravures et des tableaux*. Paris, 1816. — Cf. *Précis de la méthode d'enseignement mutuel pour les nouvelles écoles élémentaires*, par M. Nyon, membre de la Société d'enseignement élémentaire, Paris, 1816.

(2) Id., *Ibid.*

(3) Rapport de M. Jomard, membre de la *Société pour l'instruction élémentaire*, février 1816.

(4) Ordonnance royale du 25 février 1816, art. 35.

dirigés beaucoup plus facilement par un seul maître que 30 enfants dans l'ancien système. De plus, on n'avait besoin que d'un seul livre de 140 à 200 pages et que les enfants ne touchaient jamais : ce qui lui assurait une durée de plusieurs années. Pour les moniteurs, une somme annuelle de 360 francs suffisait dans les écoles les plus nombreuses, la gratification qu'ils se partageaient étant graduée de 60 à 180 francs. Quant aux familles, là où l'instruction n'était pas gratuite, la dépense qu'elles avaient à supporter se réduisait à 5 ou 6 francs par an et par tête d'enfant (1). Bref, avec une somme annuelle de 10.000 francs, accordée pendant quelques années par l'État, concluait le comte de Laborde, la génération tout entière des pauvres, en France, pourrait être élevée en douze ans, et il n'existerait plus nulle part un seul individu inférieur à un autre dans les éléments si importants de l'instruction » (2). C'était faire beaucoup de bien, on l'espérait du moins, à peu de frais.

Le caractère moral qu'on y attachait.

L'application de la mutualité à l'enseignement était rattachée, d'ailleurs, par les imaginations séduites à un sentiment d'ordre élevé. C'était, en effet, une idée ingénieuse et une inspiration vraiment chrétienne que de chercher dans les enfants des auxiliaires pour instruire les enfants. On se plaisait à les voir se partager le pain de la science et s'évangéliser, pour ainsi dire, les uns les autres. On se flattait aussi de les accoutumer à obéir, en les exerçant à commander. On espérait même leur inculquer le sentiment de l'équité, en les habituant à se rendre entre eux la justice. A certains jours, daus des circonstances graves, la classe était érigée en tribunal. Le coupable était traduit devant les moniteurs. La cause était instruite, plaidée, jugée en due forme, et les journaux d'éducation s'emparaient du jugement pour le proposer à l'admiration publique (3). Tout cela se faisait très-

---

(1) *Guide des fondateurs*, déjà cité. — Cf. *Nouveau système d'éducation pour les Écoles primaires*, par le comte Charles de Lasteyrie.

(2) *Journal d'éducation* publié par la *Société pour l'instruction élémentaire*, I, page 17.

(3) Voici, entre beaucoup d'autres exemples, quelques lignes d'un article du *Journal d'éducation*, relatif à un de ces jugements qui eut en son temps un grand éclat.

« ... Le 21 février dernier (1817), après l'heure de l'école du soir, une rixe s'éleva dans la rue, entre les nommés Baron et Fauchet, tous deux élèves de l'école de la rue du Petit-Musc, dirigée par M. Cambier. Baron

sérieusement, et très-sérieusement aussi on pensait que ces pratiques, passant de la classe des enfants à la classe des adultes, contribueraient à introduire dans la société les mœurs de la

---

terrassé par Fauchet, eut le bras cassé. Il fut relevé par un passant et porté chez ses parents. Le lendemain, cet événement étant connu dans l'école, M. Cambier, pour se conformer aux règles de la méthode, annonce à ses élèves que le jury des moniteurs va être formé et qu'il s'occupera sur-le-champ d'examiner la conduite de Fauchet et de le juger.

» Le jury se trouva composé des élèves : Jodin, président; Maillard, Charles Faucheux, Defrance et Bertrand rapporteur.

» Aussitôt le rapporteur se rend chez les parents de Baron et chez ceux de Fauchet, pour recevoir leurs dépositions, d'après lesquelles il fait un rapport au jury qui s'est assemblé, et en présence de l'accusé. On entend les témoins à charge et à décharge, et il paraît résulter de leurs déclarations que Fauchet a été l'agresseur et qu'il s'est adressé, pour le maltraiter, à un enfant beaucoup plus faible que lui ; mais, toutefois, qu'il n'a point eu l'intention de lui casser le bras. On voit avec plaisir, dans cette singulière enquête, le Président du jury demander à chaque témoin qui dit avoir vu la rixe, pourquoi il n'a point séparé les combattants, et lui en faire des reproches.

» Lorsque ces petits débats sont terminés, le rapporteur Bertrand fait très-gravement son réquisitoire, que nos lecteurs liront sans doute avec autant de surprise que de plaisir.

» Messieurs, dit-il, j'espère que vous ne douterez pas qu'il ne soit très-sensible pour moi d'être dans la nécessité de prononcer contre un de mes camarades, et de vous engager à le punir de la faute que j'ai eu l'honneur de vous soumettre ; mais il y va de l'intérêt de tous à ce qu'un pareil scandale ne se réitère pas.

» Attendu que Fauchet est un mauvais sujet qui vagabonde du matin au soir; qu'il ne sait pas ses prières ; qu'il n'a jamais su un mot d'évangile ni de catéchisme, que toutes sortes de punitions lui ont été infligées à ce sujet ; qu'il y a toujours été insensible ; que, d'ailleurs, il n'a pas pu prouver qu'il n'était pas l'agresseur ; je conclus à ce qu'il soit chassé de l'école, que MM. les membres du bureau de charité du Comité cantonal et le commissaire de police soient instruits de la manière indigne dont il s'est conduit envers un de ses camarades beaucoup plus faible que lui.

» Le jury s'est retiré, après ces conclusions, pour délibérer, et il est rentré au bout d'un quart d'heure. Le président Jodin a lu à l'accusé le jugement par lequel les jurés venaient de le condamner, à l'unanimité, à ne plus fréquenter l'école. S'étant acquitté de cette tâche avec une modération et une décence vraiment remarquables, le petit président a adressé au pauvre condamné une très-grave exhortation pour l'engager à changer de conduite et à devenir un bon sujet ; puis il s'est efforcé de démontrer de son mieux à l'auditoire les dangers que l'on court à polissonner dans les rues. A coup sûr cette éloquence enfantine et ces remontrances faites par un camarade, un égal, ont plus de poids, plus d'influence sur l'esprit de toute une école que tout ce que pourrait faire ou dire le maître le plus habile. Le malheureux Fauchet a éclaté en sanglots et a fait paraître toutes les marques du plus profond repentir; mais il n'était plus temps, il fallait que le

vraie et utile fraternité. En France, les esprits généreux ne doutent jamais de l'efficacité des réformes dont ils souhaitent le succès. Nous jetons d'un seul coup notre cœur et notre raison du côté où nous entraînent nos désirs et nos espérances. Comme toutes les nouveautés libérales, l'enseignement mutuel a eu son âge d'or. Le Moniteur officiel enregistrait ses progrès et ses triomphes. Il avait sa classe normale à Paris, établie dans les bâtiments de l'ancien collége de Lisieux; ses écoles modèles dont le nombre, en moins de deux ans, avait été, sous l'administration de Royer-Collard, élevé à 17; ses réglements statutaires, son Conseil d'honneur (1). Les hôtels les plus aristocratiques du faubourg Saint-Germain lui étaient ouverts. En attendant des locaux de classe, il s'installait dans les salons. On le célébrait en prose et en vers. En 1818, l'Académie française le proposait comme sujet de concours pour le prix de poésie.

Son organisation

Ajoutons qu'on avait tiré des pratiques bien combinées du système toute une organisation qui était de nature à faire illusion sur ce qu'il avait de vide et de faux. C'était un spectacle saisissant, au premier aspect, que ces longs et vastes vaisseaux

---

jugement fût exécuté. Les juges et l'auditoire, vivement touchés, versaient tous des larmes. Ils entourent le condamné en pleurant, s'efforcent de le consoler, de lui donner du courage; ils l'embrassent tous en lui disant adieu. D'un mouvement spontané, on demande à ouvrir le tronc de l'école; tout l'argent qui y est enfermé est offert au pauvre Fauchet, qui s'éloigne enfin le cœur gros, la poitrine gonflée et dans un état digne de pitié.

» S'il existait encore quelques personnes qui pussent croire que la morale fut étrangère aux écoles perfectionnées, nous leur demanderions ce qu'elles pensent de cette anecdote. Pour le condamné, pour les juges, pour les témoins., que d'heureuses conséquences ne doit pas avoir une semblable leçon! Mais en examinant les détails mêmes du fait que nous venons de rapporter, ne voit-on pas, dans toute la conduite de ces enfants, les fruits d'une éducation morale et intellectuelle bien commencée, et le germe des qualités qui forment les bons citoyens et les hommes de bien? Que faudrait-il penser de ceux qui, connaissant ces résultats, seraient encore ennemis de la méthode qui les donne? »

(1) Voir les règlements préfectoraux des 16 avril et 16 septembre 1816. Aux termes d'un arrêté du 3 novembre 1815, un Conseil avait été formé pour surveiller la propagation de la méthode. Il comptait comme membres : MM. le duc de Doudeauville, le duc de la Rochefoucault-Liancourt, le comte Pastoret, le baron de Gérando, le comte de Laborde, le comte de Lasteyrie, le baron Delessert, le vicomte Mathieu de Montmorency, de la Bénardière, Jomard et l'abbé Gaultier.

qui contenaient une école entière, comme les plus anciennes générations de nos maîtres se souviennent encore d'en avoir vu à la Halle-aux-Draps (1). Au milieu de la salle, dans toute la longueur, des rangées de tables de 15 ou 20 places chacune, portant à l'une de leurs extrémités, — celle de droite, — le pupitre du moniteur et la planchette des modèles d'écriture, surmontée elle-même d'une tige ou télégraphe, qui servait à assurer, par des inscriptions d'une lecture facile, la régularité des mouvements ; sur les côtés, et tout le long des parois, des séries de demi-cercles autour desquels se répartissaient les groupes d'enfants ; sur les murs, à hauteur du regard, un tableau noir où se faisaient les exercices de calcul et auquel étaient suspendus les tableaux de lecture et de grammaire ; tout à côté, à portée de la main, la baguette dont s'armait le moniteur pour diriger la leçon ; enfin, au fond de la salle, sur une vaste et haute estrade, accessible par des degrés et entourée d'une balustrade, la chaire du maître qui, s'aidant tour à tour, suivant des règles déterminées, de la voix, du bâton ou du sifflet, surveillait les tables et les groupes, distribuait les encouragements et les réprimandes, et réglait, en un mot, comme un capitaine sur le pont de son navire, toute la manœuvre de l'enseignement (2).

Dans ce cadre solennel tout se passait avec solennité. Les mouvements, transmis par le moniteur général avec une mimique

(1) L'école mutuelle de la Halle-aux-Draps n'est pas cependant la première qui ait été fondée. Six autres l'avaient précédée : celle de la rue Popincourt, établie dans une salle du couvent de Saint-Ambroise ; celle de Mme la duchesse de Duras, installée à l'origine dans une pièce de l'hôtel même de Mme de Duras, puis rue Carpentier, près Saint-Sulpice ; celle de la rue des Billettes, fondée par l'Eglise protestante ; celle de M. Delessert, rue du Coq-Saint-Jean ; enfin, les écoles de Saint-Joseph et de Sainte-Elisabeth.

(2) « Une classe d'enseignement mutuel doit avoir la forme d'un carré long, d'une longueur à peu près double de sa largeur..... Dans une salle d'une vingtaine de mètres de longueur, le plafond devra être élevé de 5 à 6 mètres, pour qu'elle puisse contenir la masse d'air nécessaire à la respiration des élèves. Le maximum des mesures de l'estrade doit être environ de 0m,65 c. de hauteur, 5 mètres de longueur et 2 mètres de largeur. » — *Manuel des écoles élémentaires d'enseignement mutuel*, contenant des directions pour l'enseignement de toutes les facultés de l'instruction primaire élémentaire, à l'usage des fondateurs, des inspecteurs et des directeurs d'écoles, par *M. Sarazin*, professeur du cours spécial d'enseignement mutuel fondé par la Ville de Paris; ouvrage adopté par la Société pour l'instruction élémentaire et approuvé par le Conseil royal de l'Instruction publique, 3e édition, 1839.

6

expressive, étaient exécutés par la troupe des enfants avec une exactitude ponctuelle. La préparation aux exercices avait ses règles comme l'exercice et presque plus que l'exercice lui-même. On passait des groupes aux bancs, de la lecture à l'écriture, de l'écriture au calcul, non-seulement en ordre, mais en mesure. Les moindres préliminaires comportaient toute une série d'attitudes soumises aux règles d'une sorte de tactique (1).

Cette mise en scène satisfaisait les yeux. L'amour-propre des familles et des enfants y trouvait aussi son compte. L'enseigne-

(1) Voici, par exemple, comment on procédait à la leçon d'écriture :

Objet des commandements.	Commandements.	Exécution des commandements.
Pour faire monter les moniteurs d'écriture sur les bancs.	*Moniteurs d'écriture!* et un coup de sonnette.	Les moniteurs d'écriture et leurs adjoints viennent monter sur les bancs, près des télégraphes ; ils se tournent vers l'extrémité des tables qui leur est opposée, et tournent du même côté les numéros des classes.
Pour faire tourner les élèves vers le côté où ils doivent marcher.	*Attention !* et ensuite mouvement de la main de droite à gauche.	Au mot *Attention !* les élèves regardent le moniteur général ; au mouvement de la main, ils font un quart de tour.
Pour faire entrer dans les bancs et former les classes d'écriture.	*En classe d'écriture!* et un coup de sonnette.	Les élèves, les mains au dos, marchent en ordre, conduits par les moniteurs de groupe; ils quittent la ligne les uns et les autres, pour entrer dans leurs classes respectives d'écriture, par l'extrémité opposée aux télégraphes.
Pour faire cesser la marche et obtenir le silence.	Un coup de sifflet.	
Pour faire tourner les élèves vers l'estrade.	Un coup de sonnette.	Les élèves se tournent, comme il est dit; les moniteurs descendent des bancs, et en même temps tournent vers l'estrade les numéros des télégraphes.
Pour les faire préparer à entrer dans les bancs.	Les bras étendus horizontalement, le droit en avant, le gauche en arrière.	Les élèves, en se tournant vers leurs moniteurs de classe, portent la main droite sur la table qui est derrière eux, et la gauche sur celle de devant, sans cesser de regarder le moniteur général.
Pour faire entrer dans les bancs et asseoir.	La main droite portée de bas en haut.	Ils se soulèvent un peu et entrent dans les bancs; les moniteurs s'asseyent.
Pour faire mettre les mains au dos.	Les deux mains horizontales et ensuite portées au dos.	Les élèves sortent les mains devant eux, puis derrière ; ils restent ainsi pendant l'appel.

ment mutuel ne pouvait se soutenir dans les écoles très-peuplées qu'à la condition que l'autorité fût partagée entre un grand nombre de mains. De là, les diverses catégories de moniteurs et leur hiérarchie savante. Il y avait des moniteurs généraux, dont le nombre pouvait aller jusqu'à quatre; des moniteurs particuliers, dont le cadre était indéterminé ; et comme chaque exercice, écri-

---

Suite de la note de la page précédente.

Objet des commandements.	Commandements.	Exécution des commandements.
Pour commander l'appel aux moniteurs.	*Moniteurs !* et un coup de sonnette.	Au mot *Moniteurs!* les moniteurs se lèvent, et au coup de sonnette, ils vont prendre les listes d'appel, munies de crayons, et suspendues à la muraille en face des télégraphes; ils notent les élèves présents, sans les appeler, sans parler. L'appel terminé, ils se tournent vers l'estrade. Pendant l'appel, les moniteurs adjoints ou les premiers élèves font la distribution des cahiers et des modèles.
Pour faire rendre compte de l'appel.	Coup de sonnette.	Ils vont à l'estrade avec leurs listes, et disent au maître, qui l'inscrit sur-le-champ dans son registre, le résultat des appels; telle classe, tant de présents; tant d'absents, total tant ; puis ils remettent les listes où ils les ont prises, et reviennent s'asseoir à leurs places.
Pour faire préparer à nettoyer l'ardoise.	Main droite à la bouche et la gauche à hauteur de ceinture.	Les élèves portent la main droite à la bouche, mouillent un peu le bout de leurs doigts, et portent en même temps la main gauche sur l'ardoise.
Pour faire nettoyer l'ardoise.	Main droite agitée horizontalement.	Les élèves passent leurs doigts sur l'ardoise.
Pour faire cesser le nettoiement.	Coup de sonnette.	Ils portent leurs mains sur leurs genoux.
Pour faire distribuer les crayons et les plumes.	*Moniteurs !* et un coup de sonnette.	Au mot *Moniteurs !* les moniteurs se lèvent, prennent les crayons ou les plumes, selon la classe, passent dans les rangs devant les élèves, et déposent un crayon ou une plume dans la rainure, à côté de chaque élève ; puis ils s'arrêtent au bout des bancs en se retournant vers les télégraphes.
Pour faire revenir les moniteurs à leurs places.	Coup de sonnette.	Les moniteurs reviennent au pas, en formant une ligne. Arrivés à leurs places, ils s'y asseyent (a).
	La leçon commence.	

(a) *Manuel des Écoles élémentaires*, page 34.

ture, lecture, arithmétique, avait ses moniteurs particuliers, il était bien rare qu'un enfant intelligent n'obtînt pas quelque part sa place de commandement. Il y avait, en outre, les moniteurs adjoints ou occasionnels, dont le rôle consistait à remplacer les titulaires empêchés. Il y avait enfin les conducteurs, qui étaient comme les sous-officiers des moniteurs. Chacun de ces dignitaires avait ses priviléges distinctifs et bien en vue. Le bureau des moniteurs généraux était sur l'estrade, où ils entouraient le grand bureau du maître, comme des satellites leur planète. Les moniteurs particuliers siégeaient au bout des tables, au pupitre d'honneur, d'où ils exerçaient leur surveillance et faisaient jouer les télégraphes. Les conducteurs présidaient à la sortie de l'école et veillaient à ce que chacun rentrât tranquillement dans sa demeure ; défense leur était faite de frapper ou de menacer les indisciplinés, mais ils étaient chargés de noter les incidents et, le lendemain, ils faisaient leur rapport. Un ordre absolu présidait à l'accomplissement de toutes ces fonctions. Aucun déplacement, aucune marche ne pouvait avoir lieu sans qu'un chef quelconque, moniteur général, moniteur particulier ou conducteur, ne prît la tête de la colonne, la main posée sur le premier du rang et tenant, pour ainsi dire, la chaîne de sa petite escouade.

De toutes les causes qui ont contribué à vulgariser l'enseignement mutuel, il n'en est point, peut-être, qui ait été plus puissante sur les imaginations que cette organisation du commandement. L'esprit d'ordre plaît en France, surtout lorsqu'il s'accommode à des cadres où les plus humbles trouvent leur place. Une institution devient aisément populaire, pour peu qu'elle réponde à ce besoin, mêlé de faiblesse, qui est un des traits de notre génie national. On était naturellement porté à attribuer à l'appareil d'éducation tout extérieur de l'école mutuelle une efficacité souveraine. Au fond, quelle était son action réelle sur les enfants? quelle était sa véritable valeur pour la discipline de esprit et du caractère ?

Sa valeur réelle. — La classe des moniteurs.

Le grand ressort de l'école mutuelle, c'était le moniteur. Le plus grand nombre des élèves ne connaissaient d'autre maître que le moniteur. C'était par lui, par son intermédiaire, que le maître voyait, parlait, agissait. La grande affaire était donc

d'avoir de bons moniteurs, et tous les soins étaient pour eux. L'école ne s'ouvrait à tout le monde qu'à 10 heures. De 8 à 10 heures, il y avait classe de moniteurs. Malheureusement, l'objet spécial de cette classe en déterminait forcément la direction et l'esprit. L'intérêt du maître était de former promptement un bon instrument; quant à l'élève, il s'agissait moins d'apprendre à fond et pour soi que d'apprendre vite et pour les autres. Même dans une élite, il y a nécessairement des aptitudes diverses et des degrés divers d'aptitudes. Au lieu de chercher à faire profiter les moniteurs de leurs avantages réciproques, et de les entraîner dans ce grand courant d'émulation générale qui, sous une direction commune, finit par soulever tout le monde, on partageait la classe en groupes, et les moniteurs avaient eux-mêmes leurs moniteurs. On ne se préoccupait pas de l'équilibre du développement des facultés; on tirait parti des dispositions dominantes de chacun : tel avait le groupe de la grammaire, tel autre celui du calcul. Le travail était divisé, morcelé, spécialisé, sans ensemble ni unité. La parole du maître, la seule qui soit vivifiante, touchait les élèves-moniteurs tour à tour, jamais ensemble, ou très-rarement. Bien plus, une grande partie des deux heures de classe était consacrée à la récitation de la théorie des procédés normaux de l'école mutuelle. Il fallait, avant tout, les dresser au métier (1).

L'enseignement des moniteurs. — L'éducation de l'esprit : les *procédés.*

Quels maîtres une telle préparation devait-elle produire? Enseigner, c'est apprendre deux fois, a-t-on dit justement, mais à la condition d'avoir réfléchi sur ce que l'on a appris et sur ce que l'on enseigne. Pour porter la lumière dans l'intelligence d'autrui, il faut d'abord avoir fait en soi-même la lumière; ce qui suppose l'action éclairée, pénétrante, persévérante d'un esprit relativement mûr et formé. De la classe où ils venaient de siéger comme élèves, les moniteurs passaient maîtres improvisés comme par un coup de baguette, dans la classe des enfants qu'ils avaient à endoctriner. Ils ne devaient même pas

(1) Voir les règlements du Comité central pour la classe des moniteurs, 29 avril, 29 octobre et 26 novembre 1835. — Plus tard, il est vrai, dans la pratique des bonnes écoles, ces règlements furent modifiés, et chaque moniteur dut suivre les exercices d'un groupe dans toutes les matières de l'enseignement.

s'aider d'un livre; l'enseignement par les livres était proscrit; à l'origine, au moins, il n'y en avait qu'un seul pour toute l'école, nous le savons; encore n'y devait-on pas toucher. Que pouvaient-ils faire autre chose que de transmettre fidèlement la lettre de la leçon qu'ils avaient reçue? Comment en auraient-ils possédé l'esprit? Aussi ne leur demandait-on que d'appliquer exactement les *procédés* auxquels on les avait exercés. Nous ne créons pas le mot. Il était essentiellement de la langue de l'école mutuelle. Chaque matière avait ses *procédés*. Les tableaux de grammaire ou de calcul qui servaient à l'enseignement du groupe contenaient des séries de questions toutes faites, avec des séries parallèles de réponses (1). Il ne s'agissait que d'en suivre l'ordre. Le pauvre enfant, empêtré dans les énoncés de ces règles et bien souvent plus tenté, sans doute, de jouer lui-même que de faire travailler ses jeunes disciples, se trompait par inadvertance ou par impuissance. On ne l'ignorait pas. « Pour peu qu'on ait l'habitude des écoles, disait le Manuel, on voit que les moniteurs sont souvent portés à altérer les procédés qu'ils doivent employer et à leur en substituer d'autres, faute principalement de se rappeler ce qu'ils doivent faire » (2). Mais on ne trouvait pas d'autre remède à ce mal que de leur faire répéter souvent les manœuvres qu'ils avaient à commander chaque jour. Grâce à Dieu, on se fait aujourd'hui de la pédagogie une idée moins rudimentaire. L'enseignement est un art en même temps qu'une science : un art dont la souplesse doit se prêter aux besoins les plus imprévus, varier les explications, saisir les incidents, glisser ou insister, profiter de la lumière qui parfois se fait tout d'un coup, se tenir toujours au pas de l'élève et le diriger en le suivant. Il n'y a de résultats réels qu'à ce prix, et il n'y a que le maître qui soit capable de les obtenir.

L'éducation du caractère.

Si, sauf les exceptions toujours rares des natures précoces et de la vocation, l'on ne pouvait attendre du moniteur qu'un enseignement superficiel et sans portée, à plus forte raison n'était-il guère possible de lui demander cette étude psychologique des caractères,

---

(1) Voir la leçon de grammaire, *Manuel des Écoles élémentaires* déjà cité, page 33.

(2) Id., page 138.

qui seule crée l'autorité et permet d'exercer sur le développement moral de l'enfant une action féconde. Ici encore, sans doute, on comptait avant tout sur les procédés et il est vrai que la discipline se prête mieux que l'enseignement à l'application des procédés. Encore faut-il que les moyens soient bien appropriés à l'effet qu'on veut produire et que leur emploi soit toujours sans danger.

L'ordre matériel.

On admirait beaucoup l'organisation de l'école mutuelle, le mécanisme minutieusement réglé de tous ses mouvements, son animation silencieuse. « Voyez, disait-on avec une complaisance d'ailleurs justifiée par les faits, comme le moindre geste est saisi. Le plus léger coup de sonnette ou de sifflet produit un effet magique. Dans les marches, personne ne tourne la tête, et l'on n'entend qu'un bruit sourd produit par le pas cadencé des élèves (1). » Ces ordres donnés et exécutés à la muette assouplissaient assurément les élèves à l'obéissance. En avaient-ils la véritable intelligence, celle qui résulte du sentiment d'un devoir bien compris? Et si ces marches qui coupaient incessamment les exercices de l'enseignement étaient d'excellentes leçons d'ordre en même temps que d'utiles délassements de gymnastique, ne leur concédait-on pas bien du temps et de la place dans des journées de travail déjà si courtes, la classe des moniteurs réduisant à quatre heures la durée des classes ordinaires?

La discipline morale.

Nous n'oublions pas que ces moyens matériels de direction se rattachaient à un système de discipline morale qui avait pour base l'emploi des récompenses honorifiques et l'exercice de l'autorité. Or, il était sage assurément de proscrire les peines corporelles, férules et fouets, qui étaient encore en usage, et c'est avec raison qu'on cherchait à remplacer dans le cœur des élèves le sentiment de la crainte par le sentiment de l'honneur. Mais à trop tendre certains ressorts, on court le risque de les fausser. Si les austères satisfactions de la conscience, dont il est si rare que l'homme se contente, ne sauraient suffire à l'enfant, est-il prudent de l'habituer à recevoir, pour prix de ses moindres actions, une récompense palpable, une distinction visible qui le distingue à tous les yeux, au dehors de l'école comme dans

(1) *Manuel des Ecoles élémentaires*, page 91.

l'école? Que dire de la plus haute de toutes, de l'exercice de l'autorité? On comptait sur la vigilance du maître pour empêcher les abus; et l'on ne considérait pas que cette vigilance avait à s'exercer sur des centaines d'élèves, dans des locaux immenses; elle pouvait prévenir ou réprimer certains écarts; elle était absolument impuissante à assurer dans tous les groupes une bonne et sage direction. La plupart des maîtres, d'ailleurs, n'étaient dans leur école que des intendants; le mot est d'un promoteur dévoué de la méthode. Et puis, les meilleurs avaient leur classe à eux, la classe des moniteurs. C'était assez, quelquefois trop pour leurs forces. Après avoir enseigné le matin, ils se reposaient le reste de la journée sur le zèle des moniteurs. On croyait échapper au péril des enivrements de l'orgueil en faisant souvent passer d'un enfant à un autre la baguette du commandement. Mais l'habitude une fois prise se corrige difficilement. Même dans la famille, ces ministres du maître, comme ils se laissaient volontiers appeler, devenaient de petits despotes; les parents se plaignaient de leurs habitudes impératives et de leur ton de domination (1). Faire du commandement journalier par les enfants la base d'un système d'éducation, c'est s'exposer à pervertir les volontés que l'on veut discipliner. La vie morale, celle qui forme les caractères, ne peut comme la vie intellectuelle, venir que du maître, parce que lui seul en possède la règle.

La mesure des services rendus par l'enseignement mutuel.

Tels étaient les défauts inhérents au mode d'instruction et d'éducation de l'école mutuelle; défauts qui, entre les mains de certains maîtres inexpérimentés, n'étaient pas de nature à s'atténuer (2). Ceux qui en avaient le plus ardemment servi la cause ne s'y trompaient pas. Ils ne faisaient de l'enseignement mutuel ni une doctrine ni une science; ce n'était, à leurs yeux, qu'un mécanisme ingénieux (3).

Tel qu'il a été appliqué à Paris, de 1830 à 1850, il a laissé de très-

---

(1) Voir le *Manuel général de l'éducation primaire*, tome X, page 132.

(2) Voir les Instructions ministérielles des 11 décembre 1817 et 1er juillet 1819.

(3) Voir, entre autres appréciations, celle du Cte de Laborde (*Journal d'éducation*, I, page 119).— Cf. le Rapport de M. de Salvandy au Roi, en 1843.

honorables souvenirs, et nous l'avons dit, c'est justice (1). Qu'il nous soit permis de rappeler ici avec honneur les noms de M[lle] Sauvan et de M. Sarazin qui, pendant cette période, ont rendu à nos écoles des services dont la mémoire n'est pas effacée. Sous un tel patronage, le système a été un expédient utile, comme il peut l'être encore partout où se rencontreraient les mêmes circonstances et la même direction. Il a permis de multiplier les établissements d'instruction primaire, rapidement et économiquement, dans un temps où le personnel enseignant et les crédits nécessaires pour le rétribuer étaient insuffisants. Il a contribué à révéler leur vocation à quelques jeunes gens d'élite dont les écoles normales ont fait ensuite des maîtres. Il a surtout réussi à répandre et à populariser le goût de l'étude parmi les classes ouvrières. C'est ainsi qu'il a mérité la faveur dont il a été l'objet. Mais les résultats n'étaient pas et ne pouvaient pas être en raison des efforts déployés. La masse des enfants sortait de l'école mutuelle, façonnée à certaines habitudes de discipline, et sachant ce qui peut s'enseigner mécaniquement : lire, écrire et compter; rien de plus. Ainsi s'explique qu'après vingt ans d'application de la loi de 1833, les classes d'adultes n'aient guère servi, pendant si longtemps, qu'à apprendre ou à rapprendre à l'homme ce que, sur les bancs de l'école, l'enfant n'avait pas appris ou ce qu'il avait mal compris.

La persistance dans l'application du régime de l'enseignement mutuel, malgré l'insuffisance constatée des résultats.

Ce qui contribua à perpétuer les conséquences du système, c'est que même après que l'expérience avait prononcé aux yeux de tous sur ses défauts, on persistait dans ses errements. Au témoignage des faits constatés à Paris et dans le reste de la France se joignaient les renseignements recueillis à l'étranger. En 1836, au cours de sa mission en Hollande, V. Cousin, interrogeant au sujet des méthodes de l'instruction primaire un

(1) Voir sur les améliorations successives du système, dans le Bulletin de la *Société pour l'instruction élémentaire* (avril 1840) le *Rapport sur la troisième édition du manuel des écoles élémentaires d'enseignement mutuel* par M. Boulay de la Meurthe et un Mémoire du même auteur (juin 1840), intitulé: *Coup d'œil sur la situation de l'instruction primaire en France*. Voir aussi et surtout dans les *Souvenirs de l'Hôtel de ville de Paris* (1848-1852) par M. Ch. Merruau, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, ancien membre du Conseil municipal de Paris, ancien conseiller d'État, les chapitres II et III du livre IV, où l'histoire des développements de l'enseignement mutuel à Paris est résumé en quelques pages pleines de faits solides, de considérations intéressantes et de spirituels aperçus.

inspecteur des écoles de Harlem, s'écriait avec l'impétuosité spirituelle qu'il portait dans les moindres discussions : « Pour moi, philosophe et moraliste, je regarde l'enseignement simultané, à défaut de l'enseignement individuel qui est impossible, comme la seule méthode qui convienne à l'éducation d'une créature morale; mais, je dois l'avouer, l'enseignement mutuel jouit encore en France d'une popularité déplorable (1). »

L'inégalité entre les écoles laïques et les écoles congréganistes. L'organisation des écoles congréganistes.

Cette persévérance dans l'emploi des procédés aussi hautement condamnés par les maîtres de la science pédagogique était d'autant plus regrettable que toutes les écoles de Paris n'en subissaient pas également le régime. Les établissements dirigés par des congrégations religieuses avaient été préservés par leurs Constitutions. Aux termes des statuts qui les régissent, les frères des Écoles chrétiennes ne peuvent accepter la direction d'aucune école qui comprenne moins de trois maîtres, dont deux au moins chargés exclusivement des classes. Indépendamment de leurs Règles de vie, une expérience séculaire leur avait appris la supériorité des méthodes de l'enseignement simultané; ils savaient combien la tâche de l'instituteur est facilitée par une division de classes répondant à l'âge ainsi qu'aux conditions diverses d'intelligence, de travail et de progrès des enfants. C'est conformément à ces principes que leurs écoles s'étaient établies à Paris, en 1804, sous le patronage de l'administration de l'Assistance publique, et leur organisation n'avait pas été modifiée, lorsque la Ville les avait prises à sa charge. Des 29 établissements que les Frères possédaient à ce moment (9 mars 1836), 13 avaient au moins deux maîtres; les 16 autres en comptaient trois ou plus de trois. Telles étaient aussi les règles qui avaient présidé à la création des écoles de filles confiées aux sœurs de la Charité.

Le régime des écoles laïques.

Il n'en était pas ainsi de celles que dirigeaient les maîtres et les maîtresses laïques. Sous l'empire des idées chères au parti libéral de la Restauration, elles avaient été uniformément vouées à l'enseignement mutuel. C'est du 1er octobre 1853 que date la première amélioration apportée à leur organisation. Il fut décidé que tout établissement où le minimum des présences moyennes atteindrait 150 serait partagé en deux classes pourvues chacune

(1) *Rapport sur l'instruction primaire en Hollande*, page 31.

d'un maître spécial et destinées à recevoir, la première, sous le nom de classe supérieure, 60 à 80 élèves : la deuxième, sous le nom de classe élémentaire, tout le surplus de l'école. Ce surplus n'était rien moins, dans certains établissements, qu'un corps de 200, 250 et 300 enfants. Le progrès était donc bien insuffisant; c'était néanmoins un progrès et il eut tout d'abord pour effet de permettre d'augmenter le nombre des écoliers qui pouvaient recevoir la leçon directe du maître, ou tout au moins de corriger le régime de l'enseignement mutuel pur par l'introduction de ce qu'on appelait le mode mixte, c'est-à-dire la combinaison de l'enseignement mutuel et de l'enseignement simultané. Cette modification, tout incomplète qu'elle fût, ayant porté ses fruits, au bout de quatre ans intervint un essai de réforme plus profonde.

Sur la proposition de M. Régimbeau, aujourd'hui contrôleur de la comptabilité et inspecteur du matériel des écoles, et à cette époque instituteur-directeur de l'établissement de la rue Saint-Honoré, 336, on résolut de faire, dans une école appartenant à un maître laïque, l'expérience d'une distribution de classes conforme à celle à laquelle était justement attribuée l'incontestable supériorité des écoles congréganistes. Au 1er octobre 1857, sept classes furent ouvertes dans l'établissement de la rue Ferdinand-Saint-Maur, actuellement rue Morand (11e arrondissement), qui jusque-là n'en avait, comme tous les autres, compté que deux. L'épreuve fut décisive. L'école de la rue Ferdinand-Saint-Maur, placée sous la direction de l'habile instituteur qui avait été naturellement chargé d'appliquer sa proposition, réunissait à la fin de l'année scolaire 900 élèves.

La situation comparée quant au nombre des maîtres des écoles laïques et des écoles congréganistes, au 1er octobre 1867.

Il fut dès lors arrêté, en principe, que la même organisation serait introduite au fur et à mesure dans lés autres écoles laïques. Celles de la rue Saint-Hippolyte (13e arrondissement), de la rue d'Aligre (12e arrondissement) et de la rue Cujas (5e arrondissement) furent les premières à en profiter. Mais la transformation, bien que reconnue indispensable, ne marchait que lentement. En dix ans elle n'avait été pratiquée que sur 34 établissements, et voici quelle était, au 1er octobre 1867, la situation relative des écoles laïques et congréganistes, quant au nombre des classes et conséquemment des maîtres qui distribuaient l'enseignement.

Tableau n° 18, indiquant le nombre des classes et des maîtres existant dans les écoles de garçons et les écoles de filles, laïques et congréganistes, au 1er octobre 1867.

NATURE DES ÉCOLES.	ÉCOLES DE GARÇONS.									ÉCOLES DE FILLES.										RÉCAPITULATION	
	NOMBRE DES ÉCOLES.	NOMBRE DES CLASSES.	ÉCOLES COMPRENANT							NOMBRE DES ÉCOLES.	NOMBRE DES CLASSES.	ÉCOLES COMPRENANT								TOTAL DES ÉCOLES.	TOTAL DES CLASSES.
			7 CLASSES.	6 CLASSES.	5 CLASSES	4 CLASSES.	3 CLASSES.	2 CLASSES.	1 CLASSE.			8 CLASSES.	7 CLASSES.	6 CLASSES.	5 CLASSES.	4 CLASSES.	3 CLASSES.	2 CLASSES.	1 CLASSE.		
Laïques	60	146	1	»	1	5	16	29	8	54	110	»	»	»	»	1	10	33	10	114	256
Congréganistes.	51	204	3	2	9	15	22	»	»	55	229	1	1	2	16	19	14	2	»	106	433
TOTAUX.	111	350	4	2	10	20	38	29	8	109	339	1	1	2	16	20	24	35	10	220	689

La lenteur des réformes.

De ce tableau il ressort que tandis qu'aucune école congréganiste, sauf 2, ne possédait moins de 3 classes, 80 écoles laïques sur 114 étaient restées avec 1 ou 2 classes, Les partisans de l'enseignement mutuel ne se faisaient plus guère illusion (1). On ne le défendait plus. Mais, faute de locaux appropriés et faute d'un nombre suffisant de maîtres, on continuait à le pratiquer. Danger d'autant plus grave que, n'ayant plus foi dans les moniteurs, on ne formait plus de moniteurs et qu'on utilisait néanmoins les jeunes auxiliaires qui en remplissaient l'emploi, comme si la classe spéciale qui servait autrefois à les former eût encore subsisté. Les enfants étaient rassemblés autour d'un autre enfant, un peu moins ignorant, un peu plus âgé, propre à maintenir dans les rangs du groupe une certaine discipline, mais incapable d'exercer sur les esprits une direction utile.

La nécessité d'une organisation pédagogique. Les cadres des classes.

La question ne pouvait être définitivement résolue que par la transformation du régime même des études. C'est des règles de la répartition des matières de l'enseignement qu'il fallait faire sortir celles de la division des élèves.

Tel fut l'objet des prescriptions fondamentales de l'*Organisation pédagogique* établie en 1867. En partageant le programme de l'enseignement en trois cours, et chacun de ces cours en autant de divisions que le comportait le nombre des élèves, l'*Organisation pédagogique* créait, en quelque sorte, les cadres des classes.

La gradation des cours et la division des classes.

L'établissement des trois cours ne pouvait donner lieu à aucune objection. Le principe en avait été posé, dès 1834, dans les statuts délibérés par le Conseil royal de l'instruction publique (2); et tous les pédagogues l'avaient pris pour règle (3). C'était, en quelque sorte, la classification naturelle. Le développement

(1) L'ancien président du Comité central de Paris, le C[te] Boulay de la Meurthe, est un de ceux qui conservèrent le plus longtemps leur confiance dans le système de l'enseignement mutuel dont il avait, pendant vingt ans, réglé les destinées. « Jamais, disait-il en 1857, ma foi n'a été plus entière. » Vers le même temps, en 1858, M. Rostaing de Rivas publiait, dans *la Revue des provinces de l'Ouest*, une apologie de la méthode lancastrienne, sous le couvert d'une histoire de l'enseignement mutuel et de son introduction en France.

(2) Statuts du 25 avril 1834. (Voir notre Recueil sur *la Législation de l'instruction primaire en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours*, tome I, page 317.)

(3) Voir notamment le *Cours d'études des écoles primaires et des classes d'adultes*, de M. J.-J. Rapet.

intellectuel des enfants suit, en effet, dans les conditions ordinaires, une marche conforme au développement de ses forces physiques, et il comporte trois degrés : le premier de 6 à 8 ans; le deuxième de 8 à 10 ans ; le troisième de 10 à 12 ans. C'était cette gradation logique qu'il s'agissait simplement d'introduire dans le programme des études.

Les conditions de succès dans le système de l'enseignement simultané.

Le partage des cours en divisions était une mesure d'une exécution moins aisée. Les meilleurs principes ne valent que par la façon dont on les applique. Quelles doivent être les proportions numériques d'une classe, pour que l'enseignement simultané porte ses fruits?

L'enseignement individuel, fût-il possible dans les écoles primaires, n'y réussirait pas. Son action froide, isolée, essentiellement réfléchie et raisonneuse, ne convient qu'à des intelligences fines, délicates, riches par elles-mêmes et puisant incessamment autour d'elles, dans l'atmosphère où elles se développent, des éléments de vie. Telles ne sont pas les conditions, tel n'est pas le milieu de l'éducation populaire. A ces natures incultes, pour la plupart, il faut l'entraînement du nombre, le stimulant de l'exemple, l'attrait de l'imitation, le mouvement de la leçon générale, variée dans ses répétitions, sensible dans ses applications usuelles. Ce sont là les incontestables avantages de l'enseignement simultané. De ces masses bien dirigées se dégage comme un courant de force attractive ; il suffit de quelques esprits plus vifs et mieux doués pour donner l'impulsion à tous les autres. Mais cette impulsion peut être trompeuse. L'instruction acquise sous une telle discipline risque d'être factice, si l'élève ne fait que s'associer machinalement à la solidarité qu'elle provoque. L'intelligence ne s'ouvre et ne se développe, la volonté ne devient active et énergique que sous la pression répétée de l'effort personnel. Si donc il est utile d'assurer à la distribution générale de l'enseignement le bénéfice de cette action communicative qni concourt si puissamment à en propager les effets, il n'est pas moins indispensable que le nombre des élèves réunis dans une même classe permette au maître de suivre et de soutenir chacun

---

(1) Voir *l'Organisation pédagogique des écoles du département de la Seine :* programmes et instructions, 9e édition.

d'eux dans cette sorte de lutte avec lui-même, lutte sans laquelle il n'est point de résultats durables.

Les cadres primitifs des classes.

Cette difficulté ne pouvait être tranchée du premier coup, et les cadres de nos classes n'ont pas été d'abord ce qu'ils devaient être. La réforme exigeait un développement considérable dans le nombre des maîtres; il convenait de ménager les finances de la municipalité. Il fallait aussi compter avec les embarras qui devaient résulter du recrutement du personnel enseignant, le département de la Seine n'ayant pas encore d'école normale. Il était nécessaire enfin de gagner les esprits à une entreprise qui allait changer bien des habitudes et pour le succès de laquelle le concours de toutes les bonnes volontés était nécessaire. C'est ainsi qu'on fut d'abord amené à fixer le nombre des élèves de chaque classe, dans les divisions du cours élémentaire, à 120; dans celles du cours intermédiaire, à 80; dans celles du cours supérieur, à 60. Ces grandes divisions, assurément trop larges, avaient du moins l'avantage immédiat de déterminer les bases des aménagements qu'il y avait lieu d'appliquer tant aux plans des constructions nouvelles qu'aux améliorations des anciennes écoles.

Les cadres actuels.

Peu à peu, les principes de *l'Organisation pédagogique* gagnèrent du terrain, les ressources du service scolaire s'accrurent, les maîtres se formèrent; on s'écarta des règles provisoirement établies. L'effectif des places descendit, pour les classes du cours élémentaire, à 100, puis à 90, puis à 80; pour les classes du cours intermédiaire, à 70; pour les classes du cours supérieur, à 60. La règle à laquelle nous sommes arrivés aujourd'hui fixe les limites à 60, 50 et 40.

Si le cadre le plus large est celui des classes élémentaires, ce n'est pas certes que nous considérions que ces classes présentent ni plus de facilité ni moins d'intérêt que les autres. Aucun cours n'a plus d'importance à nos yeux, la rapidité du progrès des enfants dépendant surtout de leurs débuts. En même temps, aucun enseignement peut-être ne demande plus d'habileté et de patience dans les moyens d'action. Mais lorsqu'il s'agit d'une organisation applicable à une ville comme Paris, il faut compter avec les circonstances et les nécessités. D'une part, les enfants les

plus jeunes sont, par le fait des indispositions, les plus sujets aux absences, et, en réalité, le nombre des présents est toujours, dans les classes élémentaires, relativement au nombre des inscrits, très-inférieur à celui des autres classes. D'autre part, à certaines époques de l'année, — au mois de janvier ou à Pâques, — il se produit encore une affluence relativement considérable d'inscriptions pour des enfants que leurs parents n'ont pu se décider à faire entrer à l'école dès l'ouverture des classes, et c'est le cours élémentaire que ces jeunes recrues viennent naturellement charger : il faut prévoir ces éventualités.

Ces retards d'entrée diminuant d'année en année, et la salle d'asile préparant plus directement les enfants à l'école, nous serons de moins en moins exposés, sans aucun doute, aux invasions irrégulières qui troublent l'exécution des meilleurs plans. Aussi voudrions-nous en principe, — et tel est le programme d'après lequel ont été préparés les derniers projets de construction, — que toutes les classes fussent ramenées à une mesure commune; le mobilier scolaire, qui occupe moins d'espace pour les enfants plus jeunes que pour les plus âgés, ferait seul, quant au nombre des places, la différence. Exigeant des maîtres une action constante et un enseigement suivi, il est indispensable de leur faciliter le bon emploi de leurs forces. Une classe trop étendue échappe à la surveillance, et la voix s'y perd. Il faut que l'instituteur puisse aisément embrasser tous ses élèves du regard, et que sa parole arrive sans effort dans tous les bancs. Supprimer pour les maîtres les causes de fatigue inutile, c'est augmenter le profit de leur enseignement.

Les effectifs moyens des classes dans les différents cours.

Mais les améliorations les plus désirables ne peuvent s'accomplir toutes en un jour. La crainte de diminuer le nombre des places disponibles a dû même faire différer le remaniement de quelques anciennes écoles jusqu'au jour où seront achevées les écoles nouvelles destinées à les soulager de leur trop-plein. C'est ce qui explique les effectifs, si lourds encore, qui ont été relevés dans quelques classes en mai 1877 (1). Dès aujourd'hui, toutefois, le

(1) 52 classes ont été dédoublées depuis le 1er mai 1877. Notons, en outre, que les classes où les dispositions des locaux faisaient absolument obstacle au dédoublement, ont été pourvues, en attendant mieux, soit d'un deuxième maître-adjoint, soit d'un élève-maître.

plus grand nombre des dédoublements nécessaires ont été opérés; le mouvement, commencé en 1867, a été particulièrement marqué depuis 1871.

Le calcul de l'effectif moyen des élèves dans chaque classe portant sur plus de trois cents établissements, ne donnerait pas une idée suffisamment exacte de la situation de chacune d'elles ; on peut constater cependant, à titre de renseignement général, qu'en 1877, la moyenne des classes s'établissait ainsi qu'il suit :

ÉTABLISSEMENTS.	ÉCOLES DE GARÇONS			ÉCOLES DE FILLES		
	COURS SUPÉRIEUR.	COURS MOYEN.	COURS ÉLÉMENTAIRE.	COURS SUPÉRIEUR.	COURS MOYEN.	COURS ÉLÉMENTAIRE.
Laïques	40	59	75	32	47	65
Congréganistes . . .	45	56	75	40	55	70
Moyenne commune .	42	58	75	35	50	67

La moyenne serait donc à peu près la même pour les garçons dans les écoles laïques que dans les écoles congréganistes. Pour les filles, elle serait plus élevée chez les congréganistes que chez les laïques. Il y aurait surtout une différence sensible dans la moyenne commune des écoles de garçons et des écoles de filles, à l'avantage des écoles de filles. Mais, nous le répétons, ce n'est là qu'un résultat mathématique, et qui suppose que l'on a fait masse de tous les élèves pour les répartir, par une abstraite opération de calcul, entre les classes.

L'augmentation du nombre des classes depuis 1867.

Ce qui exprimera d'une façon incontestable les résultats réels, c'est le chiffre des classes créées depuis 1867, tant par suite de l'ouverture des écoles nouvelles que par l'effet du nouvel aménagement des anciennes. Si la différence du nombre des écoles n'est que de 84, celle du nombre des classes est de 873 (1). On en trouvera le décompte résumé dans le tableau suivant, qui indique à la fois la situation présente et cette situation comparée avec celle de 1867.

(1) Voir dans la première édition l'Annexe V, pages 676 à 687.

Tableau n° 19, présentant l'état des classes existant dans les écoles laïques et congréganistes de garçons et de filles en 1867, comparativement avec 1877.

ÉTABLISSEMENTS.	ÉCOLES DE GARÇONS.														ÉCOLES DE FILLES.												AUGMENTATION DE 1867 à 1877.
	NOMBRE DES CLASSES.	ÉCOLES COMPRENANT													NOMBRE DES CLASSES.	ÉCOLES COMPRENANT										TOTAL DES CLASSES.	
		13 clas.	12 clas.	11 clas.	10 clas.	9 clas.	8 clas.	7 clas.	6 clas.	5 clas.	4 clas.	3 clas.	2 clas.	1 clas.		10 clas.	9 clas.	8 clas.	7 clas.	6 clas.	5 clas.	4 clas.	3 clas.	2 clas.	1 clas.		
Laïques	473	1	»	1	»	2	3	13	18	24	16	7	1	1	427	1	1	3	4	17	25	28	4	2	1	900	644
Congréganistes. . . .	319	»	»	»	1	2	5	8	16	11	11	»	»	»	343	»	5	6	6	16	14	9	2	»	»	662	229
TOTAUX. . . .	792	1	»	1	1	4	8	21	34	35	27	7	1	1	770	1	6	9	10	33	39	37	6	2	1	1.56_2	873

Les irrégularités et leur explication.

On remarquera, sans doute, que cinq écoles n'ont encore que 1 ou 2 classes : ce sont des établissements appartenant aux églises réformées, et dont la clientèle spéciale est restreinte. Trente et une écoles, au contraire, comptent de 8 à 13 classes. Cette extension des cadres d'un établissement produit des agglomérations d'enfants assurément trop considérables. Elle nous a été imposée par l'obligation de donner satisfaction aux besoins de la population scolaire de certains quartiers : salles de dessin, parloir, préau, tout, ainsi que nous l'avons vu, a dû être provisoirement converti en classe. Les constructions qui sont en cours d'exécution permettront de rentrer dans les règles.

La constitution normale d'une école.

Cinq classes sont nécessaires pour établir une école sur ses véritables bases, c'est-à-dire pour permettre de constituer 1 division de cours supérieur, 2 de cours moyen, 2 de cours élémentaire. Si la situation le commande, on peut ajouter une seconde division de cours supérieur et une troisième de cours moyen, de façon à former un groupe de 7 classes. Au delà de cette mesure, la direction d'une école, telle que nous en concevons aujourd'hui les devoirs multiples, excède les forces d'un instituteur qui donne consciencieusement son temps et ses forces.

Le nouvel aménagement des classes dans les salles d'asile.

Ajoutons, avant de terminer sur ce point, qu'une réforme conçue dans le même esprit a été apportée à l'aménagement des salles d'asile. Conformément aux vues indiquées dans notre Mémoire de 1875, une classe spéciale a été organisée, partout où il a été possible de le faire, pour recevoir les enfants en âge d'être appliqués aux exercices de la méthode Frœbel. L'effectif de la classe de la salle d'asile proprement dite s'est trouvé ainsi diminué, au profit de l'hygiène, de la discipline et de l'enseignement. Cinq établissements ont déjà profité de cette amélioration ; elle doit être introduite dans tous les établissements nouveaux ; elle fait désormais partie du programme normal des constructions.

Les améliorations du matériel scolaire et du mobilier technique.

La substitution du principe de la division rationnelle des classes, reposant sur le système de l'enseignement simultané, à la règle de l'unité de classe, procédant du système de l'enseignement mutuel, n'aurait pu produire sur la direction des études les effets qu'on avait lieu de s'en promettre, si la mesure n'avait été soutenue et complétée par la transformation du matériel scolaire et l'amélioration du mobilier technique.

L'importance des questions relatives au matériel scolaire.

On n'a jamais mieux compris qu'aujourd'hui l'intérêt des questions qui se rattachent au mobilier scolaire. Peut-être même aurait-on quelques dispositions à en exagérer l'importance. Ce qu'on ne saurait trop reconnaître, c'est qu'en matière d'éducation rien n'est indifférent. Tout ce qui touche à la santé de l'enfant réagit sur son caractère, et du caractère sur l'intelligence. Montaigne ne faisait que donner cours aux rêves de son aimable imagination, lorsqu'il souhaitait qu'on « jonchât la classe de fleurs et de feuillées » ; mais il s'appuyait sur des arguments de bon sens indiscutables lorsqu'il prescrivait qu'on en écartât « tout appareil de géhenne » et « que chacun, l'enseignant et l'enseigné, y fût toujours de franche allure. »

Le matériel scolaire de l'enseignement mutuel.

Dans l'enseignement mutuel, on ne s'étonnait de rien. En 1840, un constructeur habile proposait de faire une école modèle pour 1.000 élèves, avec cinquante corps de bancs propres à recevoir chacun vingt enfants, et une estrade pour le maître, élevée de vingt degrés au-dessus du sol. Même après la disparition du système pur d'enseignement mutuel, l'usage s'était conservé de ces vastes charpentes dans lesquelles l'instituteur était enfermé comme dans une forteresse, et de ces tables massives où l'on entassait les enfants en rangs épais, sans compter. Une dignité mal entendue, et aussi trop souvent le goût de ses aises enchaînaient le maître à son bureau, d'où l'enseignement tombait froid et monotone. L'élève, rivé en face du maître à son banc, exposé de tous côtés aux mauvais voisinages et aux contacts malsains, faisant corps, pour ainsi dire, avec tout ce qui l'entourait, était comme enveloppé et perdu dans la masse.

La disposition régulière du matériel d'une classe.

Ce n'est pas ainsi que nous comprenons l'organisation matérielle d'une classe. Telle doit être la disposition de la chaire que le maître ait toute facilité de se porter là où son regard plus rapproché, sa parole plus directe peuvent contribuer à ranimer l'attention défaillante, à susciter les questions et les réponses, à tenir toutes les intelligences en mouvement. D'un autre côté, donner à l'enfant une place distincte et qui lui appartienne en propre, où il se sente à l'aise dans l'air et la lumière, où l'instituteur lui apporte le secours personnel dont il a besoin, c'est tout à la fois le préserver des contagions dangereuses et l'établir en possession de

soi-même. Dans cette sorte de bien-être matériel et moral, sa conscience s'éveille, et dès lors on peut espérer qu'il prendra plus vite le goût de l'exactitude, l'habitude de l'application, l'esprit de docilité, j'entends par là cette ouverture de cœur, cette bonne humeur d'intelligence, qui font qu'il va de lui-même au devant de la parole du maître et se prête à ses enseignements.

Les améliorations accomplies.

C'est conformément à cette pensée qu'ont été poursuivies les réformes progressivement introduites dans notre matériel scolaire. Les chaires de taille démesurée ont été remplacées par des bureaux qui n'occupent dans la classe qu'un espace raisonnable, et qui n'induisent pas l'instituteur en tentation de s'y complaire, au grand dommage de l'enseignement et de la discipline. Aux longs corps de tables qui contenaient 12, 15, 18 et 20 places, ont été d'abord substituées des tables de 3, 4 et 5 places, tables légères, mobiles, faites pour s'accommoder à toutes les dispositions. Cette première amélioration en a amené une autre. Un système de bancs à deux places et à une place, garnis de dossiers, et présentant des dimensions en rapport avec la taille moyenne des élèves de chaque cours, a été récemment expérimenté dans les écoles; il y est très-apprécié. Ainsi en est-il également des dossiers qui ont été adaptés aux estrades des salles d'asiles. Isolés les uns des autres, le corps et les bras soutenus, les enfants peuvent être groupés sans danger et recevoir la leçon sans fatigue.

Le mobilier technique.

Si le matériel scolaire contribue à donner à la classe une tenue qui concoure à développer les habitudes d'éducation chez les enfants en même temps qu'à seconder chez les maîtres la direction de l'enseignement, le choix du mobilier technique proprement dit importe bien plus directement encore au progrès des études.

Le tableau noir.

Dans un rapport, adressé en l'an IX (1800), au Préfet de la Seine, sur la situation des vingt-quatre écoles primaires qui existaient alors à Paris, on signalait l'instituteur du quatrième arrondissement comme étant le premier qui eût introduit en France l'usage du tableau noir. Il n'est pas une classe, aujourd'hui, qui ne soit pourvue de plusieurs tableaux de démonstration; et depuis deux ans, il est fait usage avec succès

d'un tableau à volets qui, en se développant, quadruple la surface utile. Nous avons appliqué aussi avec profit un procédé consistant à couvrir d'un enduit ardoisé les parois de la classe. En déplaçant la chaire du maître et en la reportant dans l'un des angles, d'où rien n'empêche la surveillance de s'exercer avec efficacité, on arrive à agrandir, dans une proportion considérable, le champ des exercices graphiques et des représentations figurées. Aucun enseignement ne peut se passer de ce complément d'explication. Il faut que l'enfant voie la forme des choses qu'on n'a pu placer elles-mêmes à la portée de son regard; il faut qu'il s'apprenne à reproduire celles qu'on lui montre. Toute leçon qui peut aboutir à une démonstration palpable, et qu'on ne conduit pas jusque-là, est insuffisante et incomplète.

L'ameublement technique d'une classe.

Le maître, toutefois, ne saurait se passer d'un matériel spécial d'enseignement. En 1867, il était d'usage de ne munir que les classes supérieures des collections de cartes murales. Par une étrange erreur pédagogique, on considérait ces collections comme inutiles aux commençants; on leur en réservait la surprise et l'attrait pour la suite et le couronnement de leurs études. Aujourd'hui, quel que soit le degré du cours, toute classe possède un ameublement technique complet.

Cet ameublement comprend, pour l'enseignement de la géographie : le plan spécial de l'arrondissement dans lequel est située l'école, le plan général de Paris, le plan du département, les cartes de France et d'Europe, la Palestine, la mappemonde et deux sphères, l'une d'un grand diamètre, destinée à la démonstration faite par le maître, l'autre d'un modèle plus petit et plus léger, propre à circuler de main en main dans la classe; pour l'enseignement du système métrique, un tableau sur lequel sont figurées les mesures, et une boîte contenant un spécimen des mêmes mesures; pour l'enseignement du dessin linéaire, un compas, une équerre, un rapporteur et un T; enfin, une pendule et un thermomètre dont les indications, en dehors de leur utilité propre, peuvent fournir matière à des observations usuelles.

Les bibliothèques et les musées scolaires.

A l'ensemble de ce mobilier d'enseignement, il faut ajouter la bibliothèque créée dans chaque école, et dont les ouvrages,

au nombre de cent, partagés en trois catégories, — ouvrages de consultation, ouvrages complémentaires d'instruction, ouvrages de lecture proprement dite ou de récréation, — offrent, tant aux maîtres qu'aux élèves, toutes les ressources désirables de distraction et de travail. Enfin des musées scolaires organisés par les élèves eux-mêmes sont, ainsi qu'on le verra plus loin, en voie de formation.

Le magasin scolaire.

Ce perfectionnement de notre outillage n'aurait pu s'accomplir aussi vite sans le concours du magasin central. On sait, par nos Mémoires antérieurs, que la création du magasin, qui date de 1872, a eu pour objet d'assurer aux écoles, grâce à des approvisionnements proportionnés aux besoins, la livraison régulière tant du matériel technique que du mobilier scolaire. Dans un service aussi compliqué de détails, il n'était pas d'une médiocre importance de ne laisser aucun intérêt en souffrance. Des époques fixes ont été assignées à la distribution des objets dont le besoin est soumis à des règles constantes. Les répartitions des fournitures classiques proprement dites : livres, cahiers, plumes, crayons, etc., ont lieu dans les dix derniers jours de chaque trimestre, pour les besoins du trimestre suivant, et, en fin d'année, un récolement est opéré pour faire rentrer en magasin les objets hors d'usage et destinés à la vente. Le mobilier, dit de ménage, est renouvelé au commencement de l'année scolaire; aucun objet n'est fourni qu'en remplacement de celui qui ne peut plus servir; la durée moyenne de chaque objet est réglementairement déterminée (1). Le magasin scolaire

---

(1) Pour donner une idée du système suivi dans les distributions du magasin scolaire, nous transcrivons ci-après le règlement appliqué au renouvellement du menu mobilier ou mobilier de ménage.

I. A dater du 1er janvier 1877, aucun approvisionnement nouveau d'objets de menu mobilier ne sera fourni que dans le cas d'une ouverture d'école ou d'une création de classe.

II. Tous les objets porteront la marque du magasin scolaire, avec l'indication de l'époque à laquelle ils auront été fournis.

III. Il ne sera pourvu au remplacement desdits objets qu'après qu'il aura été constaté qu'ils sont hors d'usage.

Les objets mis au rebut seront repris en échange des objets nouveaux pour être réintégrés au magasin.

IV. Le remplacement des objets de menu mobilier détériorés ou hors d'usage ne sera fait *qu'une fois par an*. Il aura lieu au renouvellement de l'année scolaire. Il sera procédé à ce remplacement de la manière suivante :

a permis, en outre, au moyen d'un contrôle rigoureux exercé à chaque livraison, d'améliorer les objets fournis ou fabriqués par les adjudicataires. Enfin, il a donné la possibilité de vérifier dans le détail la dépense annuelle de chaque école, chaque école ayant un compte ouvert où sont enregistrés les articles qui lui sont livrés. Toutes ces mesures d'ordre ont eu pour effet de constituer un régime à la fois plus économique et meilleur.

Le plan d'études de l'*Organisation pédagogique.*

Après avoir muni de collections de toutes sortes — minéraux, végétaux, objets usuels — l'école qu'il avait ouverte à Neühof, Pestalozzi disait : « Tout cela est bien pour attirer les enfants ; mais il s'agit de les retenir par une série d'études qui répondent bien à leurs besoins. »

La loi fixe l'ensemble des matières de l'instruction primaire. C'est le fait d'une bonne organisation pédagogique d'en déterminer la répartition. L'enseignement mutuel avait eu ses programmes, qui étaient tombés en désuétude. Les écoles congréganistes suivaient une règle commune établie sur les principes de l'enseignement simultané. Dans les écoles laïques, chaque maître s'était tracé à lui-même sa marche, comme il avait pu, au fur et à mesure des ressources de personnel mises à sa disposition. La plupart de ces règlements contenaient un certain nombre de prescriptions partielles sérieusement étudiées ; mais les meilleurs étaient trop étendus ou trop restreints, minutieux ou vagues; aucun n'offrait un ensemble suffisamment précis et coordonné. Le point de départ et le but de l'en-

---

1° Du 1er au 15 juin, les directeurs et les directrices d'écoles ou de salles d'asile adresseront leurs demandes de remplacement aux inspecteurs et aux inspectrices du matériel ;

2° Du 15 juin au 10 juillet, les inspecteurs et inspectrices dresseront, par école ou salle d'asile, et feront parvenir à la direction de l'enseignement primaire un état des objets *qu'ils auront reconnus* hors d'usage ;

3° Du 10 juillet au 10 août, le service du magasin scolaire procédera, après vérification, à l'estampillage des objets hors de service portés sur les états des inspecteurs et des inspectrices ;

4° Du 1er au 15 octobre, ces objets estampillés seront enlevés par les soins du magasin scolaire qui les remplacera par des objets neufs.

Tout objet non représenté ou détérioré par la négligence du directeur ou de la directrice sera remplacé à ses frais.

Les inspecteurs et les inspectrices du matériel sont chargés d'assurer l'exécution de ces dispositions.

seignement étaient mal déterminés, les degrés intermédiaires flottants. Leur diversité même était un péril.

Les principes sur lesquels il repose.

Paris se meut dans sa vaste sphère, et si la classe ouvrière se maintient plus particulièrement dans certaines régions, elle se transporte fréquemment d'un quartier à un autre, suivant le déplacement des chantiers de travail. En changeant d'école, les élèves étaient exposés à changer de régime d'études, c'est-à-dire le plus souvent à perdre le fruit de ce qu'ils avaient appris. Si les grandes fluctuations de la population sont devenues aujourd'hui moins sensibles, en 1867, par suite des opérations de voirie, elles étaient le fait dominant de la situation scolaire. Il importait donc, avant tout, que l'enseignement fût divisé en cours réguliers et que, dans toutes les écoles, les mêmes cours répondissent exactement aux mêmes degrés d'enseignement, de telle façon que partout l'élève retrouvât, pour ainsi dire, sa classe.

D'un autre côté, si l'on pouvait espérer à juste titre, comme l'expérience l'a prouvé, que les résultats de l'enseignement simultané, à la fois plus rapides et plus sûrs, convaincraient peu à peu les parents de l'utilité de prolonger la fréquentation de l'école jusqu'au terme normal des études, il ne fallait pas s'attendre à une conversion immédiate des esprits, et le moyen le plus efficace de préparer cette conversion, c'était de faire en sorte que l'enfant recueillît de son séjour à l'école, si restreinte qu'en eût été la durée, un bénéfice solide; or, pour cela, il fallait que chaque cours présentât, à des degrés différents, un certain ensemble de connaissances essentielles, rien n'étant moins durable que le souvenir des éléments fragmentaires et sans lien.

Enfin, l'enseignement primaire étant avant tout un enseignement des premiers principes, et ces principes ne pouvant être trop souvent rappelés, il était nécessaire que l'enfant repassât incessamment sur les mêmes traces, c'est-à-dire que les développements des différents cours pussent s'étendre et les exercices d'application s'élever d'un degré à chaque cours, sans que le fonds de l'enseignement cessât d'être le même. « La répétition, disait le P. Girard, est l'âme de l'instruction. »

Telles furent les idées générales, tirées de l'observation des besoins et des intérêts de notre population scolaire, qui inspirèrent le plan de l'*Organisation pédagogique*. Une Commission,

composée d'un certain nombre d'instituteurs et des inspecteurs primaires de la Seine, en élabora le règlement, qui obtint l'approbation du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Les bases de l'organisation.

Ce plan d'études avait pour base la constitution de trois cours progressifs, à la fois indépendants et connexes, se suffisant chacun à lui-même et se complétant l'un par l'autre. En même temps il prévoyait, dans les écoles nombreuses, le partage d'un cours en deux ou plusieurs divisions; il donnait ainsi le moyen d'établir des classes parallèles au grand avantage de l'émulation; et là où le parallélisme n'était pas possible, il permettait de proportionner le développement du cours dans chaque division au degré exact d'intelligence et de savoir des élèves qui y étaient réunis.

La sanction des examens.

L'application de ces prescriptions fut soumise à une double sanction : celle de l'examen annuel que l'élève dut subir pour passer d'un cours à un autre, et celle de l'examen final destiné à consacrer, par la délivrance d'un certificat spécial, le résultat des études assidûment poursuivies jusqu'à l'achèvement des trois cours réglementaires.

Les programmes mensuels et les tableaux d'emploi du temps.

A cet ensemble de dispositions générales furent ajoutés des programmes, où le développement des matières de chaque cours était déterminé mois par mois; c'est sur le vœu et d'après les indications fournies par le personnel enseignant que la rédaction en fut arrêtée. Secondée par des emplois du temps mis en harmonie avec la nouvelle direction de l'enseignement, l'application de ces programmes régularisa promptement la marche des études.

La constitution définitive des cadres.

Les cours élémentaires et les cours moyens avaient d'abord été les seuls qui pussent être organisés dans toutes les écoles; le cours supérieur était une exception. Aujourd'hui, les cadres sont partout complétement constitués. La répartition normale en trois cours est entrée dans nos mœurs scolaires, et les enfants eux-mêmes s'en rendent compte.

L'enseignement des matières complémentaires.

Bien plus, grâce à la meilleure distribution de travail résultant de cette organisation, il est devenu possible de faire à

des enseignements jusque-là considérés comme accessoires, une place en rapport avec leur importance réelle : je veux parler du dessin, de la couture et de la gymnastique.

Le dessin. Les écoles de garçons.

Le dessin a toujours été compris à Paris au nombre des matières d'instruction dans les écoles de garçons ; mais en réalité, sous le régime du mode mutuel, il n'y avait qu'une élite, restreinte le plus souvent aux moniteurs, qui prenait part aux exercices. Une épreuve de dessin d'art ayant été ajoutée, en 1850, aux programmes du concours des bourses municipales, créées au collége Chaptal et à l'école Turgot en faveur des élèves des écoles primaires, l'enseignement s'étendit à tous les concurrents; c'était encore le très-petit nombre.

L'organisation générale des classes de dessin ne date que de la promulgation du règlement des 16 février et 23 mai 1865. En vertu de ce règlement, une Commission était constituée pour étudier les programmes et en assurer l'application. Un brevet particulier, obtenu après examen, était exigé des maîtres chargés de l'enseignement. Deux classes par semaine, d'une heure et demie chacune, étaient créées dans toutes les écoles. Deux inspecteurs spéciaux en avaient la surveillance. L'élan une fois donné, le développement a été rapide. A la fin de l'année scolaire 1867-1868, 3.750 élèves suivaient les cours avec profit.

La réforme des méthodes.

De nouveaux progrès ont été accomplis depuis 1870, sous l'active impulsion de la Commission de surveillance et au moyen des crédits libéralement accordés par le Conseil municipal. La direction de l'enseignement a été modifiée (1). Aux

---

(1) Voici l'indication sommaire des trois degrés du programme de l'enseignement :

1er degré. — L'enseignement se fera à l'aide : 1° de deux planches graphiées comprenant des exercices relatifs aux lignes droites, aux lignes courbes et aux ombres ; 2° de six plâtres, reliefs plats, comprenant l'application des lignes droites, des lignes courbes, et qui devront être copiés sans le secours de l'estampe.

2e degré. — L'enseignement comprend deux parties : 1° l'explication très-élémentaire des principes de perspective; ligne d'horizon, point de vue, point de distance. (Deux feuilles de dessin serviront à montrer aux

modèles d'après l'estampe ont été substitu les modèles d'après le relief, les modèles d'après l'estampe ne pouvant plus être employés qu'à titre d'exercices préparatoires, ou pour servir soit d'indications auxiliaires, soit de corrigés, des exercices exécutés d'après le relief. Faire à la fois l'éducation de l'œil et de la main, en plaçant l'élève en présence des corps et non plus seulement devant l'image graphiée de ces corps, tel est l'objet qu'on se propose. Pour assurer le progrès des élèves dans ces voies nouvelles, une troisième classe d'une durée de deux heures et demie a été ajoutée, les jeudis, aux deux classes réglementaires, et le nombre des inspecteurs a été porté de deux à quatre.

En même temps, les programmes du dessin linéaire ont été mis en harmonie avec ceux du dessin d'art. Tous les élèves, depuis les premières divisions des cours élémentaires, apprennent les éléments du dessin linéaire; tous ceux des cours moyens et des cours supérieurs, soit 9.000 environ, prennent part à la fois à l'enseignement du dessin d'art et à celui du dessin linéaire.

Enfin, il a été décidé qu'à partir de cette année, conformément à l'article 7 de l'*Organisation pédagogique*, une épreuve de dessin serait ajoutée aux programmes de l'examen du certificat d'études primaires.

Les écoles de filles.

La même mesure a été appliquée aux écoles de filles. Ici tout était à faire il y a dix ans. C'est seulement à partir de l'année 1867 que le dessin fut ajouté à l'instruction des filles. Un règlement (7 mars 1867) détermina qu'il comprendrait le dessin linéaire à main levée et le dessin d'ornement et de fleurs. Les éléments du dessin linéaire devaient être enseignés dans

---

élèves l'application de ces principes); 2° le dessin exécuté directement d'après les solides suivants : cube, parallélipipède, prisme triangulaire, pyramide, cylindre, cône. (Ces dessins seront exécutés avec le secours de modèles graphiés représentant ces solides dans les positions principales.)

3ᵉ *degré*. — L'enseignement comprendra le dessin des reliefs (bas-reliefs et rondes-bosses), ornements, fragments d'architecture, etc., etc., sans le secours d'aucun modèle graphié. Les estampes ne pourront servir que pour montrer aux élèves comment les maîtres ont interprété les modèles.

Chaque exercice doit être précédé ou accompagné d'explications démonstratives au tableau noir.

chaque école par l'institutrice. Le dessin linéaire à main levée et le dessin d'ornement et de fleurs étaient réservés pour des cours facultatifs créés dans un certain nombre de classes centrales, et faits par des maîtresses pourvues d'un brevet spécial, tous les jeudis de chaque semaine, de 8 heures 1/2 à midi 1/2.

Le développement des classes centrales.

Ces classes centrales furent d'abord au nombre de dix et ne réunirent que quelques centaines d'élèves. Le nombre en fut porté, en 1869, à vingt, — une par arrondissement, — puis à vingt-deux en 1875, une classe unique ne suffisant plus aux besoins des arrondissements les plus étendus ou les plus peuplés de la périphérie. Il est aujourd'hui de vingt-neuf. Bien plus, en raison de l'affluence des élèves, les classes des 4e, 11e, 12e, 13e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements ont dû être dédoublées et partagées en deux divisions confiées, la première, au professeur titulaire, la seconde, à une adjointe (1).

L'application des réformes.

Dès 1869, un service d'inspection particulier aux écoles de filles avait été créé. L'intelligente impulsion de Mlle Hautier a permis d'appliquer efficacement aux écoles de filles les mêmes réformes qu'aux écoles de garçons, et l'obligation de l'épreuve de dessin d'art introduite dans les examens du certificat d'études, a, dès aujourd'hui, suscité partout une émulation nouvelle. On en jugera par la progression du nombre des élèves de 1870 à 1878, progression qui est résumée dans le tableau suivant (Tableau n° 20):

---

(1) Tel est l'élan imprimé à ces classes centrales que nous n'avons plus à nous préoccuper, pour ainsi dire, que de le régler. On serait tenté effectivement de renoncer trop tôt à l'étude essentielle des principes du dessin linéaire. Ainsi s'explique une récente instruction adressée au service de l'inspection et qui était ainsi conçue :

« J'ai appris que, dans un certain nombre d'écoles, les directrices envoient à la classe centrale de dessin du jeudi les élèves appartenant au cours moyen.

» Ces élèves n'ayant pas été suffisamment préparées par l'étude du dessin linéaire à l'enseignement de la classe centrale, ne peuvent en tirer aucun profit sérieux, et elles encombrent les classes du jeudi au détriment des élèves du cours *supérieur*, qui se trouvent seules dans les conditions requises pour suivre utilement cet enseignement.

» Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien rappeler aux directrices des écoles de votre circonscription que la classe de dessin du jeudi est exclusivement réservée aux élèves du cours supérieur, et que les élèves appartenant au cours moyen ne doivent, en aucun cas, y être admises. »

TABLEAU n° 20, indiquant le nombre des élèves inscrites et des élèves présentes, en moyenne, dans les écoles centrales de jeunes filles (cours de dessin du jeudi), du 1er janvier 1870 au 1er avril 1878.

ARRONDISSEMENTS.	EMPLACEMENT des ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	1870 Nombre des élèves		1871 Nombre des élèves		1872 Nombre des élèves		1873 Nombre des élèves		1874 Nombre des élèves		1875 Nombre des élèves		1876 Nombre des élèves		1877 Nombre des élèves		1878 Nombre des élèves	
		inscrites	présentes en moyenne.	inscrites.	présentes en moyenne.	inscrites.	présentes en moyenne.	inscrites.	présentes en moyenne.	inscrites.	présentes en moyenne.	inscrites.	présentes en moyenne.	inscrites.	présentes en moyenne.	inscrites.	présentes en moyenne.	inscrites.	présentes en moyenne.
1	Rue de l'Arbre-Sec.	»	»	»	»	65	52	71	63	90	55	75	48	82	33	128	100	140	93
2	Rue de la Jussienne	100	60	125	66	60	25	78	78	75	60	78	52	104	51	120	114	120	114
3	Rue Volta	95	74	180	125	128	111	130	120	80	65	93	63	76	36	183	158	120	103
4	Rue Geoffroy-l'Asnier	88	40	105	60	147	100	170	144	168	115	158	86	190	107	270	180	210	163
»	Place des Vosges	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	60	50
5	Rue Victor-Cousin	100	45	110	72	130	100	216	142	220	140	216	116	140	122	269	167	273	170
6	Rue de Madame.	60	45	80	55	80	62	80	64	100	70	90	45	90	45	120	108	152	114
7	Avenue de Lamotte-Piquet. .	»	»	»	»	57	49	49	36	60	42	63	44	73	29	139	106	130	100
8	Rue du Faubourg-St-Honoré.	84	45	80	35	96	75	90	80	130	95	115	70	111	71	200	157	200	146
9	Rue Clausel	»	»	»	»	109	84	114	95	100	85	103	75	124	97	170	137	160	130
10	Rue du Terrage	60	32	70	35	107	69	76	64	70	50	66	45	98	49	182	158	182	160
11	Rue Bréguet	90	38	94	46	160	95	176	116	155	110	137	76	126	77	234	160	220	162
»	Rue Oberkampf	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	189	140	169	130
12	Rue d'Aligre	60	40	55	30	78	50	130	82	100	60	97	41	115	84	150	116	150	100
»	Rue Bignon	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	68	56	61	50
13	Place Jeanne-d'Arc	»	»	»	»	123	72	113	92	130	88	137	76	111	99	189	131	190	111
»	Rue de Lourcine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	19	96	75	116	78
14	Rue des Croisades	137	73	98	50	109	109	84	62	107	75	107	57	84	35	164	123	175	125
15	Place de la Mairie de Vaugirard	104	33	87	34	70	45	96	57	80	55	84	48	82	40	83	58	81	57
»	Rue Blomet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	82	65	118	69
16	Rue de Passy	»	»	»	»	104	61	96	70	104	75	103	75	102	63	127	80	141	95
17	Rue Boursault.	80	40	70	36	80	70	110	90	175	120	170	114	170	120	129	104	120	102
»	Rue Ampère	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	60	43	45	28
»	Boulevard Pereire.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	79	75	83	54
18	Rue de Clignancourt	70	62	108	50	155	120	150	148	160	135	160	100	160	110	220	150	206	141
»	Rue Doudeauville.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	173	130	165	111
19	Place de la Mairie de la Villette	90	70	80	45	95	91	90	60	126	80	120	62	184	100	136	107	146	80
»	Rue de Louvain	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	88	63	114	82
20	Rue de Tlemcen	80	30	85	50	135	126	115	105	125	80	124	64	107	57	140	109	142	122
»	Rue des Pyrénées.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	70	22	162	108	141	108
		1298	727	1427	789	2058	1566	2234	1768	2355	1655	2296	1357	2419	1486	4350	3273	4330	3148

La progression du nombre des élèves.

On le voit, en moins de huit ans, les inscriptions se sont élevées de 1.298 à 4.330, c'est-à-dire qu'elles ont triplé et au delà. Les présences moyennes, en 1870, qui étaient à peine de 50 °/₀ relativement aux inscriptions, atteignent aujourd'hui près de 80 °/₀. Encore ne faut-il pas toujours imputer les absences au manque de goût ou à la négligence. L'instruction religieuse réclame souvent les élèves au moment de la leçon de dessin; souvent aussi les soins du ménage les retiennent. Le jeudi a été longtemps un jour de congé. Les familles ne sont pas encore habituées à le laisser à l'étude. Ce qui est à noter une fois de plus, c'est que l'assiduité est aussi satisfaisante dans les écoles des arrondissements de la périphérie, que dans celles du centre.

L'enseignement de la couture.

Les résultats obtenus dans les classes centrales de dessin ont donné l'idée d'appliquer la même organisation à l'enseignement de la couture. Il serait superflu de démontrer l'importance de cette partie de l'éducation des filles. Peut-être ne lui a-t-on pas toujours donné une sage direction. Autre chose est le travail de l'ouvroir qui occupe les enfants plutôt qu'il ne les exerce, l'ouvroir tirant parti de ses produits et les produits étant d'autant plus avantageux que les mêmes opérations sont toujours confiées aux mêmes mains, qui y acquièrent une dextérité merveilleuse; autre chose est un enseignement régulier qui fait passer les élèves par la série progressive de tous les exercices utiles.

Les exercices de coupe et d'assemblage.

L'instruction ministérielle du 31 octobre 1854 recommande expressément les travaux de raccommodage comme base du programme de l'enseignement de la couture. Mais la couture usuelle peut comprendre, pour les divisions supérieures, quelque chose de plus. Les enfants aiment à voir leur travail prendre une forme concrète et vivante. Un surget, un ourlet exécutés sur un simple morceau d'étoffe, une reprise ou une pièce appliquée à un vêtement en mauvais état, un remmaillage de bas, n'auront jamais le même intérêt que la confection d'une chemise, d'une jupe ou d'un corsage faits sur mesure, laquelle donne l'idée et procure la satisfaction d'une sorte de création. L'élève n'y trouve pas seulement le bénéfice de l'attrait qui s'attache à tout travail poussé jusqu'au degré où il se réalise;

c'est un commencement d'éducation professionnelle qui abrége, dans une mesure considérable, le temps toujours trop long de l'apprentissage. Aussi l'institution des cours de coupe et d'assemblage créés par l'initiative des caisses d'écoles dans les 7e, 9e et 18e arrondissements, en faveur des élèves du cours supérieur, a-t-elle été accueillie avec une grande faveur ; les familles n'ont pas hésité à laisser les enfants une année de plus à l'école pour leur assurer les avantages de ces leçons.

L'organisation des classes centrales de couture.

Après avoir encouragé l'expérience de l'institution, l'Administration ne pouvait hésiter, l'épreuve ayant réussi, à en étendre le bienfait. Une classe centrale de couture a été organisée, à partir de 1878, pour les élèves du cours supérieur des écoles laïques et congréganistes d'une région, dans tous les arrondissements de Paris. Elle a lieu le jeudi, soit le matin, soit dans l'après-midi, suivant les convenances locales. La durée de la leçon est de trois heures. L'enseignement est à la fois théorique et pratique. Les règles sur lesquelles il repose sont exposées au tableau noir. Les mesures pour la coupe du vêtement et les dispositions pour l'assemblage sont l'objet d'un relevé mathématique ou d'une explication démonstrative. On ne passe à l'exécution du travail qu'après que la préparation en a été raisonnée et comprise. L'école normale des institutrices a déjà fourni et fournira chaque année des maîtresses capables de propager ces leçons. De leur côté, les élèves ne faisant point défaut, il y a lieu de penser qu'avant peu les cours régionaux seront insuffisants ; il sera nécessaire d'établir une classe dans chaque école.

L'enseignement de la gymnastique. — Les écoles de garçons.

C'est de l'année 1872 que date l'organisation de l'enseignement de la gymnastique. On avait craint que l'application de l'arrêté du 4 juillet, qui rendait les exercices obligatoires pour tous les enfants, à partir de l'âge de 10 ans, sauf les cas réguliers de dispense, ne rencontrât des difficultés dans la répugnance mal éclairée des familles. Une expérience de quelques mois a suffi pour donner confiance dans un enseignement dirigé, sous l'inspection de M. Laisné, avec la plus attentive sollicitude. Les leçons, fondées sur les principes élémentaires de l'anatomie générale, comprennent des exercices de marche, de mouvements simples, de mouvements combinés avec le

xylofer, le maniement des haltères, le saut, et pour les élèves les plus âgés, les barres parallèles et l'échelle (1). Toutes les manœuvres sont accompagnées d'un chant facile et doux qui contribue à fortifier les muscles des organes respiratoires. La leçon a lieu dans chaque école, à l'issue de la classe du soir, de 4 h. 1/4 à 5 heures, trois fois par semaine, les lundi, mercredi, vendredi ; plus de 30.000 garçons y prennent part. Dans les écoles laïques, ce sont les instituteurs qui dirigent les exercices. Des professeurs spéciaux sont attachés aux écoles congréganistes. Partout où le nombre des élèves dépasse 60, le titulaire est aidé d'un ou de plusieurs adjoints. Il y a actuellement en fonctions 203 maîtres, tant instituteurs que professeurs spéciaux.

Les écoles de filles.

Le manque de personnel enseignant avait obligé, à l'origine, de différer l'organisation des exercices dans les écoles de filles. Ils y ont été introduits depuis depuis deux ans, au fur et à

(1) Voici le programme des exercices de gymnastique :

Ire PARTIE.— 1° Prendre la moyenne distance, la droite fixe. 2° Serrer les intervalles sur la droite. 3° Prendre la grande distance, la droite fixe. 4° Serrer les intervalles sur la droite. 5° Prendre la très-grande distance, la droite fixe. 6° Serrer les intervalles sur la file du centre. 7° Sur la file du centre, vers la droite et vers la gauche, prendre la grande distance. 8° Oter les piques et les supports et poser la barre à terre en deux temps.

IIe PARTIE. — 1° Les mains sur les hanches, en position. 2° Tourner la tête à droite et à gauche. Quatre temps. 3° Pencher la tête en avant et en arrière. Quatre temps. 4° Pencher la tête vers la droite et vers la gauche. Quatre temps. 5° Pencher le corps en avant et en arrière. Quatre temps. 6° Pencher le corps vers la droite et vers la gauche. Quatre temps. 7° Tourner le corps vers la droite et vers la gauche. Quatre temps. 8° Replacer les bras près du corps, dans le rang. Repos.

IIIe PARTIE. — *Mouvements des bras et des jambes.* — 1° Les mains sur les hanches, en position. 2° Pas gymnastique sur place ; vitesse accélérée, en chantant : « Une, deux, une, deux, allons », etc. 3° La série des quatre mouvements de bras en chantant: « Puissante gymnastique ». 4° Les mains sur les hanches. S'élever sur l'extrémité des pieds réunis, en quatre temps, en comptant. Fixe. 5° Lancer alternativement les bras au-dessus des épaules avec flexion, et les descendre sur les côtés, en chantant: « Courage, amis, courage ». Série de deux mouvements. 6° Décomposition du pas en trois temps, avec les mains sur les hanches, en comptant. Fixe. 7° Elever alternativement les bras en avant, jusqu'au-dessus des épaules, et les descendre sur les côtés sans flexion, en chantant : « Croître et grandir ». Série de deux mouvements. 8° Elever alternativement les jambes tendues en avant en comptant deux temps, avec les mains sur les hanches. Fixe. 9° Lancer alternativement et simultanément les bras en avant avec flexion, en chantant : « Frappez ensemble ». Série de quatre exercices. 10° Saut de pied ferme en avant, trois temps. 11° Lancer alternativement les bras au-des us des épaules, avec flexion, et les descendre de même, avec le chant : « Dans les sables brûlants ». Deux exercices.

Exercices de natation. — 12° Les mains sur les hanches. Lancer les jambes vers la droite et vers la gauche, trois temps. Fixe. 13° Lancer simultanément les bras en avant en trois temps. 14° Les mains sur les hanches. Porter les jambes vers la droite et vers la gauche, avec flexion. Trois temps. Fixe. 15° Faire agir les bras alternativement en demi-circumduction, avec le chant : « Sur la rivière ». 16° Les mains sur les hanches. Porter alternativement les jambes sur les cuisses, deux temps en comptant. Fixe. 17° Lancer alternativement les bras en avant inclinés à 45 degrés, avec le chant : « A travers le vide et l'espace », deux exercices. 18° Les extrémités droites et gauches en avant, avec le chant : « Agilité, courage ». 19° Faire agir simultanément les bras en demi-circumduction, avec le chant : « Voyez sur cette roche » ;

IVe PARTIE. — *Exercices avec instruments : haltères.* — 1° Porter alternativement les haltères en avant du corps avec flexion de bras. Quatre temps. 2° Le même exer-

mesure que l'enseignement a pu être confié aux jeunes maîtresses formées à l'École normale, ou aux institutrices dont M. l'inspecteur Laisné avait préalablement vérifié l'aptitude. Plus de 2.000 jeunes filles suivent aujourd'hui les cours; et, de même que les garçons, elles en recueillent à tous les points de vue les effets les plus salutaires. Les institutrices constatent que l'activité régulièrement entretenue des muscles, en contribuant à la santé de l'enfant, donne du même coup à son esprit plus de vigueur et de ressort.

La gymnastique, qui a été de tout temps une partie essentielle des programmes de l'enseignement primaire en Suisse et en Allemagne, et qui n'existait guère en France que dans les cadres de la législation, est donc aujourd'hui acclimatée dans les écoles de Paris. Si, dans un certain nombre d'anciens établissements où l'espace fait défaut, le nombre et la variété des exercices sont forcément restreints, il a été tenu compte, dans la construction des écoles nouvelles, de la nécessité de donner aux préaux, couverts ou découverts, une surface plus considérable; en outre des mesures ont été prises pour que, dans la belle saison, les deux préaux puissent être réunis et simultanément utilisés.

---

cice simultanément. 3° Porter alternativement les haltères au-dessus des épaules avec flexion de bras. Quatre temps. 4° Le même exercice simultanément. 5° Porter alternativement les haltères sur les côtés avec flexion de bras, Quatre temps. 6° Le même exercice simultanément. 7° Flexion des jambes, et mouvement vertical et simultané des haltères au-dessus des épaules avec flexion de bras. Quatre temps. 8° Porter alternativement les haltères au-dessus des épaules, avec flexion des bras, en exécutant le pas gymnastique sur place. Quatre temps. 9° Le même exercice simultanément. 10° Lancer alternativement avec énergie, les haltères en avant, en se fendant, les extrémités du même côté en quatre temps. 11° Le même exercice en faisant agir simultanément les extrémités opposées. 12° Le même exercice en lançant simultanément les haltères en avant.

Ve PARTIE. — *Exercices de la barre ferrée par chaque élève isolément.* — 1° Prendre la distance des barres. 2° Porter alternativement la barre derrière les épaules. Deux temps. 3° Elever la barre au-dessus de la tête et la descendre derrière elle jusqu'aux épaules. Quatre temps. 4° Flexion des jambes et mouvement vertical de la barre. Quatre temps. 5° Mouvement continu autour du corps. Quatre temps. 6° Flexion du corps à droite et à gauche, la barre suivant son mouvement. Quatre temps. 7° Grand cercle en avant sur la jambe gauche. Quatre temps. 8° Grand cercle en arrière sur la jambe droite. Quatre temps. 9° Mouvement de bielle en quatre temps. 10° Flexion et redressement du corps sur la jambe gauche en quatre temps. 11° Le même exercice sur la jambe droite.

VIe PARTIE. — *Exercices de la barre ferrée par deux élèves.* — 1° Les numéros impairs par le flanc gauche, les numéros pairs par le flanc droit. 2° Pour les exercices à deux, en position. Deux temps. 3° Porter alternativement les barres au-dessus des épaules avec flexion de bras. Quatre temps. 4° Le même exercice simultanément. 5° Porter alternativement les barres au-dessus des épaules, sans flexion de bras. Quatre temps. 6° Le même exercice simultanément. 7° Mouvement de bielle en quatre temps, en commençant d'un côté. 8° Le même exercice du côté opposé.

VIIe PARTIE. — *Exercices militaires.* — 1° Demi à droite, demi à gauche. 2° Par le flanc droit, par le flanc gauche. 3° Demi-tour; droite. 4° A droite sur deux rangs, droite; marche. 5° A droite sur un rang; marche ; 6° Reposez arme; portez arme. 7° Présentez arme; portez arme. 8° Croisez la baïonnette; portez arme. 9° L'arme sur l'épaule droite; portez arme. 10° Reposez arme. 11° Arme terre. Deux temps. 12° Relevez arme. Deux temps. Portez arme. 13° Deux fois par file à droite. 14° Deux fois par file à gauche. 15° Défilé avec changement de direction en marchant.

III

LES APPRENTIS ET LES ADULTES.

L'enseignement des apprentis et des adultes se rattache, par le degré de l'instruction comme par le caractère des maîtres qui la donnent, à l'enseignement primaire élémentaire.

Deux essais, différents par les moyens, mais concourant au même but, ont été tentés pour l'éducation spéciale des apprentis. L'éducation spéciale des apprentis.

On s'est demandé si, en prolongeant, pour ainsi dire, dans l'atelier l'éducation de l'école, et en soumettant l'éducation de l'atelier lui-même à une discipline d'exercices raisonnés, il n'était pas possible de préparer l'apprentissage dans de meilleures conditions d'hygiène physique, intellectuelle et morale. On s'est demandé, d'un autre côté, s'il n'y aurait pas avantage à mettre l'enfant en mesure, dès l'école, de se rendre compte de ses aptitudes professionnelles en l'initiant aux travaux élémentaires de l'atelier, et si, quelle que fût la vocation de l'élève, il n'y avait pas lieu de chercher dans l'alternance sagement ménagée du travail manuel avec l'étude les moyens d'assurer le développement bien équilibré de toutes ses facultés. Les deux systèmes mis à l'essai.

L'école dans l'atelier et l'atelier dans l'école, telle est, en quelque sorte, la double formule de l'expérience qui a été poursuivie, d'une part, dans l'école annexée aux ateliers d'apprentissage du boulevard de la Villette, d'autre part, dans l'atelier annexé à l'école de la rue Tournefort.

L'école annexée aux ateliers d'apprentissage du boulevard de la Villette.

Nous avons fait connaître, dans nos précédents Mémoires, l'organisation de l'établissement du boulevard de la Villette (1). C'est au sortir de l'école primaire qu'il reçoit les enfants. Ils n'y sont admis qu'avec le certificat d'études ou après un examen équivalent.

L'enseignement général.

L'enseignement se divise en enseignement général et en enseignement technique. L'enseignement général embrasse, outre les matières obligatoires de l'instruction primaire, quelques-unes des matières facultatives, telles que les éléments de la physique, de la mécanique et de la chimie dans leurs rapports avec l'industrie. Il comprend de plus des explications technologiques portant sur l'étude des outils, celle des matières premières, des produits, des procédés, en un mot de tout ce qui est matérialisé dans la pratique des ateliers. Des visites dans les établissements industriels, pendant l'été, visites dont les élèves rendent compte par écrit, complètent cette partie du programme. Il a paru qu'en fortifiant ainsi l'éducation primaire de l'apprenti par un ensemble de connaissances en rapport avec le métier qu'il est appelé à pratiquer, on lui donnait le moyen de raisonner ce métier, de le dominer et par là même de s'y attacher

---

(1) Voir particulièrement le Mémoire sur les écoles d'apprentis, 1871. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de rappeler les principes sur lesquels repose l'organisation de l'école:

Point d'admission prématurée, les forces physiques, non moins que l'intelligence de l'enfant se refusant, avant un certain âge, à l'éducation sérieuse de l'apprentissage;

Point d'agglomération trop considérable d'élèves, rien n'étant plus contraire à l'essai de moralisation que nous voudrions tenter;

Point de spécialisation hâtive, la main, comme l'esprit, ne pouvant que gagner à la généralité des exercices;

Point de rétribution scolaire, l'institution étant destinée aux classes les plus pauvres; mais point d'internat, la famille devant conserver la charge et l'honneur de suivre l'éducation de l'enfant;

Point d'exercices prolongés jusqu'à la fatigue du corps ou de l'intelligence, la variété des exercices étant une des conditions indispensables du développement bien équilibré des forces physiques, intellectuelles et morales de l'apprenti;

Point d'enseignement scientifique proprement dit, l'enseignement d'une école d'apprentis devant, pour porter ses fruits, prendre son point de départ non dans les théories, mais dans les faits, et ne s'appuyer que sur les théories dont on peut montrer les applications matérialisées. (Mémoire cité, page 82.)

L'enseignement tec nique.

L'enseignement technique, qui a pour objet le fer et le bois, comprend les travaux d'instruction préparatoire et les travaux d'exécution réelle.

Les travaux d'instruction préparatoire sont communs à tous les élèves. Tous passent successivement, pendant la première année, dans les deux ateliers du fer et du bois, et une feuille d'attachement constate la série des exercices élémentaires auxquels chacun d'eux est d'abord appliqué. C'est l'ordre de travail qui s'appelle d'un mot, à l'école, la rotation. Cette sorte de gymnastique générale donne à la main de la souplesse et de la sûreté. On veut d'ailleurs qu'en cas de chômage dans la profession qu'il aura embrassée, l'apprenti ne soit pas incapable de prendre, temporairement au moins, un autre métier qui le fasse vivre.

Le choix de la spécialité n'a lieu qu'à l'entrée de la deuxième année. C'est là que commence le travail d'exécution proprement dit, et il est soumis lui-même à des règles précises. Aucune pièce, aucune machine, aucun organe de machine n'est exécuté qu'après avoir été préalablement l'objet d'un croquis coté ou d'une épure, de façon que l'élève se rende un compte exact des proportions et des assemblages, et qu'il ait toujours la pleine intelligence de ce qu'il fait.

La répartition hebdomadaire des exercices

Voici, d'après cet ordre et ces principes, comment se répartit l'emploi du temps, pour une semaine, entre les différents exercices.

La journée de travail comprend six heures de travail manuel pour les deux premières années, huit heures pour la troisième; quatre heures d'études intellectuelles pour les deux premières années, deux heures pour la troisième; et pour les trois années deux heures de repos, dont l'une consacrée, trois fois par semaine, à la gymnastique.

La première partie de la journée, de 7 heures à 3 heures, est consacrée aux exercices communs aux trois années : de 7 heures à 8 heures, étude; de 8 heures à 11 heures, ateliers; de 11 heures à midi, repas du matin, récréation, gymnastique; de midi à 2 heures 1/2, ateliers; à 2 heures 1/2, sortie des ateliers, pour les deux premières années, et goûter. A partir de 3 heures, les exercices varient et se succèdent dans l'ordre suivant :

Tableau n° 21, indiquant la répartition hebdomadaire des exercices à l'École municipale des apprentis du boulevard de la Villette, 60.

INDICATION des jours DE LA SEMAINE.	INDICATION DES ANNÉES	DE 3 A 4 HEURES.	DE 4 A 5 HEURES.	DE 5 à 6 HEURES.	DE 6 A 7 HEURES.
LUNDI	1	Étude.	Épures de géométrie.	Français.	Géométrie.
	2	Épures de géométrie.	Étude.	Géométrie.	Anglais.
	3	Atelier.	Atelier.	Croquis.	Droit.
MARDI	1	Croquis et Dessin.	Croquis et Dessin.	Étude.	Anglais.
	2	Outillage.	Étude.	Algèbre.	Histoire et Géographie.
	3	Atelier.	Atelier.	Mécanique.	Géométrie descriptive.
MERCREDI	1	Histoire.	Chimie.	Français.	Géométrie.
	2	Croquis et Dessin.	Croquis et Dessin.	Géométrie.	Physique.
	3	Atelier.	Atelier.	Croquis et Dessin.	Croquis et Dessin.
JEUDI	1	Lecture.	Géographie.	Arithmétique.	Anglais.
	2	Français.	Chimie.	Anglais.	Arithmétique.
	3	Atelier.	Atelier.	Physique et Chimie.	Technologie.
VENDREDI	1	Croquis et Dessin.	Croquis et Dessin.	Français.	Géométrie.
	2	Mécanique.	Tenue des livres.	Géométrie.	Étude.
	3	Atelier.	Atelier.	Mécanique.	Croquis.
SAMEDI	1	Outillage.	Arithmétique.	Physique.	Étude.
	2	Croquis et Dessin.	Croquis et Dessin.	Français.	Étude.
	3	Atelier.	Atelier.	Croquis et Dessin.	Croquis et Dessin.

Le système disciplinaire

Le système disciplinaire de l'école n'a donné lieu jusqu'ici à aucune difficulté sérieuse. L'application en est surveillée par un Conseil d'ordre. Ce Conseil, composé de M. l'inspecteur de Montmahou, président, du Directeur de l'école et du Chef des travaux, siége le mercredi de chaque semaine pour délibérer sur tous les intérêts de l'établissement. Quelques élèves ont dû se retirer, leur caractère ne pouvant se plier à la règle; c'est l'exception. L'esprit général est bon; on a rarement à relever des grossièretés de langage ou des violences.

Les récompenses comprennent : la prime de quinzaine, l'inscription au tableau d'honneur, des prix choisis parmi les ouvrages les mieux appropriés à l'éducation professionnelle de l'apprenti, ou des outils fabriqués à l'école. Les punitions en usage sont : l'admonestation, la privation totale ou partielle de la prime d'encouragement, la réprimande par le Conseil d'ordre. Ces récompenses et ces punitions sont attribuées d'après les notes de quinzaine qui portent sur tous les éléments du travail ainsi que sur la conduite de l'élève, conformément aux indications du cadre ci-après :

NOMS et PRÉNOMS.	CONDUITE générale.	NOTES DE LA CLASSE.												NOTES de l'atelier		MOYENNE			PRODUIT TOTAL des MOYENNES.	OBSERVATIONS.
	NOTES de L'ADJUDANT	MATHÉMATIQUES.		DESSIN ET MÉCANIQUE.		PHYSIQUE ET CHIMIE.		TECHNOLOGIE.		FRANÇAIS HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.		ANGLAIS.				COEFFICIENTS				
																1	2	3		
		CONDUITE.	TRAVAIL.	CONDUITE.	TRAVAIL.	CONDUITE.	TRAVAIL.	CONDUITE.	TRAVAIL.	CONDUITE	TRAVAIL.	CONDUITE.	TRAVAIL.	CONDUITE.	TRAVAIL.	CONDUITE.	CLASSE.	ATELIER.		

La prime de quinzaine varie de 0 fr. 25 c. à 3 francs. Il en est prélevé une partie proportionnelle, qui est portée à la masse de l'apprenti pour lui être remise lorsqu'il sort de l'école.

La régularité de la fréquentation.

La régularité de la fréquentation peut être considérée, dans un établissement de cet ordre, comme l'indice le plus sûr de l'intensité du travail. Or les absences sont peu nombreuses. Pour en donner une idée, nous avons fait le relevé de celles qui

ont été constatées pendant l'année scolaire 1876-1877, en prenant pour jour commun, au hasard, le 18 de chaque mois.

Date du jour.	Effectif de l'école audit jour.	Nombre des absences.
18 octobre 1876	161	5
18 novembre —	156	12
18 décembre —	155	6
18 janvier 1877.	160	9
18 février —	161	15
18 mars —	151	13
18 avril —	148	5
18 mai —	149	16
18 juin —	143	13
18 juillet —	140	9
18 août —	140	8

Les absences des mois de novembre, de février et de mars avaient pour cause des indispositions passagères ; celles de mai et de juin étaient, en partie, justifiées par les familles. Le plus grand nombre des absents appartenaient d'ailleurs à la première année, à celle qui n'a pas encore, comme on dit, mordu au travail. En troisième année, il n'y a guère d'élève qui manque à l'appel.

La tenue générale de l'école.

Il suffit, au surplus, de pénétrer dans l'école pour être frappé de l'air de bonne humeur et de bonne santé de tous les élèves. Les fautes rares sont dans l'atelier surtout. Chacun aime sa place de travail, son étau. Il n'est pas douteux que ce régime de travail manuel proportionné à l'âge des enfants, coupé par des intervalles de repos pris en plein air et alternant avec l'étude, profite au développement de leurs forces physiques, comme à l'éducation de leur intelligence et de leur caractère. En cinq ans, il n'est pas mort un seul élève. Les plus chétifs se fortifient. Chez tous, d'une année à l'autre, — on les mesure et on les pèse à l'entrée et à la sortie, — la vigueur musculaire s'accroît, la taille s'élève notablement.

La progression du recrutement.

La progression rapide et continue de l'effectif des élèves n'est pas moins que la régularité de la fréquentation et la bonne tenue de l'école, un témoignage de succès. L'école, ouverte le 8 décembre 1872, comptait :

Le 6 janvier 1873	17	élèves
Le 1er mai 1873	64	—
Le 1er mai 1874	104	—
Le 1er mai 1875	119	—
Le 1er mai 1876	129	—
Le 1er mai 1877	149	—
Le 1er mai 1878	165	—

Les sorties prématurées.

Tous les élèves qui sont entrés n'ont pas été, il est vrai, jusqu'au bout des trois années; 218 ont quitté l'école avant le temps : 145 pendant la première année, 55 pendant la seconde, 18 pendant la troisième. Les défections de la première année sont l'effet inévitable du manque d'aptitude. En seconde année, il arrive trop souvent, bien que les cas soient de moins en moins nombreux, que les familles reprennent leurs enfants pour bénéficier immédiatement du produit de leur habileté relative; et il est incontestable, en effet, que les apprentis qui sont sortis dans ces conditions étaient déjà en mesure de commencer à gagner leur vie, puisqu'ils ont tout de suite trouvé, pour la plupart, un emploi lucratif dans des ateliers de second ordre. Quand on est arrivé en troisième année, généralement on y reste, ou si l'on quitte l'établissement, c'est par force majeure.

La destination des promotions régulières.

L'école a fourni, depuis sa création, trois promotions régulières; la première, sortie le 31 août 1875, comprenait 21 élèves; la seconde, sortie en 1876, 25; la troisième, sortie en 1877, 28. Ces élèves se répartissaient entre les différentes professions dans la proportion suivante :

Professions.	1re Promotion.	2e Promotion.	3e Promotion.
Ajusteurs.	12	14	16
Forgerons.	2	»	2
Tourneurs sur métaux .	2	1	3
Menuisiers	»	3	1
Modeleurs.	4	7	6
Tourneurs sur bois . .	1	»	»
Totaux.	21	25	28

Le salaire moyen des apprentis placés.

Sur ces 74 apprentis, 1 est mort, 1 continue ses études, 1 est resté sans rapports avec le Directeur de l'école, 2 sont entrés comme employés dans l'industrie ou dans le commerce. Tous

les autres, soit 69, sont restés fidèles à la profession qu'ils avaient apprise, et il n'est pas un seul de ces jeunes ouvriers qui ne soit attaché à un établissement de premier ordre (1). Leur salaire n'a pas été, dès le début, ce qu'il est aujourd'hui; mais il n'a pas tardé à s'élever pour tous et il a doublé pour quelques-uns; il ne descend pas au-dessous de 3 francs, et il atteint jusqu'à 5 francs et 5 fr. 50 c.; il est en moyenne de 4 francs.

(1) Voici un état nominatif des élèves des trois premières promotions, avec l'indication de leurs nom et prénoms, de leur âge, de leur profession, de leur salaire et de l'établissement où ils travaillent actuellement.

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS DES APPRENTIS.	AGE ACTUEL.	PROFESSION.	SALAIRE DE L'HEURE	SALAIRE DE LA JOURNÉE DE 10 HEURES	INDICATION DES ÉTABLISSEMENTS où travaillent les apprentis.
1re promotion.				c.	fr. c.	
1	Baux (Henri)	19 ans.	Ajusteur	» 50	5 »	A quitté Paris. — C'était son salaire en 1877.
2	Bévière (Constant) . .	19	Ajusteur	» 40	4 »	Chemin de fer de l'Est.
3	Binard (Liévin) . . .	20	Tourneur sur métaux	» 48	4.80	Usine d'Ivry à Petit-Bourg.
4	Chastaing (Antoine) .	20	Modeleur	» 35	3.50	Rue Oberkampf, 15.
5	Combes (Germain). .	20	Modeleur	» 35	3.50	Id.
6	Commailles (Paul) . .	19	Ajusteur	»	»	Travaille chez son père.
7	Daudé (Emile). . . .	20	Ajusteur	»	»	Dirige les ateliers de sa mère.
8	Demangel (Rémond).	19	Ajusteur	» 40	4 »	Rue Merlin, 12.
9	Gaugain (Théophile) .	21	Tourneur sur métaux	» 45	4 50	A quitté Paris.
10	Geyer (Georges) . . .	19	Ajusteur	»	»	Chemin de fer de l'Est.
11	Gougeon (Eugène) . .	19	Ajusteur	» 30	3 »	Rue Oberkampf, 114.
12	Horois (Adolphe). . .	20	Ajusteur	» 45	4.50	Rue de Saintonge, 27.
13	Junger (Jules). . . .	19	Forgeron	» 40	4 »	Travaille chez sa mère.
14	Launay (Eugène). .	19	Tourneur en bois	»	»	A quitté Paris.
15	Lecourt (Gustave) . .	19	Ajusteur	» 40	4 »	Maison Cail et Cie.
16	Lecourt (Eugène) . .	18	Ajusteur	» 40	4 »	Id.
17	Leleu (Eugène) . . .	19	Modeleur	» 60	6 »	Rue Saint-Maur, 73.
18	Marc (Félix).	19	Modeleur	» 35	3.50	Rue Oberkampf, 75.
19	Nivet (Arthur). . . .	20	Ajusteur	» 45	4.50	Travaille chez son père.
20	Petit (Henri).	20	Forgeron	» 55	5.50	Chemin de fer de l'Est.
21	Sebille (Victor) . . .	19	Ajusteur	» 45	4.50	Rue Fontaine-au-Roi, 43.
2e promotion.						
1	Barois (Paul)	18	Modeleur	» 30	3 »	Employé de commerce.
2	Bonneau (Louis). . .	18	Ajusteur	» 30	3 »	Rue des Gobelins.
3	Bouvet (Victor) . . .	18	Tourneur sur métaux	» 50	5 »	Maison Lengelée.
4	Bresson (Hippolyte) .	18	Ajusteur	» 40	4 »	Maison Bourdon.
5	Breton (Gustave). . .	19	Ajusteur	» 40	4 »	A quitté Paris.
6	Caby (Jules).	18	Ajusteur	»	»	Continue ses études dans une école industrielle
7	Chemberger (Jean). .	18	Modeleur	» 50	5 »	Chemin de fer de l'Est.
8	Chevalier (Pierre) . .	20	Ajusteur	» 30	3 »	Rue Mandar, 10.
9	Ducreux (Paul) . . .	20	Modeleur	» 60	6 »	Ateliers de la Ciotat.

(*Voir la suite de la note, page suivante*).

Des 165 élèves qui forment l'effectif actuel de l'école, 89, ceux de première année, sont en rotation. Les 76, qui com-

Le classement des élèves qui sont actuellement à l'école.

Suite de la note de la page précédente.

NOMS ET PRÉNOMS	AGE ACTUEL.	PROFESSION.	SALAIRE DE L'HEURE.	SALAIRE DE LA JOURNÉE DE 10 HEURES.	INDICATION DES ÉTABLISSEMENTS où travaillent les apprentis.
Ducreux (Léon).. . .	19 ans.	Modeleur	» 65	6.50	Ateliers Mage, à Saint-Denis.
Fargeau (Louis) . . .	18	Ajusteur	» 40	4 »	Rue Oberkampf, 147.
Georgen (Nicolas) . .	19	Menuisier	» 40	4 »	A l'usine au gaz de la Villette.
Henriot (Gustave. . .	18	Modeleur	» 40	4 »	Faubourg-Saint-Denis, 202.
Joulain (Léon). . . .	18	Modeleur	» 45	4.50	Rue Saint-Maur, 70.
Lamouche (Emile). .	18	Ajusteur	» 45	4.50	Travaille chez son père.
Latrémolière (Victor).	18	Ajusteur	» 50	5 »	Maison des Américains.
Lepeigneux	19	Ajusteur	» 50	5 »	Rue Saint-Maur, 144.
Marchand (Jules). . .	18	Ajusteur	» 52	5.20	Maison Fabre.
Marnat (Charles). . .	19	Menuisier	» 55	5.50	Maison Mignon et Rouer.
Michonneau (Alexandre).	18	Ajusteur	» 45	4.50	Maison Pierron Dehètre.
Minol (Léon)	18	Modeleur	» 40	4 »	Faubourg Saint-Denis, 202.
Peyturaud (Jean). . .	19	Ajusteur	» 45	4.50	Rue d'Enfer, 16.
Pfitzinger (Victor) . .	19	Ajusteur	» 40	4 »	Chemin de fer de l'Est.
Souriau (Hippolyte). .	18	Ajusteur	» 50	5 »	Usine d'Auteuil.
Vernier (Louis) . . .	20	Menuisier	»	»	Décédé en 1877.
Auchard (Alexandre).	17	Ajusteur	» 40	4 »	Chemin de fer de l'Est.
Babeaud (Achille) . .	19	Ajusteur	» 35	3.50	Ateliers Farcot, à Saint-Ouen.
Barbier (Louis). . . .	17	Ajusteur	» 45	4.50	Rue du Terrage, 17.
Bertrand (Adrien) . .	18	Ajusteur	» 40	4 »	Maison Colla.
Béraud (Lucien) . . .	17	Ajusteur	» 30	3 »	Warral, Elwell et Middleton.
Bourgeois (Émile) . .	17	Tourneur sur métaux	» 30	3 »	Maison Pierron Dehètre.
Bordes (Gustave). . .	17	Ajusteur	» 40	4 »	Rue de Lorraine, 7.
Chambe (Gustave) . .	17	Modeleur	» 20	2 »	Rue Saint-Maur, 34.
Daniellot (Léon). . .	17	Ajusteur	» 40	4 »	Chemin de fer de l'Est.
Fichaux (Pierre). . .	19	Ajusteur	» 40	4 »	Id.
Filieuse (Auguste). .	17	Ajusteur	» 45	4.50	Rue d'Allemagne, 148.
Friche (Émile). . . .	17	Ajusteur	» 40	4 »	Chemin de fer de l'Est.
Gallard (Eugène). . .	17	Modeleur	» 40	4 »	Rue de Humboldt, 25.
Gendarme (Adolphe).	17	Tourneur sur métaux	» 50	5 »	Aux Phares.
Guiard (Ernest) . . .	18	Modeleur	»	»	A quitté Paris.
Hatat (Georges) . . .	18	Ajusteur	» 40	4 »	Kientz frères.
Joindy (Ernest) . . .	17	Ajusteur	» 30	3 »	Rue Claude-de-Caen, 74.
Laurent (Arthur) . .	17	Menuisier	» 25	2.50	Magasin scolaire.
Monier (Charles). . .	18	Forgeron	» 35	3.50	»
Mounier (Gustave) . .	18	Modeleur	» 45	4.50	Warral, Elwell et Middleton.
Pénard (Marc). . . .	17	Ajusteur	» 33	3.30	Wehyer et Richard.
Prévost (Achille). . .	18	Ajusteur	» 45	4.50	Impasse Rébeval, 23.
Prost (Henri)	18	Ajusteur	» 30	3 »	Warral, Elwell et Middleton.
Reiff (Charles). . . .	19	Ajusteur	» 55	5.50	Place du Trône.
Richard (Henri) . . .	17	Modeleur	» 35	3.50	Rue des Gobelins, 17.
Travernier (Émile). .	18	Tourneur sur métaux	» 55	5.50	Boulevard Macdonald, 1.
Valuet (Georges). . .	17	Modeleur	» 38	3.80	Maison Farcot.
Weiss (Auguste) . . .	17	Forgeron	» 67	6.70	Rue Oberkampf, 7.

posent la seconde et la troisième année, sont classés dans les spécialités suivantes :

Ajusteurs	34	17
Forgerons	4	»
Tourneurs sur métaux	1	»
Menuisiers	2	»
Modeleurs	7	7
Tourneurs sur bois	»	4
Totaux	48	28

La prédominance de la catégorie des ajusteurs. La nécessité de développer l'enseignement de la petite mécanique.

De même que dans les promotions sorties, ce sont les ajusteurs qui dominent. La facilité que les apprentis de cette profession trouvent à se placer dans les ateliers de chemin de fer et le taux relativement élevé des salaires expliquent cette préférence. Peut-être aussi faut-il en chercher en partie la cause dans la prédilection du chef des travaux, prédilection contre laquelle il doit se tenir en garde. L'école ne répondrait pas à sa destination, si elle ne préparait des apprentis que pour la grosse mécanique. Un enseignement de la mécanique de précision vient d'être créé, et dès l'an prochain une section sera formée, qui, nous l'espérons, fournira à l'industrie parisienne d'habiles recrues.

La restauration et l'agrandissement de l'école.

La reconstruction de l'école permettra de donner à cette section toute la place qu'exige son importance. L'établissement du boulevard de la Villette a été ouvert, en 1872, dans des locaux en mauvais état et qui n'offraient d'autre avantage qu'un aménagement d'atelier tout préparé. Ce délabrement, toutefois, profita à l'éducation des élèves, en ce sens qu'ils durent travailler eux-mêmes à leur installation. Les plans de restauration ont été mis en rapport avec le développement de l'école. Les ateliers, ainsi que les salles d'études et les amphithéâtres de classes, doivent être agrandis. L'école sera pourvue, en outre, d'un réfectoire pour le repas des apprentis, d'un laboratoire des physique et de chimie, et d'une salle de dessin.

L'atelier annexé à l'école de la rue Tournefort.

La création de l'atelier annexé à l'école de la rue Tournefort est due à l'initiative de M. Salicis, délégué cantonal du 5e arrondissement. C'est pour les élèves de l'école qu'il a été fondé. Ceux

qui en suivent les exercices forment une classe distincte, où l'instruction générale est continuée concurremment avec l'éducation professionnelle.

Les programmes des exercices manuels et de l'enseignement.

Le cours normal est de trois ans. Les apprentis de première et de deuxième année, comme à l'école du boulevard de la Villette, participent tous, à tour de rôle, à tous les exercices. En troisième année, on s'adonne spécialement soit au modelage et à la sculpture, soit à la menuiserie et à l'ébénisterie, soit à la forge et à la mécanique. Même en troisième année, toutefois, chaque semaine, et pendant une journée entière, les apprentis du modelage reviennent à la menuiserie et à la forge, les menuisiers et les tourneurs à la forge et au modelage, les forgerons au modelage et à la menuiserie.

Les ateliers sont ouverts, le matin de 9 heures et demie à 11 heures, le soir de 1 heure et demie à 3 heures. Tout élève a son livret de travail, tenu par un moniteur, vérifié et annoté par le professeur. De 1 heure à 1 heure et demie a lieu une leçon technique sur les matières premières, les outils, les assemblages, les éléments de la géométrie appliquée, avec croquis cotés des figures et des constructions. Le jeudi matin, les élèves sont exercés au dessin d'art; l'après-midi, pendant la belle saison, on les mène visiter les usines et les ateliers.

Les programmes de l'instruction générale sont les mêmes que ceux du cours supérieur de toutes les écoles, avec addition des éléments des sciences physiques, chimiques et naturelles, et de l'histoire de l'industrie. La classe d'apprentis prend part, chaque année, aux examens du certificat d'études primaires, et le nombre des élèves admis n'est pas inférieur à celui des autres écoles.

Les effectifs depuis 1873 et la destination des promotions sorties.

L'atelier de la rue Tournefort, inauguré en 1873, a commencé avec 13 élèves. Il en comptait 27 en 1874, 37 en 1875, 43 en 1876, 40 en 1877. Il en compte aujourd'hui 44. Soit au total, pour cinq années, 138 élèves.

Sur les 94 qui sont sortis, 5 ont poursuivi leurs études dans les écoles primaires supérieures, où ils tiennent un bon rang; 16 sont entrés dans l'industrie du bois, 20 dans l'industrie des métaux, 22 dans des industries diverses, 14 dans le commerce, à titre de commis ou de comptables. Les 17 autres sont restés sans rapport avec l'école.

Les salaires. — La diminution de la durée de l'apprentissage.

Les renseignements que nous possédons sur le taux des salaires ne sont pas aussi précis que ceux qui ont pu être recueillis pour l'établissement du boulevard de la Villette. En général, les apprentis de l'école de la rue Tournefort commencent par recevoir une gratification hebdomadaire qui varie entre 3 et 5 francs. La rétribution mensuelle vient après cinq à six mois d'essai ; elle est de 15 à 30 francs.

Ce qui paraît acquis, c'est que la durée de l'apprentissage ordinaire est diminuée, pour le plus grand nombre des élèves, d'un quart; pour quelques-uns de moitié. « Nos apprentis, dit le Directeur de l'école, M. Laubier, étant tout de suite utilisables à l'atelier, sont moins employés à faire des courses, mieux traités, plus stables. Je pourrais citer des jeunes gens de quinze ans qui gagnent actuellement 2 fr. 50 c. et 2 fr. 75 c. par jour, et qui n'ont plus que six mois à faire pour être payés comme ouvriers. »

Conclusion.

Y a-t-il lieu de développer l'institution des ateliers d'apprentis suivant l'un ou l'autre de ces deux types, et dans quelle mesure ? C'est une question que nous examinerons plus loin. Nous nous bornons ici à constater les résultats.

Les apprentis employés dans les ateliers et les manufactures.

Si ces essais peuvent concourir à donner à l'éducation primaire une direction utile, il est évident qu'ils ne s'appliquent pas aux nombreux enfants que la loi du 19 mai 1874 a eu pour objet de préserver des désastreux effets de la négligence des familles ou de leur propre incurie. Le moyen d'assurer l'éducation des enfants saisis, pour ainsi dire, par l'engrenage des ateliers et des manufactures, dès l'âge de dix ans, est une question à part, et dont la solution doit être cherchée dans une catégorie d'établissements toute particulière.

Les difficultés d'application de la loi du 19 mai 1874.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner l'économie générale de la loi du 19 mai 1874. Mais peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de signaler les difficultés d'application qu'elle présente.

La difficulté fondamentale provient de ce que, dans l'organisation de la surveillance des enfants travaillant dans les usines ou les manufactures, on a trop isolé les uns des autres les pouvoirs et les intérêts. Lorsque l'inspecteur spécial a rappelé aux

patrons leurs obligations légales, il a accompli son devoir, et il ne peut rien faire de plus que de suivre l'effet de ses observations. Lorsque le patron, de son côté, a demandé l'admission dans une école des enfants dont il est responsable, il croit avoir couvert sa responsabilité, et dès le moment que ses efforts pour obéir à la loi ont été suffisamment actifs, on ne peut guère le traiter avec rigueur.

L'admission à volonté dans les écoles. Ses conséquences.

Les injonctions de l'inspecteur spécial, les demandes des patrons intéressés aboutissent, en réalité, au service scolaire et aux autorités qui le représentent. Celles-ci ne sont pas appelées à examiner contradictoirement les situations constatées. On les invite purement et simplement à y remédier suivant les exigences de chacun, exigences parfois peu raisonnables dans les formes où elles veulent être satisfaites. Nous aurions à en fournir plus d'un exemple. Sous le prétexte que l'école publique est gratuite, on réclame une place dans l'école publique. Or, est-il possible, dans une ville populeuse, étendue, où l'industrie est à la fois très-éparse et très-variée, où les petits ateliers sont plus nombreux que les grands et où chacun d'eux a ses habitudes et ses heures de travail, est-il possible de tenir toute la journée les portes de l'école ouvertes à un flot sans cesse renouvelé d'enfants indisciplinés, ignorants, plus souvent enclins au vagabondage qu'à l'étude, et n'ayant guère d'autre souci que celui d'échapper à un surcroît de peine? L'expérience en a été faite. Comme on l'a rappelé dans la discussion de la nouvelle loi : à la suite de l'application des prescriptions édictées par le législateur de 1841, « le programme de l'enseignement, la division des classes, l'école enfin, dans toutes les mesures qui lui sont indispensables pour un bon enseignement, avait éprouvé une telle perturbation, que l'instruction était devenue impossible, non-seulement pour les élèves réguliers et assidus, mais pour les apprentis qui ne venaient que quelques heures par jour ». (Discours de M. Godin.)

Le système des relais. Son impuissance.

Pour parer à ce péril manifeste, on a proposé, conformément au système *des relais* imaginé par lord Brougham, de partager les enfants, à l'atelier, en deux équipes de travail, de façon à constituer également, à heures fixes, deux équipes d'école. Mais, d'abord, la mesure n'est applicable que dans les centres

de population ouvrière appartenant à une même industrie ; et puis, pour avoir lieu à des heures déterminées, l'invasion dans les classes en est-elle moins préjudiciable à tous les intérêts ? On ne peut espérer faire marcher du même pas et soumettre à la même règle des élèves pour qui l'école est tout, et des apprentis aux yeux desquels elle n'est qu'un accessoire.

La distinction à faire entre les apprentis de 10 à 12 ans et ceux de 12 à 15 ans.

Il faut donc chercher, pour les enfants travaillant dans les ateliers ou les manufactures, des moyens d'éducation qui leur profitent à eux-mêmes et qui ne nuisent à personne. Or, pour cela, il est nécessaire tout d'abord de considérer séparément les deux catégories d'enfants que le législateur a voulu couvrir de son patronage. Ce qui convient aux apprentis ou jeunes adultes de 12 à 15 ans, c'est-à-dire à ceux qui, pour travailler plus de six heures par jour, sont tenus de produire un certificat d'études primaires, ne saurait être bon, dans la même mesure du moins, aux apprentis proprement dits, ou enfants de 10 à 12 ans qui, quel que soit le degré de leur instruction, doivent fréquenter une école pendant le temps libre du travail.

Les apprentis de 10 à 12 ans. L'école annexée à la fabrique. L'école de demi-temps.

Les divers systèmes d'éducation appliqués aux enfants de 10 à 12 ans se réduisent, en réalité, à deux : 1° le système de l'école annexée à la fabrique ou à l'atelier ; 2° le système de l'école de demi-temps, publique ou privée.

L'école annexée à la fabrique. Ses avantages.

Le premier des deux systèmes est de beaucoup le meilleur. Partout où il a été appliqué, il a réussi : dans les ateliers et les manufactures de l'État (1), dans les grandes Compagnies, dans les industries privées, etc. Il soustrait l'apprenti aux tentations du vagabondage, sa vie se passant tout entière dans l'enceinte agrandie de l'atelier. Il rapproche les parents des patrons et concourt ainsi à établir entre eux des rapports de mutuelle confiance. Il permet de diriger l'enseignement en vue de la profession à laquelle l'enfant doit être attaché. Il intéresse tout le monde à la prospérité de l'établissement. C'est une dépense,

---

(1) *Bulletin de statistique et de législation comparée* (2e année, mars 1878, page 164 : *l'instruction primaire dans le personnel ouvrier des manufactures des tabacs).*

sans doute, mais une dépense productive. On nous citait récemment un grand industriel du centre de la France qui, pour assurer la fréquentation de l'école établie dans son usine, accordait une prime de 30 centimes par jour à tout apprenti présent à la classe, et l'on ajoutait que l'amélioration morale et intellectuelle obtenue par ce moyen avait eu sur la quantité et la qualité du travail fourni par les enfants des effets largement rémunérateurs. C'est un procédé appliqué depuis longtemps dans les ateliers d'imprimerie de M. Chaix, où les apprentis, chaque fois qu'ils viennent en classe, touchent un jeton de présence de 10 centimes. A la vérité, il ne faudrait pas abuser de ce mode d'encouragement. Il serait profondément regrettable qu'on en pût tirer la conséquence qu'il ne suffit pas que l'école ne soit plus payante, et qu'il faut, pour ainsi dire, qu'elle soit payée. Les patrons ont à leur disposition bien d'autres formes de récompenses. En rappelant ces exemples, j'ai voulu seulement indiquer que les sacrifices faits par l'industriel pour assurer l'éducation des apprentis au sein de l'atelier tournent à son profit.

Les conditions de son organisation.

Les seules conditions indispensables dans cette organisation, pour qu'elle porte ses fruits, sont : en premier lieu, que la part de l'enseignement soit régulièrement assurée dans la distribution du travail de la journée ; en second lieu, que la classe soit soumise aux mêmes règlements de surveillance que celles des établissements publics ; enfin, que l'enseignement soit confié, non pas à un contre-maître ou à un employé de la maison, remplissant toutes sortes d'offices, mais à un homme du métier, à un instituteur qui ait à cœur sa tâche propre, et dont le caractère professionnel inspire aux apprentis les sentiments de respect en dehors desquels il n'y a pas d'action morale, et conséquemment pas d'éducation.

Le développement du système. Les types qui existent à Paris

Il résulte des derniers rapports du Président de la Commission supérieure que la création des écoles privées dans les usines et les ateliers a pris un développement relativement considérable. « Le nombre des écoles privées de fabrique ouvertes depuis la mise à exécution de la loi, qui s'élevait à 150 environ au 1er février 1877, dit M. Dumas, a été porté, dans le courant de

cette année, à 237, fréquentées par 9,000 enfants des deux sexes (1) ». Antérieurement à la loi de 1874, il existait à Paris un

---

(1) Rapport de M. Dumas, 6 mai 1878. Cf. le Rapport du 30 décembre 1876. Voici quelques extraits du Rapport de 1878, où l'on trouvera un certain nombre de faits et de considérations qui corroborent nos observations :

Pour une grande partie du pays, la Commission pourrait se borner à constater la situation satisfaisante qui s'est manifestée pendant l'année 1877, relativement à l'observation de la loi, dans les usines de la grande industrie ; mais elle est toujours forcée de faire des réserves au sujet des petits ateliers dont l'inspection rencontre encore plus d'un obstacle.

En ce qui concerne la grande industrie, les abus signalés pendant les années précédentes relativement à l'âge d'admission des enfants dans les manufactures, ont à peu près cessé. L'inspection n'a plus rencontré dans les usines, que par rares exceptions, des enfants au-dessous de l'âge réglementaire.

Les rapports constatent, d'ailleurs, que, même dans les fabriques autorisées à les employer, le nombre des enfants de 10 à 12 ans tend de jour en jour à diminuer. Les industriels reconnaissent que ces jeunes ouvriers ne font qu'un service incomplet, et les parents commencent à comprendre qu'il vaut mieux envoyer les enfants à l'école à un âge où ils sont plus aptes à recevoir l'instruction primaire, qu'à fournir, sans inconvénient pour leur avenir, une main-d'œuvre régulière . . . .

Le nombre des écoles privées de fabrique, créées depuis la mise à exécution de la loi, qui s'élevait à 150 environ au 1er janvier 1877, a été porté, dans le cours de cette année, à 237, fréquentées par 9,600 enfants des deux sexes.

Si on y ajoute 60 cours spéciaux institués par quelques grandes municipalités ou par la Société de protection des enfants employés dans l'industrie, et qui reçoivent environ 1.950 enfants, filles et garçons, on voit que la loi de 1874, en moins de 30 mois, est venue assurer le bénéfice de l'instruction primaire à plus de 11.500 enfants qui seraient restés dans l'ignorance.

Les dispositions excellentes concertées entre les deux ministères du Commerce et de l'Instruction publique ont produit, d'ailleurs, des effets immédiats. Leur caractère pratique, en rendant plus facile le choix des maîtres et plus prompte la délivrance des certificats réguliers d'instruction primaire aux élèves, a permis de multiplier les écoles et de supprimer toutes les formalités sans objet.

Il est telle circonscription où le nombre des enfants illettrés employés dans les usines se trouve maintenant réduit à 2 %, beaucoup où il ne dépasse pas 10 %.

Les directeurs des établissements qui emploient des enfants constatent que leur travail s'améliore à mesure que leur instruction s'étend. Ils reconnaissent que le recrutement de la jeune population ouvrière n'en est pas entravé. De leur côté, les parents s'habituent à respecter l'avenir de leurs enfants. Dans toute localité où quelques illettrés ont été exclus des ateliers, cet exemple a suffi pour ramener les familles au sentiment du devoir.

Si de tels résultats ne sont pas encore réalisés partout, il faut s'en prendre plutôt aux habitudes générales de la population ouvrière qu'à la résistance des chefs d'industrie. Ce qu'il convient d'exciter, c'est donc la louable émulation des familles d'ouvriers ; ce qu'il faut obtenir, c'est leur conviction et leur coopération active.

Les difficultés que rencontre la sérieuse application de la loi ne seront pas encore vaincues tant qu'on n'aura soumis à son application que les manufactures, usines ou ateliers de quelque importance, dont l'existence ne saurait être dissimulée. Les directeurs ou administrateurs de tels établissements sont connus, instruits, et en général animés de sentiments élevés ; les enfants qu'ils emploient appartiennent à des familles qui, travaillant elles-mêmes dans l'usine, continuent leur surveillance et ne sont pas dans la misère.

Mais il en est autrement des petits ateliers où deux, trois, quatre enfants travaillent éloignés des leurs, au profit du maître ou de la maîtresse qui les occupe.

Aucune notoriété ne signale l'atelier. Les patrons, presque toujours peu éclairés eux-mêmes, ne portent aucun intérêt à l'instruction des enfants qui leur sont confiés par des parents insouciants. Les uns et les autres ignorent l'existence de la loi ou feignent de l'ignorer. L'inspection est impuissante contre ce mal.

Il ne faut pas se dissimuler cette situation. La grande industrie qui, en beaucoup de cas, n'avait pas attendu la promulgation de la loi, s'est presque toujours empressée

certain nombre d'établissements de ce genre. Nous avons indiqué tout à l'heure l'établissement de M. Chaix. Nous avons cité ailleurs

d'y satisfaire. Les petits ateliers, au contraire, échappent le plus souvent à son application.

Sous ce rapport, ainsi qu'à l'égard de l'organisation des cours du soir, l'administration et la municipalité de la Ville de Paris, fidèles à leurs traditions, ont fait les efforts les plus sérieux pour arriver à soumettre les petits ateliers au régime de la loi et pour ouvrir des écoles de divers degrés à la portée des apprentis.

L'année prochaine, les résultats de cet ensemble de mesures pourront être exposés devant la Commission et offerts comme exemples aux grandes villes industrielles.

Le législateur comptait sur le bon fonctionnement des commissions locales, mieux placées que l'inspection pour entrer dans ce détail; ce concours lui a fait défaut.

On constate avec regret que, sauf de rares exceptions, en 1877, ces commissions, si ce n'est à Paris, où elles ont visité avec soin divers quartiers importants, recueilli des observations d'un sérieux intérêt et posé des questions qui témoignent de la plus sincère sollicitude, n'ont pas plus activement fonctionné cette année que par le passé.

La mise à exécution de la loi et la surveillance protectrice de l'enfance ouvrière reposeraient donc presque tout entières sur le petit nombre d'inspecteurs qui ont reçu cette mission de l'État, si on ne devait pas compter sur les sentiments des chefs de fabrique et sur l'intérêt des chefs de famille. Peu à peu, chacun d'eux comprenant mieux leurs responsabilités et leurs devoirs, l'influence des mœurs publiques rendra sans doute les abus plus rares. Pendant quelques années, cependant, les soins des inspecteurs de l'État seront impuissants à suffire à l'étendue de la tâche qui leur est imposée.

La Commission supérieure est d'avis que, partout où les commissions locales ne fonctionnent pas, le nombre des inspecteurs des départements devrait être augmenté. Quelques conseils généraux ont voté les fonds nécessaires, mais il importe de généraliser ces dispositions.

Les commissions locales, en supposant même leur fonctionnement dans tous les centres industriels qui en exigeraient, n'auraient pas de moyens d'information suffisants.

Les ateliers qui emploient des enfants ne pourraient être réellement surveillés dans les grandes villes qu'autant qu'une statistique bien tenue en ferait connaître l'existence et en signalerait les déplacements. L'attention particulière de l'inspection doit être portée sur ce point, et il faut espérer qu'en faisant usage de toutes les ressources dont l'Administration dispose, on sera bientôt en possession des documents nécessaires pour diriger le travail de la surveillance.

Pour toute la population de ces petites chambrées, maîtres, maîtresses, enfants ou leurs familles, la loi n'existe pas. Il est urgent d'en exiger l'affichage dans tout atelier où des enfants sont employés.

De même que le ministre de l'Instruction publique a consenti à une interprétation pratique indispensable de la loi sur l'instruction primaire, M. le garde des sceaux n'a pas laissé ignorer l'importance que l'administration de la justice attache au succès des mesures édictées dans l'intérêt des enfants employés dans l'industrie.

Il ne faudrait pas juger de la valeur des moyens de répression par ce fait que 154 procès-verbaux seulement ont été déférés aux tribunaux dans le courant de l'année 1877. Ils ont été presque toujours suivis de condamnations pécuniaires, il est vrai, et les magistrats ont appliqué les peines sans atténuation dans les cas de récidive.

Mais les contraventions constatées ont été plus nombreuses; seulement les inspecteurs ont consenti à suspendre l'action judiciaire toutes les fois qu'ils ont vu les industriels qui les avaient commises se soumettre à la règle. S'inspirant des sentiments de bienveillante fermeté de l'administration qui les dirige, ils ne se résignent à sévir qu'après plusieurs avertissements infructueux et lorsqu'ils rencontrent une véritable insouciance ou une incurie systématique.

Les progrès réalisés dans l'application de la loi pendant l'année 1877 peuvent donc être considérés comme très-satisfaisants; le but qu'on avait en vue est, en grande partie, atteint, et l'enfance ouvrière commence à recueillir, dans une large mesure, les bénéfices de la protection que le législateur entendait lui garantir.

En effet, dans toutes les grandes usines du moins, l'enfant voit ses droits mieux respectés, sa santé plus ménagée et son instruction primaire assurée. Le père de famille ne peut plus négliger ses obligations, l'enfant trop jeune ou illettré lui est rendu, la surveillance administrative resserre chaque jour son cercle d'action, et l'intervention de la puissance publique, dont la magistrature n'a ménagé les premiers effets que pour en rendre la sévère application plus équitable, est toujours prête, au besoin, à rappeler aux industriels leurs devoirs. . . . .

ceux de MM. Lemaire, Savard, Leclaire, Hamelin, etc. (1). Un nouvel et excellent exemple a été donné, l'année dernière, par M. J. Hayem qui, après avoir établi la théorie de l'institution dans un Mémoire justement apprécié (2), a fondé lui-même une école d'atelier.

La création des syndicats, pour les ateliers de la petite industrie, et les subventions municipales.

On ne peut, il est vrai, demander ces sacrifices à la petite industrie. Ils ne seraient en rapport ni avec ses forces, ni avec ses besoins, chaque atelier n'entretenant qu'un petit nombre d'apprentis. Mais des syndicats pourraient être formés en vue de créer des écoles communes à une même industrie, dans les mêmes conditions de direction d'études et de surveillance. Ils permettraient d'utiliser des ressources que l'isolement rend impuissantes, d'autant plus aisément, ce semble, que les ateliers de la petite industrie sont groupés, en général, dans les mêmes quartiers. Et c'est ici que l'autorité scolaire, d'accord avec les pouvoirs municipaux, pourrait être appelée à prêter un concours efficace. Le Conseil municipal de Paris est entré dans cette voie. D'importantes subventions sont accordées, pour seconder l'éducation des apprentis, à la Chambre syndicale de la bijouterie et de l'orfévrerie, à la Société paternelle des enfants employés dans l'industrie des fleurs, à la Société de patronage des enfants de l'ébénisterie, etc. Ainsi aidées, les écoles syndicales auraient, comme les écoles d'atelier, cet avantage que chaque industrie, restant maîtresse de l'affectation des ressources dont elle dispose, pourrait les appliquer à ses besoins les plus urgents. Le concours d'une Société qui a déjà fait tant de bien, la *Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures*, ne nous manquerait certainement pas pour faire appel aux lumières de tous ceux qui ont pouvoir ou qualité pour coopérer à la solution de cette importante question.

Les classes de demi-temps. La difficulté de leur organisation dans une grande cité.

A défaut des écoles d'atelier, nous ne voyons que les classes de demi-temps qui offrent des chances sérieuses de succès. Elles ont assurément plus d'un inconvénient pour les patrons qui sont obligés d'y recourir. D'abord, administrativement créées,

---

(1) *Mémoire sur les écoles d'apprentis*, déjà cité, ch. II.

(2) *Projet de création et d'organisation pédagogique d'écoles primaires annexées aux établissements industriels*, présenté à la délégation cantonale du 11e arrondissement de Paris.

elles sont nécessairement soumises aux règles communes qui, dans une grande cité, s'imposent à l'administration. En outre, il est presque impossible de mettre les classes à la portée de tous les enfants qui sont appelés à les fréquenter. Lorsqu'il s'agit de communes agglomérées ou dont le rayon est restreint, il suffit de placer l'école au centre des intérêts industriels ; c'est ainsi qu'il a été procédé dans le département de la Seine, à Saint-Denis, et à Puteaux : dans cette situation, aucun patron, aucun apprenti ne peut raisonnablement arguer d'obstacles matériels et de perte de temps.

Les résultats de l'enquête de la Préfecture de police sur le nombre des enfants employés dans les ateliers et les manufactures.

Mais à Paris, d'après l'enquête récemment faite par la Préfecture de police, il n'est pas un arrondissement, pas un quartier où il ne se trouve un certain nombre de patrons occupant des enfants mineurs (1). Dans certains arrondissements, on en a recensé de 1.500 à 1.800. Les arrondissements qui en comptent le moins en ont encore de 250 à 300. Dans l'ensemble de Paris, leur nombre dépasse 13.500. La même enquête a relevé un total de 34.405 mineurs employés chez ces patrons : 14.870 garçons, 19.535 filles. Or, admettons que parmi ces mineurs il y en ait qui ne se trouvent pas dans les conditions auxquelles s'applique la loi, c'est-à-dire qui possèdent les éléments de l'instruction élémentaire : ce nombre fût-il même de moitié, — ce qui excède les vraisemblances, — comment atteindre les autres dans l'im-

(1) Voici le résultat général de cette enquête :

UMÉROS des		DÉSIGNATION des QUARTIERS.	TOTAL DES PATRONS occupant des ENFANTS MINEURS.	TOTAL DES PATRONS susceptibles d'occuper des ENFANTS MINEURS.	TOTAL GÉNÉRAL DES PATRONS		TOTAL DES GARÇONS employés au moment DE L'ENQUÊTE.	TOTAL DES FILLES mineures employées AU MOMENT DE L'ENQUÊTE	TOTAUX DES ENFANTS	
	QUARTIERS.				PAR QUARTIER.	PAR ARRONDISSEMENT.			PAR QUARTIER.	PAR ARRONDISSEMENT.
	1	St-Germain-l'Auxerrois	64	12	76		65	81	146	
r	2	Halles.	216	39	255	. 795	299	207	506	1.685
	3	Palais-Royal.	264	12	276		301	335	636	
	4	Place Vendôme. . . .	172	16	188		108	289	397	
		A reporter	716	79	795	795	773	912	1.685	1.685

)ir la suite de la note pages suivantes.)

mensité de Paris, où ils sont dispersés? Comment les grouper en un point commun, sans encourir les réclamations fondées sur l'éloignement relatif de la classe ?

(Suite de la note de la page précédente.)

NUMÉROS des ARRONDISSEMENTS.	NUMÉROS des QUARTIERS.	DÉSIGNATION des QUARTIERS.	TOTAL des PATRONS occupant des enfants mineurs.	TOTAL des PATRONS susceptibles d'occuper des enfants mineurs.	TOTAL GÉNÉRAL DES PATRONS PAR QUARTIER	TOTAL GÉNÉRAL DES PATRONS PAR ARRONDISSEMENT	TOTAL des GARÇONS employés au moment de l'enquête.	TOTAL des FILLES mineures employées au moment de l'enquête.	TOTAUX DES ENFANT[S] PAR QUARTIER	TOTAUX DES ENFANT[S] PAR [ARRONDISSEMENT]
		Reports . . .	716	79	795	795	773	912	1.685	1.[illegible]
2e	5	Gaillon	286	8	294	1.510	115	1.164	1.279	4.[illegible]
	6	Vivienne.	181	10	191		99	430	529	
	7	Mail.	300	14	314		353	461	814	
	8	Bonne-Nouvelle. . . .	655	56	711		668	1.631	2.299	
3e	9	Arts-et-Métiers. . . .	588	29	617	1.867	727	354	1.081	3.[illegible]
	10	Enfants-Rouges . . .	310	1	311		546	106	652	
	11	Archives.	356	92	448		750	242	992	
	12	Sainte-Avoie.	467	24	491		744	399	1.143	
4e	13	Saint-Merri	169	12	181	601	240	123	363	1.[illegible]
	14	Saint-Gervais	236	44	280		214	322	536	
	15	Arsenal.	57	25	82		84	16	100	
	16	Notre-Dame	48	10	58		50	72	122	
5e	17	Saint-Victor	55	9	64	352	32	65	97	[illegible]
	18	Jardin-des-Plantes . .	34	5	39		57	34	91	
	19	Val-de-Grâce	61	7	68		68	87	155	
	20	Sorbonne	173	8	181		258	208	466	
6e	21	Monnaie.	124	27	151	468	265	161	426	1.[illegible]
	22	Odéon.	97	8	105		144	82	226	
	23	N^tre^-Dame-des-Champs	83	16	99		394	270	664	
	24	St-Germain-des-Prés .	90	23	113		191	107	298	
7e	25	Saint-Thomas-d'Aquin	229	52	281	499	125	422	547	1.[illegible]
	26	Invalides	40	44	84		37	24	61	
	27	Ecole-Militaire. . . .	49	13	62		59	27	86	
	28	Gros-Caillou.	64	8	72		46	511	557	
8e	29	Champs-Élysées . . .	29	9	38	621	36	9	45	1.[illegible]
	30	Faubourg-du-Roule.	80	28	108		78	121	199	
	31	Madeleine	316	15	331		156	633	789	
	32	Europe	135	9	144		172	46	218	
		A reporter . . .	6.028	685	6.713	6.713	7.481	9.039	16.520	16.[illegible]

(Voir la suite de la note pages suivantes.)

Ce sont là des questions d'autant plus complexes pour le service de l'instruction primaire proprement dit, qu'il n'a, nous l'avons dit, ni le droit ni le moyen de s'enquérir par lui-même et

(Suite de la note de la page précédente.)

NUMÉROS des ARRONDISSEMENTS.	NUMÉROS des QUARTIERS.	DÉSIGNATION des QUARTIERS.	TOTAL des PATRONS occupant des enfants mineurs.	TOTAL des PATRONS susceptibles d'occuper des enfants mineurs.	TOTAL GÉNÉRAL DES PATRONS PAR QUARTIER	TOTAL GÉNÉRAL DES PATRONS PAR ARRONDISSEMENT	TOTAL des GARÇONS employés au moment de l'enquête.	TOTAL des FILLES mineures employées au moment de l'enquête.	TOTAUX DES ENFANTS PAR QUARTIER	TOTAUX DES ENFANTS PAR ARRONDISSEMENT
		Reports.	6.028	685	6.713	6.713	7.481	9.039	16.520	16.520
9e	33	Saint-Georges	179	20	199	870	135	210	345	2.018
	34	Chaussée-d'Antin. . .	256	58	314		115	636	751	
	35	Faubourg-Montmartre	154	14	168		148	186	334	
	36	Rochechouart	185	4	189		208	380	588	
10e	37	Saint-Vincent-de-Paul.	104	8	112	1.110	200	214	414	3.322
	38	Porte-Saint-Denis . .	315	32	347		299	570	869	
	39	Porte-Saint-Martin . .	419	27	446		493	782	1.275	
	40	Hôpital-Saint-Louis. .	173	32	205		351	413	764	
11e	41	Folie-Méricourt. . . .	607	50	657	1.605	922	595	1.517	3.747
	42	Saint-Ambroise . . .	374	19	393		558	340	848	
	43	Roquette.	283	14	297		412	370	782	
	44	Sainte-Marguerite. . .	253	5	258		366	184	550	
12e	45	Bel-Air	34	»	34	445	26	32	58	1.555
	46	Picpus	111	8	119		155	799	954	
	47	Bercy.	18	»	18		49	48	97	
	48	Quinze-Vingts	243	31	274		277	169	446	
13e	49	Salpêtrière.	56	31	87	365	42	84	126	1.100
	50	Gare	111	17	128		124	256	380	
	51	Maison-Blanche. . . .	66	»	66		56	241	297	
	52	Croulebarbe	45	39	84		117	180	297	
14e	53	Montparnasse	64	31	95	401	89	106	195	911
	54	Santé.	36	6	42		48	146	194	
	55	Petit-Montrouge . . .	60	41	101		56	180	236	
	56	Plaisance.	103	60	163		78	208	286	
15e	57	Saint-Lambert. . . .	35	2	37	243	60	50	110	805
	58	Necker	92	32	124		99	227	326	
	59	Grenelle.	44	5	49		136	82	218	
	60	Javel	30	3	33		54	97	151	
		A reporter. . .	10.478	1.274	11.752	11.752	13.154	16.824	29.978	29.978

(Voir la fin de la note page suivante.)

qu'il doit attendre que la lumière soit faite pour apporter son concours.

Création, à titre d'essai, de classes de demi-temps.

Toutefois, nous avons pensé qu'il était opportun d'aller au devant des besoins qui nous étaient connus. Trois écoles de demi-temps sont à la veille d'être ouvertes : dans le 19e arrondissement, rue Bouret ; dans le 3e, rue Michel-Lecomte et rue des Vieilles-Haudriettes. Les classes y seront établies de telle sorte que les garçons puissent être admis le matin et les filles

(Suite de la note de la page précédente.)

NUMÉROS des ARRONDISSEMENTS.	NUMÉROS des QUARTIERS.	DÉSIGNATION des QUARTIERS.	TOTAL des PATRONS occupant des enfants mineurs.	TOTAL des PATRONS susceptibles d'occuper des enfants mineurs.	TOTAL GÉNÉRAL DES PATRONS PAR QUARTIER	TOTAL GÉNÉRAL DES PATRONS PAR ARRONDISSEMENT	TOTAL des GARÇONS employés au moment de l'enquête.	TOTAL des FILLES mineures employées au moment de l'enquête.	TOTAUX DES ENFANTS PAR QUARTIER	TOTAUX DES ENFANTS PAR ARRONDISSEMENT
		Reports . . .	10.478	1.274	11.752	11.752	13.154	16.824	29.978	29.97
16e	61	Auteuil	30	7	37	290	245	29	274	58
	62	Muette	65	30	95		39	83	122	
	63	Porte-Dauphine . . .	14	3	17		14	7	21	
	64	Bassins	81	60	141		53	117	170	
17e	65	Ternes	17	30	47	409	26	12	38	70
	66	Plaine-Monceaux. . .	55	7	62		51	34	85	
	67	Batignolles.	183	42	225		105	322	427	
	68	Epinettes	54	21	75		73	77	150	
18e	69	Grandes-Carrières. . .	56	10	66	435	29	79	108	1.12
	70	Clignancourt.	145	11	156		182	231	413	
	71	Goutte-d'Or	157	2	159		164	265	429	
	72	La Chapelle	53	1	54		59	113	172	
19e	73	La Villette.	97	6	103	298	85	286	371	871
	74	Pont-de-Flandre . . .	27	4	31		46	24	70	
	75	Amérique	33	1	34		41	96	137	
	76	Combat	108	22	130		127	166	293	
20e	77	Belleville	74	5	79	326	75	110	185	1.147
	78	Saint-Fargeau	13	»	13		15	31	46	
	79	Père-Lachaise	136	10	146		162	178	340	
	80	Charonne	81	7	88		125	451	576	
		TOTAUX.	11.957	1.553	13.510	13.510	14.870	19.535	34.405	34.405

le soir, ou inversement, s'il y a lieu. Elles seront réservées aux apprentis de 10 à 12 ans, c'est-à-dire à ceux qui, nonobstant le degré de leur instruction, doivent, aux termes de la loi, suivre les cours d'une école pendant le temps libre du travail.

Il serait désirable, à coup sûr, que ces classes pussent en même temps servir à l'éducation des apprentis de 12 à 15 ans, auxquels le législateur ne permet pas de travailler plus de 6 heures par jour, s'ils ne justifient, par la production d'un certificat, d'une instruction primaire suffisante. Mais la réunion des deux catégories que la loi a pris soin elle-même de distinguer ne peut être, dans la pratique, qu'une cause de complications (1). Les heures du travail ne sont pas les mêmes; les degrés ou les conditions d'ignorance varient. Les différences d'âge ne sont pas moins essentielles à considérer, quand il s'agit d'une œuvre de moralisation. La loi du 15 mars 1850, au surplus, assimile les apprentis au-dessus de 13 ans aux adultes. Elle autorise ainsi tout au moins, si elle ne la prescrit pas, l'ouverture des cours d'adultes aux apprentis de cette catégorie. Ce qui importe seulement alors, c'est que ce rapprochement des adultes et des apprentis ne tourne pas au détriment commun.

Les apprentis de 12 à 15 ans. Les cours du soir.

(1) Sur la diversité des conditions d'instruction générale, de métier, de durée d'apprentissage, de salaire, des enfants de 12 à 15 ans nous ne citerons qu'un exemple; mais il nous paraît concluant: il est emprunté à l'une des écoles les plus importantes de Paris, à l'école de la rue Morand (11e arrondissement). Voici le relevé des élèves de l'école qui à la fin de l'année scolaire sont entrés en métier, tel qu'il nous a été fourni par le directeur M. Gaillard.

PROFESSIONS.	TOTAL des apprentis dans chaque profession.	COURS d'où ils sortent			RIEN DE CONVENU.	DURÉE DE L'APPRENTISSAGE					GAIN		
		SUPÉRIEUR.	MOYEN.	ÉLÉMENTAIRE.		1 an.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	par JOUR.	par SEMAINE.	DIVERS.
											fr. c.	fr. c.	
…e d'apprentis. . .	3	3	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»
…areilleur (gaz) . .	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	Pourboire.	»
…hitecte.	3	3	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	10 à 15 fr. p. mois.
…nes (fabricant de).	2	»	2	»	»	»	1	1	»	»	»	Pourboire.	»
…utier	15	3	11	1	3	»	1	2	7	2	1 »	»	»
A reporter. . . .	24	9	14	1	6	»	3	6	7	2			

(Voir la suite de la note pages suivantes.)

La progression des effectifs des cours du soir, de 1867 à 1877.

Les cours d'adultes ont toujours été populaires à Paris. La loi du 10 avril 1867 les avait trouvés établis. Les encouragements prodigués aux instituteurs par l'administration de M. Duruy donnèrent à l'institution un essor qui, depuis, ne s'est pas ralenti. L'hiver de 1870-1871 a jeté la perturbation dans les classes sans les interrompre, et nous nous souvenons d'avoir entendu, à cette époque, quelques lectures tirées de l'histoire de France qui, commentées avec une ardeur généreuse, ont certainement contribué à affermir les courages contre les épreuves du siége. De 1867 à 1877, la moyenne annuelle des adultes hommes assidus

(Suite de la note de la page précédente.)

PROFESSIONS.	TOTAL des APPRENTIS dans chaque profession.	COURS d'où ils sortent			RIEN DE CONVENU.	DURÉE DE L'APPRENTISSAGE					GAIN		
		SUPÉRIEUR.	MOYEN.	ÉLÉMENTAIRE.		1 an.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	par JOUR.	par SEMAINE.	DIVERS.
											fr. c.	fr. c.	
Report	24	9	14	1	6	»	3	6	7	2			
Boutonnier	2	»	2	»	2	»	»	»	»	»	1f ou 1f50	»	Payé aux pièce
Brossier	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	d°
Cannier	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Chaussures (coupeur).	2	1	1	»	»	»	»	2	»	»	»	Pourboire.	»
Chiffonnier	1	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Ciseleur	7	4	3	»	»	»	»	3	4	»	» 75	»	»
Compositeur	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	Pourboire.	»
Découpeur d'images .	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1 »	»	»
Dessinateur (étoffes) .	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	» 50	»	»
Doreur	1	»	1	»	»	»	»	1	»	»	1 »	»	»
Ecuyer (cirque) . . .	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Employé de commerce	16	9	6	1	16	»	»	»	»	»	»	»	10 à 15 fr. par
Emballeur	3	1	2	»	»	»	1	2	»	»	1 »	»	»
Éventails	3	»	3	»	»	»	3	»	»	»	» 50	»	»
Fondeur	2	»	2	»	»	»	»	2	»	»	1 »	»	»
Fumiste	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	Pourboire.	»
Gaînier	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	1 »	»	»
Graveur	6	5	1	»	»	»	»	1	5	»	» 50	»	»
Horloger	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	» 50	»	Couché et no
Imprimeur	7	5	2	»	»	»	»	7	»	»	1 »	»	»
Jouets	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1 »	»	»
Md de journaux . . .	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Lapidaire	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	» 50	»	»
Marbrier	1	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	Pourboire.	»
Mécanicien	13	2	11	»	»	»	»	11	»	»	1f ou 1f50	»	»
Menuisier	1	1	»	»	»	»	»	«	2	»	»	Pourboire.	»
A reporter	101	41	57	3	30	1	10	39	19	2			

(Voir la fin de la note page suivante.)

aux cours s'est élevée de 5.560 à 7.420; celle des adultes femmes de 1.819 à 3.828. A partir de 1873, elle semble s'être fixée entre 6.500 et 7.500 pour les hommes, 3.000 à 3.500 pour les femmes.

Nous avons résumé, dans les tableaux suivants (nos 22 et 23), la situation progressive de 1867 à 1877. Les adultes et les apprentis sont réunis dans le total de l'effectif des écoles de chaque arrondissement, comme ils l'étaient jusqu'à la présente année dans les classes. Nous avons seulement dressé un état distinct pour les hommes et pour les femmes, et dans chacun de ces états, nous nous avons fait à part le compte des écoles laïques et celui des écoles congréganistes.

(Suite de la note de la page précédente.)

PROFESSIONS.	TOTAL des APPRENTIS dans chaque profession.	COURS d'où ils sortent			LIEN DE CONVENU.	DURÉE DE L'APPRENTISSAGE					GAIN		
		SUPÉRIEUR.	MOYEN.	ÉLÉMENTAIRE.		1 an.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	par JOUR.	par SEMAINE.	DIVERS.
											fr. c.	fr. c.	
Report	101	41	57	3	30	1	10	39	19	2			
nteur en bronze. .	4	1	3	»	»	»	»	4	»	»	50c et 1f	»	»
crier	2	»	2	»	»	»	»	2	»	»	»	»	Payé aux pièces.
jets religieux . . .	1	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	Pourboire.	»
ticien.	6	2	4	»	»	»	»	4	2	»	1 »	»	Nourri et couché.
fèvre	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	1 »	»	»
ssementier	5	2	3	»	4	»	»	1	»	»	1f et 1f50	»	3 tournent la roue.
gnes.	3	1	2	»	»	2	1	»	»	»	1 25	»	»
ntres sur porcelaine	2	1	1	»	»	»	»	1	1	»	»	Pourboire.	»
isseur	2	»	1	1	2	»	»	»	»	»	1 50	»	»
rte-monnaie. . . .	3	»	3	»	»	»	3	»	»	»	1 25 ou	Pourboire.	»
lieur	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	» 75	»	»
des Quatre-Saisons	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
ulpteur	3	2	1	»	»	»	»	2	1	»	1 »	»	»
llier	2	»	2	»	»	»	»	2	»	»	1f et 1f50	»	»
rrurier	4	1	3	»	»	»	»	3	1	»	1 »	»	»
uffleur de verre. .	2	»	2	»	2	»	»	»	»	»	1 »	»	»
illeur de diamants.	2	2	»	»	»	»	»	»	2	»	»	Pourboire.	»
nnelier	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	Chez ses parents		»
urneur en cuivre. .	8	2	6	»	»	»	»	8	»	»	1 » ou	6 »	»
urneur repousseur.	2	1	1	»	»	»	»	2	»	»	»	6 »	»
rchand de vin. . .	4	1	2	1	4	»	»	»	»	»	Chez ses parents.		»
trier	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	Chez ses parents.		»
availlant hors Paris	6	2	3	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Les renseignements anquent pour . . .	20	2	13	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	187	66	110	11	44	3	14	71	27	2			

Tableau n° 22, indiquant, par arrondissement, la moyenne des élèves prés

CLASSES

ARRONDISSEMENTS	1867		1868		1869		1870		1871	
	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles
1er	118	»	108	»	126	»	139	»	136	
2e	»	205	»	207	»	206	»	205	»	
3e	61	509	78	555	81	634	83	480	75	
4e	409	»	459	»	449	»	372	»	434	
5e	60	370	60	326	60	259	60	201	60	
6e	90	140	97	145	110	139	102	108	73	
7e	115	117	111	140	122	148	113	114	55	
8e	140	69	113	111	119	95	100	76	120	
9e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
10e	192	»	209	»	212	»	212	»	216	
11e	322	384	347	370	303	343	285	316	122	
12e	151	191	280	212	161	189	141	168	74	
13e	171	176	183	186	148	204	134	176	125	
14e	114	101	111	114	105	108	76	92	164	
15e	69	99	66	241	57	183	35	167	»	
16e	49	55	39	54	55	54	52	42	75	
17e	173	64	179	110	160	122	134	72	230	
18e	177	186	165	187	223	212	188	167	201	
19e	103	143	171	154	182	173	163	110	122	
20e	237	»	422	»	447	»	425	»	350	
Moyenne des présences dans les classes laïques.	2.751		3.198		3.120		2.814		2.632	
Moyenne des présences dans les classes congréganistes.		2.809		3.112		3.069		2.494		1.
ENSEMBLE..	5.560		6.310		6.189		5.308		4.370	

les classes des apprentis et des adultes hommes, de 1867 à 1877.

…LTES HOMMES.

1872		1873		1874		1875		1876		1877	
…	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes
60	110	177	60	178	29	189	28	192	29	174	20
»	156	145	167	142	168	119	171	136	»	126	180
15	406	174	423	173	396	153	365	164	397	135	411
37	»	469	»	449	»	451	»	469	»	476	»
66	149	73	177	71	178	71	140	70	138	113	117
82	102	85	108	64	206	63	108	59	157	131	151
51	114	130	106	113	143	128	159	119	157	116	168
96	61	86	82	125	81	143	74	154	77	147	86
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
04	»	306	»	290	»	305	»	321	»	309	»
16	325	562	381	533	405	525	389	523	435	535	365
69	104	443	181	452	180	390	136	350	138	568	189
27	89	313	58	384	67	389	69	348	68	399	86
93	96	178	120	197	143	203	77	285	76	219	97
78	231	131	184	119	102	90	85	78	26	171	37
21	86	59	82	77	46	11	48	12	62	10	49
76	72	277	58	289	57	279	64	286	111	192	88
52	172	366	207	363	205	380	205	364	205	334	187
61	192	401	203	327	201	289	194	290	203	302	159
67	»	525	»	478	»	485	»	477	»	641	»
71		4.900		4.824		4.654		4.697		5.098	
	2.465		2.597		2.607		2.312		2.279		2.384
6.336		7.497		7.431		6.966		6.976		7.482	

Tableau n° 23, indiquant, par arrondissement, la moyenne des élè

CLASSE

ARRONDISSEMENTS	1867		1868		1869		1870		1871	
	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles
1er	»	72	»	88	»	95	»	60	»	
2e	74	»	79	»	77	»	69	»	52	
3e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
4e	56	70	72	71	63	64	52	59	48	
5e	17	148	49	178	36	199	37	176	45	
6e	33	»	41	»	41	»	42	»	38	
7e	50	»	53	»	50	»	42	»	45	
8e	30	»	»	»	»	»	»	»	»	
9e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
10e	49	»	69	131	64	137	62	97	43	
11e	65	271	70	285	59	270	62	231	69	
12e	»	189	»	300	»	309	»	341	»	
13e	84	242	90	295	88	311	70	291	62	
14e	»	»	»	113	»	133	»	125	»	
15e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
16e	»	103	»	102	»	96	»	99	»	
17e	66	»	71	»	84	44	94	88	84	
18e	61	»	59	»	69	»	55	»	41	
19e	»	»	»	49	»	59	»	58	47	
20e	139	»	151	»	203	»	207	»	166	
Moyenne des présences dans les classes laïques.	724		804		834		792		740	
Moyenne des présences dans les classes congréganistes.		1.095		1.612		1.717		1.625		1.
ENSEMBLE	1.819		2.416		2.551		2.417		1.803	

entes dans les classes des apprenties et des adultes femmes, de 1867 à 1877.

ULTES FEMMES.

1872		1873		1874		1875		1876		1877	
Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes	Écoles laïques	Écoles congréganistes
»	45	»	73	»	84	»	88	»	75	»	73
70	»	104	»	115	»	120	»	117	»	112	»
87	»	101	»	108	»	100	»	108	»	121	»
41	54	59	53	149	54	170	60	178	75	171	81
46	124	44	127	62	136	54	146	42	139	43	147
42	»	41	»	46	»	48	»	33	»	33	56
47	»	51	»	88	»	63	»	68	»	67	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
47	»	52	»	50	»	56	»	58	»	56	»
71	128	73	160	74	185	84	172	87	170	106	168
72	254	85	267	102	278	110	231	113	224	118	205
»	408	»	422	»	507	»	480	»	473	»	535
80	299	85	315	82	285	64	280	57	314	78	378
»	141	»	129	71	222	108	218	125	209	108	233
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	95	»
»	84	14	96	11	100	12	88	14	80	10	77
86	52	91	55	67	62	»	56	»	55	46	51
78	»	95	»	108	»	123	»	114	»	123	»
63	138	59	142	84	140	102	119	104	138	80	144
149	»	237	»	249	»	262	»	281	»	313	»
979	1.727	1.191	1.839	1.466	2.053	1.476	1.938	1.499	1.952	1.680	2.148
2.706		3.030		3.519		3.414		3.451		3,828	

La nécessité de réorganiser les cours. Les bases de la réorganisation.

Ce qui manquait aux cours d'adultes, c'était un programme régulier d'études. Sauf dans quelques écoles où le nombre des élèves permettait d'établir des classes distinctes, les hommes faits et les apprentis étaient confondus les uns avec les autres, assis sur les mêmes bancs, soumis à la même discipline. Les leçons se faisaient au jour le jour. Les hommes faits se détachaient d'un enseignement décousu et qu'il leur fallait partager avec des enfants turbulents. Les apprentis se dérobaient à un travail qui n'avait pas de sanction. Les maîtres, dont la rétribution éventuelle était fixée d'après la moyenne des élèves présents, faisaient de leur mieux pour les retenir tous; mais le découragement avait fini par les gagner. Une réorganisation était nécessaire. La question, mise à l'étude en 1875, est aujourd'hui résolue. Les cours ont été établis sur les bases suivantes : séparation des adultes et des apprentis; gradation des cours, divisés comme ceux des écoles du jour, en cours élémentaire, moyen et supérieur; institution d'un examen spécial pour l'obtention d'un certificat d'études primaires (1); substitution, pour les maîtres, d'un traitement fixe à l'indemnité éventuelle.

(1) Afin d'encourager le travail à tous ses degrés, l'examen a été provisoirement divisé en deux parties : examen *restreint* et examen *complémentaire*. L'examen *restreint* porte sur les matières suivantes : lecture, écriture, éléments de la langue française, calcul et système métrique, géographie de la France et grands faits de l'histoire de France. L'examen *complémentaire* comprend tout ou partie des matières facultatives suivantes : applications de l'arithmétique à la comptabilité, éléments de géométrie, notions de sciences physiques et d'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, géographie industrielle, langues vivantes dans leurs usages commerciaux.

Voici l'état, relevé pour les vingt arrondissements, des candidats qui se sont fait inscrire, cette année, tant pour l'examen *complémentaire* que pour l'examen *restreint* :

EXAMEN RESTREINT.		EXAMEN COMPLÉMENTAIRE.									
		ADULTES HOMMES.					ADULTES FEMMES.				
ADULTES HOMMES.	ADULTES FEMMES.	ARITHMÉTIQUE.	GÉOMÉTRIE.	LANGUES VIVANTES.	PHYSIQUE ET HISTOIRE NATURELLE	GÉOGRAPHIE INDUSTRIELLE.	ARITHMÉTIQUE.	GÉOMÉTRIE.	LANGUES VIVANTES.	PHYSIQUE ET HISTOIRE NATURELLE	GÉOGRAPHIE INDUSTRIELLE.
592	276	142	115	56	18	61	28	6	»	2	5

Les mesures prises pour assurer la fréquentation et les progrès des apprentis.

Dans cette organisation générale, des mesures particulières ont été prises pour assurer la fréquentation régulière et les progrès des apprentis. Aucun apprenti n'est admis, s'il n'est présenté soit par ses parents, soit par son patron. Il est immatriculé sur un registre d'inscription portant ses nom et prénoms, le lieu et la date de sa naissance, l'indication de son domicile et de sa profession, ainsi que le nom et l'adresse de son patron. Dès qu'il entre à l'école, il reçoit un livret contenant son nom et celui de la personne par laquelle il est présenté. Les notes concernant son travail, son assiduité, sa conduite, sont, chaque semaine, consignées par l'instituteur ou l'institutrice sur ce livret qu'il doit rapporter, visé par son répondant. S'il ne paraît pas à la classe, le fait est immédiatement signalé par un bulletin envoyé au domicile de la famille ou du patron. Il n'est admis à rentrer à l'école que s'il justifie, par un certificat régulier, des motifs de son absence. Au commencement de l'année scolaire, il est classé, suivant ses aptitudes et son savoir, dans l'un des cours, supérieur, élémentaire ou moyen. Aucune classe d'apprentis ne doit contenir plus de 30 élèves.

La répartition entre les trois cours, des adultes et des apprentis, au mois de janvier 1878.

Cet ensemble de dispositions a déjà produit des effets dont on peut se rendre compte. Le tableau suivant (n° 24) indique dans quelle mesure, au 1er janvier 1878, les adultes et les apprentis étaient répartis entre les trois cours.

La proportion 0/0 des apprentis relativement aux adultes.

On y remarquera : 1° que sur l'effectif total des élèves inscrits, la proportion des apprentis et des apprenties est d'environ 60 %, 6.191 sur 10.688. Relativement aux adultes hommes, le nombre des apprentis est de 150 %; relativement au nombre des adultes femmes, celui des apprenties est de 120 %. D'où l'on est en droit de conclure que les classes du soir répondent, au moins en partie, aux besoins des enfants de 12 à 15 ans employé dans les manufactures ;

La proportion 0/0 des apprentis dans les effectifs des différents cours.

2° Que si l'effectif des cours élémentaires des apprentis est beaucoup plus chargé que celui des deux autres cours, 1.602 élèves pour les garçons, 970 pour les filles, c'est-à-dire 40 % ont pu être classés dans les cours moyens; les cours supérieurs eux-mêmes ont reçu un certain nombre de recrues, 7 % pour les apprentis, 10 % pour les apprenties.

Tableau n° 24, indiquant la répartition des apprentis et des adultes hommes, des appr[illegible]ties et des adultes femmes, au mois de janvier 1878, entre les trois cours, supérie[illegible] moyen et élémentaire des classes du soir.

ARRONDISSEMENTS.	ADULTES HOMMES.						ADULTES FEMMES.					
	ADULTES.			APPRENTIS.			ADULTES.			APPRENTIES.		
	COURS SUPÉRIEUR.	COURS MOYEN.	COURS ÉLÉMENTAIRE.	COURS SUPÉRIEUR.	COURS MOYEN.	COURS ÉLÉMENTAIRE.	COURS SUPÉRIEUR.	COURS MOYEN.	COURS ÉLÉMENTAIRE.	COURS SUPÉRIEUR.	COURS MOYEN.	COURS [illegible]
1er	19	»	26	24	45	37	»	»	35	»	43	[illegible]
2e	95	20	62	34	20	59	»	12	33	»	35	[illegible]
3e	»	116	47	»	78	223	»	25	20	»	54	[illegible]
4e	»	146	87	»	89	87	»	64	61	»	72	[illegible]
5e	»	55	30	»	62	55	»	46	27	»	75	[illegible]
6e	60	20	16	24	64	55	2	10	12	17	35	[illegible]
7e	7	141	52	16	60	55	9	6	22	9	24	[illegible]
8e	»	65	26	»	74	38	»	»	»	»	»	[illegible]
9e	»	»	»	»	»	»	»	17	13	»	19	[illegible]
10e	44	33	42	31	62	44	»	72	63	»	80	[illegible]
11e	58	206	42	57	184	317	4	60	73	18	103	[illegible]
12e	33	106	125	11	127	189	68	79	97	44	77	1[illegible]
13e	73	39	42	21	88	100	51	130	97	25	75	1[illegible]
14e	22	»	32	26	82	40	56	69	120	39	63	[illegible]
15e	»	30	36	8	53	30	»	33	64	»	2	[illegible]
16e	23	44	»	8	36	»	»	16	8	»	29	[illegible]
17e	»	30	71	»	74	113	20	25	17	17	36	[illegible]
18e	»	106	49	»	135	178	»	47	40	»	»	[illegible]
19e	7	64	34	25	129	199	19	7	10	13	46	[illegible]
20e	40	108	»	»	140	245	13	27	70	54	102	1[illegible]
TOTAUX.	481	1.329	819	285	1.602	2.064	242	745	881	236	970	1.0[illegible]
	2.629			3.951			1.868			2.240		
	6.580						4.108					

L'examen qui aura lieu au mois de juin prochain consacrera les résultats de ces efforts, nous n'en doutons pas (1). Un certain nombre d'entre eux, au moins, se trouveront, dès cette année, en mesure de produire le certificat d'études primaires exigé par l'article 9 de la loi du 19 mai 1874, pour être admis à travailler plus de six heures par jour (2).

Le classement particulier des adultes.

En donnant satisfaction aux apprentis, l'organisation nouvelle a placé aussi les adultes dans des conditions meilleures soit pour refaire, soit pour compléter leur instruction. Il n'est pas sans intérêt de faire observer, tout d'abord, d'après le tableau ci-dessus, que les élèves, hommes ou femmes, qui ont tout à apprendre et qui appartiennent aux cours élémentaires, sont les moins nombreux : 31 °/₀ pour les hommes, 47 °/₀ pour les

(1) Sur 592 candidats inscrits (adultes ou apprentis) pour l'examen du certificat *restreint*, 550 se sont effectivement présentés et 267 ont été reçus; à l'examen du certificat *complémentaire*, il y a eu 174 inscrits et 107 reçus. Pour les femmes (adultes ou apprenties) le nombre des inscriptions à l'examen du certificat *restreint* était de 271; 256 se sont présentées, 180 ont été reçues. En outre, 30 ont pris part aux examens du certificat *complémentaire* et 25 ont réussi. Ajoutons, pour compléter cette statistique, qu'il y a eu dans les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, à l'examen du certificat *restreint* des hommes adultes et apprentis, 112 candidats parmi lesquels 43 ont été reçus; à l'examen *complémentaire*, 10 candidats sur lesquels 1 seul a échoué. D'autre part, 20 femmes (adultes ou apprenties) ont subi l'examen *restreint*, et 16 ont obtenu le certificat. Soit, en totalité pour le département de la Seine, 878 présentations au certificat *restreint*, et 506 admissions (hommes et femmes, apprentis et apprenties); 214 présentations au certificat *complémentaire* et 141 admissions.

(2) En dehors de la question du certificat, ce que l'on peut constater, c'est l'effet moral produit par la séparation des adultes et des apprentis, et aussi sans doute par la meilleure direction des études. Les apprentis reviennent, ou restent plus volontiers dans l'établissement où ils ont commencé leur éducation. Les parents se préoccupent manifestement de les retenir davantage auprès d'eux ou non loin d'eux. C'est à l'excellente école de la rue Morand (11e arrondissement) que nous empruntons encore les renseignements sur lesquels nous appuyons cette remarque. Au 15 octobre 1878, on comptait 286 apprentis dans les classes qui leur étaient spécialement ouvertes. Sur ce nombre, 125 appartenaient à l'école même de la rue Morand, 49 à une autre école du 11e arrondissement, 79 à des écoles d'autres arrondissements ; 26 venaient de la province, 7 n'avaient suivi aucune école. D'autre part, 224 étaient attachés à des ateliers situés dans le quartier de la rue Morand ; 62 seulement étaient attachés à des ateliers situés dans d'autres quartiers plus ou moins distants; enfin 32 travaillaient chez leurs parents.

femmes. Au contraire, les cours moyens, comprenant ceux ou celles qui possèdent au moins les premiers éléments, sont dans une proportion qui atteint 50 °/₀ pour les uns, et pour les autres 40 °/₀. Enfin la proportion des cours supérieurs est de 20 °/₀ et de 15 °/₀. Ainsi se trouve justifiée la gradation établie dans les cours. Le nombre des illettrés proprement dits va chaque année se réduisant, et l'on peut espérer que nos classes du soir deviendront bientôt de véritables classes d'instruction complémentaire, comme celles qui existent en Suisse et en Amérique.

La direction générale des études.

Si, dans son ensemble, cette division de cours est conforme aux principes de l'organisation pédagogique des classes du jour, ce n'est pas à dire que l'enseignement doive absolument suivre les mêmes errements. Des exercices orthographiques, courts et attachants par le fond des idées, des faits ou des sentiments ; des exercices de calculs empruntés aux opérations usuelles de l'industrie à laquelle appartient la majorité de la classe ; des démonstrations géographiques reposant sur l'étude de la carte de France ; pour l'histoire nationale, un exposé succinct de la série des grands faits, éclairé par quelques lectures bien choisies, tel est l'esprit dans lequel il y a lieu de diriger le cours élémentaire et le cours moyen. Le cours supérieur s'adressant aux adultes, hommes ou femmes, chez lesquels le fond des connaissances essentielles est assuré, comporte un champ plus large ; il peut embrasser les applications de l'arithmétique à la comptabilité, les éléments de la géométrie, des notions de physique, d'histoire naturelle et d'hygiène, la géographie industrielle, les langues vivantes dans leurs usages commerciaux, en un mot les matières d'études dites facultatives, mais toujours à la condition que l'enseignement conserve le caractère pratique dont, à aucun degré, il ne doit s'écarter.

Les classes de dessin.

Afin de donner à l'organisation des cours du soir un caractère plus solide encore, l'enseignement du dessin a été rattaché à l'enseignement général, en ce sens que les classes spéciales de dessin et les classes ordinaires ont été réunies dans les mêmes écoles, partout où les locaux se sont prêtés à ce rapprochement. Il n'est pas indifférent, pour susciter ou pour

soutenir le zèle des adultes, que toutes les ressources de l'instruction dont ils peuvent avoir besoin soient mises à leur portée dans l'établissement dont ils ont l'habitude.

Parmi ces ressources, il n'en est pas de plus précieuse que le dessin. Utile aux enfants des classes du jour, l'étude du dessin est indispensable aux élèves des classes du soir. Elle est pour l'ouvrier un moyen d'accroître son aisance. En même temps qu'elle exerce sa main, elle élève son esprit et l'introduit dans les domaines de l'art. Elle contribue ainsi au progrès de l'industrie parisienne, qu'elle enrichit d'idées nouvelles puisées aux sources profondes et pures du beau. Leur importance.

Les réformes introduites dans les programmes et les modèles des classes du jour visaient surtout ce grand enseignement des classes du soir. L'exécution d'après le relief a été de tout temps, à Paris, la règle des classes d'adultes. Toutefois la copie d'après le modèle graphié n'était pas interdite. Suivant les principes que nous avons rappelés plus haut, le modèle graphié n'est maintenu aujourd'hui qu'à titre de corrigé ou pour les exercices des commençants. Les modèles d'après le relief ont été renouvelés de façon à offrir aux élèves tous les éléments d'une variété attrayante. En outre, pour l'enseignement ayant pour base les principes du dessin géométrique, c'est-à-dire la science des rapports et des proportions indispensables à tous les arts figuratifs, chaque école a été pourvue d'une collection de solides qui permettent au professeur d'appuyer ses leçons sur des explications démonstratives. L'application des réformes dans les méthodes d'enseignement.

Aucun sacrifice n'a coûté au Conseil municipal, aucun soin n'a été épargné par l'Administration pour rendre les classes, ainsi dirigées, plus accessibles et en même temps plus profitables. En 1867, le nombre des écoles de dessin d'art était de 26, celui des écoles de dessin géométrique de 6. Il est aujourd'hui pour les unes de 33, pour les autres de 12. En outre, l'effectif des élèves étant, dans certaines écoles, trop élevé pour qu'un seul maître pût obtenir des résultats satisfaisants, il a été créé, dans 11 écoles, — 9 de dessin d'art, 2 de dessin géométrique, — une seconde division placée sous la direction d'un maître-adjoint : ce qui porte, en réalité, à 56 L'augmentation du nombre des classes de dessin d'art et de dessin géométrique.

le nombre total des classes. D'autre part le rapprochement des deux enseignements dans une même école ayant paru répondre aux besoins divers de la population de certaines régions, deux classes, l'une de dessin d'art, l'autre de dessin géométrique, ont été organisées concurremment dans certains établissements, et cette innovation a déjà porté ses fruits. Pour n'en citer qu'un exemple, en 1867, le 17e arrondissement n'avait aucune école de dessin ; les tentatives faites pour recruter des élèves avaient échoué. Le même arrondissement compte aujourd'hui 4 classes : 2 de dessin d'art, 2 de dessin géométrique, réunies d'après le nouveau système de groupement, et toutes très-peuplées. Enfin, les projets de création de deux écoles supérieures embrassant, conformément aux principes appliqués dans l'école nationale de la rue de l'École-de-Médecine, tous les éléments de l'enseignement du dessin, science et art, — projets annoncés en 1875, — sont à la veille d'être réalisés. Installées l'une place des Vosges, l'autre rue aux Ours, dans les groupes scolaires nouvellement édifiés, ces écoles se trouveront au centre de la population industrielle des quartiers de la rive droite.

Les résultats des concours pour le professorat.

Le zèle du personnel enseignant seconde intelligemment ces efforts de l'administration municipale, et la faveur publique les encourage. Le nombre des candidats aux diplômes de professeur est, chaque année, plus considérable, et chaque année aussi le niveau de l'examen s'élève. Dans les épreuves orales, les qualités de rectitude, de justesse, d'ampleur même commencent à se développer. Pour le dessin géométrique, il y a moins de trois ans, le personnel faisait absolument défaut ; il se recrute aujourd'hui dans une élite de maîtres ardents à se disputer les rangs. Les épreuves d'enseignement au tableau, celles qui exigent du candidat, non-seulement le fond du savoir, mais la précision, la clarté, l'attrait dans l'exposition, sont devenues particulièrement satisfaisantes, presque remarquables. On est fondé à penser qu'il n'y aura bientôt plus une seule classe où le travail d'exécution ne soit précédé d'une démonstration scientifique, s'il s'agit de dessin géométrique, d'un commentaire critique, s'il s'agit de dessin d'art ; démonstration et commentaire propres à faire pénétrer dans l'intelligence de l'élève les règles de la construction ou le caractère esthétique du modèle proposé,

Les encouragements de l'opinion publique. Le prix Dantan et le prix Mathieu. Les bourses de voyage.

L'opinion nous vient en aide dans cette direction des esprits. Il y a neuf ans, Dantan jeune fondait, en mourant, un prix de 1.000 francs pour encourager le dessin d'après la bosse, en faveur des élèves des écoles communales d'adultes, et tous les ans ce prix est l'objet du concours le plus sérieux. Cette année, pour la première fois, il a été fait application d'une autre libéralité instituée dans la même pensée. Aux termes d'un arrêté préfectoral, faisant emploi d'un legs de M. Mathieu, il a été créé deux bourses annuelles de 500 francs, destinées à fournir à deux élèves, — l'un des classes du dessin géométrique, l'autre des classes de dessin d'art, — les moyens d'aller étudier sur place les principaux monuments de l'art, soit en France, soit à l'étranger. Les lauréats des deux derniers concours des prix municipaux peuvent seuls prétendre à cette suprême récompense. C'est donc, pour ainsi dire, un concours de second degré. Le sujet proposé pour le dessin d'art était la copie du vase antique, dit de Socibius. La Commission a remarqué, outre le travail qui a obtenu le prix, 6 dessins sur 10, qui lui ont paru dignes d'éloges. Le sujet pour le dessin géométrique était la reproduction d'un chapiteau ionique, d'après le plâtre, avec croquis et projection à une échelle donnée. Sur 15 concurrents, 5, outre celui auquel le prix a été décerné, ont mérité une mention très-honorable. Les deux bénéficiaires de la bourse ont fait un voyage d'après l'itinéraire tracé par la Commission, l'un dans l'ouest de la France, en s'arrêtant à Rouen et à Caen ; l'autre dans le centre, avec Orléans et Bourges pour principales stations. Tous deux, suivant les conditions du programme, ont rapporté d'intéressants croquis. Le premier a dessiné, à Caen, dans l'église Saint-Pierre et au palais de la Bourse, les statues de David et de Judith ; à Rouen, une porte de l'église Saint-Maclou, attribuée à Jean Goujon, un marteau de porte ciselé, un chenet en fer fondu, une cheminée en bois sculpté, style Renaissance, appartenant au Musée. Le second a dessiné, à Orléans, la porte du cimetière de Saint-Vincent ; à Bourges, l'encadrement d'une glace Louis XIV, une console de la même époque et un bras Louis XV. Tous ces objets ont été relevés en plan, coupe et élévation. Le vœu de M. Mathieu, qui avait voulu contribuer à inspirer aux classes ouvrières le goût des œuvres d'art, a donc été rempli.

L'augmentation de l'effectif des élèves de 1867 à 1877.

Il est juste de le reconnaître, la jeunesse parisienne se montre empressée à profiter des moyens d'éducation qui lui sont offerts. En 1867, les écoles communales, réunies aux écoles subventionnées, comptaient 3.790 élèves. Ce nombre a plus que doublé ; il est actuellement de 7.794.

Les progrès des concours annuels.

Les résultats des concours annuels témoignent du même progrès. Nous avons déjà dit quelle émulation ils excitent parmi ces jeunes gens qui n'hésitent pas , quelles que soient leurs chances de réussite, à sacrifier tout un dimanche, leur journée de repos. Il y a plaisir à les voir pendant ces deux séances de quatre heures de travail, coupées par une heure de repos, rivaliser d'application persévérante pour remplir les conditions du programme. La Commission ne se contente plus d'un dessin incomplet, si achevé qu'il puisse être dans quelqu'une de ses parties; avant tout, elle exige que l'ensemble soit posé. De même pour le dessin géométrique, l'épure ne suffit pas sans le croquis coté. 631 jeunes gens ont pris part, en 1877, aux différents concours : 506 appartenant aux écoles communales, 125 provenant des écoles subventionnées. 330 ont exécuté l'épreuve d'après le bas-relief, 238 l'épreuve d'après la ronde-bosse, 63 ont concouru pour le prix de dessin géométrique. Il n'a manqué personne à l'appel; personne ne s'est retiré au cours de la journée. Les sujets proposés étaient : pour le bas-relief, un bas-relief du forum de Trajan ; pour la ronde-bosse, la face d'un autel antique; pour le dessin géométrique, une bielle de grandeur naturelle. 56 récompenses ont été accordées. L'ensemble des résultats a été jugé supérieur à celui de l'année précédente.

Les classes de dessin subventionnées pour les adultes femmes.

Il n'existe pas d'écoles communales pour l'enseignement du dessin des adultes femmes. Les écoles subventionnées suffisent aux besoins, quant à présent du moins. En 1867, elles étaient au nombre de 20. L'expérience a démontré qu'il était conforme à tous les intérêts d'en restreindre le nombre, afin d'obtenir dans chacune d'elles des effectifs en rapport avec les frais d'entretien. Il n'en existe plus aujourd'hui que 13, mais chacune d'elles reçoit un contingent d'élèves plus considérable, 1.166 au total, au lieu de 830 en 1867.

Les résultats des concours.

Comme partout ailleurs, le dessin d'après le modèle graphié a

disparu des programmes de l'enseignement. Cette année, 158 jeunes filles ont pris part au concours : 94 pour le relief, 64 pour la ronde-bosse. Les sujets étaient : pour le bas-relief, une palmette d'une frise du Capitole ; pour la ronde-bosse, un chapiteau-pilastre du château de Gaillon. Il a été décerné 30 récompenses. La moyenne des résultats pour le bas-relief était satisfaisante, mais inférieure à celle de la ronde-bosse, dont le concours a été jugé très-bon.

Les cours de comptabilité pour les femmes.

En rendant compte du résultat des institutions créées en faveur des femmes, nous ne devons pas omettre de signaler le développement des cours de comptabilité. C'est en 1870 que le premier cours a été fondé à l'école de la rue Volta. Il s'est ouvert avec 30 élèves ; il en compte aujourd'hui 140, partagées en deux divisions : la division élémentaire qui se compose de 95 adultes ou apprenties, et la division supérieure qui en reçoit 45. En 1872, un nouveau cours a été créé sous le patronage de la Chambre de commerce, avenue Trudaine. Il réunit aujourd'hui 122 élèves : 92 appartenant à la division élémentaire, 30 à la division supérieure. Depuis 1875, il a été établi deux autres cours : l'un rue Boursault, l'autre rue des Écuries-d'Artois. Ils ont été fréquentés cet hiver par 157 adultes. Un cinquième cours va être organisé dans l'un des arrondissements de la rive gauche, pour donner satisfaction aux demandes nombreuses qui nous sont faites.

L'enseignement et les examens.

L'enseignement de ces cours, dont les programmes ont été préparés par Mlle Malmanche avec le juste sens des besoins de la classe à laquelle il s'adresse, comprend : les applications de l'arithmétique à la comptabilité, la tenue des livres, les éléments du droit commercial, la langue anglaise et des lectures tirées de l'histoire nationale ou des grands écrivains français. Chaque année, des examens ont lieu sous la présidence d'une Commission qui délivre des certificats d'études spéciaux conformément à l'usage établi, dès l'origine, sur l'initiative de M. l'inspecteur Hément, à l'école de la rue Volta (1). Parmi les élèves, quel-

(1) Voici les procès-verbaux des Commissions qui ont procédé à l'examen des élèves des cours de l'école de la rue Volta et de l'avenue Trudaine.

« L'an mil huit cent soixante-dix-sept, les seize, dix-sept et dix-huit juillet, à neuf heures du matin.

» Les membres de la Commission d'examen pour l'obtention du certificat

ques-unes viennent simplement chercher dans ces cours le complément des connaissances qui leur sont nécessaires pour diriger leur ménage ou leur commerce; d'autres, et c'est le plus grand nombre, utilisent leur certificat d'études pour obtenir des emplois

---

d'études à délivrer aux élèves qui ont suivi le cours de comptabilité du troisième arrondissement, se sont réunis à l'hôtel de la Mairie, square du Temple, à l'effet d'examiner la capacité des jeunes personnes qui se sont présentées.

» La Commission d'examen était composée de:

MM. V. PAILLARD, maire de 3e arrondissement, présidant la Commission d'examen ;
VANDERDORPEL, adjoint au maire ;
LOBEY, juge de paix ;
LEVASSEUR, membre de l'Institut ;
CLAIR, professeur de comptabilité à l'École Turgot ;
DESMARAIS, membre de la Chambre de commerce;
BERGER, inspecteur primaire, et Mlle MALMANCHE, directrice du cours.

» A la suite des interrogations faites aux élèves, 21 ont été reconnues aptes à recevoir le certificat d'études ; 2 ont été éliminées. »

« L'an mil huit cent soixante-dix-sept, le dix-neuf juillet, à deux heures de l'après-midi ;

» Les membres de la commission d'examen pour l'obtention du certificat d'études à délivrer aux élèves qui ont suivi le cours de comptabilité pour les femmes du 9e arrondissement, se sont réunis à l'École commerciale, avenue Trudaine, 23, à l'effet d'examiner la capacité des jeunes élèves qui se sont présentées.

» La Commission d'examen était composée de :

MM. NOEL (Charles), membre de la Chambre de commerce, Président du Conseil de l'école ;
F. BARBEDIENNE, membre de la Chambre de commerce ;
LEVOIS, — — —
DESMARAIS, — — —
J. GARNIER, membre de l'Institut ;
UZANNE, avocat, professeur de droit à l'École commerciale ;
VIMARD, professeur de comptabilité à l'École commerciale ;
ED. JOURDAN, directeur de l'École commerciale.

» A la suite des interrogations faites aux élèves, 10 ont été reconnues aptes à recevoir le certificat d'études, puisqu'elles ont obtenu un nombre de points supérieur à la moyenne, 12.

» MM. les membres de la Commission d'examen constatent à l'unanimité que, cette année, le niveau d'instruction des élèves ayant mérité des récompenses est bien supérieur à celui de l'année dernière.

» La Commission félicite Mlle Malmanche et Mme Hervieu pour les excellents résultats qui sont dus au dévouement et au zèle qui les animent. »

que la Chambre de commerce, avec le zèle le plus louable, se préoccupe de leur procurer.

Un autre cours spécial d'arithmétique a été créé en 1875, par Mlle Bayette, à la mairie du 3e arrondissement. Le nombre des élèves qui était, à l'origine, de 36, est aujourd'hui de 78. Cet enseignement pratique constitue aussi un progrès des plus sérieux dans les ressources d'éducation mises à la portée des femmes.

Les écoles professionnelles subventionnées par la Ville.

Ajoutons, enfin, que le Conseil municipal subventionne un certain nombre d'écoles professionnelles, soit qu'elles se rattachent à une association, — comme celles qui portent, les unes, le nom de Mme Lemonnier, les autres, celui de Mme Dufaure ; — soit qu'elles aient une existence indépendante, telle que celle qui s'est établie dans le 10e arrondissement, sous l'actif patronage de M. Dubail. Le total des crédits consacrés par la Ville à soutenir et à propager cette forme d'enseignement si utile à l'industrie et au commerce, ne s'élève pas annuellement à moins de 30.000 francs.

IV

LE PERSONNEL ENSEIGNANT.

L'importance du recrutement des maîtres et ses difficultés.

« Les meilleures lois, les meilleures institutions, les meilleurs livres, disait M. Guizot, sont peu de chose, tant que les hommes chargés de les mettre en œuvre n'ont pas l'esprit plein et le cœur touché de leur mission, et n'y apportent pas eux-mêmes une certaine mesure de passion et de foi... Ce sont surtout les hommes qu'il faut former et animer au service des idées, quand on veut qu'elles deviennent des faits réels et vivants (1). » Le recrutement de ces ouvriers intelligents et dévoués, comme les appelle ailleurs l'auteur de la loi de 1833, a toujours été, à Paris, une des difficultés les plus sérieuses de l'administration scolaire.

Les bourses entretenues à l'École normale de Versailles et les effets de leur suppression à partir de 1850.

Après la promulgation de la loi de 1833, on avait pensé, comme il était naturel, à organiser une école normale dans la capitale du premier département de la France. Les locaux et les ressources financières avaient manqué, paraît-il ; peut-être aussi des considérations morales pesèrent-elles sur quelques esprits ; et, finalement, en 1835, le Conseil général de la Seine avait pris la détermination d'entretenir un certain nombre de bourses dans l'école normale ouverte à Versailles. En 1850, ces bourses furent supprimées. Si insuffisant qu'eût été le contingent des jeunes gens formés pendant ces quinze ans, — il y avait

(1) Guizot, *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps*, tome III, pages 74 et 75

en tout douze bourses, quatre par promotion, — il fournissait du moins quelques maîtres distingués. Cette ressource venant à manquer, le recrutement du personnel fut livré à tous les hasards. Parmi les jeunes gens qui subissaient l'examen du brevet de capacité devant la Commission de l'Hôtel de ville, comme on a appelé de tout temps la Commission des examens de Paris, il s'en trouvait un grand nombre qui à l'enseignement public préféraient l'enseignement libre, dont les méthodes n'étaient pas asservies à la routine du mode mutuel et auquel la confiance des familles ne faisait pas défaut. Lorsqu'à partir de 1854, le mode simultané commença à être introduit dans les écoles publiques, les maîtres firent absolument défaut. On était réduit à admettre, sur des renseignements recueillis à distance, les sujets qui se présentaient des départements voisins et qui, le plus souvent, ne venaient à Paris que parce qu'ils n'avaient pas réussi chez eux. Leur insuffisance, qu'il n'était que trop aisé de prévoir, était promptement reconnue; mais une fois entrés dans le service, on ne pouvait que les y conserver, faute de mieux.

Les cours normaux de M. Sarazin et de Mlle Sauvan.

Les cours normaux dirigés par M. Sarazin et Mlle Sauvan en vue de former le personnel subsistaient encore. Mais on sait quels en étaient le caractère et la portée. Le stage des élèves-maîtres dans les écoles normales de Suisse et d'Allemagne n'est nulle part de moins de trois ans : il est de quatre ans dans quelques-unes ; en Saxe, il va jusqu'à six ans. Les cours normaux duraient trois mois; il y en avait trois par an (1). En trois mois, on se flattait de faire l'éducation d'un maître. Il s'agissait simplement, il est vrai, de lui inculquer les *procédés* de l'école mutuelle. Toutefois, si l'enseignement de M. Sarazin et de Mlle Sauvan ne représentait pas l'esprit des vraies méthodes, du moins l'action morale qu'exerçait leur parole autorisée, surtout celle de Mlle Sauvan, suscitait quelques vocations et entretenait l'esprit de zèle. Mais, à partir de 1860, ces conférences avaient elles-mêmes cessé, et les maîtres avaient été complétement abandonnés.

---

(1) Voir l'Arrêté préfectoral du 16 juillet 1836.

L'idée d'une action pédagogique fut reprise en 1865. Des cours publics et gratuits furent ouverts à l'Hôtel de ville par l'Administration scolaire, dans la pensée de donner une direction méthodique à la préparation aux examens du brevet de capacité. Elle en chargea des maîtres distingués, et en fixa le moment à une heure de la soirée qui n'entreprît pas sur les occupations de la journée. Les aspirants ne répondirent pas à l'appel, et l'on dut supprimer les cours qui leur étaient destinés. Il n'en fut pas de même des aspirantes. Elles vinrent en grand nombre dès l'origine, et cette affluence a toujours été croissant. Actuellement l'effectif moyen des élèves présents est, tous les soirs, de 100 à 150. La moyenne annuelle des présences des trois dernières années est de 14.000. On ne peut donc méconnaître l'utilité de l'institution. Elle vient de recevoir un nouveau développement. Sur la proposition de M. Harant, membre du Conseil général, les cours, qui n'avaient lieu que du 1er novembre au 15 mai, seront prolongés désormais jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les cours préparatoires au brevet de capacité créés en 1865.

Concurremment avec ces cours et pour en fortifier l'action, un arrêté du 27 janvier 1866, pris en conformité de l'article 35 de la loi du 15 mars 1850, avait créé les emplois d'élèves-maîtres et d'élèves-maîtresses. Appelés à seconder les adjoints et les adjointes dans les écoles nombreuses, ces jeunes auxiliaires devaient en même temps se préparer, sous la direction du chef de l'établissement, aux examens du brevet. Une enquête préalable était faite sur la conduite et l'aptitude des candidats. Ils ne pouvaient avoir ni moins de 14 ans ni plus de 16 ans. Les emplois étaient conférés à la suite d'un concours; ils donnaient droit à un traitement gradué, suivant l'ancienneté et les notes, de 400 à 600 francs. Cette institution n'a pas non plus trompé nos espérances. Les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses ont rendu, ils rendent encore de véritables services. Il en est bien peu qui n'aient pas persévéré dans la carrière. Plusieurs ont poussé leurs études jusqu'au brevet supérieur et tiennent, dans les écoles, un rang distingué.

Les emplois d'élèves-maîtres et d'élèves-maîtresses.

Mais ni l'organisation des cours de l'Hôtel de ville, ni l'institution des emplois des élèves-maîtres ne pouvait suppléer à l'action dirigeante d'une École normale. C'est seulement par la discipline suivie d'une École normale qu'on peut espérer de

La nécessité de la création de deux Écoles normales.

donner aux intelligences et aux caractères cette sorte de trempe qui les fortifie et les assouplit tout à la fois pour le rude labeur de l'enseignement. Il n'est pas de fonction où la vocation soit plus nécessaire; mais la vocation n'y suffit pas. Il faut, de plus, ce recueillement prolongé de l'étude, ce travail de retour sur soi-même et d'observation qui d'une volonté généreuse et prête au dévouement fait une volonté éclairée et propre à la direction. La pédagogie n'est pas autre chose que l'application de la psychologie à l'éducation; application d'autant plus délicate dans l'école primaire, qu'elle s'exerce sur des natures moins cultivées.

Leur ouverture en 1872 et en 1873

Nous devions donc poursuivre et nous avons longtemps poursuivi la création de deux Écoles normales. C'est au 1er octobre 1872 qu'a été ouverte, à Auteuil, celle des instituteurs. L'année suivante, au mois de janvier, l'École supérieure des jeunes filles, dont le caractère n'avait jamais été bien compris des familles et où le plus souvent on n'entrait que pour se préparer au brevet de capacité, fut décidément transformée en établissement normal.

La progression du nombre des concurrents.

L'admission dans ces deux établissements était gratuite. 25 bourses départementales étaient, chaque année, mises au concours pour chacun d'eux; plus, à l'École des instituteurs, une bourse fondée par l'État. Les candidats ne firent pas défaut. De 1872 à 1877, le nombre en a presque doublé, ainsi qu'on le verra dans le tableau ci-après (n° 25) :

Tableau n° 25, indiquant le nombre des candidats inscrits, admissibles, et admis à l'École normale des instituteurs et à l'École normale des institutrices, de 1872 à 1877

ANNÉES.	ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS.			ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES.		
	Nombre des candidats INSCRITS.	Nombre des candidats admis aux épreuves orales	Nombre des candidats déclarés admissibles	Nombre des aspirantes INSCRITES.	Nombre des aspirantes admises aux épreuves orales	Nombre des aspirantes déclarées admissibles
1872.....	70	33	27	»	»	»
1873.....	81	43	30	80	34	21
1874.....	72	46	32	83	42	35
1875.....	126	64	33	107	44	32
1876.....	93	52	35	129	60	38
1877.....	136	66	47	144	51	30
TOTAL...	578	304	204	543	231	156

Parmi les 543 aspirantes à l'École des institutrices, la plupart appartiennent au département de la Seine et à Paris même ; ce sont, en général, des élèves de nos écoles publiques ; quelques-unes sortent de l'enseignement libre. La source du recrutement n'est pas tout à fait la même pour les candidats aux bourses de l'École des instituteurs. C'est des départements voisins, particulièrement de Seine-et-Marne, de l'Oise et de la Somme, qu'ils nous sont venus les trois premières années. Paris n'a commencé qu'en 1875 à produire un certain contingent fourni par les élèves-maîtres.

Afin de favoriser ce mouvement des vocations sérieuses parmi les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses, le traitement de l'emploi a été uniformément porté à 600 francs. En même temps, pour décourager les ambitions qui ne seraient pas fondées sur des aptitudes réelles et sur un travail soutenu, il a été décidé, en 1876, que nul ne serait admis à concourir qu'en prenant l'engagement de se présenter à l'École normale. En cas d'insuccès après deux épreuves consécutives, la déchéance de l'emploi est prononcée. De plus, au cours de chaque année, ces jeunes stagiaires, qu'il est nécessaire d'éclairer fréquemment sur eux-mêmes et sur l'état de leur instruction, sont appelés à subir un examen spécial. Les notes de cet examen, ajoutées à celles que leur donne chaque trimestre le directeur ou la directrice de l'école à laquelle ils sont attachés, permettent de les suivre pendant toute la durée de leur noviciat. Toutes les mesures pour préparer un bon recrutement semblent donc assurées.

La transformation de l'emploi des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses.

Toutefois, le nombre des maîtres élevés dans les écoles normales est nécessairement limité. Les deux dernières promotions d'entrée pour l'École d'Auteuil ont été portées de 25 à 30, en raison des besoins exceptionnels du service. Ce chiffre ne peut raisonnablement être dépassé. Les établissements normaux sont, comme l'indique leur nom même, des régulateurs faits pour marquer, élever, s'il est possible, et ne jamais laisser fléchir le niveau ; ils doivent, en un mot, créer des élites : ce qui suppose un cadre restreint. Il est nécessaire, au surplus, que la préparation libre concoure, dans une certaine mesure, au recrutement du personnel des écoles publiques. C'est le principe libéral et

Le caractère des établissements normaux et la limite de leur cadres.

sage qui a toujours été appliqué aux établissements de l'État. Il entretient l'émulation; il laisse une porte ouverte à l'esprit de progrès, les établissements de l'État étant parfois exposés à s'alanguir dans le maintien trop exclusif des pratiques traditionnelles. Il est enfin une suprême garantie d'équité. Les concours ont leurs chances diverses; et quoi de plus décourageant, de plus funeste que de voir la fortune d'un examen peser à jamais sur l'avenir d'un homme intelligent et laborieux ! Si la garantie du stage normal est la meilleure de toutes et la plus sûre, elle n'est pas, elle ne doit pas être la seule. Il convient que l'école publique reste accessible à tous les maîtres qui se sont rendus dignes d'y prendre place, quelle que soit leur origine. De là, par suite, la nécessité que l'école elle-même soit pourvue d'une organisation propre, laquelle s'empare de ceux que les établissements normaux ont formés comme de ceux qui se sont formés en dehors d'eux, et imprime à leurs efforts une direction commune.

L'école et son organisation au point de vue de la discipline et de l'enseignement.

C'est dans cette pensée qu'a été conçue, en ce qui concerne la discipline et l'enseignement l'*Organisation pédagogique* des écoles de la Seine. Substituer à la surveillance des moniteurs de l'enseignement mutuel l'autorité des maîtres, au mécanisme routinier des *procédés* l'action vivifiante des méthodes, tel est l'objet qne nous nous sommes proposé.

L'autorité morale des maîtres : les mesures d'ordre ; les rapports des maîtres avec les enfants et avec les parents.

Sans l'autorité, sans le respect et la confiance qu'elle inspire lorsqu'elle est entre des mains dignes de l'exercer, on ne peut, en matière d'éducation, rien exiger de ceux qui la donnent, rien espérer de ceux qui la reçoivent. Or ni la confiance ne s'établit, ni le respect ne s'impose, lorsqu'ils n'ont d'autre fondement que la lettre d'un règlement. La discipline de l'enseignement mutuel tenait les élèves à distance du maître, et plus d'un sortait de l'école qui n'avait jamais eu d'autre guide, d'autre juge que le moniteur. La classe, avec ses dimensions sagement déterminées et ses effectifs restreints, peut seule créer entre l'instituteur et l'élève ces rapports directs et personnels qui les attachent l'un à l'autre. Toutes les prescriptions édictées dans ces dernières années relativement au registre d'inscription, à l'appel journalier, au bulletin de quinzaine, aux avis d'absence, ont eu pour but de fortifier, de resserrer ce lien, et elles y ont réussi partout où elles ont

été diligemment appliquées. Il n'est pas de mesure d'ordre, si simple qu'elle soit, qui n'ait ses effets salutaires sur la conscience de l'enfant. Lorsque, pour la première fois, nous avons demandé que l'appel nominal eût lieu chaque jour dans les salles d'asile comme dans les écoles, on s'est récrié : la chose était impraticable, illusoire ; on s'en applaudit maintenant. Habituer l'enfant à reproduire son nom, à occuper sa place, c'est lui apprendre à se connaître, à se distinguer des autres; c'est lui donner une première et utile idée de sa personnalité. L'enfant, d'ailleurs, a le sentiment prompt et juste de l'attention dont il est l'objet. A moins d'être une nature foncièrement ingrate, il ne résiste guère à la bienveillance qu'on lui témoigne. Pour peu qu'il se sente aimé, il se donne. Les notes qu'on fournit sur son travail le mettent en éveil, et du jour où il a cessé d'être indifférent, il est bien près d'être appliqué. De leur côté, les familles les plus insouciantes finissent par voir dans les communications qu'on leur demande ou qu'on leur envoie autre chose que de vaines formalités. Depuis que le registre d'inscription a été établi avec les détails qu'il comporte sur le caractère, l'instruction et les aptitudes de l'élève, plus d'un père s'est enquis du souvenir que son enfant laisserait dans l'école. Plus d'un aussi se rend compte des observations consignées chaque quinzaine au livret de correspondance, des notes méritées, des places obtenues. Les retards et les absences ne passent plus, comme autrefois, inaperçus; on s'en préoccupe, et l'on hésiterait davantage à invoquer, pour les justifier, un prétexte frivole, une mauvaise raison. Les parents sentent, en un mot, que l'enfant n'est plus perdu dans une foule indistincte, qu'il est connu, apprécié, suivi, et ils se montrent jaloux de seconder ces efforts. Il y a, pour ainsi dire, pénétration de l'école dans la famille et de la famille dans l'école. On a foi dans le maître, et son autorité morale s'en accroît.

Les rapports des maîtres entre eux : les devoirs réciproques de la hiérarchie.

Mais cette autorité n'a de caractère durable qu'autant que ceux qui ont mission de l'exercer dans un même établissement travaillent, du même cœur, à la maintenir. Qu'il soit difficile d'assurer une entente complète entre tous les membres du personnel enseignant d'une école nombreuse, nous avons trop souvent encore, malheureusement, occasion de le reconnaître. Tou-

tefois c'est à tort que les partisans de l'enseignement mutuel faisaient de cette question délicate des rapports des maîtres entre eux une objection fondamentale contre l'application des principes de l'enseignement simultané. La difficulté, pour être sérieuse, n'est pas insurmontable.

La mesure d'indépendance nécessaire aux maîtres-adjoints. La part qui leur est propre dans l'œuvre commune.

Il n'est pas impossible, en effet, de concilier la mesure d'indédépendance nécessaire au plus humble des maîtres avec les devoirs de subordination qui s'imposent à tous ceux qui participent à une œuvre commune. Une école est une sorte d'association où chacun coopère au succès de tous. Aussi les examens du certificat d'études sont-ils justement considérés comme un résultat dont tout le monde a sa part. Mais, indépendamment de ce résultat général qui est l'honneur de l'école entière, nos maîtres-adjoints ne l'ignorent pas, ils sont jugés d'après les progrès de leur propre classe. Cette année, une composition a été faite dans toutes les divisions de toutes les écoles, et cette épreuve sera renouvelée. Ce que nous cherchons, ce n'est pas si le maître a produit quelques brillants sujets ; la meilleure classe, pour nous, est celle qui a le moins de non-valeurs. Dans ces conditions d'examen, un instituteur-adjoint est assuré que son intelligence et son zèle n'échappent pas à la vigilance des inspecteurs qui sont chargés de l'apprécier. Il appartient aussi aux directeurs et aux directrices de signaler les collaborations dévouées. C'est leur devoir et ils le remplissent ; disons mieux, c'est leur privilége et ils se font un honneur d'en user. Ils aiment à provoquer pour leur personnel les avancements et les récompenses.

L'autorité prépondérante de l'instituteur-directeur.

Quand l'esprit de solidarité ainsi compris règne dans un corps, il ne peut y avoir qu'avantage à fortifier la tête de ce corps. Le directeur a la responsabilité générale ; il doit avoir l'autorité générale. Porter atteinte à ses prérogatives nécessaires, c'est ébranler la clef de voûte de l'école. L'unité d'action, qui seule assure les résultats communs, n'est possible qu'avec lui et par lui. Le maître-adjoint n'est pas seulement intéressé à respecter dans son chef les droits qu'il peut avoir à exercer un jour ; sa subordination lui facilite l'accomplissement de ses propres devoirs. L'harmonie des volontés est une force dont chacun, à son degré, recueille le bénéfice.

Les instituteurs non chargés de classe.

C'est afin de mieux établir cette autorité directrice qu'ont été créés, il y a deux ans, les emplois d'instituteurs et d'institutrices non chargés de classe. Affranchis des soins d'un cours spécial, libres de porter partout une surveillance tutélaire, ces instituteurs et ces institutrices ont pour devoir d'assurer, dans l'école, l'observation des prescriptions disciplinaires et la marche de l'enseignement ; hors de l'école, les rapports avec les familles et les autorités scolaires (1). Ils doivent surtout se mêler à la vie des

---

(1) Voici le règlement relatif aux instituteurs et aux institutrices non chargés de classe.

Article premier. — L'institution des instituteurs et des institutrices d'écoles non chargés de classe a pour objet d'assurer l'observation des règles de la discipline, de surveiller la marche de l'enseignement et de faciliter les rapports du personnel enseignant, tant avec les familles qu'avec les autorités scolaires.

Art. 2. — Nul ne peut être nommé instituteur ou institutrice non chargé de classe, s'il ne compte cinq années de service, au moins, comme directeur ou directrice d'une école à Paris. L'école doit, en outre, comprendre au minimum 300 élèves et 5 classes.

Art. 3. — Le directeur ou la directrice non chargé de classe est présent à l'école depuis 8 heures du matin jusqu'à la sortie des élèves.

Art. 4. — Pendant la durée des classes, il ne doit point recevoir le public ni s'éloigner de l'école, sauf pour les besoins indispensables du service. Sa place est, soit dans les classes qu'il inspecte, soit dans le local rapproché des classes qui lui sert de bureau. Il tient un registre de l'emploi de ses journées.

Art. 5. — Il surveille l'arrivée et la sortie des élèves, préside à l'inspection de propreté et dirige tous les mouvements généraux.

Art. 6. — Il prend ses repas avant les élèves, assiste à leur déjeuner et surveille la récréation.

Art. 7. — Tous les matins il contrôle l'appel dans chaque classe, reçoit la liste des absents, avise les familles et leur demande compte des motifs de l'absence.

Art. 8. — Il remplace le maître appelé au dehors pour les catéchismes, à moins qu'il ne juge utile de conduire lui-même les élèves à l'église.

Art. 9.—Les demandes de congé des maîtres-adjoints, adressées au maire, sont visées par le directeur. Il remplace lui-même le maître qui est empêché par une indisposition ou par une cause imprévue, toutes les fois que l'absence ne doit pas durer plus de trois jours. Il avise immédiatement l'inspecteur primaire du service qu'il prend.

Art. 10. — Il tient le registre d'inscription et le catalogue de la bibliothèque scolaire. Chaque semaine, il vise les registres d'appel et les journaux de classe.

Art. 11. — Au mois de juillet de chaque année, il présente à la désigna-

classes, en suivre les exercices, soutenir, encourager, au besoin éclairer leur personnel, le réunir en conférences, provoquer les observations contradictoires, soit sur des questions d'ordre général et de direction commune, soit sur les difficultés particulières à quelque point de discipline ou d'enseignement. Tout le monde gagne à ces rapprochements, lorsque chacun y apporte le sincère désir du bien.

Ajoutons que le règlement des instituteurs non chargés de classe n'est pas moins favorable aux adjoints qu'aux directeurs. Appelés à tour de rôle à assister le directeur dans ses fonctions, à surveiller à ses côtés les exercices d'ensemble, ils peuvent tout à la fois développer et signaler leurs aptitudes à l'avancement.

Le nombre des maîtres ou maîtresses non chargés de classes est aujourd'hui de 54; 28 instituteurs, 26 institutrices. Ce n'est que le commencement d'une organisation qui doit s'étendre, si elle réussit, à toutes les écoles nombreuses. Le succès est entre les mains de ceux à qui en a été confié le premier essai.

Les notes trimestrielles.

Dès aujourd'hui, au surplus, tous les directeurs et toutes les directrices sont en mesure d'exercer utilement leur autorité.

---

tion de l'autorité supérieure le maître qui, pendant la durée de l'année scolaire suivante, doit être chargé de l'assister dans la surveillance générale de l'école, et de le suppléer en cas de maladie.

Art. 12. — Chaque année il dirige les examens de passage et surveille le classement des élèves.

Art. 13. — Il emploie le temps des classes à surveiller l'enseignement des différents cours. Il s'assure notamment que tous les élèves sont l'objet des soins des maîtres et que tous les devoirs sont exactement corrigés. L'inspection qu'il a faite dans une classe est constatée par une note inscrite au journal de classe.

Art. 14. — Chaque semaine il fait faire, dans les différentes classes de l'école, une composition dont il fournit le texte ou le sujet. Il contrôle la correction et il arrête l'ordre de mérite. Les places obtenues par les élèves sont données le samedi et inscrites au registre d'appel.

Art. 15. — Toutes les compositions de l'année sont conservées pour être, au besoin, présentées aux autorités chargées de la surveillance de l'école.

Art. 16. — Il contrôle les punitions et veille à ce que les retenues soient utilement employées.

Art. 17. — Chaque mois il réunit tous les maîtres de l'école en une conférence, dont il fait connaître le jour et l'heure à l'Inspecteur primaire. Il signale les points de discipline ou d'enseignement qui ont laissé à désirer. Il recueille les observations et dirige, s'il y a lieu, la discussion. Le procès-verbal de chaque conférence est dressé par le plus ancien des maîtres-

Ayant à fournir des notes trimestrielles sur chacun de leurs collaborateurs, sous le contrôle de l'Inspecteur primaire, ils sont intéressés à les bien connaître, et leurs collaborateurs n'ont pas moins d'intérêt à se faire connaître d'eux.

La direction de l'enseignement. Les pratiques de la routine ; l'abus des livres.

Cette discipline, établie entre les maîtres par les maîtres eux-mêmes, contribuera concurremment avec l'action pédagogique des écoles normales, nous l'espérons, à fortifier la direction de l'enseignement. Si nous sommes encore loin, sous ce rapport, de l'idéal que nous poursuivons, du moins nous rompons davantage, chaque année, avec les pratiques de la routine. Dans l'enseignement mutuel, les tableaux succédaient aux tableaux, les exercices aux exercices ; l'ordre en était matériellement déterminé et immuable. Il fallait bien qu'il en fût ainsi avec des enfants chargés de diriger d'autres enfants. La substitution des livres aux tableaux a été un premier progrès dans la voie des méthodes raisonnées et vivantes. Mais on a abusé des livres, on en abuse encore ; nous en avons trop. Il y a longtemps que Lhomond l'a dit : le meilleur

---

adjoints. Le registre des procès-verbaux est conservé dans les archives de l'école.

Art. 18. — Chaque année, il dresse la liste motivée des propositions de récompenses honorifiques ou pécuniaires qui peuvent être accordées aux maîtres de l'école.

Art. 19. — Au mois de juillet de chaque année, il présente le maître qui, pendant la durée de l'année scolaire suivante, doit être chargé de la 1re division du cours supérieur. Il fait connaître en même temps les modifications qu'il croit utile d'introduire dans l'organisation des classes, tant pour approprier les aptitudes des membres du personnel enseignant aux besoins du service, que pour former successivement tous les maîtres à la direction des diverses classes d'une école.

Art. 20. — Il fait connaître aux familles, par un avis placardé à l'intérieur de l'école, les jours où il peut les recevoir : il ne les recevra qu'avant le commencement ou après la fin des classes.

Art. 21. — Chaque quinzaine il adresse à la famille le bulletin de l'élève dressé par le maître de la classe et visé par lui. Ce bulletin lui est renvoyé signé par le chef de la famille.

Art. 22. — Il entretient avec toutes les autorités scolaires les rapports personnels ou de correspondance nécessités par les besoins du service.

Art. 23. — Il seconde l'Inspecteur primaire dans la correction des compositions générales. Il expérimente ou étudie, sous l'autorité de l'inspecteur, les améliorations proposées.

Art. 24. — Toutes les prescriptions des règlements antérieurs, en ce qu'elles ont de contraire aux présentes, sont abrogées.

livre, c'est la parole du maître. Nous ne demandons pas pour cela que l'on professe; ce mot malsonnant dans la langue de l'école éveille tout de suite l'idée d'un pédantisme solennel, et le maître qui s'écoute a peu de chances de se faire écouter. Des explications simples et sobres, précédées et suivies de questions qui les éclairent, voilà ce que recommandait Lhomond, d'accord avec Rollin et avec les docteurs de Port-Royal.

La préparation des classes.

Ainsi entendue, la direction d'une classe a ses difficultés, sans doute, et ses peines. Il faut que le maître étudie ses élèves pour approprier la leçon à leur degré d'aptitude; il faut qu'il prépare la leçon elle-même, qu'il en explore par avance tous les tenants et aboutissants, qu'il ait un plan bien arrêté et en même temps assez flexible pour se prêter à l'imprévu qui, dans une classe habilement conduite, tient une place si grande et peut jouer un rôle si heureux. Il serait moins malaisé assurément de passer, comme autrefois, d'une récitation à une dictée, d'une dictée à une récitation, et de faire travailler les enfants sans travailler avec eux. Mais aussi quelle différence dans l'intérêt pour le maître et dans le profit pour l'élève! On commence à le sentir; on le sentira d'autant mieux qu'on se pénétrera davantage de l'esprit des programmes et des règlements.

L'esprit des programmes

Les programmes ne peuvent embarrasser que ceux qui n'en comprennent pas le caractère. Ils sont un guide, un soutien, bien loin d'être une entrave. En divisant la route à parcourir, ils l'éclairent. S'ils marquent tous les points intermédiaires comme un itinéraire bien tracé, il ne s'ensuit pas que tous les points intermédiaires doivent être également des points d'arrêt. « Il n'est pas enjoint à tous les voyageurs de faire halte dans toutes les hôtelleries, disait Montaigne : à celui qui n'est pas de loisir suffit d'avoir la vue du pays et de considérer à part quelques lieux mieux renommés. » Telle a été la pensée qui a présidé à la préparation des programmes. Pour l'histoire notamment, — dont le développement peut être étendu ou restreint suivant les besoins, — un dessin d'ensemble qui fasse tableau dans l'intelligence des enfants, et dans ce tableau un certain nombre de grands points de repère qui servent à relier et à fixer ses souvenirs, voilà le plan que nous nous sommes efforcés d'indiquer. L'objet de l'enseignement primaire, disions-nous dans l'instruction qui

accompagnait la première publication des règles de l'*Organisation pédagogique*, n'est pas d'embrasser sur les diverses matières auxquelles il touche tout ce qu'il est possible de savoir, mais de bien apprendre, dans chacune d'elles, ce qu'il n'est pas permis d'ignorer.

Les ouvrages rédigés d'après les programmes

Des livres excellents soutiennent le personnel dans cette voie d'interprétation intelligente. En histoire et en géographie, pour ne parler que de ces matières, les écoles sont pourvues aujourd'hui d'ouvrages spécialement rédigés d'après nos programmes et dans leur esprit. C'est un des meilleurs résultats de l'*Organisation pédagogique* d'avoir suscité des œuvres de la valeur de celles de MM. Levasseur, Périgot, Hubault, Pigeonneau, Ducoudray, Lavisse, Brouard. L'émulation des grandes maisons de librairie a secondé le talent des hommes que cette tâche difficile a si heureusement tentés. Tous savent comme nous que le concours de l'expérience et du temps est nécessaire pour mettre à point les livres d'enseignement, surtout d'enseignement élémentaire. Élaguer, simplifier, est l'œuvre féconde des éditions successives, où l'auteur, soucieux du succès durable, corrige, retouche, perfectionne. Tels qu'ils sont, actuellement, ces livres sont des livres de direction, et nous ne croyons pas qu'en aucun pays l'esprit de la critique moderne uni à une science profonde ait rien produit de plus solide, de plus attrayant, de mieux approprié (1).

Les moyens d'action différents suivant le degré des cours.

Les programmes, comme les règlements, ne sont d'ailleurs que des cadres. C'est au maître d'y introduire une âme. Ils n'ont de rigide que la forme ; ils s'assouplissent sous la main de celui qui sait les manier. Aux différents cours correspondent des moyens d'action différents. A tous les degrés, il faut proscrire les tâches artificielles, les devoirs de convention, en un mot, ce qui occupe l'enfant sans l'instruire, ce qui pervertit sa volonté et atrophie son intelligence, en le contraignant à une appplication stérile. Mais la nature et l'intensité de l'effort doivent varier avec l'âge. Dans le cours supérieur, le maître peut demander davantage à l'initiative de l'élève et payer lui-même un peu moins de sa

---

(1) Dans le même ordre d'études, il faut citer aussi l'*Histoire sainte*, de M. l'abbé Bernard, aumônier de l'École normale supérieure.

personne. Arrivé à cette période de développement, l'enfant est capable de suivre un raisonnement, d'exposer une idée, « de se tendre un petit et de luicter jusqu'à la sueur », comme disait Rabelais. Il n'est pas mauvais qu'il sente l'austérité du travail : c'est un premier apprentissage de la vie qui l'attend. Ainsi en sera-t-il également, dans une proportion moindre, pour les premières divisions du cours moyen. Mais dans les petites classes, comme on les appelle, nous voudrions que tout fût facilité à l'enfant, et qu'on lui présentât l'école sous l'image attrayante de la vie doucement régularisée. Qu'est-il possible, en effet, d'exiger de cet âge ? Un peu d'attention et beaucoup de curiosité, c'est-à-dire le désir d'apprendre ; et cela, le maître ne réussit à l'obtenir que par le don absolu de soi-même.

Les classes élémentaires de garçons dirigées par des institutrices.

Nous augurons bien, à cet égard, d'une récente innovation. En passant de la salle d'asile ou école maternelle à l'école proprement dite, le petit garçon le mieux doué, nous l'avons constaté plus d'une fois, éprouve une sorte de saisissement et d'arrêt. L'instituteur représente la règle virilement ; le plus souvent l'utilité des tempéraments lui échappe. Il ne connaît pas et il a généralement peu le goût d'étudier les accès si divers, si multiples, de ces jeunes intelligences. C'est la classe qui demande le plus d'expérience, et d'ordinaire elle écheoit à celui qui en a le moins. Pour acclimater l'enfant à l'école, nous avons entrepris de confier à des institutrices les classes élémentaires de garçons. La femme a l'instinct de l'éducation. Comme fille, comme sœur, comme épouse, comme mère, elle est habituée à l'abnégation, au sacrifice. Sa fermeté imprégnée de tendresse captive l'enfant. Son intelligence pénétrante et déliée se prête aux désirs de la naïve créature, sans s'y asservir ; elle s'empare sans effort ou par un effort aimable de tous les ressorts de son esprit et de son cœur. Riche en ressources, ingénieuse, inventive, elle sait varier ses moyens d'action. Ce qu'on ne lui a pas appris, elle le devine. Jamais l'enfant ne s'ennuie avec elle, parce qu'elle ne s'ennuie jamais avec lui. Mme de Maintenon, qui s'y connaissait, disait un jour : « Il n'est personne qui ne puisse, avec de bons conseils, élever les enfants à partir de dix ans ; mais jusqu'à cet âge, toutes les finesses des règles ne suffisent pas ; il y faut le génie, et les hommes n'y entendent rien. »

Le rôle de l'institutrice suivant la loi française et d'après les législations étrangères.

La loi française ne défend pas de confier l'éducation des jeunes garçons à des institutrices; elle ne le prescrit pas non plus; elle le tolère. Ce qui est une exception chez nous est chez d'autres peuples la règle. En Autriche et en Allemagne, notamment, toutes les petites classes sont confiées à des femmes. Cette mesure, il est vrai, n'est pas précisément l'effet d'un hommage rendu à leur supériorité; au contraire, on n'emploie, paraît-il, les institutrices que faute de maîtres. Aux États-Unis, on sait que les garçons et les filles sont généralement réunis jusqu'à 15 et 16 ans sous la direction d'une institutrice; mais par une sorte d'anomalie, dès que la femme se marie, elle cesse par là même d'appartenir à l'enseignement; au moment où il semble que la maternité achèverait de développer ses aptitudes éducatives, elle perd le droit et le moyen de les appliquer (1).

Les résultats des essais entrepris.

Nous avons plus de confiance qu'on en témoigne en Allemagne dans l'autorité clairvoyante et douce de la femme, et nous ne croyons pas, comme en Amérique, que la mère de famille doive être systématiquement écartée des fonctions pour lesquelles la nature l'a merveilleusement préparée. Les deux établissements de la rue du Faubourg-Saint-Martin et du boulevard Malesherbes, auxquels nous avons appliqué l'organisation nouvelle, sont dès aujourd'hui très-recherchés. Ce sont des institutrices mariées qui

---

(1) Voici ce que nous trouvons touchant cette intéressante question dans le substantiel et si instructif *Rapport sur l'instruction primaire à l'Exposition universelle de Philadelphie, en 1876*, présenté à M. le Ministre de l'instruction publique, au nom de la Commission envoyée à Philadelphie, par F. Buisson, président de la Commission.

« Aux États-Unis, le corps enseignant compte une proportion considérable d'institutrices; les classes de garçons de tout âge sont très-souvent confiées à des institutrices. Les institutrices mariées sont une exception assez rare ». Page 672. « L'enseignement ne constitue pas une carrière; la plupart des écoles sont confiées à des teackers provisoires, ordinairement à des jeunes filles qui ne donnent à cette profession que deux ou trois années de leur adolescence. Elles sont facilement admises par les directeurs locaux, parce qu'elles n'exigent pas un salaire bien élevé. » Page 596. « La profession d'institutrice paraît une sorte de stage où la jeune fille attend un établissement conforme à ses goûts. Une fois mariée, elle renonce presque toujours à ses fonctions. L'opinion publique est en général tout à fait opposée au maintien des femmes mariées dans le personnel scolaire. Il y a même des villes où la question a été tranchée par des dispositions réglementaires: ainsi à New-York, en 1876 ». Page 45. (Cf. page 663.)

les dirigent; de jeunes adjointes les secondent. L'enseignement libre, qui est aussi entré dans cette voie, y trouve de plus en plus la faveur publique. Il est incontestable que ces petites classes ont un air animé, riant, heureux, et que cette atmosphère plus tempérée, ce milieu moins froid semble favorable à l'épanouissement des facultés de l'enfant. C'est donc l'avantage d'une éducation mieux appropriée que nous poursuivons dans ce système. S'il arrive à se développer, comme nous le pensons, il permettrait de plus de remplacer, dans une certaine mesure, les instituteurs, dont le recrutement est devenu si difficile, par des institutrices qui, à en juger par le nombre actuel des candidatures, ne paraissent pas devoir jamais faire défaut au service des écoles publiques.

Les encouragements des caisses d'écoles.

Ainsi nous cherchons, sous toutes les formes, à recruter ces ouvriers intelligents et dévoués dont parlait M. Guizot, et ce ne sont pas les encouragements qui leur manquent. Les administrations locales rivalisent de libéralité pour récompenser les bons maîtres. En 1867, il n'y avait à Paris qu'une seule caisse d'école. Aujourd'hui tous les arrondissements en sont pourvus. Les bureaux qui les administrent savent qu'honorer l'instituteur, c'est accréditer l'école, et que si la fréquentation des classes peut être facilitée par les secours accordés aux familles pour l'habillement et la nourriture de leurs enfants, elle est aussi le plus souvent en rapport avec l'estime dont jouit le maître. Ils attribuent donc des primes, les uns aux directeurs ou aux adjoints qui ont obtenu la meilleure moyenne de fréquentation; les autres, à ceux dans l'école ou dans la classe desquels les examens ont constaté la moyenne de résultats la plus élevée. Certaines récompenses sont accordées sous la forme de livres complémentaires de la bibliothèque, d'appareils perfectionnés d'enseignement, etc.; maîtres et élèves en profitent à la fois. Dans les écoles de filles, les cours supérieurs de couture, notamment, sont, de la part des caisses d'école, l'objet d'encouragements éclairés.

Mais c'est à l'Administration municipale surtout qu'il convient de veiller à la dignité et à l'aisance du personnel enseignant, et elle n'a pas failli à ce devoir. Il fut un temps où à sa fonction publique l'instituteur pouvait joindre quelque autre occupation lucrative. Actuellement, l'enseignement de la gymnastique qui a lieu après

la classe de l'après-midi, l'enseignement du dessin, dont la surveillance prend une partie de la journée du jeudi, les cours d'adultes et d'apprentis qui occupent la soirée, tous ces compléments d'obligations professionnelles restreignent les loisirs dont nos maîtres peuvent disposer. Ajoutez la préparation des classes, la correction des devoirs, les conférences. Exigeant davantage, il était juste de rétribuer mieux.

En 1867, le personnel laïque était sous le régime des arrêtés des 9 février 1865 et 25 juin 1862. Deux arrêtés successifs, celui du 8 avril 1872 et celui du 3 février 1873, pris en conformité des délibérations du Conseil municipal, ont élevé à la fois le taux des indemnités de logement et celui des traitements. En même temps, la durée des périodes d'augmentation a été réduite de cinq ans à trois ans, c'est-à-dire qu'il est devenu possible d'atteindre, en trois, six ou neuf ans, les situations qu'on n'obtenait qu'en cinq, dix ou quinze ans.

Nous ne parlons ici que du personnel laïque. L'arrêté réglementaire de 1872 avait élevé le traitement des instituteurs congréganistes de 950 à 1,000 francs, taux uniforme pour les directeurs et les adjoints, et celui des institutrices congréganistes, directrices et adjointes, de 800 à 850. En 1877, le Conseil municipal a ramené à 700 francs le chiffre des traitements pour tous les instituteurs et institutrices qui ne justifieraient pas de la possession du brevet de capacité.

On trouvera dans les trois tableaux ci-après (n[os] 26, 27 et 28), la progression comparative des émoluments — traitement proprement dit et indemnité de logement du personnel laïque — instituteurs et institutrices, adjoints et adjointes, directrices et sous-directrices des salles d'asile, — d'après l'arrêté du 9 février 1865 et d'après les arrêtés actuellement en vigueur (1).

---

(1) A titre de renseignement historique, on peut ajouter ici que de 1833 à 1836, le traitement de l'instituteur était uniformément de 1.200 francs. Seulement, tout directeur d'école publique avait le droit de tenir dans son établissement un cours d'adultes payant, lequel, dans certains quartiers, rapportait annuellement une somme de 800 francs à 1.000 francs. En 1836, le taux du traitement fut élevé à 1.800 francs, avec augmentation quinquennale de 300 francs, jusqu'au maximum de 2.700 francs. En même temps les classes du soir, qui étaient très-suivies, furent rendues gratuites; la Ville prit à sa charge tous les frais de chauffage et d'éclairage, et elle accorda aux maîtres chargés de les diriger une indemnité fixe de 300 francs, plus 10 francs par élève présent. C'est le régime auquel l'arrêté de 1877 a mis fin au profit des instituteurs non moins que dans l'intérêt de l'enseignement.

Tableau n° 26, indiquant la progression des traitements des instituteurs titulaires
les Arrêtés des

GRADATION des traitements	INSTITUTEURS.													
	LOGEMENT ou INDEMNITÉ de LOGEMENT.			TRAITEMENT.			QUOTITÉ de L'AUGMENTATION PÉRIODIQUE.			DURÉE DE LA PÉRIODE.			TOTAL.	
	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.
Minimum.	500	600	600	2.000	2.200	2.200	»	»	»	»	»	»	2.500	2.800
1re Période.	»	»	»	»	»	»	400	300	400	5 ans	3 ans	3 ans	»	»
A l'expiration de la 1re période.	500	600	600	2.400	2.500	2.600	»	»	»	»	»	»	2.900	3.100
2e Période.	»	»	»	»	»	»	300	300	400	5 ans	3 ans	3 ans	»	»
A l'expiration de la 2e période.	500	600	600	2.700	2.800	3.000	»	»	»	»	»	»	3.200	3.400
3e Période.	»	»	»	»	»	»	300	200	400	5 ans	3 ans	3 ans	»	»
A l'expiration de la 3e période.	500	600	600	3.000	3.000	3.400	»	»	»	»	»	»	3.500	3.500

tuteurs-adjoints, d'après l'arrêté du 9 février 1865, d'une part, et d'autre part et 3 février 1873.

INSTITUTEURS-ADJOINTS.														
LOGEMENT ou INDEMNITÉ de LOGEMENT.			TRAITEMENT.			QUOTITÉ de L'AUGMENTATION PÉRIODIQUE.			DURÉE DE LA PÉRIODE.			TOTAL.		
Arrêté du 9 février 1865.	Arrêté du 8 avril 1872.	Arrêté du 3 février 1873	Arrêté du 9 février 1865.	Arrêté du 8 avril 1872.	Arrêté du 3 février 1873.	Arrêté du 9 février 1865.	Arrêté du 8 avril 1872.	Arrêté du 3 février 1873.	Arrêté du 9 février 1865.	Arrêté du 8 avril 1872.	Arrêté du 3 février 1873.	Arrêté du 9 février 1865.	Arrêté du 8 avril 1872.	Arrêté du 3 février 1873.
300	400	400	1.400	1.600	1.600	»	»	»	»	»	»	1.700	2.000	2.000
»	»	»	»	»	»	200	200	200	5 ans	3 ans	3 ans	»	»	»
300	400	400	1.600	1.800	1.800	»	»	»	»	»	»	1.900	2.200	2.200
»	»	»	»	»	»	200	»	200	5 ans	»	3 ans	»	»	»
300	»	400	1.800	»	2.000	»	»	»	»	»	»	2.100	»	2.400
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Tableau n° 27, indiquant la progression des traitements des institutrices titulaires e
les Arrêtés dcs 8

GRADATION des traitements	INSTITUTRICES.															
	LOGEMENT ou INDEMNITÉ de LOGEMENT.			TRAITEMENT			QUOTITÉ de L'AUGMENTATION PÉRIODIQUE.			DURÉE DE LA PÉRIODE.			TOTAL.		
	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	
Minimum.	500	600	600	1.800	2.000	2.000	»	»	»	»	»	»	2.300	2.600	2.
1re période	»	»	»	»	»	»	200	200	300	5 ans	3 ans	3 ans	»	»	
A l'expiration de la 1re période.	500	600	600	2.000	2.200	2.300	»	»	»	»	»	»	2.500	2.800	2.
2e période	»	»	»	»	»	»	200	200	300	5 ans	3 ans	3 ans	»	»	
A l'expiration de la 2e période.	500	600	600	2.200	2.400	2.600	»	»	»	»	»	»	2.700	3.000	3.
3e période	»	»	»	»	»	»	200	»	300	5 ans	»	3 ans	»	»	
A l'expiration de la 3e période.	500	»	600	2.400	»	2.900	»	»	»	»	»	»	2.900	»	3.

*itutrices-adjointes, d'après l'arrêté du 9 février 1865 d'une part, et d'autre part
2 et 3 février 1873.*

INSTITUTRICES-ADJOINTES.														
LOGEMENT ou INDEMNITÉ de LOGEMENT.			TRAITEMENT.			QUOTITÉ de L'AUGMENTATION PÉRIODIQUE.			DURÉE DE LA PÉRIODE.			TOTAL.		
ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.
00	400	400	1.200	1.400	1.400	»	»	»	»	»	»	1.500	1.800	1.800
	»	»	»	»	»	200	200	200	5 ans	3 ans	3 ans	»	»	»
00	400	400	1.400	1.600	1.600	»	»	»	»	»	»	1.700	2.000	2.000
	»	»	»	»	»	200	»	200	5 ans	»	3 ans	»	»	2.200
00	»	400	1.600	»	1.800	»	»	»	»	»	»	1.900	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Tableau n° 28, indiquant la progression des traitements des directrices et sous-directri
des 8 avril 18

GRADATION des Traitements	DIRECTRICES DE SALLES D'ASILE. LOGEMENT ou INDEMNITÉ de LOGEMENT.			TRAITEMENT.			QUOTITÉ de L'AUGMENTATION PÉRIODIQUE.			DURÉE de LA PÉRIODE.			TOTAL.		
	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.
Minimum.	500	600	600	1200	1400	1600	»	»	»	»	»	»	1700	2000	220
1re période.	»	»	»	»	»	»	200	200	200	5 ans	3 ans	3 ans	»	»	»
A l'expiration de la 1re période.	500	600	600	1400	1600	1800	»	»	»	»	»	»	1900	2200	240
2e période.	»	»	»	»	»	»	200	200	200	5 ans	3 ans	3 ans	»	»	»
A l'expiration de la 2e période.	500	600	600	1600	1800	2000	»	»	»	»	»	»	2100	2400	260
3e période.	»	»	»	»	»	»	200	»	»	3 ans	»	»	»	»	»
A l'expiration de la 3e période.	500	»	»	1800	»	»	»	»	»	»	»	»	2300	»	»

salles d'asile, d'après l'arrêté du 9 février 1865 d'une part, et d'autre part les Arrêtés 3 février 1873.

SOUS-DIRECTRICES DE SALLES D'ASILE.														
LOGEMENT ou INDEMNITÉ de LOGEMENT.			TRAITEMENT.			QUOTITÉ de L'AUGMENTATION PÉRIODIQUE.			DURÉE DE LA PÉRIODE.			TOTAL.		
ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.	ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1865.	ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 1872.	ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 1873.
00	400	400	1000	1200	1200	»	»	»	»	»	»	1300	1600	1600
»	»	»	»	»	»	200	200	200	5 ans	3 ans	3 ans	»	»	»
00	400	400	1200	1400	1400	»	»	»	»	»	»	1500	1800	1800
»	»	»	»	»	»	200	200	200	5 ans	3 ans	3 ans	»	»	»
00	400	400	1400	1600	1600	»	»	»	»	»	»	1700	2000	2000
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
00	»	»	1600	»	»	200	»	»	»	»	»	1900	»	»

Les indemnités pour les services spéciaux.

Indépendamment des augmentations fondamentales du traitement, la base des indemnités attribuées aux services spéciaux a été modifiée. Nous avons vu que celle des cours d'adultes, qui était antérieurement soumise aux fluctuations des présences de la population scolaire, a été convertie en émolument fixe. Le taux en a été fixé, suivant le nombre des classes, de 300 à 1.000 francs. 200 francs sont accordés pour le cours de gymnastique, 160 francs pour la surveillance de la classe de dessin, 160 francs pour l'enseignement de la couture (cours de coupe et d'assemblage).

Les traitements des adjoints doyens.

Enfin, en même temps que l'on créait en faveur de l'élite du personnel les emplois d'instituteur et d'institutrice non chargés de classe, une mesure de bienveillance non moins importante a été prise au profit des adjoints et des adjointes, ainsi que des sous-directrices de salles d'asile, à qui leur âge, leur santé, les conditions premières de leur éducation ne permettraient pas d'arriver à la direction d'un établissement. Désormais, après vingt ans de bons services, il sera possible d'arriver, sans changer de titre ni de fonction, aux traitements minima des directeurs et des directrices. Cette récompense, accordée comme une distinction à d'anciens et honorables services, constitue pour ceux qui en sont l'objet un précieux avantage, non-seulement en ce qui touche les conditions de l'activité, mais aussi et surtout en vue de la retraite, le chiffre de la pension étant réglé d'après la moyenne des émoluments des cinq dernières années d'exercice.

Les traitements des professeurs de chant et des professeurs de dessin.

Le taux des traitements a été également élevé pour les professeurs de chant et de dessin.

En supprimant la séance solennelle de l'Orphéon, on s'est efforcé d'utiliser les ressources d'activité et de travail qu'elle absorbait sans grand profit. Des conférences mensuelles ont été organisées sous la présidence du directeur assisté des deux inspecteurs; des questions pédagogiques sont discutées par les professeurs dans chaque séance, et procès-verbal en est dressé. Les classes profiteront, elles profitent déjà de cet échange d'idées. On sait que les maîtres professent dans cinq écoles. Le traitement était antérieurement de 200 francs par école : il est, depuis 1877, de 250 francs.

L'enseignement du dessin, dont le Conseil municipal suit de si près la direction et les progrès, n'a pas été traité avec moins de faveur. A l'époque où les cours ont été constitués, les professeurs recevaient un traitement annuel de 400 francs par classe, pour deux classes de 1 heure 1/2 par semaine. Ce traitement a été porté, en 1874, à 500 francs par classe, en 1875, à 650 francs; en 1877, à 800 francs. La progression des émoluments a suivi celle des résultats constatés dans les concours et aussi celle des conditions d'expérience et de talent imposées aux maîtres par les examens. Aujourd'hui l'emploi de professeur de dessin dans les écoles municipales est justement recherché, et nous comptons dans nos cadres plus d'un lauréat du grand prix de Rome, jaloux de retrouver au retour de la villa Médicis sa chaire et ses élèves.

V.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR

L'organisation la plus étendue de l'enseignement primaire élémentaire ne saurait suffire dans un centre de population aussi considérable que Paris, si elle n'a pour complément et pour couronnement un large système d'enseignement primaire supérieur. Le progrès de l'un appelle nécessairement le développement de l'autre. L'enseignement primaire supérieur est indispensable, par lui-même, à cette classe sociale, aujourd'hui si nombreuse, à laquelle les éléments de l'instruction primaire proprement dite ne suffisent plus et dont l'enseignement secondaire dépasse les besoins.

En 1867, il n'était représenté à Paris que par deux établissements, le Collége Chaptal et l'École Turgot.

Le Collége Chaptal.

C'est sous le nom d'École primaire supérieure François Ier, que l'établissement qui a reçu depuis la dénomination de Collége Chaptal, a été fondé rue Blanche, le 1er octobre 1844. L'École François Ier avait toujours nourri des ambitions plus hautes que celles que semblait lui assigner sa modeste origine. En 1848, elle prit, avec un nouveau nom, un nouveau caractère. Le changement de titre qu'elle avait provoqué n'était pas seulement un hommage rendu à la mémoire d'un éminent promoteur du développement de l'étude des sciences appliquées à l'industrie, il impliquait une modification profonde dans le régime scolaire. A partir de cette époque, en effet, sans cesser d'appartenir au

cadre des établissements d'instruction primaire supérieure par ses attaches municipales et par l'esprit général de son enseignement, le Collége Chaptal s'est sensiblement rapproché de l'enseignement secondaire dans ses programmes et dans ses méthodes.

Son caractère et ses programmes.

Nous avons défini ailleurs son caractère spécial (1). C'est une Realschule ou École réelle de premier degré. « Les Écoles réelles du premier degré, dit la loi saxonne du 22 août 1876, art. 43, ont pour objet, comme les gymnases, de mettre la jeunesse masculine à même d'acquérir une instruction générale supérieure; mais elles sont consacrées de préférence à l'enseignement des langues modernes, des mathématiques et des sciences naturelles. » Tel est le but que se propose le Collége Chaptal. Le programme de l'enseignement, partagé en six années, comprend : les sciences mathématiques, physiques et naturelles, la langue et la littérature françaises, les langues vivantes, l'histoire et la géographie, le dessin et le chant. L'étude du latin y avait été ajoutée, en 1848, à titre obligatoire; depuis 1868 elle est devenue facultative; ceux-là seuls y participent, dont les familles le demandent et dont les aptitudes se sont révélées pour des carrières qui ne s'ouvrent qu'avec la justification de la connaissance des langues anciennes.

L'augmentation de l'effectif des élèves et la progression des recettes depuis 1867

Sous l'habile direction de M. Goubaux et de M. Monjean, la prospérité du Collége a été croissant chaque année. En 1867, l'établissement comptait 1.055 élèves et il semblait qu'il eût atteint son apogée. Son effectif est aujourd'hui de 1.300 : 600 internes et 700 demi-pensionnaires ou externes. Ses recettes, en 1844, n'atteignaient pas 100.000 francs; elles s'étaient élevées à 800.000 francs en 1867; elles dépassent actuellement 1.100.000 francs.

C'est sur les bénéfices de l'établissement, évalués pour une période de dix ans — de 1858 à 1869 — à plus d'un million, qu'avaient été successivement agrandis, dans les vieux bâtiments de la rue Blanche, les cours, les préaux et les galeries de collections. Malgré l'extension considérable qu'ont reçue tous les services, depuis que le collége a été transféré dans les bâtiments de la rue de Rome, les recettes dépassent encore sensiblement les

(1) Voir notre Mémoire sur l'instruction primaire à Paris, en 1875.

dépenses. « Les Américains, disait M. Léon Say, dans une allocution adressée aux élèves, en 1872, ne considèrent que ce qui *paye*... Le Collége Chaptal *paye*. Cela veut dire que vos familles apprécient les efforts qu'on fait ici pour vous élever et pour vous instruire. Elles déclarent, en nous mettant à même de faire largement nos frais, que ce qu'on fait pour vous est à la hauteur des sacrifices qu'elles s'imposent. »

Les résultats de l'enseignement. Les promotions sorties de 1867 à 1877.

Les résultats continuent de répondre aux sacrifices. En 1875, nous signalions les succès des promotions sorties de 1870 à 1874. Nous avons dressé le tableau des professions embrassées par les élèves sortis de 1867 à 1877 (1); et ce tableau permet de conclure que la direction de l'enseignement est bien conforme aux besoins auxquels le collége est appelé à donner satisfaction (2). Les promotions de 1875 à 1877 ont fourni 84 élèves aux écoles diverses du Gouvernement, 248 à l'industrie, 41 aux administrations publiques, 120 à diverses administrations privées, 278 à la banque ou au commerce. A ces diverses catégories il n'est pas sans intérêt d'en joindre une dernière, celle des jeunes gens, au nombre de 47, qui ont été, soit en Angleterre, soit en Allemagne, compléter sur place, dans de grands établissements, leurs connaissances spéciales. C'est un exemple qu'on ne saurait trop encourager.

L'École Turgot.

Créée cinq ans avant le Collége Chaptal, l'École Turgot a eu la fortune, rare entre toutes, de rester fidèle aux principes de la loi du 28 juin 1833. Elle a traversé des épreuves nombreuses et des temps très-divers. Elle s'est prêtée avec souplesse aux circonstances, sans s'y asservir. La législation du 15 mars 1850, qui supprimait l'enseignement primaire supérieur, l'a laissée vivre; celle du 21 juin 1865, qui créait l'enseignement secondaire spécial, lui a emprunté en partie ses programmes sans lui imposer à elle-même aucune modification. Ses deux fondateurs, M. Pompée et M. Marguerin, l'ont maintenue sur le ferme terrain où elle s'était tout d'abord placée; et avec l'aide du temps, dont les meilleures institutions ne sauraient se passer, elle est devenue le type de l'enseignement primaire supérieur français.

---

(1) Voir, dans la première édition, l'Annexe II, pages 608 à 610.

(2) Voir le chapitre VIII, page 251.

Le développement régulier de son organisation.

Son histoire, qui sera faite un jour, sans doute, est simple et facile à résumer. L'École Turgot s'est développée harmonieusement, comme un corps bien organisé. Les matières de son enseignement comprenaient, dès l'origine, la langue et la littérature françaises, l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques et les éléments de la géométrie, les éléments de l'histoire et de la géographie, des notions des sciences physiques et d'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, les langues vivantes, le dessin et le chant. Ce programme réparti en trois années, a été appliqué successivement, au fur et à mesure que les familles prenaient confiance dans la direction des études. Après trois ans d'exercice, les cadres étaient formés. L'expérience ayant fait reconnaître la nécessité de recueillir à part les nouveaux venus, pour les élever à un niveau commun avant de les faire entrer dans les classes normales, une année préparatoire a été créée (1843). Plus tard (1856), en présence des résultats produits par la troisième année, l'Administration, sollicitée par une élite d'élèves désireux de pousser plus loin leur instruction, établit une année complémentaire. Avec ces deux créations, l'École était, pour ainsi dire, pourvue de son organisme complet. Elle pouvait recevoir les compléments que n'interdisait pas la lettre de la loi. C'est ainsi que, sous couvert d'une intelligente interprétation de la législation de 1850 elle ajouta d'elle-même à ses programmes tous les développements des sciences mathématiques, physiques et naturelles, que le législateur du 21 juin 1865 devait plus tard faire entrer dans les matières de l'enseignement secondaire spécial.

Il ne restait plus, dès lors, qu'à multiplier les fractionnements de classe en raison du nombre des élèves. Les effectifs nombreux, surchargés même, avaient été, au début, une des conditions imposées par la nécessité; grâce au zèle et à l'habileté du personnel, l'enseignement avait néanmoins porté ses fruits. Il ne pouvait en produire que de meilleurs encore avec une organisation mieux proportionnée aux forces, sinon au dévouement des maîtres. En 1857, la première année avait été dédoublée. Il en fut de même, en 1868, de l'année préparatoire et de la deuxième année, qui comptaient l'une 156, l'autre 171 élèves présents. Une troisième division de première année dut même être formée en 1869. Enfin, en 1873, le dédoublement de la troisième année, qui était arrivée à un effectif moyen de près

de 100 jeunes gens, fut également accompli. L'École possède aujourd'hui deux divisions de classe préparatoire, trois divisions de première année, deux de seconde, deux de troisième et une classe d'année complémentaire; en tout dix classes. Ces fractionnements ont permis d'établir dans la série progressive des études une gradation plus forte. Mais les études n'ont pas dévié de leur ligne primitive, également éloignées de l'enseignement classique et de l'enseignement technique, appropriées aux besoins de la classe moyenne et de l'élite de la population ouvrière, ne formant directement à aucune profession, préparant à toutes par une éducation générale dirigée en vue des carrières ouvertes au commerce et à l'industrie. Ajoutons que l'École qui avait commencé avec 71 élèves, en reçoit actuellement 967, bien que trois autres écoles aient été créées, depuis dix ans, sur le même type.

Cette persistance si soutenue dans l'application des mêmes principes et si heureuse dans ses résultats, méritait d'être particulièrement signalée, en ce moment où les pouvoirs publics se préoccupent de réorganiser en France l'instruction primaire périeure.

Son administration financière.

Les annales financières de l'École Turgot ne sont pas moins instructives à consulter. Les établissements qui n'ont d'autres revenus que les produits de l'externat, sont généralement réduits à vivre de peu; les frais généraux les écrasent. L'École Turgot n'a jamais été gratuite; mais le prix de l'écolage a toujours été mis à la portée des familles de modeste aisance, aux besoins desquelles elle était appelée à répondre. Jusqu'en 1857, la rétribution mensuelle avait été de 13 francs, dont 3 pour l'abonnement aux fournitures scolaires. Le taux de la rétribution fut élevé, à cette époque, à 15 francs, toutes dépenses comprises, et depuis trois ans, il a été porté à 18. C'est avec ce fonds, représentant annuellement autrefois 143 ou 165 francs et aujourd'hui 198 francs par tête d'élève, que depuis quarante ans, l'École Turgot a fait face, l'entretien des bâtiments mis à part, à ses dépenses ordinaires: traitements du personnel administratif et du personnel enseignant, acquisition du matériel d'instruction, — bibliothèque, instruments de physique, collections d'histoire naturelle, — matériel simple, mais parfaitement approprié à sa destination et pour lequel elle n'a peut-être pas d'égale en France.

Ses budgets de 1840 à 1877.

Voici l'état de ses recettes et de ses dépenses, de 1840 à 1877, avec l'indication des excédants des unes ou des autres.

Tableau n° 29, présentant l'état des recettes et des dépenses de l'École Turgot, de 1840 à 1877, avec l'indication des excédants.

ANNÉES.	NOMBRE DES ÉLÈVES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT	
				DES DÉPENSES.	DES RECETTES.
1840	96	17.160	21.200	4.040	»
1841	166	23.595	26.600	3.005	»
1842	164	23.452	31.800	8.348	»
1843	158	22.165	33.100	10.935	»
1844	152	23.881	34.300	10.419	»
1845	211	31.460	35.700	4.240	»
1846	254	38.324	36.000	»	2.324
1847	284	41.613	39.200	»	2.413
1848	309	44.045	43.830	»	215
1849	321	43.758	46.980	3.222	»
1850	281	39.611	44.330	4.719	»
1851	273	40.183	42.280	2.097	»
1852	301	45.474	43.130	»	2.344
1853	360	54.054	44.480	»	9.574
1854	435	63.635	47.240	»	15.395
1855	451	65.494	52.000	»	13.494
1856	476	68.211	54.900	»	13.311
1857	489	82.865	59.340	»	23.325
1858	511	85.965	72.955	»	13.010
1859	511	89.265	78.605	»	10.650
1860	568	97.350	88.420	»	8.930
1861	618	102.135	98.977	»	8.158
1862	623	103.620	93.962	»	9.658
1863	660	111.210	97.262	»	13.948
1864	687	113.025	101.200	»	11.825
1865	691	115.335	104.000	»	11.335
1866	715	118.800	110.062	»	8.738
1867	722	119.625	112.690	»	6.935
1868	755	127.215	113.056	»	14.159
1869	788	132.000	123.906	»	8.094
1870	834	122.490	144.302	21.812	»
1871	755	102.570	114.508	11.938	»
1872	911	149.475	144.955	»	4.519
1873	930	152.730	154.879	»	2.149
1874	945	151.725	166.944	15.219	»
1875	958	177.804	172.707	»	5.096
1876	973	177.336	178.107	771	»
1877	967	171.008	186.266	15.158	»

Ces budgets, on le voit, n'ont pas toujours été en balance. De 1840 à 1851, période de fondation, les dépenses excédaient généralement les recettes. De 1852 à 1870, période de développement continu et de forte prospérité, sous la remarquable administration de M. Marguerin, les recettes ont notablement dépassé, chaque année, les dépenses. En 1870 et en 1871, les événements ont rendu plus difficile le recouvrement de la rétribution; en 1872, les émoluments du personnel ont été relevés; ces deux causes ont pesé sur l'équilibre. Néanmoins les années 1872, 1873 et 1875 se soldent par un excédant de recettes, et en 1876 l'excédant des dépenses est de 771 francs seulement sur un ensemble de crédits de plus de 178.000 francs. Bien plus, si l'on fait le compte des excédants de recettes et des excédants de dépenses de 1840 à 1877, on trouve un boni total de 103.676 fr. On est donc fondé à dire que non-seulement l'École Turgot a produit de grands résultats sans créer de grandes charges, mais que, somme toute et en exceptant toujours les frais d'entretien des bâtiments, ses produits ont suffi à son entretien.

Le type d'une grande école primaire supérieure; la dépense d'entretien à prévoir.

Ce qui n'est pas moins intéressant à constater, c'est que la période financière la plus heureuse est celle où l'École a atteint ce que nous considérons comme son effectif de population normal, c'est-à-dire un chiffre de 550 à 650 élèves. Au-dessous de cette moyenne, les revenus sont insuffisants. Au-dessus, les dédoublements de divisions s'imposent, et avec les dédoublements l'accroissement des cadres du personnel; les dépenses excèdent les revenus. Entre les limites que nous venons de déterminer, l'équilibre est, pour ainsi dire, aisé. Or, à un effectif de 550 à 650 élèves correspond un budget de 80 à 100.000 francs. Établie sur cette double base, une grande école primaire supérieure peut se soutenir. Les dépenses extraordinaires de premier établissement une fois couvertes et l'entretien des bâtiments assuré, — avec une administration résolue à ne ménager ni son temps ni sa peine, l'expérience en est faite, elle vivra.

Le type d'une moyenne école.

Nous avons dit une grande école; mais on peut concevoir un établissement bien constitué, dans des proportions plus restreintes. L'École Turgot s'est soutenue avec un effectif de 250 élèves et un budget ordinaire de 35.000 francs couvert par la rétribution

scolaire. Elle a même atteint un chiffre de 300 élèves, sans que sa dépense ait dépassé 44.000 francs. Nous ne voudrions tirer de ces chiffres aucune conséquence formelle. On ne peut espérer de rencontrer partout le concours d'un corps de maîtres tels que ceux qui ont contribué avec autant de désintéressement que de talent à fonder l'École Turgot. L'exemple toutefois est bon à relever. Combien de communes, dans une mesure au moins rapprochée de celle-là, pourraient subvenir à la création d'un établissement d'enseignement primaire supérieur!

Le plan d'extension des Écoles Turgot.

Le succès de l'École Turgot obligeait l'Administration municipale. Une seule école primaire supérieure était manifestement insuffisante pour les besoins de la population parisienne. Nous avons exposé, dans notre Mémoire de 1875, le plan d'extension qui avait été suivi et que nous devions progressivement développer. De 1867 à 1877, trois écoles nouvelles ont été créées : l'École Colbert, rue de Château-Landon (10me arrondissement); l'École Lavoisier, rue d'Enfer (5me arrondissement), et l'École J.-B.-Say, rue d'Auteuil (16me arrondissement). La fondation d'un quatrième établissement vient d'être décidée, et les crédits sont votés. Il sera construit, sous le nom d'École Arago, à la place du Trône (12me arrondissement). Il desservira la région populeuse du Sud-Est de Paris, jusqu'ici dépourvue de toute ressource d'instruction de cet ordre. D'autre part, les plans définitifs de l'École normale des instituteurs à laquelle l'École J.-B. Say avait été primitivement annexée ayant été arrêtés, et l'exécution des travaux étant commencée, l'agrandissement de ce dernier établissement, qui aura dès lors sa vie propre, ne tardera pas à suivre. Enfin un projet est à l'étude dans la région du Nord-Ouest, — quartiers des Batignolles et des Ternes. Pour que les grandes lignes du système des Écoles primaires supérieures de Paris soient arrêtées, il ne restera plus qu'à donner satisfaction aux arrondissements de la rive gauche, — quartiers de Grenelle, de Plaisance et du Gros-Caillou.

Le nombre des places que l'ensemble du système pourra alors offrir aux familles sera de 4.500 à 5.000. Il est, dès aujourd'hui, dans les diverses écoles existantes, de plus de 2.600. En 1867, il n'y avait que 620 places à l'École Turgot, bien que 722 élèves suivissent les cours.

Le lien des écoles primaires élémentaires avec les écoles primaires supérieures.

L'admission dans les écoles primaires supérieures a toujours été l'ambition des meilleurs élèves des écoles primaires élémentaires. Si l'École Turgot n'a jamais été gratuite, dès l'origine, un certain nombre de bourses avaient été créées par le Conseil municipal et mises au concours. Avant l'institution du certificat d'études, ces bourses étaient l'unique objet de l'émulation des maîtres et des écoliers; elles en sont restées le but le plus élevé. Aucun candidat n'étant inscrit s'il ne produit le certificat d'études, le concours est devenu une sorte d'examen de second degré. Les élèves des établissements libres y participent dans les mêmes conditions que ceux des établissements publics. Il était exclusivement ouvert autrefois en faveur des écoles de Paris; le bénéfice en a été étendu, depuis trois ans, aux écoles des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis.

Le concours des Bourses et ses résultats.

Le nombre des bourses, qui était primitivement de 30, 20 pour l'École Turgot, 10 pour le Collége Chaptal, — a été augmenté au fur à mesure que le système des écoles supérieures s'est étendu. Il est aujourd'hui de 115 : 102 bourses municipales, 5 départementales, — ce sont celles qui ont été créées au profit des élèves des arrondissements suburbains; — 8 provenant de la libéralité du général Mylius, ces dernières particulièrement affectées aux enfants du 13me, du 14me et du 19me arrondissement de Paris.

Le nombre des concurrents s'est naturellement élevé avec celui des bourses. 48 élèves avaient pris part au premier concours (1839). En 1867, on comptait 221 concurrents, et en 1877, 612; accroissement tel, qu'en 1875, on a dû simplifier les épreuves des examens, en faisant entrer dans un cadre unique les épreuves partagées jusque-là en deux séries, sous le nom d'épreuves éliminatoires et d'épreuves définitives.

Plus nombreux, les candidats se disputent les rangs avec d'autant plus d'ardeur, et le niveau monte. On en pourra juger par les résultats numériques des dix dernières années; ils sont résumés dans le tableau ci-après (n° 30) (1). La proportion des élèves reconnus

(1) La valeur des épreuves s'élève également dans une proportion sensible. Pour n'en citer qu'un exemple, en 1878, sur 747 candidats, 47 ont fait sans faute une dictée de 35 lignes empruntée à un chapitre d'économie sociale de M. H. Passy, et 139 avaient moins d'une faute. 70 seulement avaient plus de 5 fautes, accentuation et ponctuation comprises.

aptes à jouir de la bourse est, depuis cinq ans, de 30, 40 et 50 %, relativement au nombre des candidats inscrits; et si elle n'est pas plus forte encore, c'est que la Commission, qui tient à honneur de placer haut le but à atteindre, limite sévèrement le nombre des admissibles.

Tableau n° 30, indiquant le nombre des candidats au concours des bourses des écoles primaires supérieures, de 1867 à 1877.

ANNÉES.	NOMBRE DES BOURSES.	NOMBRE DES CANDIDATS PRÉSENTÉS.	NOMBRE DES CANDIDATS admis aux épreuves définitives.	NOMBRE DES CANDIDATS admissibles AUX BOURSES.
1867	30	221	159	57
1868	30	233	166	57
1869	40	264	188	67
1870	50	306	166	140
1871	50	245	109	89
1872	70	390	217	154
1873	80	492	205	165
1874	80	507	215	185
1875	85	564	349	246
1876	113	514	288	205
1877	113	612	»	279
TOTAUX		4.348	2.062	1.644

Nul doute qu'en profitant au développement des études des écoles primaires proprement dites, ces concours annuels n'aient contribué aussi à affermir les bases de l'enseignement primaire supérieur. Si le succès dans un ensemble d'épreuves qui embrasse toutes les connaissances fondamentales, — instruction morale et religieuse, orthographe, arithmétique, histoire et géographie, dessin et chant, — n'est pas, chez un enfant de 12 ans, une garantie absolue de distinction, c'est du moins un sérieux témoignage de valeur relative ; presque tous les boursiers communaux ont pris, dans ces derniers temps, un rang fort honorable parmi les recrues des Écoles Turgot.

Le progrès des études : le personnel et les méthodes.

Entre toutes les causes du succès des écoles primaires supérieures, il faut compter les aptitudes spéciales et le zèle du personnel enseignant. Sous ce rapport, comme à tous les autres points de vue, elles sont restées fidèles à leur origine. Dans les voies où il s'est engagé, le Collége Chaptal a été amené à emprunter une partie de ses professeurs à l'enseignement classique. L'École Turgot a toujours eu ses maîtres à elle, qu'elle a formés, et dont quelques-uns sont devenus les créateurs de l'enseignement qui leur était confié. Cette tradition, établie par M. Marguerin, a été appliquée depuis à toutes les écoles primaires supérieures. Nos professeurs s'attachent à leurs classes, renouvellent et perfectionnent incessamment leurs méthodes. La sage initiative qui leur est laissée devient entre leurs mains un instrument de progrès, j'entends du progrès qui est l'effet d'une expérience raisonnée et suivie. La Commission qui, l'an dernier, a procédé à l'examen des classes, y a partout constaté l'animation et la vie. Moins finement cultivés naturellement que les élèves de l'enseignement classique, nos jeunes écoliers,—nous ne faisons que reproduire ce qui nous a été rapporté,—n'ont pas l'esprit moins alerte ni moins ouvert; peut-être même y sent-on davantage la vigueur native et le ressort; la curiosité et le goût de s'instruire sont la marque commune, et les maîtres se trouvent excités et comme portés en avant par des classes qui marchent.

Les améliorations récentes.

Dans ces conditions, il n'est pas d'innovation qu'on ne puisse entreprendre. Nous avons déjà signalé dans notre précédent Mémoire les idées qui, après avoir été expérimentées à l'école Turgot, sont entrées depuis dans le domaine public. Sur l'initiative du Préfet, deux améliorations nouvelles viennent d'être introduites, qui ont déjà reçu la sanction du succès. A titre au moins d'essai heureux, il convient de les mentionner ici. Il s'agit des cours de perfectionnement et des voyages d'instruction.

Les cours de perfectionnement.

Les cours de perfectionnement, créés à l'imitation des Forbildungschule de la Suisse et de l'Allemagne, ont eu pour objet de fournir le moyen de compléter leur instruction, le soir, après le travail de la journée, aux élèves qui, ayant poursuivi plus ou moins loin le cours normal des études, ont dû, au sortir de l'école, s'engager immédiatement dans une profession.

13

Ce qui les distingue des cours des associations polytechnique et philotechnique, c'est que, n'étant pas gratuits, ils ne sont pas publics, et que, par suite, ils offrent les avantages d'une classe où le maître donne et corrige des devoirs, interroge, commente, et suit, en un mot, tous les effets de son enseignement.

Les programmes et l'esprit de cos cours.

Ces cours ont été ouverts à l'École Turgot le 1er décembre 1876. La langue française, la comptabilité, la géographie, l'anglais et l'allemand ont d'abord été seuls représentés dans le programme. Tout auditeur avait le droit de s'inscrire, soit pour un seul cours, soit pour plusieurs cours à la fois, la rétribution variant suivant le nombre des enseignements que l'on désirait suivre. 91 jeunes gens ont été, pendant ce premier hiver, assidus aux classes où ils avaient pris place : 31 ont participé à plusieurs cours, 20 à un seul, parmi lesquels 13 au cours de français, 14 au cours de comptabilité, 18 au cours d'anglais, 15 au cours d'allemand. Ce sont les élèves eux-mêmes qui ont tout de suite donné à chacune de ces classes son esprit et sa direction ; les maîtres n'ont eu qu'à s'y conformer, car elle était pratique et sage. Point de hautes théories ; des applications, voilà ce qu'on demandait dans les cours de comptabilité et de langues vivantes. Évidemment on y était venu chercher un complément de savoir immédiatement utilisable. La préoccupation n'était pas la même dans les cours de langue française et de géographie. Là, au contraire, on se plaisait à entendre la lecture commentée des chefs-d'œuvre de notre littérature, ou à suivre, dans la description faite à grands traits de la constitution physique du globe, l'un des aspects les plus saisissants de la marche de la civilisation humaine. Instruction pratique ou éducation générale, les deux courants étaient bons.

Les classes de perfectionnement ont repris en novembre 1877. Le cadre, suivant le désir qui avait été exprimé par les élèves, a été agrandi : l'arithmétique commerciale et l'économie politique ont été ajoutées aux programmes de l'enseignement. Du 1er novembre au 1er avril, 335 auditeurs se sont fait inscrire, parmi lesquels 191 pour plusieurs cours. Certaines classes ont réuni près de 60 élèves. Pour l'arithmétique, la comptabilité, la langue française et la géographie, la moyenne des présences a oscillé entre 35 et 45.

La dépense qu'impose la rétribution mensuelle, dépense fort

peu élevée d'ailleurs, — 5 francs pour un seul cours et 10 francs pour plusieurs cours, quel qu'en soit le nombre, — est une garantie d'assiduité; ceux-là seuls naturellement étant disposés à la faire, qui veulent en recueillir le profit. Il est juste d'ajouter qu'il y a pour nos élèves une satisfaction manifeste à se retrouver quelques heures par semaine avec les maîtres dont ils ont pu apprécier, pendant la durée de leurs études, l'actif et intelligent dévouement. Les cours de perfectionnement sont ouverts à tous; mais ils ont été organisés surtout en vue des anciens élèves des écoles primaires supérieures, et ce sont eux, en effet, qui en fournissent le principal contingent.

Les voyages d'instruction pendant les vacances.

L'idée des voyages d'instruction a été également mise en application pour la première fois en 1876. Les excursions scientifiques étaient depuis longtemps en usage à l'École Turgot; mais elles n'avaient jamais eu lieu que pendant les quelques jours du congé de Pâques ou de la Pentecôte, et au profit d'une élite de jeunes gens très-restreinte. Depuis deux ans, cet usage a pris le caractère d'une véritable institution. 50 élèves, choisis d'après leurs notes d'application dans chacun des établissements d'enseignement primaire supérieur, inaugurent leurs vacances par un voyage exécuté sous la conduite du directeur et d'un ou plusieurs professeurs de l'école. L'administration municipale se concerte avec l'administration du collége ou du lycée qui se trouve dans la ville désignée comme point central de l'excursion, pour assurer aux jeunes voyageurs le gîte et le couvert; et les réductions de tarifs aisément consenties par les Compagnies de chemins de fer allégent la dépense que le Conseil municipal, sur la proposition du Préfet, n'a pas hésité à autoriser. Les crédits qui étaient, en 1876 et en 1877, de 12.000 francs, n'ont pas été dépassés. 200 enfants, méritants entre tous leurs camarades, ont pu se faire, à ce prix, un véritable trésor d'impressions charmantes, de souvenirs utiles et de forces nouvelles. On en jugera par ces lignes extraites d'un rapport du Directeur de l'École Turgot :

L'excursion au Havre des élèves de l'École Turgot.

« En août 1876, les Écoles Turgot, Colbert, Lavoisier et J.-B. Say (ces deux dernières formant un seul groupe) étaient allées successivement passer dix jours à Dieppe. L'expérience a montré qu'il y aurait des inconvénients à maintenir le système des

excursions successives. Les voyageurs qui terminaient la série avaient à compter avec une saison déjà avancée, avec les journées plus courtes et les intempéries qui annoncent l'équinoxe d'automne. Aussi, en 1877, les voyages ont-ils été simultanés. Tandis que Chaptal s'établissait à Dieppe, Colbert à Bayeux, Lavoisier et J.-B. Say à Compiègne, Turgot prenait ses quartiers au Havre. Quelques détails sur le voyage de l'école Turgot donneront une idée exacte du caractère et des résultats de cette institution.

« Le Havre est, avant tout, le premier port de commerce de la France. Le grand intérêt qu'il présente et les ressources spéciales qu'il offre à l'étude sont donc fournis, non par l'industrie, mais par la mer et ce qui s'y rapporte, les navires, les constructions navales, etc. Par conséquent, c'est de ce côté que devait se tourner l'attention des voyageurs.

» Les souvenirs du cours de cosmographie, rafraîchis par une conférence du professeur, facilitaient aux élèves l'intelligence du phénomène des marées ; ils ont pu en constater l'action à distance, en remontant la Seine et l'Orne. L'époque du voyage était favorable; elle permettait d'apprécier la force de la marée aux quadratures et aux syzygies, et de bien se rendre compte de ce qui constitue la barre d'un fleuve. Sous le rapport zoologique, la plage du Havre est pauvre ; mais l'aquarium contient quelques spécimens intéressants des espèces qui vivent dans l'Océan. La géographie a été plus favorisée. Nombre de définitions ont été rendues plus vivantes et plus claires par la vue des accidents naturels qu'elles expriment. Embouchure, estuaire, golfe, baie, cap, port, autant de termes dont le sens est désormais parfaitement précis dans la mémoire des jeunes voyageurs. Ils n'ont pas manqué de noter la ligne de démarcation entre la Seine et la mer, ligne tracée par la différence de couleur des eaux.

» Si des faits naturels on passe aux travaux de l'homme, quel vaste champ d'observations! le port et l'avant-port, les bassins et leur installation, les écluses, les cales à sec pour les réparations, la conduite des navires pour l'entrée et la sortie à la jetée, le service des sémaphores, devenu si important depuis que l'organisation des observatoires météorologiques permet de suivre, avec l'aide du télégraphe, les mouvements de l'atmosphère et de signaler l'approche des tempêtes. On n'a pas négligé de faire remarquer que les flots enregistrent automatiquement

leur hauteur. Mais il n'aurait pas suffi aux élèves de contempler à distance de grands navires ; en étudier un au moins de plus près entrait dans leur désir et dans le programme de l'excursion. La visite de *la France*, un des plus beaux paquebots transatlantiques, leur a montré l'aménagement d'un navire destiné aux longues traversées. Ils l'ont visité dans toutes ses parties et en ont admiré les dimensions et l'installation. Les puissantes machines qui lui impriment le mouvement ont fourni matière à une révision de physique et de mécanique. M. Mazurier, maire du Havre, qui compte parmi ses principaux employés un ancien élève de Turgot, avait bien voulu envoyer au directeur de l'École l'autorisation de visiter un des vapeurs de la Compagnie des Chargeurs réunis, *la Ville-de-Bahia*. Ce navire, affecté au transport des marchandises et des émigrants dans l'Amérique du Sud, n'a pas la grandeur ni le luxe de *la France;* mais par sa destination toute différente, il a offert un utile sujet de comparaison avec ce paquebot.

» La visite des chantiers de M. Normand a permis de saisir sur le vif l'œuvre si considérable de la construction d'un navire : on achevait à ce moment un aviso cuirassé. Cette même visite a été l'occasion d'une bonne leçon industrielle. En effet, l'atelier de sciage renferme une grande variété de scies, dont une, particulièrement remarquable et inventée par M. Jacques Normand, débite immédiatement le bois dans la courbe qu'il doit conserver sur la coque du navire. On l'a très-obligeamment manœuvrée à l'intention des élèves. Plus loin venait la série des machines qui accomplissent sur le métal les opérations successives qu'il doit subir.

» A l'usine de *la Société anonyme des constructions navales*, les jeunes voyageurs ont pu se faire une idée de la fabrication des pièces qui constituent l'organisme des navires. Ils ont assisté au spectable imposant de la fusion de la fonte et de sa coulée dans des moules de roues. Ils ont vu en fonction de puissants marteaux de forges mus par la vapeur. Dans un vaste atelier marchaient bruyamment les tours, les machines à raboter, à percer, etc., qui concourent à la confection des roues et des hélices. Parmi les travaux qui ont été le plus remarqués, il faut citer le forage d'un gigantesque canon de siége. L'opération empruntait un intérêt particulier à cette circonstance que les

élèves avaient été témoins, quelques jours auparavant, d'essais de pièces de marine tirant sur un but placé en mer.

» Les docks ont été l'objet d'une longue promenade. La variété des marchandises, cafés, sucres, poivre, alcools, huiles, pétrole, etc., et l'indication de leur provenance, constituaient une révision de la géographie agricole et commerciale. L'industrie était là également, avec ses moyens perfectionnés. Trois choses ont surtout attiré l'attention : une machine ingénieuse pour pulvériser le sucre, un procédé simple et rapide de mesurage des spiritueux, et un système hydraulique, mû par la vapeur, pour le chargement et le déchargement des navires.

» Enfin les connaissances des élèves de Turgot en physique les ont mis à même de faire une visite très-fructueuse aux phares de la Hève. On les a conduits tout d'abord au sommet d'une des tours, jusqu'à la cage où sont placés les prismes réflecteurs dont leur professeur a expliqué sur place le mode d'action. Ensuite on les a introduits dans la chambre des machines. C'était une bonne occasion, et on ne l'a pas négligée, d'étudier la question des phares à huiles et des phares électriques, des phares à feux tournants ou à feux fixes, et la question de l'éclairage des navires par l'électricité.

» Le voyage du Havre a bien été, comme on le voit, un voyage d'instruction. Mais pour qu'il conservât le caractère d'une récompense, il fallait que l'agréable y fût mêlé à l'utile. Cette condition a été remplie par un ensemble de promenades quotidiennes. Les environs immédiats ou rapprochés du Havre en présentent de très-belles : Sainte-Adresse, la côte d'Ingouville, Harfleur, Montivilliers au nord, la route de Trouville à Honfleur au sud. Elles ont été goûtées comme elles le méritent. Mais le vœu unanime appelait les promenades en bateau. Bien peu de ces jeunes gens ne connaissaient d'autre navigation que celle de la Seine entre Paris et Saint-Cloud. Et d'ailleurs, comment séjourner dans un port sans aller sur mer ? Les traversées du Havre à Rouen, à Trouville, à Caen, et de Honfleur au Havre ont pleinement satisfait un désir si légitime. Dans ce dernier trajet on a même rencontré, sans courir de danger, une occasion de sentir de près les colères de l'Océan, que les grands élèves avaient jusque-là trouvé trop calme.

» Mais il ne faudrait pas croire que ces excursions aient été

de simples parties de plaisir, stériles pour l'intelligence de nos touristes. Que de notions d'histoire, d'archéologie, d'architecture, recueillies, avec l'aide des guides ou au hasard d'une conversation, en passant devant des endroits célèbres, comme Jumiéges, ou en visitant les monuments de Rouen ! On dessine beaucoup dans les écoles municipales : elles préparent des artistes industriels et des architectes. C'est dire qu'une promenade à travers une des villes de France les plus riches en édifices anciens et admirables, ne peut pas ne pas laisser des traces durables dans l'esprit des élèves de ces établissements. Quant à l'effet moral produit sur eux par les beautés de la nature, ce serait une erreur de penser qu'il a été nul. On a beau être écolier : pour peu qu'on ait l'esprit attentif et l'âme ouverte, on ne contemple pas, sans éprouver des impressions fortes et élevées, des paysages tels qu'en présentent les bords de la Seine entre Rouen et Quillebœuf, et la côte du Calvados entre Honfleur et Trouville. Les maîtres ont entendu plus d'une parole qui atteste que nous ne faisons pas ici une pure hypothèse.

» Aussi l'attrait d'une si belle récompense n'est-il pas sans action sur le travail général dans les écoles: bon nombre d'enfants redoublent de vigilance sur eux-mêmes et d'ardeur dans l'accomplissement de leur tâche, pour se voir classer parmi les élus à la fin de l'année scolaire. De bons esprits ont pu, avant que la mesure fût mise à exécution, éprouver quelques doutes sur sa portée pratique, et se demander si elle serait beaucoup plus qu'un témoignage de satisfaction accordé à quelques élèves. L'expérience leur a répondu, et ils sont maintenant les premiers à souhaiter que l'institution des voyages de vacances s'établisse définitivement dans le régime des écoles supérieures de la Ville de Paris. »

Les voyages dont le projet a été étudié en vue des vacances de 1878 sont les suivants : pour le collége Chaptal, le Havre, et pour l'école J.-B. Say, Bayeux, d'après les itinéraires qui ont déjà été suivis l'année dernière; pour l'école Colbert, la Belgique et la Hollande avec Bruxelles, Anvers, Rotterdam et Amsterdam comme principales stations (1); pour l'école Turgot,

(1) Voici un extrait de la lettre que le directeur de l'école Colbert nous écrivait d'Amsterdam, à la date du 27 août :

« Je suis à Amsterdam depuis le mercredi 21, et depuis ce jour nous n'avons pas un moment cessé d'être conduits, guidés, introduits partout par les soins de la

l'Auvergne, où les visites doivent comprendre, — Clermont-Ferrand restant le centre du séjour, — le Puy-de-Dôme, le mont Rognon et le plateau de Gergovie, les usines de Pontgibaud, le Mont-Dore et le Puy-de-Sancy, Royat et le Puy-de-Gavenoire. Enfin l'école Lavoisier doit aller s'établir à Boulogne-sur-Mer.

L'élévation de l'échelle des traitements du personnel administratif et du personnel enseignant.

L'administration municipale encourage puissamment tous ces efforts d'intelligente éducation. De 1872 à 1877, les cadres des traitements du personnel administratif et du personnel enseignant des écoles primaires supérieures, qui n'avaient subi aucune modification depuis l'arrêté de principe de 1864, ont tous été avantageusement remaniés.

La période triennale est restée la base des augmentations ; mais le taux de chaque augmentation a été élevé, dans une importante mesure, pour les maîtres répétiteurs, les surveillants généraux, les agents comptables, les préfets des études et les directeurs. Si les deux catégories de professeurs ont été maintenues avec les différences de rémunération qui leur avaient été assignées, la plupart des classes qui, en 1864, étaient considérées, non comme secondaires, mais comme accessoires, — celles des langues vivantes, du dessin de l'année préparatoire, des mathématiques et du français dans la première année, — ont été reportées dans la première catégorie.

On pourra se faire une idée précise des améliorations proposées par l'Administration et acceptées avec empressement par le Conseil municipal, de 1867 à 1877, d'après le tableau comparatif ci-après (n° 31) :

---

municipalité de cette ville. Dès mercredi à une heure, M. Drissen, échevin faisant les fonctions de bourguemestre intérimaire, en l'absence du bourguemestre M. den Tex, a tenu à nous recevoir pour nous complimenter, nous annoncer en même temps que M. den Tex nous offrait le lendemain jeudi une excursion en bateau à vapeur, avec collation à bord sur le canal d'Amsterdam à la mer du Nord, et que M. Focq, gendre du bourguemestre et ingénieur adjoint auprès de la Compagnie du chemin de fer de la Hollande, nous en ferait les honneurs. Il ajouta que déjà il avait écrit à M. le bourguemestre de Rotterdam pour l'informer que nous irions visiter les travaux publics de cette ville. En effet, le vendredi nous avons été guidés à Rotterdam par l'ingénieur du chemin de fer de l'État, l'ingénieur des travaux des docks, l'ingénieur des travaux du pont sur la Meuse et l'ingénieur du service des eaux potables. Samedi, pour nous faire connaître l'organisation tout récemment remaniée du corps des pompiers, le bourguemestre nous a convoqués à l'Hôtel de Ville, et là, des fenêtres de la grande salle du Conseil, nos enfants ont vu manœuvrer tout ce corps ; puis le commandant en chef des pompiers nous a conduits à l'une des casernes, nous a expliqué le mécanisme du système d'alarme fondé sur la télégraphie et nous a fait voir les exercices de ses hommes en cas d'incendie. Lundi, un grand propriétaire foncier M. Amersfoordt, à la prière de M. le bourguemestre, nous a guidés dans une excursion au lac desséché de Harlem, nous a donné à déjeuner et a fait à nos enfants la galanterie d'une visite à sa ferme où se faisait le labourage à la vapeur par l'appareil de Fowler. Je m'abstiens d'insister sur les visites de fabriques ou ateliers, musées lieux de plaisance.

» Je me résume seulement en disant que, en réalité, la Ville d'Amsterdam a officiellement reçu les enfants de la Ville de Paris et l'a fait avec une courtoisie que je ne saurais trop signaler. L'effet produit sur nos enfants a été excellent ; leur tenue a été parfaite... »

Tableau n° 31, présentant l'état comparatif de l'échelle des traitements du personnel des écoles primaires supérieures, en 1867 et en 1877.

INDICATION des ANNÉES.	NATURE DES TRAITEMENTS.	DIRECTEURS.	PRÉFETS des ÉTUDES.	AGENTS COMPTABLES et SURVEILLANTS GÉNÉRAUX.	PROFESSEURS — 1re CATÉGORIE — Traitement annuel pour 1 heure de classe.	PROFESSEURS — 2e CATÉGORIE (1) — Traitement annuel pour 1 heure de classe.	MAITRES RÉPÉTITEURS.	AGENTS du SERVICE.	OBSERVATIONS.
1867	Traitement minimum	6.000	3.000	2.400	200	150	1.600	800	(1) Les professeurs de la 1re catégorie sont les professeurs de mathématiques, de sciences physiques, chimiques et naturelles, de langue et de littérature françaises, d'histoire, de géographie, de langues vivantes et de dessin. A la 2e catégorie appartiennent l'enseignement de la calligraphie, celui du chant et celui de la gymnastique. (2) Les agents du service sont logés dans l'établissement.
	Total des augmentations triennales	2.000	2.000	1.200	100	100	800	400	
	Frais fixes ou indemnité de logement	1.000	600	600	»	»	»	(2)	
	Traitement maximum	9.000	5.600	4.200	300	250	2.400	1.200	
1877	Traitement minimum	7.000	4.000	3.000	200	150	1.800	1.000	
	Total des augmentations triennales	2.000	2.000	1.500	100	100	1.200	400	
	Frais fixes ou indemnité de logement	1.000	600	600	»	»	400	(2)	
	Traitement maximum	10.000	6.600	5.100	300	250	3.400	1.400	

Conclusion.

« L'enseignement primaire supérieur, disions-nous en 1875, est un enseignement démocratique par excellence. Il élève le niveau de l'instruction et de la moralité de la petite classe moyenne ; il appelle et il appellera de plus en plus l'élite de la classe ouvrière. Ouvrant à tous l'accès des carrières où les études purement classiques ne sont pas nécessaires, il donne satisfaction aux ambitions légitimes, sans surexciter les prétentions aveugles, aussi décevantes pour les individus que fatales à la société. » Rien n'est plus propre à justifier cette observation, nous le croyons du moins, que cette sorte d'histoire de dix ans que nous venons de résumer, et les résultats que nous ferons connaître plus loin (1) confirmeront l'utilité sociale des développements nouveaux que nous préparons.

---

(1) Voir le chapitre VIII, pages 251 et suivantes.

VI.

LES ARRONDISSEMENTS DE SCEAUX ET DE SAINT-DENIS.

Nous ne possédons pas les renseignements qui nous permettraient d'établir, pour les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, comme nous l'avons fait pour Paris, la situation scolaire comparée de 1867 et de 1877. La plupart des documents relatifs à la statistique des établissements d'enseignement primaire, publics et libres, de ces arrondissements, ont été détruits. Ceux qui subsistent manquent de précision, et nous ne pourrions pas nous y appuyer sûrement. Nous nous bornerons donc à faire le rapprochement des chiffres dont l'exactitude est incontestable.

Le manque des documents nécessaires pour établir la situation comparée des établissements scolaires des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, en 1867 et en 1877.

L'examen de la situation d'ensemble ne peut d'ailleurs présenter le même intérêt pour les deux arrondissements suburbains que pour Paris. Paris, si grand qu'il soit, forme une commune unique dont les quartiers, bien qu'habités par des populations diverses, sont solidaires entre eux et se prêtent un mutuel secours. Il n'en est pas ainsi des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis. Chaque canton, chaque commune a ses besoins propres et absolument distincts. Telles communes possèdent aujourd'hui toutes les ressources d'instruction qui leur sont nécessaires et même un peu au delà, — les plans des écoles nouvelles ayant été dressés sagement en vue du développement prévu de la population ; — telles autres, au contraire, se trouvent encore insuffisamment pourvues, sans que celles-ci puissent, en aucune façon, venir en aide à celles-là. Faire masse des unes et des autres dans un compte d'ensemble, ce serait confondre

La diversité de ressources, d'intérêts et de caractère des communes des deux arrondissements.

des intérêts essentiellement séparés. D'un autre côté, il y a peu de rapport entre le caractère général des deux arrondissements ; chacun d'eux a sa région industrielle et sa région agricole ; mais la population industrielle domine dans l'arrondissement de Saint-Denis, tandis que la population agricole l'emporte sensiblement dans celui de Sceaux. Il est impossible de soumettre à une même règle des éléments aussi dissemblables.

Il ne nous semblerait pas moins difficile de chercher une base dans la qualification de partie urbaine et de partie rurale appliquée aux différents centres d'après le chiffre relatif de la papulation, suivant la règle que le ministère de l'instruction publique a adoptée pour sa dernière statistique. Ce qui, au point de vue scolaire, détermine les besoins des diverses agglomérations d'habitants, c'est moins le nombre que le genre de vie de ceux qui les composent. Le caractère urbain ou rural peut ressortir en partie, sans doute, des résultats du recensement ; il n'en est pas la conséquence nécessaire. Classer uniformément les chefs-lieux de canton dans la partie urbaine par la seule raison qu'ils sont chefs-lieux de canton, ce serait, pour le département de la Seine, s'exposer à de graves erreurs. Quel rapport établir, par exemple, — quant aux mœurs professionnelles et aux conditions générales d'existence qui ont sur la fréquentation de l'école une influence décisive, — entre Saint-Denis et Courbevoie, entre Sceaux et Villejuif ?

Nous devons donc renoncer à une classification systématique ; et en résumant dans les états ci-après la situation, en 1877, des salles d'asile et des écoles publiques et libres de toute la zone contiguë aux fortifications de Paris qui forme le département de la Seine, nous n'avons voulu que réunir dans un tableau synoptique un certain nombre de renseignements généraux auxquels nous aurons plus tard à nous référer.

L'ensemble de la situation des salles d'asile et des écoles publiques et libres, dans les deux arrondissements, en 1877.

Les tableaux n°s 32, 33 et 34 présentent séparément la situation des salles d'asile publiques et libres, des écoles publiques et libres de garçons, et des écoles publiques et libres de filles ; le n° 35, celle des écoles publiques et libres de garçons et de filles réunies ; enfin le n° 36 contient l'état général de tous les établissements scolaires, salles d'asile et écoles, publiques et libres, de garçons et de filles des deux arrondissements.

Tableau n° 32, présentant la situation des salles d'asile, publiques et libres, dans les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, en 1877.

ARRONDISSEMENTS.	CHIFFRE de la POPULATION générale d'après le dénombrement de 1876.	NOMBRE des enfants de 2 à 6 ans, relevé en 1876.	SALLES D'ASILE.													
			PUBLIQUES.					LIBRES.				PUBLIQUES ET LIBRES.				
			NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des PLACES.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants.	
Saint-Denis .	237.852	17.633	30	3.417	1 pour 7.928 habitants.	5.167	2,17	5	1 pour 47.568 habitants.	510	0,21	35	1 pour 6.795 habitants.	5.677	2,38	
Sceaux. . .	184.191	12.084	43	3.831	1 pour 4.283 habitants.	5.196	2,82	7	1 pour 26.313 habitants.	661	0,35	50	1 pour 3.683 habitants.	5.857	3,17	
Saint-Denis et Sceaux réunis	422.043	29.717	73	7.248	1 pour 5.781 habitants	10.363	2,45	12	1 pour 35.170 habitants.	1.171	0,27	85	1 pour 4.965 habitants.	11.534	2,73	

Tableau n° 33, présentant la situation des écoles, publiques et libres, de garçons, dans les arrondissements de Saint-Denis et Sceaux, en 1877.

ARRONDISSEMENTS.	CHIFFRE de la POPULATION générale d'après le dénombrement de 1876.	NOMBRE des garçons de 6 à 14 ans, relevé en 1876.	ÉCOLES DE GARÇONS.													
			ÉCOLES PUBLIQUES.					ÉCOLES LIBRES.				PUBLIQUES ET LIBRES.			
			NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des PLACES	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement	NOMBRE des ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel corespond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants.
Saint-Denis .	237.852	15.739	46	9.605	1 pour 5.285 habitants.	8.330	3,50	35	1 pour 6.795 habitants.	2.924	1,22	81	1 pour 2.973 habitants.	11.254	4,73
Sceaux . .	184.191	13.324	53	7.087	1 pour 3.475 habitants.	6.405	3,47	22	1 pour 8.372 habitants.	2.042	1,10	75	1 pour 2.455 habitants.	8.447	4,58
Saint-Denis et Sceaux réunis	422.043	29.063	99	16.692	1 pour 4.306 habitants.	14.735	3,49	57	1 pour 7.404 habitants.	4.966	1,17	156	1 pour 2.722 habitants.	19.701	4,66

Tableau n° 34, présentant la situation des écoles, publiques et libres, de filles, dans les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, en 1877.

ARRONDISSEMENTS.	CHIFFRE de la POPULATION générale d'après le dénombrement de 1876.	NOMBRE des enfants de 6 à 14 ans relevé en 1876.	ÉCOLES DE FILLES.													
			ÉCOLES PUBLIQUES.					ÉCOLES LIBRES.				PUBLIQUES ET LIBRES.			
			NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des PLACES.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre total des habitants	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre total des habitants.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre total des habitants.
Saint-Denis	237.852	16.430	42	7.294	1 pour 5.663 habitants.	6.319	2,65	119	1 pour 1.998 habitants.	8.156	3,42	161	1 pour 1 477 habitants.	14.475	6,08
Sceaux . .	184.191	12.847	49	5.607	1 pour 3.683 habitants.	5.230	2,83	107	1 pour 1.721 habitants.	6.623	3,59	156	1 pour 1.173 habitants.	11.853	6,43
Saint-Denis et Sceaux réunis	422.043	29.277	91	12.901	1 pour 4.587 habitants.	11.549	2,73	226	1 pour 1.867 habitants.	14.779	3,50	317	1 pour 1.327 habitants.	26.328	6,23

Tableau n° 35, présentant la situation des écoles publiques et des écoles libres, de garçons et de filles, dans les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, en 1877.

ARRONDISSEMENTS.	CHIFFRE de la POPULATION générale d'après le dénombrement de 1876.	NOMBRE des enfants de 6 à 14 ans relevé en 1876.	ÉCOLES DE GARÇONS ET ÉCOLES DE FILLES. ÉCOLES PUBLIQUES. NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	ÉCOLES PUBLIQUES. NOMBRE des PLACES	ÉCOLES PUBLIQUES. NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	ÉCOLES PUBLIQUES. NOMBRE des ENFANTS INSCRITS	ÉCOLES PUBLIQUES. PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre total des habitants.	ÉCOLES LIBRES. NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	ÉCOLES LIBRES. NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	ÉCOLES LIBRES. NOMBRE des ENFANTS INSCRITS	ÉCOLES LIBRES. PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre total des habitants.	PUBLIQUES ET LIBRES. NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS	PUBLIQUES ET LIBRES. NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	PUBLIQUES ET LIBRES. NOMBRE des ENFANTS INSCRITS	PUBLIQUES ET LIBRES. PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre total des habitants.
Saint-Denis.	237.852	32.169	88	16.899	1 pour 2.733 habitants.	14.649	6,15	154	1 pour 1.544 habitants.	11.080	4,65	242	1 pour 986 habitants.	25.729	10,81
Sceaux . .	184.191	26.171	102	12.902	1 pour 1.788 habitants.	11.635	6,31	129	1 pour 1.427 habitants.	8.665	4,70	231	1 pour 793 habitants.	20.300	11,02
Saint-Denis et Sceaux réunis	422.043	58.340	190	29.801	1 pour 2.221 habitants.	26.284	6,22	283	1 pour 1.491 habitants.	19.745	4,67	473	1 pour 892 habitants.	46.029	10,00

Tableau n° 36, présentant la situation des salles d'asile et des écoles, publiques et libres, de garçons et de filles, dans les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, en 1877.

ARRONDISSEMENTS.	CHIFFRE de la POPULATION générale d'après le dénombrement de 1876.	NOMBRE des enfants, garçons et filles de 2 à 14 ans, relevé en 1876.	SALLES D'ASILE ET ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES. PUBLIQUES. NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des PLACES.	NOMBRE MOYEN des babitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants.	LIBRES. NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants.	PUBLIQUES ET LIBRES. NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE MOYEN des habitants auquel correspond chaque établissement.	NOMBRE des ENFANTS INSCRITS.	PROPORTION 0/0 entre le nombre des enfants inscrits et le nombre des habitants.
Saint-Denis. .	237.852	49.802	117	20.316	1 pour 2.032 habitants.	19.816	8,33	159	1 pour 1.495 habitants.	11.590	4,87	276	1 pour 861 habitants.	31.406	13,20
Sceaux . . .	184.191	38.255	146	16.525	1 pour 1.261 habitants.	16.831	9,13	136	1 pour 1.354 habitants.	9.326	5,06	282	1 pour 653 habitants.	26.157	14,20
Saint-Denis et Sceaux réunis	422.043	88.057	263	36.841	1 pour 1.604 habitants.	36.647	8,68	295	1 pour 1.430 habitants.	20.916	4,95	558	1 pour 756 habitants.	57.563	13,63

Les seules comparaisons qu'il soit possible de faire entre la situation de 1867 et celle de 1877.

Les seuls rapprochements que nous puissions faire entre cette situation et celle de 1866-1867 portent, d'une part, sur le nombre des établissements publics et libres, et d'autre part sur le nombre des élèves inscrits dans les établissements publics.

1° Le nombre des établissements publics et libres.

Or, si l'on examine la situation comparative des établissements publics et libres, en 1867 et en 1877, voici ce qui apparaît.

Dans l'arrondissement de Saint-Denis, le nombre des salles d'asile publiques et libres, s'est élevé de 29 à 35, soit une augmentation de 6; celui des écoles publiques et libres, de 233 à 243, soit une augmentation de 10.

L'arrondissement de Sceaux n'a pas été favorisé dans la même mesure. Il compte 14 salles d'asile de plus, mais 18 écoles de moins : 6 de garçons, 12 de filles. Cette diminution porte particulièrement sur des pensionnats qui, après avoir subi l'invasion, ont cherché à se rétablir, mais que la cherté des loyers et l'exiguïté des prix de pension consentis par les familles ont finalement empêchés de se relever.

Au total, les deux arrondissements réunis ont, en fait d'établissements publics et libres, gagné 20 salles d'asile et perdu 8 écoles.

Les établissements libres.

Le nombre des établissements libres, pris séparément, a diminué de 19 dans l'arrondissement de Saint-Denis, 3 salles d'asile et 16 écoles dont 10 de filles. Dans l'arrondissement de Sceaux, la situation est restée la même pour les salles d'asile; mais il y a 32 écoles de moins.

Les établissements publics.

La comparaison pour le nombre des établissements publics est naturellement beaucoup plus satisfaisante. Il existait, en 1877, dans les deux arrondissements réunis, 23 salles d'asile et 40 écoles publiques de plus qu'en 1867. Ces 40 écoles nouvelles se répartissaient ainsi : 19 pour les garçons, 21 pour les filles.

Si l'on considère distinctement la situation de chaque arrondissement, la comparaison est à l'avantage de l'arrondissement de Sceaux pour les salles d'asile : 14 contre 9; et à l'avantage de l'arrondissement de Saint-Denis pour les écoles : 24 contre 16.

2° Le nombre des élèves inscrits. — Les établissements libres.

Quant au nombre des élèves, nous le répétons, les documents dont nous disposons pour les établissements libres, sont trop

incomplets pour que nous puissions en rien conclure. Ce qu'on peut en tirer à titre de simple renseignement se résume ainsi :

L'effectif actuel des élèves dans les salles d'asile libres, pour les deux arrondissements, serait quelque peu supérieur à celui de 1867. C'est le même progrès qu'à Paris.

Pour les écoles libres de garçons, l'avantage, en faveur de 1867, serait d'environ 25 %, et il y aurait avantage également en faveur de 1867 pour les écoles libres de filles, mais dans une mesure beaucoup moins importante : environ 12 %.

Les établissements publics.

Nous n'avons de base de comparaison ferme entre les deux termes de la période que nous étudions, que pour la statistique des établissements publics.

Les deux arrondissements comptaient de ce chef, en 1877, 10.237 élèves de plus qu'en 1867 : 3.021 dans les salles d'asile, 3.725 dans les écoles de garçons, 3.491 dans les écoles de filles.

L'augmentation la plus considérable pour les salles d'asile appartient à l'arrondissement de Sceaux : 1.904 contre 1.117. Pour les écoles, c'est l'arrondissement de Saint-Denis qui l'emporte sur celui de Sceaux ; on y trouve une augmentation de 2.547 garçons contre 1.178, et de 2.022 filles contre 1.469.

Il est juste d'ajouter que, si le dénombrement de 1876 constate pour les deux arrondissements une égale augmentation proportionnelle de la population générale, relativement à celui de 1866, soit environ 25 %, le chiffre de la population industrielle est un peu plus élevé dans l'arrondissement de Saint-Denis que dans celui de Sceaux : ce qui implique une différence sensible dans le chiffre de la population enfantine.

Il ressort notamment de la statistique établie par les soins de la Préfecture de police (1) que le nombre des enfants mineurs employés dans les ateliers et les manufactures est actuellement de 4.398 pour l'arrondissement de Saint-Denis, tandis qu'il n'est que de 3.965 pour l'arrondissement de Sceaux.

Le tableau résumé de la comparaison du nombre des établissements, publics et libres, et du nombre des élèves inscrits dans les établissements publics.

Les tableaux ci-après (n°s 37 et 38) permettront d'embrasser dans son ensemble la comparaison : 1° du nombre des établissements publics et libres ; 2° du nombre des élèves inscrits dans les établissements publics, en 1867 et en 1877.

(1) Voir, pour les bases de cette statistique, le chapitre III, pages 133 et suivantes.

Tableau n° 37, présentant l'état comparatif du nombre des salles d'asile et des écoles publiques et libres, dans les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, en 1867 et en 1877.

ARRONDISSEMENTS.	PÉRIODES COMPARÉES.	SALLES D'ASILE			ÉCOLES					
					PUBLIQUES			LIBRES		
		PUBLIQUES.	LIBRES.	TOTAL.	de garçons.	de filles.	TOTAL.	de garçons.	de filles.	TOTAL.
SAINT-DENIS	**1867**	21	8	29	33	29	62	42	129	171
	1877	30	5	35	46	42	88	36	119	155
	Différence à l'avantage de 1867.	»	3	»	»	»	»	6	10	16
	Différence à l'avantage de 1877.	9	»	6	13	13	26	»	»	»
SCEAUX	**1867**	29	7	36	47	41	88	34	126	160
	1877	43	7	50	53	49	102	22	106	128
	Différence à l'avantage de 1867.	»	»	»	»	»	»	12	20	32
	Différence à l'avantage de 1877.	14	»	14	6	8	14	»	»	»
SAINT-DENIS et SCEAUX réunis	Différence à l'avantage de 1867.	»	3	»	»	»	»	18	30	48
	Différence à l'avantage de 1877.	23	»	20	19	21	40	»	»	»

Tableau nº 38, présentant l'état comparatif du nombre des élèves inscrits dans les salles d'asile et les écoles publiques de garçons et de filles, dans les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, en 1867 et en 1877.

ARRONDISSEMENTS.	PÉRIODES COMPARÉES.	NOMBRE DES ÉLÈVES INSCRITS		
		DANS LES SALLES D'ASILE.	DANS LES ÉCOLES	
			DE GARÇONS.	DE FILLES.
SAINT-DENIS . .	**1867**.	4.050	5.783	4.297
	1877.	5.167	8.330	6.319
	Différence à l'avantage de 1877.	1.117	2.547	2.022
SCEAUX.	**1867**.	3.292	5.227	3.761
	1877.	5.196	6.405	5.230
	Différence à l'avantage de 1877.	1.904	1.178	1.469
SAINT-DENIS et SCEAUX réunis . .	Différence à l'avantage de 1877.	3.021	3.725	3.491

Presque toutes les communes du département, — 63 sur 70, — ont part, tant à l'augmentation du nombre des établissements publics, qu'à l'accroissement de l'effectif des élèves qui les fréquentent. La guerre de 1870-1871 avait détruit ou endommagé un grand nombre d'écoles. Il a fallu les reconstruire, les réparer, et partout les travaux ont été mis à profit pour donner aux classes des proportions en rapport avec les besoins reconnus. Les communes qui ont participé aux améliorations accomplies.

Les 7 communes dans lesquelles aucune amélioration n'a été entreprise, parce que, sauf pour une seule, aucune n'était nécessaire, sont : dans l'arrondissement de Saint-Denis, Drancy; dans l'arrondissement de Sceaux, Bagneux, Chevilly, Orly, Plessis-Piquet, Rungis et Saint-Maurice, — Saint-Maurice où un projet de construction vient d'être mis à l'étude.

Le nombre et la nature des améliorations.

Au total, de 1867 à 1877, 185 opérations ont été accomplies ayant pour objet : 56 créations d'écoles ou de salles d'asile, 53 translations, 76 agrandissements partiels qui ont eu pour effet d'augmenter le nombre des places.

L'arrondissement de Saint-Denis.

On trouvera le détail de ces opérations dans les deux tableaux suivants (nos 39 et 40).

Tableau n° 39, présentant l'état des améliorations scolaires, — créations, translations et agrandissements d'établissements, — accomplies dans l'arrondissement de Saint-Denis, de 1867 à 1877.

INDICATION DES CANTONS	INDICATION DES COMMUNES.	CRÉATIONS.			TRANSLATIONS.			AGRANDISSEMENTS.			TOTAUX
		ÉCOLES DE GARÇONS.	ÉCOLES DE FILLES.	SALLES D'ASILE.	ÉCOLES DE GARÇONS.	ÉCOLES DE FILLES.	SALLES D'ASILE.	ÉCOLES DE GARÇONS.	ÉCOLES DE FILLES	SALLES D'ASILE.	
COURBEVOIE.	Asnières	»	»	»	»	1	»	1	»	»	2
	Colombes	2	2	»	»	»	»	1	1	»	6
	Courbevoie . . .	»	»	»	»	»	»	1	1	»	2
	Gennevilliers . .	1	1	1	»	»	»	1	1	»	5
	Nanterre	»	»	»	1	»	»	»	1	»	2
	Puteaux	»	»	»	1	1	1	»	»	»	3
	Suresnes	»	»	»	1	1	1	»	»	»	3
NEUILLY.	Boulogne	»	»	»	1	»	1	»	»	»	2
	Clichy	1	»	»	»	1	1	1	»	»	4
	Levallois-Perret .	1	»	»	»	»	»	»	1	1	3
	Neuilly	1	1	»	»	»	»	»	1	»	3
PANTIN.	Bagnolet	»	»	»	»	1	»	1	»	»	2
	Bobigny	»	1	»	»	»	»	1	»	»	2
	Bondy	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
	Le Bourget . . .	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
	Les Lilas	1	1	1	»	»	»	»	»	»	3
	Noisy-le-Sec . .	»	»	1	1	»	»	»	1	»	3
	Pantin	1	1	1	1	1	1	»	»	»	6
	Prés-St-Gervais .	»	»	»	1	1	1	»	»	»	3
	Romainville . .	»	»	1	1	1	»	»	»	»	3
SAINT-DENIS.	Aubervilliers . .	1	1	1	»	1	»	1	»	»	5
	La Courneuve . .	»	»	»	1	1	»	»	»	»	2
	Dugny	»	1	1	»	»	»	»	»	»	2
	Épinay	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
	Ile-Saint-Denis .	»	1	»	»	»	»	1	»	»	2
	Saint-Denis . . .	2	2	1	»	»	1	2	2	1	11
	Saint-Ouen . . .	2	2	»	»	1	»	»	»	»	5
	Stains	»	»	»	»	»	»	1	1	1	3
	Villetaneuse . .	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
	TOTAUX . .	13	14	8	9	11	7	16	10	3	91

Tableau n° 40, présentant l'état des améliorations scolaires, — créations, translations et agrandissements d'établissements, — accomplies dans l'arrondissement de Sceaux, de 1867 à 1877.

INDICATION DES CANTONS.	INDICATION DES COMMUNES.	CRÉATIONS.			TRANSLATIONS.			AGRANDISSEMENTS.			TOTAUX.
		ÉCOLES DE GARÇONS.	ÉCOLES DE FILLES.	SALLES D'ASILE.	ÉCOLES DE GARÇONS.	ÉCOLES DE FILLES.	SALLES D'ASILE.	ÉCOLES DE GARÇONS.	ÉCOLES DE FILLES.	SALLES D'ASILE.	
CHARENTON.	Bonneuil	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
	Bry-sur-Marne .	»	»	1	»	»	»	1	1	»	3
	Champigny. . .	»	»	»	1	1	1	»	»	»	3
	Charenton . . .	»	»	»	»	»	»	1	1	»	2
	Créteil	»	»	»	1	1	»	»	»	»	2
	Joinville-le-Pont	»	»	»	1	»	»	»	1	1	3
	Maisons-Alfort. .	1	1	»	»	»	»	1	1	»	4
	Nogent-s.-Marne	1	1	»	»	»	»	1	»	»	3
	Saint-Maur . . .	»	»	1	»	»	»	2	1	»	4
SCEAUX.	Antony.	»	»	»	1	»	»	»	1	»	2
	Bourg-la-Reine .	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
	Châtenay	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
	Châtillon	»	»	»	»	»	»	1	1	»	2
	Clamart	»	»	»	1	1	1	»	»	»	3
	Fontenay-aux-Roses . .	»	»	»	»	»	»	1	1	»	2
	Ivry..	1	1	»	»	»	»	1	1	»	4
	Montrouge . . .	»	»	»	1	1	1	»	»	»	3
	Sceaux.	»	»	»	»	»	»	1	1	»	2
	Vanves	»	»	»	1	1	1	1	»	»	4
VILLEJUIF.	Arcueil.	1	1	1	»	1	»	1	»	»	5
	Choisy-le-Roi . .	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
	Fresnes	»	»	»	»	»	»	1	1	»	2
	Gentilly	»	1	2	1	»	»	1	1	»	6
	Ivry	1	1	1	»	»	»	2	1	»	6
	L'Hay	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
	Thiais	»	»	»	»	»	»	1	1	»	2
	Villejuif	»	»	»	»	»	»	1	1	»	2
	Vitry.	»	»	»	»	1	1	1	»	»	3
VINCENNES.	Fontenay-sous-Bois .	»	»	»	»	»	»	1	1	»	2
	Montreuil. . .	»	»	1	2	2	»	»	»	»	5
	Saint-Mandé .	»	»	»	»	»	»	1	1	»	2
	Rosny-sous-Bois.	»	»	1	1	1	»	»	»	»	3
	Villemomble . .	»	»	»	»	»	»	1	1	»	2
	Vincennes . . .	1	1	»	»	»	»	1	»	»	3
	TOTAUX. .	6	7	8	11	10	5	27	19	1	94

L'arrondissement de Saint-Denis.

Ainsi, sur les 91 améliorations réalisées dans les 29 communes de l'arrondissement de Saint-Denis, 35, soit plus d'un tiers, concernent des créations d'établissements : 27 écoles, — 13 de garçons, 14 de filles, — et 8 salles d'asile.

27 autres opérations portent sur des translations équivalant, pour la plupart, à des créations; ce qui élève, en réalité, le nombre des créations à 62. Ces translations intéressent 20 écoles, — 9 de garçons, 11 de filles, — et 7 salles d'asile.

Enfin, parmi les agrandissements, 26 sur 29 ont porté sur les écoles : 16 de garçons et 10 de filles.

L'arrondissement de Sceaux.

Le nombre des opérations exécutées dans l'arrondissement de Sceaux est un peu plus élevé que celles de l'arrondissement de Saint-Denis : 94 au lieu de 91, pour 34 communes. Mais la part des améliorations importantes, créations et translations, est moins considérable : 47 au lieu de 62, tandis que celle des simples agrandissements est beaucoup plus forte : 47 contre 29. Ce qui s'explique, d'une part, par la raison que l'arrondissement de Sceaux était, dès 1867, mieux pourvu que celui de Saint-Denis, et d'autre part en raison de ce que, à la suite de l'occupation ennemie, on a profité, pour améliorer les locaux scolaires, de la nécessité qui s'imposait de les réparer.

Les créations proprement dites ont eu pour objet 21 établissements : 13 écoles, — 6 de garçons et 7 de filles, — et 8 salles d'asile.

Les translations ont été opérées au bénéfice de 26 établissements : 21 écoles, — 11 de garçons et 10 de filles, — et 5 salles d'asile.

Les agrandissements ont touché 47 établissements : 46 écoles, — 27 de garçons et 19 de filles, — et 1 salle d'asile.

La comparaison, pour les deux arrondissements réunis, entre 1867 et 1877 : 1° du nombre des établissements publics; 2° du nombre des places existant dans ces établissements.

En résumé, si l'on cherche à se rendre compte des progrès accomplis de 1867 à 1877, dans les deux arrondissements, quant au nombre des établissements publics et à celui des élèves qui les fréquentent, on trouve :

1° Qu'en 1867 il n'y avait, dans les arrondissements réunis de Saint-Denis et de Sceaux, que 200 établissements : 50 salles d'asile et 150 écoles, — 80 de garçons et 70 de filles ; — tandis qu'en 1877, nous en comptions 263 : 73 salles d'asiles, 190

écoles, — 99 de garçons et 91 de filles; — différence en plus, 36, soit une augmentation de 35 %;

2° Qu'en 1867, le nombre des places qui existaient dans les salles d'asile et les écoles publiques était de 27.010 : 7.342 dans les salles d'asile, 19.668 dans les écoles, — 10.080 pour les garçons, 9.588 pour les filles ; — tandis qu'en 1877, nous en comptions 37.247 : 10.363 dans les salles d'asile, 26.884 dans les écoles, — 14.735 pour les garçons, 12.149 pour les filles; — différence en plus, 10.237, soit une augmentation d'environ 40 %.

La situation en 1877.

De l'ensemble de ces améliorations, que résultait-il pour la situation de 1877 ? Les besoins scolaires des deux arrondissements étaient-ils satisfaits?

Examinons d'abord l'arrondissement de Saint-Denis.

L'arrondissement de Saint-Denis.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans les tableaux nos 35 et 32, d'après les résultats du dénombrement général de 1876, le nombre des enfants de 2 à 6 ans s'élevait, dans l'arrondissement de Saint-Denis, à 17.633, et celui des enfants de 6 à 14 ans, à 32.169.

La population d'âge scolaire et le nombre des élèves inscrits dans les établissements publics et libres.

D'autre part, au 1er mai 1877, on comptait dans les salles d'asile du même arrondissement, 5.677 élèves inscrits : 5.167 dans les salles d'asile publiques, 510 dans les salles d'asile libres. Dans les écoles il y avait, à la même époque, 25.729 élèves : 14.649 appartenant aux établissements publics de garçons et de filles, 11.080 répartis entre les établissements libres, externats et pensionnats (1). (Tableaux 32 et 35.)

Le nombre des places existant dans les établissements publics.

Enfin, le nombre des places dans les établissements publics était de 20.666 : 3.417 pour les salles d'asile, 17.249 pour les écoles ; — 9.605 pour les garçons, 7.644 pour les filles. (Tableaux 32, 35 et 36.)

---

(1) Le nombre des établissements publics et libres, écoles et salles d'asile, était de 276 : 159 établissements libres, 117 établissements publics. Sur ce nombre, il y avait 35 salles d'asile : 30 publiques, 5 libres; 241 écoles : 87 publiques, 154 libres. Les écoles libres se répartissaient en 35 écoles de garçons et 119 de filles. Les écoles publiques comprenaient 45 écoles de garçons, 42 de filles. (Tableaux 32, 35 et 36.)

Le nombre des enfants qui seraient hors de tout établissement d'éducation.

Du rapprochement de ces chiffres, il paraît d'abord ressortir :

1° Que des 17.633 enfants de 2 à 6 ans que fournit le recensement général, 11.956 n'auraient point place dans les salles d'asile, publiques ou libres, soit environ 67 % sur le total de la population enfantine de cet âge, et que sur 32.169 enfants, garçons ou filles, de 6 à 14 ans, également fournis par le dénombrement, 6.440, soit environ 20 %, ne fréquenteraient aucune école, publique ou libre;

2° Que, relativement au nombre des enfants inscrits dans les salles d'asile publiques, il y aurait un déficit de 1.750 places, tandis que, relativement au nombre des enfants inscrits dans les écoles publiques, il y aurait un excédant de places de 2 600 : 1.275 pour les garçons, 1.325 pour les filles.

L'inexactitude inévitable d'une situation d'ensemble.

Mais cette première vue donne lieu à diverses observations. L'excédant des places relevé dans les écoles publiques, portant sur la totalité des établissements de l'arrondissement, n'est qu'un relevé mathématique. En réalité, un certain nombre de places, au mois de mai 1877, n'étaient pas utilisées dans les écoles des communes de moyenne population qui, au moment où elles ont agrandi leurs bâtiments scolaires, ont dû prévoir les besoins d'un avenir prochain. Dans les grandes communes industrielles, au contraire, le nombre des places disponibles est inférieur au nombre des élèves inscrits, bien loin de l'excéder, comme on le verra ci-après par le nombre des projets qui sont actuellement en cours d'exécution ou à l'étude.

Le compte exact des enfants âgés : 1° de 2 à 6 ans; 2° de 6 à 14 ans qui reçoivent l'éducation élémentaire.

Au surplus, pour se faire une idée exacte de la situation, il faut, comme nous l'avons démontré pour Paris, commencer par rechercher les enfants âgés de 2 à 6 ans et ceux de 6 à 14 ans qui reçoivent l'éducation dans les divers établissements, publics ou libres, d'instruction primaire ou secondaire.

Or, voici comment ce compte s'établit dans l'arrondissement de Saint-Denis, d'après le relevé de l'appel nominal pour les établissements publics, et pour les établissements libres, d'après une évaluation proportionnelle.

Les enfants de 2 à 6 ans.

Les enfants de 2 à 6 ans se répartissaient entre les divers ordres d'établissements, ainsi qu'il suit :

Salles d'asile publiques	3.648
Salles d'asile libres	360
Écoles primaires libres de filles (externats et pensionnats)	1.824
Écoles primaires libres de garçons	653
Total	6.485

Quant aux enfants de 6 à 14 ans, on en comptait :

Les enfants de 6 à 14 ans.

Dans les salles d'asile publiques	1.519
Dans les salles d'asile libres	150
Dans les écoles primaires publiques de garçons	8.104
Dans les écoles primaires publiques de filles	6.179
Dans les écoles primaires libres de filles (pensionnats)	2.487
Dans les écoles primaires libres de filles (externats)	2.950
Dans les écoles primaires libres de garçons	2.209
Dans les établissements libres d'enseignement secondaire pour les garçons	2.001
Total	25.599

Le nombre des enfants de 2 à 6 ans et de ceux de 6 à 14 ans à l'éducation desquels il y aurait lieu de pourvoir.

Ce sont donc, d'une part, 6.485 enfants de 2 à 6 ans sur 17.633 et, d'autre part, 25.599 enfants de 6 à 14 ans sur 32.169, dont l'éducation est assurée dans les divers établissements d'instruction, publics ou libres.

D'où il résulte qu'il y aurait environ 11.000 enfants de 2 à 6 ans et 6.500 enfants de 6 à 14 ans aux places desquels il y aurait à pourvoir. Nous arrivons ainsi à peu près aux mêmes conclusions que tout à l'heure.

Mais ici intervient nne autre considération que nous avons déjà exposée dans l'étude de la statistique de Paris.

Le décompte à faire d'après la fréquentation réelle.

On sait que tous les enfants âgés de 2 à 14 ans ne fréquentent pas régulièrement la salle d'asile ou l'école pendant toute la durée de la période d'âge scolaire.

Le maximum de fréquentation dans les écoles.

Le maximum de fréquentation de l'école, dans l'arrondissement de Saint-Denis, est de 7 à 9 ans pour les garçons et pour

les filles. Avant 7 ans, le tiers des enfants environ paraît seul dans les classes; la proportion décroît d'un quart après 9 ans. Si, conformément aux calculs dont nous avons établi la base pour Paris, on retranche de 6.500 : 1° 2/3, soit 4.333 pour les enfants de moins de sept ans; 2° 1/4, soit 1.625, pour les enfants de plus de 9 ans, c'est-à-dire 4.333 + 1.635, ensemble 5.958, on arrive à un reste de 542 (en chiffre rond 600), soit le nombre des places nouvelles qui seraient nécessaires pour l'ensemble de l'arrondissement.

Les projets de création en cours d'exécution ou à l'étude.

Toutefois, par les raisons que nous avons rappelées tout à l'heure, il est absolument impossible de déterminer les besoins, d'après une situation d'ensemble, quand il s'agit d'un aussi grand nombre de centres de population. Ce qui ressort de l'étude détaillée des diverses communes industrielles de l'arrondissement de Saint-Denis, c'est que l'accroissement de plusieurs d'entre elles, notamment de Colombes, de Levallois-Perret, de Saint-Ouen et de Saint-Denis, rend indispensables un certain nombre de créations, de reconstructions ou d'agrandissements.

2.599 places, — 1.291 pour les garçons, 1.308 pour les filles, — sont prévues dans les travaux en cours d'exécution ou dans les projets à l'étude. Ces projets, en cours d'exécution, intéressent particulièrement les communes d'Aubervilliers et de Clichy. Ceux dont les plans sont arrêtés ou à l'étude concernent Colombes, Saint-Denis, Saint-Ouen, Épinay (1).

Ces améliorations accomplies, la situation des écoles publiques répondra aux besoins actuellement constatés.

Il ne restera plus à pourvoir qu'à l'installation de quelques classes de demi-temps, ainsi qu'on a déjà commencé à le faire à Saint-Denis et à Puteaux, pour assurer l'exécution des prescriptions de la loi du 19 mai 1874, relatives aux apprentis travaillant dans les usines et les manufactures.

Les salles d'asile.

Le développement des salles d'asile n'est pas tout à fait arrivé au même degré d'achèvement. La différence entre le nombre des enfants qui y sont inscrits et celui des enfants qui seraient en âge d'y être admis est de 11.148.

---

(1) Voir, dans la première édition, l'Annexe IV, page 656 à 673.

Mais on sait qu'un grand nombre de familles conservent leurs enfants jusqu'à l'âge où ils peuvent suivre l'école, et que parmi ceux qui vont à la salle d'asile, la fréquentation n'est régulière que de 4 à 6 ans, ce qui diminue de moitié environ l'effectif avec lequel il faut compter.

Le nombre des places actuelles est de 3.417. Il sera porté prochainement par la création de 1.083 places nouvelles à 4.500. Trois salles d'asile notamment sont en projet à Neuilly, à Bagnolet et à l'Ile-Saint-Denis (1). Le nombre des place en cours de création.

D'autre part, l'ouverture des écoles en construction permettra de recevoir environ 1.500 enfants de plus de 6 ans qui, faute de places disponibles, sont aujourd'hui maintenus dans les salles d'asile, contrairement au règlement; ce qui constitue un total de 6.000 places.

Avec ce que l'on peut attendre des établissements privés qui semblent disposés, comme à Paris, à chercher dans les écoles enfantines un moyen de relèvement, on peut considérer que les intérêts les plus pressants de la première éducation élémentaire seront sauvegardés.

Il en est de même, et dans des conditions plus satisfaisantes encore, pour l'arrondissement de Sceaux. L'arrondissement de Sceaux.

Il existait dans l'arrondissement de Sceaux, d'après le dénombrement de 1876, 12.084 enfants âgés de 2 à 6 ans, et 26.171 de 6 à 14 ans. (Tableaux 35 et 31.) La population d'âge scolaire.

Les places qui existaient dans les établissements publics étaient au nombre de 3.831 pour les salles d'asile et de 12.944 pour les écoles : 7.087 pour les écoles de garçons, 5.857 pour les écoles de filles. (Tableaux 35, 31 et 32.) Le nombre des places existant dans les établissements publics.

D'après la statistique scolaire de mai 1877, 5.857 enfants étaient inscrits dans les salles d'asile : 5.196 dans les salles d'asile publiques, 661 dans les salles d'asile libres. Le nombre des enfants inscrits dans les salles d'asile et les école publiques et libres.

---

(1) Voir, dans la première édition, l'Annexe IV, pages 656 à 673.

L'effectif des enfants inscrits dans les écoles était de 20.300 : 11.635 dans les écoles publiques, 8.665 dans les écoles libres (1).

Le nombre des enfants qui seraient hors de tout établissement d'éducation.

Ainsi, 6.227 enfants de 2 à 6 ans, sur 12.084, et 5.871 enfants de 6 à 14 ans, sur 26.171, ne se retrouveraient pas dans le compte des élèves inscrits.

Le décompte à établir.

Mais il y a lieu d'opérer le même décompte que celui que nous avons appliqué à la situation scolaire de Paris et à celle de l'arrondissement de Saint-Denis. Si, pour les enfants de 2 à 6 ans, on interroge la statistique des établissements publics et libres, on constate qu'il s'en trouvait :

Dans les salles d'asile publiques	3.882
Dans les salles d'asile libres.	494
Dans les écoles primaires libres de filles.	748
Dans les écoles primaires libres de garçons	230
TOTAL.	5.354

De même pour les enfants âgés de 6 à 14 ans. On en comptait :

Dans les salles d'asile publiques.	1.314
Dans les salles d'asile libres	167
Dans les écoles primaires publiques de garçons	6.199
Dans les écoles primaires publiques de filles.	5.073
Dans les écoles primaires libres de filles (pensionnats) .	3.800
Dans les écoles primaires libres de filles (externats) . .	1.074
Dans les écoles primaires libres de garçons.	1.754
Dans les établissements libres d'enseignement secondaire.	3.322
TOTAL.	22.703

D'où il semblerait résulter que :

Le déficit qui en ressortirait dans le nombre des places pour l'ensemble de l'arrondissement.

1° Sur 12.084 enfants âgés de 2 à 6 ans, 6.730 se trouvaient hors de la salle d'asile ; 2° sur 26.171 enfants âgés de 6 à 14 ans, 3,468 n'avaient pas accès dans les écoles.

(1) Le nombre des établissements était de 282 : 146 publics, 136 libres. Dans ce nombre on comptait 50 salles d'asile : 43 publiques, 7 libres ; 232 écoles : 103 publiques, 129 libres. Les écoles publiques se partageaient en 53 écoles de garçons et 50 de filles ; les écoles libres, en 25 écoles de garçons et 107 de filles. (Tableaux 26, 29 et 30).

Mais, en ce qui touche les écoles, pour peu que l'on se réfère aux considérations générales que nous avons déjà itérativement exposées sur la durée de la fréquentation, et qui s'appliquent à l'arrondissement de Sceaux comme à l'arrondissement de Saint-Denis, on voit aisément que les ressources d'éducation ne manquent pas, en réalité, aux enfants âgés de 6 à 14 ans qui veulent en profiter.

La situation réelle. Les écoles.

Si dans quelques communes, telles que Vincennes (section du centre), Saint-Maurice et Arcueil, les établissements publics ne réunissent pas les conditions d'hygiène indispensables, si dans quelques autres, comme Nogent-sur-Marne, Saint-Maur, Fontenay-aux-Roses, Issy, Fontenay-sous-Bois, Choisy-le-Roi, le développement de la population et les distances à parcourir exigent des constructions complémentaires, les projets qui sont en cours de réalisation ou d'étude et qui fourniront environ 1.554 places nouvelles, — 658 pour les garçons, 896 pour les filles, — répondront à toutes les nécessités présentes (1).

Les créations en projet.

Nous avons même lieu d'espérer qu'aucune dépense spéciale ne sera à faire immédiatement pour assurer l'instruction des apprentis travaillant dans les ateliers ou les manufactures, les locaux actuels pouvant être provisoirement utilisés à cet effet pour des cours spéciaux ouverts après les heures réglementaires des classes.

Quant aux salles d'asile, si aux places rendues disponibles par l'ouverture des classes ou des écoles nouvelles on ajoute celles qui sont comprises dans les améliorations qui s'exécutent ou qui doivent prochainement s'exécuter, soit environ 781, on arrive à un total de près de 6.000 places, moitié du chiffre de la population enfantine de 2 à 6 ans.

Les salles d'asile. Les créations de places nouvelles.

Les réformes pédagogiques ont suivi le progrès des améliorations matérielles. L'enseignement mutuel avait jeté dans les communes suburbaines, comme à Paris, de profondes racines. Les résultats en étaient d'autant plus insuffisants que la difficulté de trouver et de former des moniteurs était plus grande. Sur les

Les améliorations dans la direction des études. L'enseignement mutuel dans les communes suburbaines en 1867.

---

(1) Voir, dans la première édition, l'Annexe IV, pages 656 à 664.

150 écoles qui existaient en 1867, 80, c'est-à-dire plus de moitié, n'avaient qu'un maître ou qu'une maîtresse; 44 en comptaient deux. Les 26 autres qui, pour la plupart, étaient dirigées par des congréganistes, en avaient seules 3 ou plus de 3. Au fur et à mesure que les locaux ont été agrandis ou que des constructions nouvelles se sont élevées, les cadres du personnel enseignant se sont accrus, conformément aux prescriptions de l'*Organisation pédagogique* (1).

L'application des prescriptions de l'*Organisation pédagogique.*

C'est l'avantage de l'*Organisation pédagogique*, ainsi que nous l'avons établi, qu'elle se prête à toutes les nécessités. Dans les écoles où le nombre trop restreint des élèves ne permet pas d'exiger un maître pour chacun des trois degrés qui correspondent aux trois périodes du développement régulier des facultés de l'enfant, le maître unique peut partager son enseignement et sa surveillance de telle sorte qu'aucun cours ne soit en souffrance. A plus forte raison doit-il en être ainsi dans les écoles qui possèdent au moins deux maîtres, l'adjoint étant chargé du cours élémentaire, tandis que l'instituteur dirige les deux autres, plus rapprochés par le degré du savoir et de l'aptitude. Ainsi, quel que soit le nombre des élèves, les principes de l'*Organisation pédagogique* sont applicables; ils sont appliqués effectivement dans toutes les écoles du département.

Mais nous n'en devions pas moins poursuivre l'établissement du fonctionnement régulier des trois cours pourvus chacun d'un maître spécial dans toutes les communes où l'insuffisance de la population scolaire ne justifiait pas une exception formelle; et les communes, aidées d'ailleurs par les subventions du département, se sont associées à cet effort.

L'augmentation du nombre des classes et des maîtres, de 1867 à 1877.

Sur les 190 écoles publiques ouvertes en 1877, 78 comptaient de 3 à 7 maîtres ou maîtresses; 60 en avaient 2. Il n'en restait donc que 52, dont 5 écoles mixtes, qui n'eussent qu'une classe. Le tableau suivant (n° 41) permettra de mesurer d'un coup d'œil le progrès accompli depuis 1867.

---

(1) Voir, dans la première édition, l'Annexe V, pages 688 à 695.

Tableau n° 41 indiquant le nombre des classes existant dans les écoles publiques de garçons et de filles des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, en 1867 et en 1877.

ARRONDISSEMENTS.	INDICATION DES ANNÉES COMPARÉES.	ÉCOLES DE GARÇONS. NOMBRE DES ÉCOLES							ÉCOLES DE FILLES. NOMBRE DES ÉCOLES						
		A 7 CLASSES.	A 6 CLASSES.	A 5 CLASSES.	A 4 CLASSES.	A 3 CLASSES.	A 2 CLASSES.	A 1 CLASSE.	A 7 CLASSES.	A 6 CLASSES.	A 5 CLASSES.	A 4 CLASSES.	A 3 CLASSES.	A 2 CLASSES.	A 1 CLASSE.
SAINT-DENIS.	1866-1867	»	1	»	4	4	5	19	»	1	1	3	4	8	12
	1876-1877	2	7	2	4	6	13	12	1	4	2	2	10	13	10
SCEAUX	1866-1867	»	»	»	»	3	16	28	»	»	»	»	5	15	21
	1876-1877	»	»	1	6	13	17	16	»	»	»	3	15	17	14
SAIT-DENIS et SCEAUX réunis.	1866-1867	»	1	»	4	7	21	47	»	1	1	3	9	23	33
	1876-1877	2	7	3	10	19	30	28	1	4	2	5	25	30	24

Le perfectionnement du matériel technique.

En même temps que l'aménagement des locaux scolaires était adapté à l'enseignement simultané, les classes recevaient le matériel technique nécessaire pour soutenir l'action des méthodes, et aujourd'hui il n'est pas une école qui ne soit munie des cartes et des tableaux indispensables à la bonne direction des études.

L'enseignement de matières complémentaires. — L'application de la méthode Frœbel dans les salles d'asile.

Le développement des matières d'enseignement complémentaire a suivi. D'année en année, le dessin, le chant, la gymnastique ont pris place dans les programmes. D'un autre côté, dans la construction de toutes les salles d'asile nouvelles, une classe spéciale a été aménagée pour servir à l'application des procédés de la méthode Frœbel, mise en harmonie avec les principes de la méthode française.

Les progrès à réaliser dans la diminution des effectifs des classes.

Toutefois un progrès important reste à poursuivre. Même dans les écoles nouvelles, les locaux de classe sont trop spacieux et les effectifs d'élèves qu'ils sont destinés à recevoir trop considérables. Les divisions des cours élémentaires notamment comprennent dans presque toutes les communes populeuses cent ou près de cent enfants; ce sont là des conditions d'éducation essentiellement défectueuses. On compte trop sur les absences ; la fréquentation régulière ne sera assurée que du jour où chaque enfant aura à l'école une place qui lui soit propre, si bien que son absence se trouve signalée par le fait seul que sa place reste vide. C'est le résultat que permettra d'obtenir le mobilier des tables à deux places ou à une place; et nous devons le dire, les communes suburbaines se sont intelligemment prêtées à appliquer ce système dans les constructions récentes.

Il est vrai que la diminution de l'effectif des classes a pour conséquence nécessaire l'augmentation du nombre des maîtres. Mais le département a de tout temps secondé, sous ce rapport, la bonne volonté des Conseils municipaux. Jamais son assistance n'a été plus large; il suffit que les communes s'imposent un sacrifice proportionnel à leurs ressources pour obtenir une subvention. Quelques-unes ont donné l'exemple. Nous espérons qu'elles entreront toutes sans hésiter dans cette voie. Des améliorations sont dès aujourd'hui possibles et très-désirables, à Saint-Denis, à Puteaux, à Colombes, à Levallois-Perret, à Ivry, à Issy et à Montreuil-sous-Bois.

Signalons, en terminant, le développement des classes du soir. Non-seulement le nombre des élèves s'est accru dans une proportion notable; — il était de 5.640 en 1867, et en 1877 de 9.595; — mais, de même qu'à Paris, bien que dans une proportion moins sensible, les illettrés sont devenus la minorité. Les classes d'adultes.

Sur 4.531 élèves présents, dans l'arrondissement de Sceaux, — 3.224 hommes, 1.307 femmes, — il n'y en avait que 518, — 337 hommes, 181 femmes. — qui se fussent présentés ne sachant ni lire ni écrire; et à la fin de l'année scolaire, 394 étaient pourvus de ces connaissances fondamentales. La proportion était la même dans l'arrondissement de Saint-Denis.

Au fur et à mesure que diminuait le nombre de ces retardataires qui embarrassaient la marche de l'enseignement, les maîtres ont pu élever progressivement le niveau des cours. Des notions pratiques de comptabilité et de géométrie ont été ajoutées avec succès aux programmes des leçons.

L'association qui s'était formée en 1868, sous le nom d'*Union scolaire de l'arrondissement de Sceaux,* dans le but d'encourager les efforts des adultes, a puissamment contribué à ces résultats. L'oganisation nouvelle qui vient d'être appliquée à Paris et que les communes suburbaines appliqueront dans la mesure compatible avec leurs besoins, achèvera de donner aux classes du soir, qu'elles entretiennent avec un zèle louable, une direction encore mieux appropriée à tous les intérêts.

VII.

LA SITUATION DE L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT. — LES BUDGETS.

La situation comparative, pour l'ensemble du département de la Seine, en 1867 et 1877, et l'indication des ressources avec lesquelles les progrès ont été accomplis.

Nous pouvons maintenant embrasser dans un coup d'œil d'ensemble la situation scolaire du département de la Seine en 1867 et en 1877, et nous rendre compte des ressources qui ont permis de réaliser les progrès constatés.

Le tableau résumé de la situation comparative de 1867 et 1877.

Le tableau ci-après présente en regard la situation scolaire aux deux termes de la période décennale que nous avons étudiée.

Les bases mathématiquement exactes nous manquant pour établir l'effectif des élèves dans les établissements des communes suburbaines en 1867, nous ne donnons les chiffres produits pour cette époque qu'à titre de renseignements d'une sérieuse vraisemblance.

D'autre part, depuis le mois de mai 1877, le nombre des établissements et celui des élèves s'est naturellement modifié dans une assez large mesure.

Sous la réserve de ces deux observations, on trouvera réunis avec précision dans le tableau n° 42 tous les éléments utiles de comparaison entre la situatiun de 1867 et celle de 1877, tant pour les écoles primaires élémentaires que pour les écoles primaires supérieures et les cours d'adultes : 1° à Paris; 2° dans l'arrondissement de Saint-Denis; 3° dans l'arrondissement de Sceaux; 4° dans l'ensemble du département.

Tableau n° 42, présentant la situation comparative des établissements publics et libres, — dans le département de

		SALLES D'ASILE.						ÉCOLES		
		NOMBRE des SALLES D'ASILE			NOMBRE DES ÉLÈVES DES SALLES D'ASILE.			NOMBRE des ÉCOLES		
		PUBLIQUES.	LIBRES.	ENSEMBLE.	PUBLIQUES.	LIBRES.	ENSEMBLE.	PUBLIQUES.	LIBRES.	ENSEMBLE.
Ville de Paris.	**1866-1867** . . .	83	37	120	13.598	2.487	16.085	220	1.151	1.371
	1876-1877 . . .	110	36	146	22.837	3.881	26.718	285	973	1.258
Arrondissement de Saint-Denis.	**1866-1867** . . .	23	8	31	4.050	491	4.541	62	168	230
	1876-1877 . . .	30	5	35	5.167	510	5.677	88	154	242
Arrondissement de Sceaux.	**1866-1867** . . .	27	7	34	3.292	506	3.798	88	163	251
	1876-1877 . . .	43	7	50	5.196	661	5.857	102	129	231
TOTAL du département de la Seine.	**1866-1867** . . .	133	52	185	20.940	3.484	24.424	370	1.482	1.852
	1876-1877 . . .	183	48	231	33.200	5.052	38.252	475	1.256	1.731

salles d'asile, écoles primaires élémentaires, écoles primaires supérieures, cours d'adultes, Seine, en 1867 et en 1877.

PRIMAIRES. NOMBRE DES ÉLÈVES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES — PUBLIQUES.	LIBRES.	ENSEMBLE.	ÉCOLES primaires supérieures. — NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DES ÉLÈVES.	COURS publics d'adultes. — NOMBRE DES COURS.	NOMBRE DES ÉLÈVES.	COURS spéciaux de dessin pour les adultes. — NOMBRE DES COURS.	NOMBRE DES ÉLÈVES.	TOTAL DU NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS — PUBLICS.	LIBRES.	ENSEMBLE.	ÉLÈVES. — ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.	ÉTABLISSEMENTS LIBRES.	ENSEMBLE.
60.390	79.225	139.615	2	1.735	95	12 920	32	3.790	432	1.188	1.620	92.433	81.712	174.145
93.157	75.572	168.729	5	3.349	108	11.268	45	7.794	553	1.009	1.562	138.405	79.453	217.858
10.080	11.450	21.530	»	»	54	3.137	»	»	139	176	315	17.267	11.941	29.208
14.649	11.080	25.729	»	»	85	5.064	»	»	203	159	362	24.880	11.590	36.470
8.988	11.242	20.230	»	»	65	2.503	»	»	180	170	350	14.783	11.748	26.531
11.635	8.665	20.300	»	»	91	4.531	»	»	236	136	372	21.362	9.326	30.688
79.458	101.917	181.375	2	1.735	214	18.560	32	3.790	751	1.534	2.285	124.483	105.401	229.884
119.441	95.317	214.758	5	3.349	284	20.863	45	7.794	992	1.304	2.296	184.647	100.369	285.016

Le nombre des élèves.

Ainsi, en mai 1877, le nombre des élèves, tant des salles d'asile et des écoles primaires élémentaires, publiques et libres, que des écoles primaires supérieures et des classes d'adultes publiques, était, pour le département, de 285.016 (1). En 1867, d'après les indications que nous possédons, ce chiffre était vraisemblablement, tant dans les classes du jour que dans celles du soir, de 229.884.

En distinguant les établissements publics des établissements libres, — les évaluations pour les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis étant toujours subordonnées pour 1867 aux mêmes réserves, — on trouve que, en 1877, les établissements libres du département comptaient 100.369 élèves, et les établissements publics 184.647, tandis qu'en 1867, il y avait dans les établissements libres 105.401 élèves et dans les établissements publics 124.483.

Le nombre total des établissements. Le nombre relatif des établissements publics et des établissements libres.

Le nombre total des établissements, publics et libres, s'est élevé de 2.285 à 2.296.

Considérés séparément, les établissements publics et les établissements libres donnent ce résultat : établissements publics : 992 en 1877, 751 en 1867 ; différence en plus 241 ; établissements libres : 1.304 en 1867, 1.534 en 1877 ; différence en moins, 230.

Dans l'ensemble de ces progrès généraux, il convient de relever spécialement la reconstruction du Collége Chaptal, l'agrandissement de l'École Turgot, la création des Écoles Colbert, Lavoisier, J.-B. Say, celle de l'École des apprentis du boulevard de La Villette, enfin les Écoles normales des instituteurs et des institutrices.

Les crédits consacrés à ces améliorations.

A l'aide de quelles ressources ces améliorations ont-elles été accomplies, et quelle a été l'importance des sacrifices extraordinaires qu'elles ont coûtés tant à la Ville de Paris qu'au département ?

---

(1) Une erreur d'impression a porté à 291,075 le nombre total des élèves du département dans la conclusion de notre Mémoire de 1875. Le chiffre résultant des éléments contenus dans le Mémoire était de 286,689. La différence avec le total constaté en 1877 s'explique par l'exactitude plus rigoureuse des registres d'inscription, surtout en ce qui concerne les classes d'adultes.

Quelle a été, d'autre part, de 1867 à 1877, l'augmentation des budgets ordinaires de l'instruction primaire dans les diverses communes du département de la Seine ?

C'est ce qui nous reste à faire connaître.

L'ensemble des dépenses imputées sur les budgets extraordinaires, de 1867 à 1877, pour les constructions et les améliorations d'écoles, s'élève, en chiffres ronds, à 58.000.000 de francs, (chiffre exact 58.398.926 fr. 12 c.), 43.000.000 francs pour la Ville de Paris, 15.000.000 francs (chiffre exact : 14.807.756 fr. 13 c.) pour les 70 communes suburbaines.

Les dépenses extraordinaires de l'instruction primaire à Paris, et dans le département, de 1867 à 1877.

Voici comment ces chiffres d'ensemble se décomposent :

Les dépenses extraordinaires propres à la Ville de Paris comprennent :

Les dépenses extraordinaires propres à la Ville de Paris.

Pour les salles d'asile et les écoles primaires élémentaires . . . . Fr.	33.372.051 90
Pour l'enseignement primaire supérieur (Collége Chaptal et Écoles primaires supérieures).	10.219.118 09
Total . . . . . . Fr.	43.591.169 99

Les ressources affectées à ces dépenses comprennent :

Les ressources affectées à ces dépenses.

1° Pour la période de 1867 à 1870 :

4.903.571 fr. 20 c. affectés à la construction de salles d'asile et d'écoles élémentaires, et qui ont été payés au moyen d'annuités échelonnées de 1876 à 1877, ci . . . . Fr.	4.903.571 20 (1).
A reporter. . . Fr.	4.903.571 20

(1) Cette somme représente les dépenses faites directement par la Ville, par prélèvement sur ses budgets, pour construction d'écoles et de salles d'asile de 1867 à 1870. Mais pendant cette même période, un certain nombre d'établissements ont été installés dans des immeubles pris en location. La somme des loyers de ces immeubles s'élève à 408.172 fr. 78 c.

Report. . . .	4.903.571 20	
8.522.363 francs affectés à la construction ou à la reconstruction des établissements d'enseignement primaire supérieur (Collége Chaptal, Écoles Turgot et Colbert), ci	8.522.363 »	
2° Pour la période de 1870 à 1877 :		
28.468.480 fr. 70 c. alloués pour la construction ou la reconstruction des salles d'asile et des écoles primaires élémentaires, ci . .	20.468.480 70 (1)	
1.696.755 fr. 09 c. affectés au développement des écoles primaires supérieures, ci	1.696.755 09	
Total égal. . . . . Fr.		43.591.169 89 (2)

Les dépenses extraordinaires afférentes aux autres communes du département.

Les dépenses afférentes aux 70 communes suburbaines comprennent :

10.184.096 francs fournis par les communes, ci . . . . Fr.	10.184.096 »
4.623.660 fr. 13 c. alloués sur les fonds départementaux, ci	4.623.660 13
Total . . . . . Fr.	14.807.756 13

(1) Voir notre Mémoire en date du 1er mai 1877. La somme des crédits alloués, à cette époque, au service scolaire, s'élevait à 25.165.235 fr. 79 c. Depuis cette époque, deux crédits nouveaux ont été ouverts : l'un, de 4.000.000 de francs prélevés sur l'emprunt de 1876 (délibération du Conseil municipal du 23 octobre 1877), pour la construction de salles d'asile et d'écoles primaires élémentaires ; l'autre, de 1.000.000 de francs prélevés sur la réserve du budget de 1877 (délibération du même jour), pour la construction de l'école primaire supérieure du Trône. — Tous ces crédits sont aujourd'hui épuisés.

(2) On trouvera dans notre Mémoire précité du 1er mai 1878, l'indication des établissements qui ont été édifiés sur des terrains municipaux.

Les ressources fournies par les communes ont été prélevées, pour partie, sur les fonds extraordinaires des budgets communaux, et pour partie, produites par des emprunts spéciaux.

Les ressources affectées à ces dépenses. — Les ressources communales.

Quant aux fonds départementaux, on sait qu'aux termes de l'article 14 de la loi du 10 avril 1867, combiné avec l'article 40 de la loi du 15 mars 1850, les départements, en cas d'insuffisance des ressources communales, sont autorisés à s'imposer de 3 centimes spéciaux pour subvenir aux besoins de l'instruction primaire. De 1867 à 1871, les 3 centimes avaient été régulièrement perçus; mais le produit n'en avait été affecté au service de l'enseignement que jusqu'à concurrence de 1 centime 1/2. En vertu de l'article 8 de la loi sur les conseils généraux, le surplus était appliqué aux autres dépenses du budget ordinaire du département. Depuis 1871, le produit des 3 centimes a été intégralement réservé aux écoles, et c'est ainsi que le département a pu venir en aide aux communes sous la forme de subventions qui, chaque année, ne se sont pas élevées à moins de 500 à 600.000 francs.

Les subventions du département.

Grâce à ces sacrifices prolongés, la situation scolaire est devenue relativement bonne, à peu d'exceptions près, dans les communes des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux.

Les résultats.

Il n'en est pas encore de même pour Paris. Toutes les écoles sont encombrées, et dans certains quartiers excentriques, nous l'avons vu, les places font défaut. En outre, il existe dans les quartiers du centre de vieux bâtiments qui, un jour ou l'autre, seront à reconstruire. D'autre part, notre système d'enseignement primaire supérieur n'est pas complet.

Toutefois, ce n'est pas seulement sur ce qui reste à faire, c'est aussi sur ce qui a été fait qu'il convient, pour être juste, de mesurer l'œuvre accomplie. Quelle que soit l'importance des améliorations qu'il est sage de prévoir et utile de préparer, on peut dire que le moment n'est pas éloigné où la Ville de Paris n'aura plus à s'imposer des sacrifices extraordinaires pour procurer à tous ses enfants le bienfait de l'éducation primaire. Il restera toujours, sans doute, à mettre l'extension des établissements d'instruction publique en rapport avec les accroissements de la population. Mais ces dépenses d'ordre général rentrent dans la catégorie des travaux réguliers, et elles sont l'honneur d'une grande cité, jalouse d'assurer le développement normal

des institutions qui concourent entre toutes au progrès des lumières et de la moralité.

L'augmentation des budgets ordinaires.

Ajoutons que, pendant cette période de dix années, les ressources du budget ordinaire ont été progressivement élevées au niveau des besoins, dans toutes les communes du département.

Les arrondissements suburbains.

En 1867, le total des crédits ordinaires alloués au service des écoles, dans les deux arrondissements suburbains, ne dépassait pas 326.000 francs (chiffre exact : 326.067 francs) : 188.944 francs pour l'arrondissement de Saint-Denis, 137.123 francs pour l'arrondissement de Sceaux.

En 1877, le chiffre du budget de l'instruction primaire de la commune de Saint-Denis était à lui seul supérieur au chiffre des anciens budgets de toutes les communes réunies de l'arrondissement de Sceaux; et l'ensemble des crédits spéciaux à l'instruction primaire, dans les deux arrondissements, atteignait 1.408.651 francs, soit plus de quatre fois ce qu'il était en 1867.

A Paris, de 5.925.332 francs, notre budget ordinaire a été porté à 10.651.546 francs, toutes dépenses comprises, soit une augmentation de près de 50 %.

VIII.

LES RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT.

La difficulté d'apprécier les effets immédiats de l'instruction.

Après avoir fait connaître les efforts de toute nature déployés en vue du développement de l'instruction primaire, à Paris et dans le département de la Seine, de 1867 à 1877, on est tout naturellement amené à se demander si les résultats ont répondu à ces efforts.

En matière d'éducation, les meilleurs effets sont les plus lents à se produire. C'est seulement lorsque la génération qui grandit aujourd'hui dans les écoles sera arrivée à l'âge mûr qu'on pourra reconnaître si le niveau des intelligences et des caractères s'est élevé, si cet ensemble de vertus privées qui constitue la vigueur morale d'un peuple s'est affermi ; et bien des années se passeront, sans doute, avant que ces progrès ne soient définitivement entrés dans les mœurs.

L'enseignement primaire, tel qu'il est constitué à Paris, répond-il aux besoins de la population à laquelle il est destiné?

Mais si les effets moraux de l'éducation primaire ne sauraient être immédiatement sensibles, il est permis dès aujourd'hui, et il ne paraîtra peut-être pas sans intérêt d'examiner dans quelle mesure l'enseignement populaire, tel qu'il est constitué à Paris, s'applique à ceux auxquels il est destiné, quel profit on en tire, et si ce profit enfin est conforme aux besoins de la population qui le recueille.

Les documents sur lesquels repose notre enquête.

C'est dans le témoignage même des élèves de nos écoles que ous chercherons les éléments des réponses à ces questions, dont la solution touche à l'intérêt social le plus grave.

On sait qu'à son entrée dans la salle d'asile, l'école, le cours d'apprentis ou d'adultes, tout élève est immatriculé sur un

registre où sont réunies les informations relatives à ses nom, prénoms, âge, ainsi qu'au domicile et à la profession de ses parents. On sait aussi que, dans l'appel nominal auquel il a été procédé dans toutes les classes au mois de mai 1877, note a été prise de toutes les absences et de leurs causes. Nous possédons ainsi, avec les garanties d'exactitude les plus complètes, des renseignements circonstanciés, non-seulement sur le chiffre de nos effectifs d'admission et de fréquentation, mais encore sur la condition sociale de ceux qui les composent.

Nous connaissons, d'autre part, les résultats des examens du certificat d'études primaires depuis l'origine de l'institution, c'est-à-dire depuis 1869; et, aux derniers examens, les jeunes candidats ayant eu, dans l'épreuve de la rédaction, à indiquer, les uns, l'emploi qu'ils comptaient faire, à leur majorité, des livrets de Caisse d'épargne attribués aux élèves les plus méritants de chaque école; les autres, la profession qu'ils se proposaient d'embrasser, nous avons pu apprécier, par leur propre déclaration, exprimée à l'improviste, la direction de leurs sentiments et de leurs idées.

Les mêmes indications ont été recueillies au sujet des candidats aux bourses municipales des écoles primaires supérieures.

Enfin, les archives du Collége Chaptal et de l'École Turgot nous ont fourni des documents précis sur la destination des élèves sortis de ces établissements depuis dix ans.

Il ne nous est donc pas impossible de nous rendre compte de la condition de ceux qui participent au bienfait de l'enseignement primaire, de l'empressement avec lequel on recherche cet enseignement et des résultats qu'il produit.

Les conditions de naissance et de fortune des familles qui bénéficient des dépenses faites pour la création et l'entretien des établissements publics d'enseignement primaire.

Ce qu'on est tout d'abord intéressé à savoir, c'est si les familles qui profitent des dépenses faites pour la création et l'entretien des établissements publics d'enseignement primaire élémentaire, sont bien celles qui, en raison de leur condition de naissance, de domicile et de fortune, doivent en bénéficier.

Les conditions de naissance. Les élèves des salles d'asile et des écoles primaires élémentaires.

Quand il s'agit de communes d'un rayon restreint, il y a peu de chances d'abus dans l'exercice des droits que donnent la naissance et le domicile. Le plus souvent ceux-là seuls habitent le territoire de la commune, qui y sont nés, et les forains, comme on les appelle, sont l'exception. Il n'en est pas de même

dans les grandes villes ouvertes à tous les courants de la circulation. On connaît la qualification de nomades appliquée aux Parisiens. Elle n'est rien moins que justifiée en ce qui touche la population qui recherche les avantages de notre enseignement public. Tandis que, pour l'arrondissement de Saint-Denis et l'arrondissement de Sceaux, par exemple, la proportion des élèves des salles d'asile et des écoles primaires, nés dans la commune, atteint à peine 50 %, elle est, à Paris, de près de 80 0/0.

Le tableau suivant donne, pour l'ensemble du département, la proportion exacte des enfants qui sont nés : dans la commune de l'école qu'ils fréquentent, dans une autre commune du département de la Seine, ou en pays étranger (1).

[Tab]leau n° 43, indiquant la proportion 0/0 des élèves des salles d'asile et des écoles pri[m]aires élémentaires : 1° de la ville de Paris ; 2° de l'arrondissement de Saint-Denis ; [3°] de l'arrondissement de Sceaux, nés dans la commune de l'école qu'ils fréquentent, [da]ns une autre commune du département de la Seine, dans un autre département, ou [da]ns les pays étrangers.

	ÉLÈVES NÉS DANS LA COMMUNE.	ÉLÈVES NÉS DANS UNE AUTRE COMMUNE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.	ÉLÈVES NÉS DANS UN DÉPARTEMENT AUTRE QUE CELUI DE LA SEINE.	ÉLÈVES NÉS EN PAYS ÉTRANGERS.
[Vi]lle de Paris	79,09	2,83	16,86	1,22
[Ar]rondissement de Saint-Denis . . .	47,71	32,32	17,80	2,17
[Ar]rondissement de Sceaux	50,79	31,66	17,02	0,53

Les élèves des établissements d'enseignement primaire supérieur et des cours d'adultes.

Appplíqué aux établissements d'enseignement primaire supérieur et aux classes d'adultes, le rapport ne diffère pas sensiblement.

Pour le Collége Chaptal et les écoles supérieures réunis, il s'établit ainsi : 64,41 % d'élèves nés à Paris ; 5,64 % d'élèves

(1) Voir, dans la première édition, l'Annexe I, pages 1 à 260.

nés dans le département de la Seine; 24,16 °/₀ d'élèves nés dans d'autres départements que celui de la Seine; et enfin, 5,79 °/₀ d'étrangers. Si l'on distingue le Collége Chaptal des écoles supérieures, la proportion °/₀ des enfants parisiens de naissance n'est plus, pour Chaptal, que de 57,40, comme il fallait s'y attendre, l'internat puisant toujours ses éléments de recrutement dans un milieu plus étendu. Elle s'élève, au contraire, pour les écoles supérieures, à 68,91 et atteint presque le chiffre relevé dans les salles d'asile et les écoles élémentaires.

Dans les cours d'adultes, nous avons pris comme spécimen les classes de dessin, parce que le caractère plus stable de leur clientèle offre une base d'appréciation plus solide. Sur les 7.794 élèves inscrits, hommes ou femmes, 70,91 °/₀ appartenaient à la ville de Paris par leur naissance, 3,34 au département de la Seine, 22,21 aux autres départements; 3,63 étaient nés à l'étranger.

On peut donc affirmer d'après ces chiffres que ce sont bien des Parisiens qui, en très-grande majorité, jouissent du bénéfice des dépenses que la ville de Paris consacre au développement des établissements d'instruction dont elle a la charge.

Les conditions de fortune.

Mais à quelles familles Parisiennes ces dépenses profitent-elles? Le relevé que nous avons fait sur ce point porte sur 2.530 familles, — celles dont les enfants ont concouru, soit pour les bourses des écoles supérieures, soit pour le certificat d'études primaires : ce sont les élèves dont le séjour à l'école a été le plus prolongé, et pour lesquels, conséquemment, la famille a fait le plus grand sacrifice de temps, le seul sacrifice qui lui soit demandé aujourd'hui, puisque les établissements d'instruction primaire élémentaire de la ville de Paris sont entièrement gratuits. Les résultats de notre enquête, embrassant une sorte d'élite, sont, à plus forte raison, applicables à la masse. Il est peu vraisemblable, en effet, que les parents dont les enfants quittent l'école trop tôt pour recueillir tout le profit des études qu'on y peut faire, soient dans une condition de fortune relativement plus aisée que ceux qui les laissent sur les bancs des classes jusqu'à l'âge normal de l'entrée en profession.

La proportion 0/0 des diverses professions des familles dont les enfants fréquentent les établissements d'instruction primaire

Ces 2.530 enfants se partageaient en 581 garçons, candidats aux bourses dans les écoles supérieures, et 1.949 filles ayant pris part aux examens du certificat d'études primaires. Or, parmi

les 581 familles de ces jeunes garçons, 3 % environ exercent une profession dite libérale; le petit commerce et les emplois inférieurs dans les administrations publiques ou privées sont représentés, au contraire, par une proportion de 23 %; les états manuels par une proportion de 74 %.

Pour les 1.949 jeunes filles, le rapport des parents classés dans la catégorie des professions libérales est de 5 %, celui des employés subalternes ou des petits commerçants de 33 %, celui des états manuels de 62 %. Encore faut-il remarquer que les enfants des familles qui forment, en presque totalité, la catégorie des professions libérales, proviennent des écoles libres, c'est-à-dire des écoles payantes, comprises dans l'ensemble de ce relevé.

On est donc en droit de conclure aussi, sur ce point, que les dépenses scolaires de la Ville de Paris sont appliquées aux enfants appartenant à la classe sociale pour laquelle l'école publique est faite.

Le fruit des dépenses faites pour la diffusion de l'instruction.

Reste la troisième question. Ces dépenses sont-elles fructueuses? Ceux dont elles ont pour objet d'assurer l'éducation les mettent-ils à profit? On en pourra juger : 1° par la statistique de la fréquentation ; 2° par les résultats des examens; 3° par la constitution des cadres des écoles.

La statistique de la fréquentation.

A la suite de l'appel nominal qui a été fait dans toutes les classes au mois de mai 1877, sur un total de 93.157 élèves inscrits, il a été constaté 3.399 cas d'absences non justifiées par des raisons de force majeure, soit une moyenne proportionnelle de 3,64 %. Le rapport établi séparément pour les écoles de garçons et les écoles de filles atteignait 4,21 % pour les filles ; il n'était que de 3,13 % pour les garçons. Les filles n'avaient quelque avantage sur les garçons que dans quatre arrondissements, les 1er, 8e, 5e et 6e. Ce qui s'explique par les services que la jeune fille, dès qu'elle est arrivée à l'âge de raison, commence à rendre dans la maison domestique. Peut-être, toutefois, les familles de certains quartiers qui comptent au nombre des plus aisées, poussent-elles jusqu'à un abus regrettable le parti qu'elles tirent de leurs enfants. Dans aucun arrondissement, d'ailleurs, le chiffre des absences non justifiées, soit pour les garçons soit pour les filles, ne s'élevait au-dessus de 6,50 % ; c'est-à-dire que le nombre des présences était au minimum de 93 % ; et dans la comparaison d'en-

semble, les arrondissements de la périphérie ne tiennent pas le dernier rang.

Le maximum des présences dans les écoles de Paris, comparé au maximum des présences dans les écoles de l'arrondissement de St-Denis et de Sceaux.

Ce résultat, satisfaisant en lui-même, est meilleur encore quand on le compare à celui des communes suburbaines. Dans les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, la proportion des absences non justifiées était, à la même époque, pour les écoles de garçons, de 8,54 %, pour les filles, de 11.46, soit en moyenne 9.82.

La statistique du vagabondage.

Ces proportions sont bonnes à rapprocher des chiffres que fournit la statistique du vagabondage. Il y a quelques années, on évaluait à 10.000 le nombre des enfants qui étaient arrêtés annuellement sur les différents points de Paris. La destruction des archives de la Préfecture de police ne nous a pas permis de vérifier l'exactitude de cette évaluation. Mais nous avons pu nous rendre compte avec précision du chiffre annuel des arrestations, de 1872 à 1877. En 1872, il avait été de 3.004 ; il est descendu, en 1877, à 1.716, soit une diminution de plus de 57 0/0. Ajoutez que ce nombre embrasse tous les vagabonds de moins de 16 ans et que les apprentis y sont confondus avec les enfants d'âge scolaire proprement dit. Mais ce qu'on doit noter surtout au point de vue de la moralité publique, c'est que la proportion des filles, qui est en général très-inférieure à celle des garçons, s'est abaissée, depuis 1872, dans une mesure de près de 37 % (1),

(1) On trouvera, dans l'état ci-après, que nous devons à l'obligeance de M. Lecour, chef de division à la Préfecture de police, le détail de cette statistique, avec la distinction des sexes et l'indication des motifs de l'arrestation :

ANNÉES.	VAGABONDAGE.	MENDICITÉ.	VOL.	MOTIFS DIVERS.	ENFANTS DU SEXE		TOTAUX.
					MASCULIN.	FÉMININ.	
1872	1.338	594	869	203	2.543	461	3.004
1873	1.087	459	783	82	2.092	319	2.411
1874	722	349	607	71	1.482	267	1.749
1875	832	282	548	118	1.568	212	1.780
1876	785	235	659	75	1.556	198	1.754
1877	844	222	578	72	1.547	169	1.716

A Paris, comme dans les arrondissements suburbains, c'est naturellement sur les effectifs des cours élémentaires que porte le chiffre le plus considérable des absences, et surtout celui des absences non justifiées. Les enfants de cet âge n'ont pas encore pris goût à l'étude, et les familles les laissent plus aisément manquer la classe. Il y a progrès cependant dans leur assiduité, et ce progrès doit être en partie attribué à la première instruction acquise dans les salles d'asile. Arrivés à l'école, les enfants se trouvent dès l'abord dans des conditions meilleures pour en suivre les leçons. Les résultats de l'enseignement des salles d'asile ont été particulièrement marqués depuis cinq ans. En 1873, 1.745 enfants en étaient sortis sachant lire; en 1874, on en comptait 1.873; en 1875, 2.196; en 1876, 2.578; en 1877, 2.754.

Comment se répartissent les absences entre les trois cours. Les cours élémentaires. Les effets de la première éducation de la Salle d'asile.

Dans le cours supérieur, les négligences de fréquentation sont une exception. Les élèves ont l'émulation de l'exactitude; ils en comprennent l'utilité; ils en éprouvent le besoin. S'ils sont arrêtés par un cas de force majeure, ils se tiennent au courant des leçons et des devoirs de leur classe; ils sentent la gravité des lacunes; nous aurions à en citer plus d'un exemple. C'est le bénéfice des examens du certificat d'études qui tiennent les esprits en haleine et concourent ainsi à développer les habitudes de persévérance et de ponctualité dans le travail.

Les cours supérieurs.

L'effet s'en retrouve dans les examens eux-mêmes. L'an dernier, sur les 15.105 élèves appartenant au cours supérieur, tant dans les écoles de Paris que dans les écoles suburbaines, 5.236, soit environ 40 °/₀, ont pris part aux examens; et si l'on considère que, parmi ces 14.105 enfants, quelques-uns n'avaient pas tout à fait l'âge réglementaire pour prétendre au certificat, que d'autres en étaient déjà pourvus et n'étaient restés à l'école qu'en vue d'obtenir quelque récompense supérieure : prix d'excellence, livret de Caisse d'épargne, etc., la proportion s'élève à près de 50 °/₀. C'est encore trop peu, sans doute, relativement à ce que nous devons obtenir, le certificat n'étant que la sanction des études régulières que tout élève d'intelligence moyenne peut arriver à mériter; c'est déjà quelque chose, toutefois, si l'on remarque qu'en 1869, c'est-à-dire la première année où l'examen a eu lieu, le nombre des candidats n'était que de 2.193 (1).

Les résultats des examens du certificat d'études. La progression du nombre des candidats.

(1) Voir dans la première édition l'Annexe III, pages 618 à 626.

La progression du nombre des admissions.

La progression est particulièrement sensible dans les résultats de l'examen. Le rapport des admissions aux présentations était, en 1870, de 35,20 % (garçons et filles réunis); il est aujourd'hui de 63,95 %, ou près du double. Les écoles de filles surtout se sont élevées dans l'échelle. Parties de 28,26 % en 1869, elles ont atteint 77,09 % en 1875 et elles se maintiennent, depuis cette époque, autour de 70 %. Dans certains établissements il a pu être organisé 2 divisions de cours supérieur, et l'on s'en trouve bien. Donner un but à l'activité de l'enfant, c'est en doubler les forces. Les concours qui ne s'adressent qu'à l'élite risquent de fausser la direction de l'émulation. Les examens qui intéressent l'ensemble des classes font pénétrer dans tous les rangs le salutaire besoin de l'effort.

Les résultats des compositions générales.

Conformément au même principe, des compositions générales ont été faites, cette année, ainsi que nous l'avons dit plus haut, dans toutes les classes où l'enfant était capable de tenir une plume. Les résultats ont révélé, sans doute, plus d'une faiblesse; cela même a été un avertissement pour les maîtres qui avaient trop perdu de vue la marche générale de leur classe; l'expérience leur profitera. Sachant quelle importance nous attachons à ces résultats d'ensemble et quels soins nous prenons à les constater, ils mettront tout leur zèle à les préparer. Nous devons reconnaître dès aujourd'hui, d'ailleurs, qu'en général, nos instructions ont été comprises. Les compositions portaient sur l'écriture, l'orthographe et le calcul. L'orthographe a été meilleure, chez les filles surtout, que le calcul. Dans les classes du cours supérieur, il n'y avait pas de non-valeurs. Plusieurs classes du cours moyen étaient d'une égalité remarquable; la ligne si expressive du tracé graphique par lequel ont été figurés les résultats se maintenait ferme et droite. Elle fléchissait davantage dans certaines divisions élémentaires. Cependant l'effort déployé pour ne laisser aucun enfant s'attarder dans la paresse était sensible; partout, à peu d'exceptions près, il y avait eu travail et progrès.

La répartition des élèves entre les trois cours.

La répartition des élèves entre les différents cours ne fournit pas des données moins intéressantes que la statistique de la fréquentation et le relevé du résultat des examens.

Les *Ragged-schools* en 1867.

En 1867, les cadres de quelques écoles présentaient des anomalies singulières. Certaines classes avaient un aspect de Refuges.

Je n'oublierai jamais l'effet que produisirent sur moi ces sortes de *Ragged-schools* du 11e, du 18e, du 19e et du 20e arrondissements, la première fois que je les visitai; on y trouvait accumulés des enfants de tous les âges et qui n'avaient de commun qu'un même degré d'ignorance. C'était plus que de l'ignorance. La physionomie, l'attitude, tout trahissait chez ces enfants un abandon absolu, une misère morale profonde. L'expérience précoce qu'ils avaient faite de la vie rendait parfois leur contact dangereux pour leurs camarades; on les rassemblait pour les isoler. Le plus souvent aussi on désespérait de leur éducation, et l'on ne pouvait arriver à grand'peine qu'à leur inculquer, avec les éléments de la lecture et de l'écriture, les principes de l'instruction morale et religieuse.

A côté de ces agglomérations déplorables, d'autres écoles présentaient d'étranges disparates. Les classes étant fractionnées en un nombre presque illimité de divisions; les maîtres contraints d'ailleurs, il faut le reconnaître, par l'affluence des enfants, les réunissaient dans un même local, suivant la taille, beaucoup plus qu'en raison du degré de savoir et d'aptitude. Quelques-uns se donnaient à eux-mêmes pour raison de ce classement peu raisonnable l'inconvénient que présente le mélange des petits et des grands.

Les agglomérations de classe.

Il n'y a de classement réel que celui qui repose sur le degré de l'instruction acquise et constatée par un examen. C'est la règle qui a été introduite dans les prescriptions de l'*Organisation pédagogique*. Elle n'a pas été tout d'abord, comme on pouvait s'y attendre, d'une application facile. Outre qu'il y avait à rompre avec les habitudes prises, les inégalités de niveau dans le développement de l'intelligence des enfants étaient telles que l'homogénéité de l'enseignement paraissait presque impossible à établir. Ajoutez qu'on se faisait du cours supérieur l'idée d'un degré inaccessible. Cependant de 1867 à 1870, on s'est peu à peu rapproché de ce cours; et en 1870, la proportion des élèves qui pouvaient le suivre, relativement au nombre total des élèves inscrits dans les écoles, était de 8 %. Dans le cours moyen, on était arrivé à 24 %. Restait, pour le cours élémentaire, 68 %. Le rapport qui, en 1875, avait été de 12,84 à 32,18 et à 54,97, était, en 1877, de 13,25 à 32,42 et à 54,32. Le contingent relatif des divisions

L'instruction acquise, base du classement. La proportion 0/0 des effectifs des cours.

élémentaires peut encore diminuer, et, grâce au développement de l'enseignement préparatoire des salles d'asile, grâce aussi aux examens dirigés dans l'esprit que nous venons de faire connaître, il diminuera certainement au profit des deux autres cours.

L'âge moyen des élèves dans les cours. La Ville de Paris.

A ce classement répondent dès aujourd'hui des cadres de classes conformes au progrès naturel des facultés de l'enfant. En examinant l'échelle des enfants de 6 à 14 ans ou plus, inscrits dans les écoles de Paris, au mois de mai 1877, voici ce que l'on constate.

C'est entre 7 et 13 ans que se masse le gros des élèves. Avant 7 ans, la fréquentation est très-incomplète, ainsi que nous l'avons déjà remarqué; après 14 ans elle n'est plus qu'une exception louable.

De 7 à 13 ans, les enfants se classent régulièrement : de 7 à 9 ans, cours élémentaire; de 9 à 11, cours moyen; de 11 à 13 et au-dessus, cours supérieur. Ces catégories n'ont pas, sans doute, un caractère absolu; de l'une à l'autre, la limite est flottante; il y a des intelligences plus vives, des esprits plus appliqués; mais pris dans leur ensemble, les cadres sont nets.

Chose non moins digne d'intérêt, le niveau est à peu près le même pour les filles que pour les garçons. Les filles arrivent peut-être moins vite au cours supérieur, mais elles y restent plus de temps; le nombre proportionnel de celles qui fréquentent l'école après 14 ans est plus élevé, et cette différence est due, en partie, à l'institution des cours supérieurs de couture.

Point de distinction à faire entre les établissements laïques et les établissements congréganistes : la marche et la mesure de la progression des âges sont sensiblement les mêmes dans les unes que dans les autres.

Les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux.

Enfin, ce qui prouve que ce classement commence à entrer dans nos mœurs scolaires, c'est qu'il est d'une régularité presque aussi satisfaisante dans les communes suburbaines qu'à Paris. L'échelle des cours répond à celle des âges très-correctement.

On trouvera la justification détaillée de ces observations dans les tableaux suivants (n°s 44, 45, 46 et 47). Les deux premiers présentent la répartition des enfants entre les écoles de Paris, l'un dans leur ensemble d'abord, l'autre avec la distinction entre les écoles laïques et congréganistes; le 3me (n° 46) concerne l'arrondissement de Saint-Denis, le 4me (n° 47) l'arrondissement de Sceaux.

Tableau n° 44, indiquant, pour la ville de Paris, la proportion 0/0, suivant l'âge, des élèves classés dans les cours élémentaire, moyen et supérieur : 1° écoles de garçons; 2° écoles de filles; 3° écoles de garçons et de filles, réunies.

CATÉGORIE DES ÉCOLES.	INDICATION DES COURS.	PROPORTION 0/0 DU NOMBRE DES ÉLÈVES AGÉS DE								
		6 à 7 ans.	7 à 8 ans.	8 à 9 ans.	9 à 10 ans.	10 à 11 ans.	11 à 12 ans.	12 à 13 ans.	13 à 14 ans.	plus de 14 ans
Écoles laïques et congréganistes de garçons : (49.206 élèves).	Cours supérieur.	»	0,07	0,31	1,04	6,38	16,84	29,13	26,69	19,51
	Cours moyen.	0,07	0,78	5,10	13,59	23,03	26,53	20,60	7,68	2,58
	Cours élémentaire. . . .	5,33	23,47	25,02	19,72	13,57	7,90	3,47	1,12	0,35
Écoles laïques et congréganistes de filles : (43.951 élèves).	Cours supérieur	0,01	0,03	0,20	0,75	3,86	15,30	28,37	26,62	24,82
	Cours moyen.	0,05	0,38	3,50	12,09	22,44	28,43	22,62	8,25	2,21
	Cours élémentaire. . . .	5,68	21,22	22,99	19,61	14,37	9,53	4,76	1,37	0,42
Écoles laïques et congréganistes de garçons et de filles : (93.157) élèves).	Cours supérieur.	0,00	0,05	0,26	0,91	5,28	16,16	28,79	26,66	21,83
	Cours moyen.	0,06	0,60	4,39	12,93	22,77	27,37	21,50	7,93	2,42
	Cours élémentaire. . . .	5,51	22,35	24,01	19,67	13,97	8,71	4,11	1,24	0,39

Tableau n° 45, indiquant, pour la ville de Paris, la proportion 0/0, suivant l'âge des élèves classés dans les cours élémentaire, moyen et supérieur : 1° écoles laïques de garçons et de filles; 2° écoles laïques de garçons et de filles, réunies; 3° écoles congréganistes de garçons et de filles; 4° écoles congréganistes de garçons et de filles, réunies.

CATÉGORIE DES ÉCOLES.	INDICATION DES COURS.	PROPORTION 0/0 DU NOMBRE DES ÉLÈVES AGÉS DE								
		6 à 7 ans.	7 à 8 ans.	8 à 9 ans.	9 à 10 ans.	10 à 11 ans.	11 à 12 ans.	12 à 13 ans.	13 à 14 ans.	plus de 14 ans.
Écoles laïques de garçons : (29.574 élèves).	Cours supérieur. . . .	»	0,02	0,12	0,89	6,66	17,28	30,53	26,19	18,28
	Cours moyen.	0,09	0,89	5,26	14,46	24,10	26,26	19,28	7,33	2,30
	Cours élémentaire . . .	4,91	24,21	25,84	19,87	13,05	7,63	3,13	1,02	0,30
Écoles laïques de filles : (23.109 élèves).	Cours supérieur. . . .	0,03	»	0,13	0,68	3,30	14,33	28,05	26,91	26,53
	Cours moyen.	0,04	0,40	2,98	11,61	22,96	28,44	22,72	8,49	2,33
	Cours élémentaire . . .	4,58	20,68	23,17	19,93	15,63	9,75	4,51	1,33	0,38
Écoles laïques de garçons et de filles : (52.683 élèves).	Cours supérieur	0,01	0,01	0,13	0,81	5,25	16,04	29,48	26,49	21,74
	Cours moyen.	0,07	0,70	4,36	13,34	23,65	27,12	20,63	7,79	2,31
	Cours élémentaire . . .	4,75	22,54	24,58	19,90	14,27	8,63	3,78	1,16	0,34
Écoles congréganistes de garçons : (19.632 élèves).	Cours supérieur	»	0,13	0,57	1,25	6,02	16,23	27,23	27,36	21,17
	Cours moyen.	0,05	0,57	4,79	11,95	21,04	27,02	23,08	8,34	3,12
	Cours élémentaire . . .	5,90	22,47	23,91	19,52	14,28	8,27	3,93	1,26	0,43
Écoles congréganistes de filles : (20.842 élèves).	Cours supérieur	»	0,07	0,27	0,82	4,50	16,42	28,74	26,29	22,85
	Cours moyen.	0,06	0,35	4,09	12,64	11,85	28,42	22,52	7,97	2,07
	Cours élémentaire . . .	6,88	21,80	22,80	19,27	13,00	9,30	5,03	1,41	0,47
Écoles congréganistes de garçons et de filles (40.474 élèves).	Cours supérieur	»	0,10	0,43	1,05	5,32	16,32	27,92	26,87	21,95
	Cours moyen.	0,05	0,46	4,43	12,31	21,46	27,74	22,79	8,15	2,58
	Cours élémentaire . . .	6,42	22,12	23,32	19,39	13,61	8,81	4,51	1,34	0,45

Tableau n° 46, indiquant, pour l'arrondissement de Saint-Denis, la proportion 0/0, suivant l'âge, des élèves classés dans les cours élémentaire, moyen et supérieur : 1° écoles de garçons; 2° écoles de filles; 3° écoles de garçons et de filles, réunies.

CATÉGORIE DES ÉCOLES.	INDICATION DES COURS.	PROPORTION 0/0 DU NOMBRE DES ÉLÈVES AGÉS DE								
		6 à 7 ans.	7 à 8 ans.	8 à 9 ans.	9 à 10 ans.	10 à 11 ans.	11 à 12 ans.	12 à 13 ans.	plus de 14 ans.	14 à 15 ans.
Écoles laïques et congréganistes de garçons : (8.330 élèves).	Cours supérieur.	»	»	»	0,37	3,35	12,68	29,66	32,46	21,45
	Cours moyen.	0,57	0,67	4,07	10,25	21,85	25,35	23,53	10,39	3,28
	Cours élémentaire. . . .	6,78	21,12	23,92	18,24	14,55	9,21	4,46	1,30	0,38
Écoles laïques et congréganistes de filles : (6.319 élèves).	Cours supérieur.	»	»	0,42	1,68	3,36	16,38	36,13	25,63	16,38
	Cours moyen.	»	0,10	1,49	6,40	16,00	28,53	31,20	11,41	4,85
	Cours élémentaire. . . .	6,70	17,99	21,54	19,90	15,35	11,29	5,63	1,33	0,23
Écoles laïques et congréganistes de garçons et de filles : (14.649 élèves).	Cours supérieur.	»	»	0,12	0,77	3,35	13,82	31,65	30,36	19,89
	Cours moyen	0,34	0,44	3,03	8,70	19,50	26,63	26,61	10,80	3,91
	Cours élémentaire. . . .	6,75	19,69	22,83	19,00	14,92	10,16	5,00	1,31	0,31

Tableau n° 47, indiquant, pour l'arrondissement de Sceaux, la proportion 0/0, suivant l'âge, des élèves classés dans les cours élémentaire, moyen et supérieur : 1° écoles de garçons; 2° écoles de filles; 3° écoles de garçons et de filles, réunies.

CATÉGORIE DES ÉCOLES.	INDICATION DES COURS.	PROPORTION 0/0 DU NOMBRE DES ÉLÈVES AGÉS DE								
		6 à 7 ans.	7 à 8 ans.	8 à 9 ans.	9 à 10 ans.	10 à 11 ans.	11 à 12 ans.	12 à 13 ans.	13 à 14 ans.	plus de 14 ans.
Écoles laïques et congréganistes de garçons: (6.405 élèves).	Cours supérieur.	»	»	0,16	1,48	4,77	13,98	33,22	24,67	21,71
	Cours moyen.	»	0,46	3,63	12,08	20,81	27,98	22,74	9,09	3,17
	Cours élémentaire. . . .	8,31	21,73	24,57	19,71	12,98	7,48	4,00	1,05	0,13
Écoles laïques et congréganistes de filles: (5.230 élèves).	Cours supérieur.	»	»	»	0,92	5,53	14,76	28,30	27,38	23,07
	Cours moyen.	0,12	0,60	2,16	8,42	18,89	29,12	26,35	10,16	4,15
	Cours élémentaire. . . .	9,80	19,27	21,83	18,96	14,43	8,57	5,51	1,20	0,40
Écoles laïques et congréganistes de garçons et de filles: (11.635 élèves).	Cours supérieur.	»	»	0,10	1,28	5,03	14,25	31,51	25,61	22,18
	Cours moyen.	0,05	0,52	2,99	10,50	19,98	28,47	24,31	9,56	3,59
	Cours élémentaire. . . .	9,01	20,57	23,28	19,36	13,66	7,99	4,72	1,12	0,26

Ainsi, à quelque point de vue qu'on se place, que l'on examine la statistique de la fréquentation, le relevé des résultats des examens, ou l'état de la répartition entre les trois cours, il en ressort que les écoles sont suivies et suivies avec fruit.

Les fruits de l'éducation reçue dans les établissements publics d'enseignement primair élémentaire et supérieur.

Il s'agit maintenant de rechercher quel est le fruit qu'on en retire; quels sentiments, quelles idées cette éducation inspire aux enfants qui la reçoivent; quelles sont les professions auxquelles se vouent les milliers d'élèves que, chaque année, l'enseignement primaire élémentaire ou supérieur livre à la vie publique.

Nous avons déjà touché cette intéressante question, pour l'enseignement primaire supérieur, dans nos précédents Mémoires. Nous la reprendrons ici, en étendant notre examen à la période décennale qui nous occupe.

La destination des élèves sortis du Collége Chaptal et des écoles primaires supérieures, de 1867 à 1877.

De 1867 à 1877, 6.587 jeunes gens sont sortis du Collége Chaptal et des écoles primaires supérieures, après avoir parcouru, plus ou moins complétement, la série normale des études. C'est le propre et l'honneur de ces établissements, on ne l'ignore pas, que les élèves trouvent auprès de l'administration qui les dirige, non-seulement des conseils éclairés, mais les indications précises et les appuis dont ils ont besoin pour être pourvus d'un emploi en rapport avec leurs connaissances et leurs aptitudes. Il nous est facile, par là même, de les suivre, quand ils ont quitté les bancs, dans les professions qu'ils embrassent.

Des études générales ouvrant les carrières du commerce et de l'industrie, avec toutes les variétés d'application que ces carrières comportent: écritures, comptabilité, vente de détail ou de gros, commission, fabrication, banque, administration, — tel est, on le sait, le caractère des programmes du Collége Chaptal et des écoles primaires supérieures. Les intelligences d'élite qui, dans le nombre, ne peuvent manquer de se rencontrer, se frayent elles-mêmes leur chemin. L'enseignement maintient sagement les autres dans l'esprit des professions auxquelles il les prépare.

Sur ces 6.587 jeunes gens, 181, 3 °/₀ environ, n'avaient pas pris de parti définitif à leur sortie du Collége ou des écoles supérieures, et le choix qu'ils ont fait depuis est resté inconnu; 122, ou 2 °/₀, ont embrassé des professions dites libérales ; 879, soit 13 °/₀, — dont la plupart appartiennent au Collége Chaptal, —

ont concouru pour les grandes écoles du Gouvernement, ou sont allés à l'étranger continuer leurs études spéciales ; 405, ou 7 °/₀, ont pris des états manuels. Tous les autres, au nombre de 5.000, soit une proportion totale de 75 °/₀, sont entrés dans le commerce, la banque, les administrations financières, publiques ou privées, l'industrie (1). Ainsi, sans arrêter et même en favorisant l'essor des élèves que la nature a doués d'aptitudes exceptionnelles, les études de nos écoles d'enseignement primaire supérieur atteignent bien le but qu'elles visent spécialement. Chaque année, elles renvoient aux classes moyennes, dans lesquelles elles se recrutent, une jeunesse laborieuse, modeste, d'esprit alerte et ouvert, capable de rendre, dans toutes les branches de l'activité industrielle et commerciale, en France et à l'étranger, d'intelligents services. Nous l'avons remarqué, en rendant compte de la direction des cours complémentaires de l'école Turgot; nos élèves savent très-nettement eux-mêmes ce qu'ils veulent, et ce qu'ils veulent est conforme à l'intérêt public non moins qu'à leur propre intérêt : ils cherchent à s'élever dans leur sphère, mais non à en sortir.

La profession des élèves des classes supérieures de dessin.

Les classes de dessin spéciales aux adultes nous fourniront quelques renseignements propres à confirmer cette observation.

Le dessin est l'étude la plus accessible et en même temps la plus utile aux jeunes gens, qui, au sortir de l'école primaire, s'engagent dans une profession manuelle ; et c'est bien à eux, en effet, que profitent les classes spéciales entretenues ou subventionnées par la Ville. Sur les 7.794 élèves, hommes ou femmes, qui les suivaient au mois de janvier 1878, 75 °/₀ environ étaient âgés de 14 à 18 ans, 10 °/₀ de 18 à 25, et 10 °/₀ de 25 à 30 ; au-dessus de cet âge on ne trouve plus que des unités éparses. Le dessin est donc, pour la grande majorité de ces élèves, un véritable complément d'éducation, et ce complément d'éducation, ils en rapportent manifestement l'objet à leur état. S'il en est, dans le nombre, qui n'ont pas d'état, à proprement parler, c'est une exception peu considérable (6,81 °/₀), et elle porte presque tout entière sur les jeunes filles

(1) Pour le détail de ces professions, voir, dans la première édition, l'Annexe II, pages 608 à 611.

appartenant à la classe bourgeoise, qui viennent chercher dans les écoles de dessin subventionnées les premières notions de l'art. Pour les autres, c'est-à-dire pour 93 °/₀ environ, on peut y distinguer deux catégories : la catégorie des états où le dessin est d'une utilité directe et dont la proportion est de 76 °/₀ et celle où il est d'une utilité secondaire et dont la proportion est de 17 °/₀ (1).

Le complément d'éducation qu'ils viennent chercher dans ces cours.

Or les élèves de la première catégorie surtout ont un sentiment si vif de leurs besoins professionnels, qu'ils seraient plutôt disposés parfois à en abaisser qu'à en élever la portée. Tel était du moins, l'esprit dans lequel, il y a peu d'années encore, certains d'entre eux arrivaient aux cours. On ne croyait pas à la nécessité d'un enseignement général ; on était en défiance contre ces séries d'exercices préparatoires qui n'ont pour fin que l'éducation de l'œil et de la main ; sans passer par aucun élément, par aucun degré intermédiaire, on voulait aller droit aux imitations artistiques ou aux constructions géométriques d'une utilité immédiate. C'était la demande que l'on faisait en s'asseyant pour la première fois sur les bancs de l'école ; quelques exemples de ces naïves préoccupations de métier sont restées légendaires. Aujourd'hui, on comprend mieux l'efficacité des études préliminaires ; on ne résiste plus aux lenteurs calculées des vraies méthodes ; on se laisse conduire. Mais si, par impossible, l'enseignement se laissait entraîner dans une fausse direction, on ne se laisserait pas égarer. Ce qui fait que les cours sont suivis avec zèle, c'est qu'ils guident, soutiennent, élèvent l'ouvrier dans l'intelligence de l'art industriel ou mécanique qui constitue le fond de son état. Et non-seulement cette culture supérieure, bien appropriée à ses besoins, ne le détourne pas du métier qu'il exerce, mais elle en devient l'attrait. Parmi nos élèves, nous pourrions citer plus d'un apprenti qui, grâce à l'habileté de main qu'il avait acquise, est devenu rapidement un maître ; et si tous n'ont pas réussi aussi bien ni aussi vite, nous n'en connaissons point que des visées ambitieuses aient détournés des voies du travail professionnel. Aidées par un enseignement qui

(1) Voir, dans la première édition, l'Annexe II, pages 613 à 615.

s'inspire de leurs intérêts, leurs aptitudes se développent au grand avantage des industries dont ils secondent le progrès ; elles ne dévient point (1).

Les enfants sortis de l'école primaire proprement dite. Le caractère de leur témoignage.

Mais ce sont les sentiments et les idées des enfants de l'école primaire proprement dite que nous voudrions surtout faire saisir. Leur pensée ne peut mieux être exprimée que par eux-mêmes. Aussi la tirerons-nous des travaux où ils ont été appelés à découvrir le fond de leur cœur. Non pas qu'il faille toujours se fier à ce témoignage : c'est la façon dont il a été recueilli qui en détermine la valeur. S'il a été préparé, il peut être trompeur. Mais quand, mis en demeure, à l'improviste, de développer un sujet qui le touche, l'enfant est laissé à son inspiration personnelle, on peut tenir quelque compte de son langage : vraisemblablement il est sincère ; et tel est bien le caractère des 4.364 témoignages que nous avons recueillis, témoignages reposant pour la plupart sur les compositions dont nous avons parlé plus haut et que nous avons toutes lues.

On en connaît les sujets. Il s'agissait de dire, pour les uns, la profession à laquelle ils désiraient se livrer ; pour les autres, quel emploi ils feraient, à leur majorité, du petit capital du livret de caisse d'épargne qu'ils pouvaient gagner à la suite des examens du certificat. Chemin faisant, ils avaient à parler d'eux-mêmes, de leurs études, de leurs goûts, des incidents plus ou moins graves de leur vie scolaire. Ces questions, dans leur simplicité, ne laissaient pas d'être sérieuses ; et si l'on considère qu'elles étaient posées à des enfants de 12 à 13 ans, on ne peut s'étonner qu'elles n'aient pas toujours été nettement résolues. Mais pour un certain nombre de réponses insignifiantes, incomplètes, vagues ou sèches, combien l'on en trouve d'intéressantes et d'instructives,

---

(1) « Un grand nombre d'ouvriers sont parvenus, par leur intelligence, leur courage, leurs efforts persévérants, leur esprit d'économie et de prévoyance, à devenir chefs d'établissements. Dans la fabrication de l'article de Paris, notamment, presque tous les patrons sont d'anciens ouvriers. Beaucoup d'entre eux ont rencontré dans l'action coopérative de leur femme un puissant auxiliaire de leur fortune. » *Enquête sur les conditions du travail en France pendant l'année 1872*, déjà cité.

dès le moment que, passant sur les inévitables puérilités et les gaucheries naïves de la forme, on ne s'attache qu'à la situation morale qui s'y révèle (1) !

De toutes les misères humaines, je n'en connais pas de plus touchantes que celle de l'enfant. Le plus souvent l'homme est responsable des malheurs qu'il subit, et il a toujours plus ou moins le moyen d'y remédier en travaillant. L'enfant est une victime innocente et impuissante. Quand, au cœur de l'hiver, dans les hauts quartiers de Paris, on voit s'acheminer vers l'école ces petits êtres chétifs, proprement tenus en général, — car c'est une des règles de l'admission,—mais grelottants sous un vêtement insuffisant, le teint hâve, et portant toutes les marques d'une faiblesse native, on ne peut penser sans tristesse à l'inégalité des conditions de la vie. Le sentiment de ces souffrances devient plus pénétrant encore, lorsqu'on se rend compte que l'enfant en a conscience.

Les situations qu'ils révèlent.

Bien des allusions, échappées à ces plumes novices, nous ont fait entrevoir des complications d'existence singulièrement douloureuses ; allusions sans amertume ; les bienfaits des caisses d'écoles et des bureaux de bienfaisance ne sont point méconnus ; mais ils ne peuvent guérir toutes les souffrances, ni parer à toutes les infortunes. Les témoignages que nous avons analysés ne sont, d'ailleurs, ni exagérés ni faussés par aucune idée romanesque. Les enfants de nos écoles ont l'imagination peu ouverte, et l'histoire qu'ils font des coups de malheur, comme quelques-uns les appellent, qui ont frappé leur famille, est empreinte d'un incontestable caractère de réalité. Sur 1.949 qui ont fourni des renseignements de famille, plus de 8 °/₀ sont orphelins de père ou de mère, ou complétement orphelins, sans parler d'autres situations que certaines réticences révèlent en cherchant à les cacher. Sur 979, ou 50 °/₀, dont les études ont subi une interruption plus ou moins prolongée, 782, soit 39 °/₀, ont été arrêtés par la maladie personnelle ou par la maladie de leurs parents. Dès que le trouble est entré dans une maison, il s'y étend à fond. De chômage, il n'en est presque point question : quelques cas à peine. Mais les accidents de santé plus ou moins

(1) Voir, dans la première édition, l'Annexe II, pages 263 à 607.

graves sont nombreux, et aussitôt que le père est obligé de cesser son travail, celui de la mère est suspendu ; l'enfant lui-même devient nécessaire pour garder ses frères et sœurs. Ces mauvais jours passés, il ne les oublie pas ; il se souvient d'avoir entendu dire que toutes les économies étaient parties, et de n'avoir vu pendant longtemps autour de lui que des visages soucieux. Certaines compositions représentent avec une simplicité saisissante ces intérieurs désolés. Il y a aussi la part des catastrophes : un incendie, un vol, dont les effets ont pesé, durant des années, sur la famille. Une petite fille s'étonne que pendant l'hiver, sa mère n'ait plus porté de châle ; elle n'apprend que plusieurs mois après que le châle a été déposé au Mont-de-Piété. Ces détails familiers, mais expressifs, montrent que l'enfant n'assiste pas avec indifférence à ce qui se passe autour de lui. Il comprend la peine et il s'y associe. La vie a d'ailleurs ses moments heureux. Certaines émotions d'enfance, un séjour à la campagne chez les grands parents, une grande récompense obtenue à l'école, la première communion et les souvenirs qui s'y rapportent forment, dans quelques copies, comme un coin d'horizon riant. Mais c'est la pensée des jours difficiles qui l'emporte. Ne nous en plaignons point. Cette préoccupation, lorsqu'il ne s'y mêle aucune âpreté et lorsque la trace qu'elle laisse n'est pas trop profonde, ne peut être que saine et utile. Ainsi s'explique pour nous un double sentiment que nous avons trouvé presque partout : l'amour de la famille et l'intelligence de la loi du travail.

La direction des sentiments. L'amour de la famille.

Témoin des efforts que ses parents font pour assurer son bien-être, l'enfant se transporte volontiers aux temps où il pourra leur rendre les soins qu'il en a reçus. Plus de 60 % de ceux qui avaient à faire connaître l'emploi de leur livret de caisse d'épargne, se promettent d'en appliquer le bénéfice à leur père, à leur mère, à une sœur ou à un frère aîné qui les a élevés. Plusieurs, dans un mouvement d'exaltation généreuse, voudraient se faire leurs domestiques, afin de leur mieux témoigner leur gratitude. Ce que les jeunes filles particulièrement paraissent redouter avant toute chose, c'est l'apprentissage. Elles se réjouissent d'apprendre le métier de leur mère auprès de leur mère. L'atelier les effraie, non pas seulement en raison des dangers qu'on leur a signalés, mais parce qu'il faudrait quitter

la maison. Ce goût de la vie de famille est digne de remarque. Un exemple, qui en témoigne entre bien d'autres, nous a frappé par sa délicatesse. Pendant une maladie du père et de la mère qui avaient dû être transportés tous les deux à l'hôpital, une enfant avait été recueillie par une voisine. La petite fille décrit dans sa composition le chagrin qu'elle ressentait tout les jours, au retour de l'école, en voyant fermée la porte de son logement, et la joie qu'elle éprouva lorsque, pour la première fois, elle retrouva cette porte ouverte.

L'intelligence de la loi du travail.

Moins vive sans doute, l'intelligence de la loi du travail n'est pas moins générale. Sur les 4.364 enfants auxquels la question était posée, 361 n'indiquent pas la profession qu'ils ont l'intention d'embrasser, soit qu'ils n'y aient pas réfléchi encore, soit qu'il y ait indécision dans leurs goûts; il n'en est pas un seul qui ait l'idée de se soustraire à une profession. Il y a bien des enfantillages dans les raisons qui les décident, et les bonnes raisons ne sont pas toujours désintéressées; quelques-uns ne seraient pas fâchés de gagner vite et beaucoup; comment ne seraient-ils pas de leur temps? mais tous ont la pensée de travailler et sont prêts à le faire.

Nous ne voulons tirer de ces renseignements aucune conséquence qui en dépasse la portée. Il serait téméraire d'en induire des conclusions sur les mœurs et les habitudes sociales de la classe dont les enfants fréquentent l'école. C'est d'ailleurs l'élite de nos élèves dont nous résumons ici le témoignage, puisqu'il s'agit des candidats au certificat d'études et aux bourses des écoles primaires supérieures; et, si sincère que soit l'expression de leur pensée, nous n'oublions pas que l'occasion dans laquelle on l'a provoquée était pour eux une occasion solennelle, et qu'ils étaient tout naturellement portés à ne mettre au jour que leurs meilleurs sentiments. Ce que nous constatons seulement, c'est qu'ils possèdent ces sentiments qui, entretenus au delà de l'école comme ils le sont à l'école même, seraient pour la société une puissante sauvegarde.

La direction des idées. Les enfants jugés par eux-mêmes.

La direction de leurs idées n'est pas moins juste que celle de leurs sentiments. On peut leur demander combien de temps ils ont donné à l'étude, quelles classes ils ont successivement traversées, ce qu'ils ont le plus goûté dans l'enseignement de l'école,

ce qu'ils veulent faire en la quittant. Ils connaissent les côtés par où ils pèchent ; ils ont l'intelligence de leurs aptitudes ; et leurs observations sur eux-mêmes ne manquent ni de précision ni d'intérêt. Certains esprits ont déjà leur marque très-franche. Il y a les esprits scientifiques et les esprits littéraires : les uns tiennent pour la lecture, l'histoire et l'exercice de la rédaction ; les autres pour le calcul et les applications du système métrique. La géographie plaît à tout le monde. On a moins de goût pour la grammaire ; elle a trop de mystères, dit une petite fille, qui déclare avoir renoncé à la comprendre ; c'est la traduction libre et un peu impatientée du mot profond de Quintilien : *Plus habet intus grammatica quam in fronte.*

Le goût de l'école.

A travers cette diversité de préférences, il est clair que généralement on aime l'école. Au moment de la quitter, on regrette de n'y plus revenir; ce n'est pas une simple formule de politesse pour les maîtres dont on se sépare : les effusions partent du cœur. Nous n'avons trouvé que 8 garçons et 3 filles qui se félicitent très-délibérément d'en avoir fini. On se promet aussi de relire ses livres de classe et de fréquenter les cours du soir. On sent le prix de l'étude, on a suivi ses aînés hors de l'école, et l'on a vu de quelle utilité sont dans la vie le savoir acquis et l'habitude de l'application. Cette sorte de maturité d'esprit est peut-être plus sensible encore chez les filles que chez les garçons.

Le choix des professions.
Les choix d'exception.

C'est surtout dans le choix des professions qu'elle se manifeste. Plus d'un choix, nous l'avons dit, ne repose pas sur des motifs bien sérieux. Tel veut être caissier ou comptable parce qu'il a eu des prix de calcul; tel autre, qui s'est de tout temps appliqué à la géographie, entrera dans le commerce des denrées coloniales. Quelques écervelées seront couturières, parce que c'est le moyen d'être toujours habillé à son goût. D'autres ne se préoccupent que d'avoir un métier propre ; ils retrouvent naïvement la raison qui a déterminé J.-J. Rousseau à faire de son élève un menuisier. Il y a des résolutions dont le motif est plus léger encore ; c'est un rapport de parenté ou de voisinage qui les inspire : on veut faire ce qu'a fait un cousin ou un camarade qui a réussi. Il y a enfin des choix de paresseux : on sait qu'il faut travailler, qu'il n'y a pas moyen de se dérober à cette néces-

sité; mais on se fera employé pour avoir plus de liberté et moins de peine. Certaines décisions, au contraire, se rattachent à une pensée grave. 42 enfants — 33 garçons et 9 filles — se proposent d'entrer dans la vie religieuse. « J'ai bien réfléchi, dit une jeune fille : soigner les malades, être la seconde mère des orphelins, le soulagement des pauvres, les consoler, leur parler du bon Dieu : je ne vois rien qui me plaise davantage. » « J'aimerais, dit un garçon, à verser mon sang pour la propagation de la foi. » « Je veux, écrit un autre avec une remarquable élévation de sentiment et de langage, partir soit comme soldat, pour défendre mon pays, tour à tour si abaissé et si fier, soit comme marin, pour aller découvrir quelque île nouvelle et enrichir la France d'une colonie. » Quelques-uns rêvent la renommée de l'ingénieur, du médecin, du savant, de l'artiste. Qui pourrait s'en étonner ou s'en plaindre? Plus d'une fois, grâce à Dieu, l'école a été le foyer d'une vocation généreuse, le berceau d'une héroïque existence. Le danger serait que, sous le couvert de ces brillantes exceptions, l'école fît naître communément des prétentions injustifiées et entretînt des illusions décevantes. Mais c'est ici précisément que se marque le ferme bon sens des familles et des enfants.

Les choix généraux

Sur les 4.364 élèves qui ont été appelés à faire cette sorte d'examen de conscience, 2.415 appartenaient aux écoles de garçons, 1.949 aux écoles de filles.

Les garçons.

Parmi les 2.415 garçons, 581 étaient des concurrents aux bourses municipales dans les écoles supérieures, 1.834 des aspirants au certificat d'études primaires.

Les candidats aux bourses du Collége Chaptal et des Écoles Turgot.

Nous avons fait connaître dans quelles conditions on sort du Collége Chaptal et des Écoles Turgot. Il n'est pas moins intéressant de savoir dans quelles dispositions on y arrive. Sur 581 enfants, 174, soit 30 %, n'accusent d'autre intention que celle de continuer leurs études, et sont encore indécis quant au parti qu'ils en tireront. 224, ou 38 % se proposent d'entrer dans le commerce, soit à titre de négociants proprement dits, soit à titre de comptables; 115, ou 20 %, manifestent un goût décidé pour les états manuels; enfin 68, ou 12 %, ont en vue les emplois d'administration dans la banque, les chemins de

fer, etc. On peut donc dire que, si notre enseignement primaire supérieur reste bien conforme aux besoins sociaux qu'il a pour objet de servir, c'est en partie parce qu'il trouve dans l'esprit de l'enseignement primaire un excellent point d'appui.

Les candidats au certificat d'études primaires.

La statistique des professions dont les candidats au certificat d'études primaires ont fait choix est encore plus significative. Parmi les 1.834 garçons qui avaient à témoigner de leurs intentions, 42 seulement, soit 2 %, ont répondu qu'ils ne savaient pas encore ce qu'ils feraient. Tous les autres ont une idée arrêtée; ce qui ne veut pas dire qu'ils n'en changeront pas, mais ce qui indique en quel sens se porte leur pensée. Nous avons déjà signalé quelques ambitions d'un caractère élevé. Aux 42 enfants qui parlent de se vouer à la vie religieuse, si l'on ajoute les 73 qui veulent se consacrer à l'enseignement comme instituteurs, ou pousser plus loin leurs études pour devenir médecins, chimistes, ingénieurs, naturalistes, on arrive à un total de 115, ou 6 %, qui constituent ce qu'on peut appeler la part des professions libérales. Le reste se classe dans les états manuels ou dans le commerce. 422 ou 23 0/0, ont l'idée du commerce; 259, ou 15 %, chercheront à se placer comme employés; 996, ou 54 %, c'est-à-dire plus de moitié, sont décidés à prendre un métier.

Les jeunes filles.

Le rapport entre les différentes professions est le même pour les filles. Tous les garçons, dont nous venons de résumer les idées, appartenaient aux écoles publiques. Parmi les 1.949 jeunes filles qui ont pris part à la composition, 1.433 venaient des écoles publiques, 516 des écoles libres. Ainsi s'expliquent quelques divergences de vues. Les écoles libres, étant fréquentées par des enfants dont les familles appartiennent à une classe plus aisée, fournissent naturellement aux carrières plus aléatoires un certain nombre de sujets. Telles les 83 jeunes filles, 4 % sur l'ensemble, qui comptent se livrer aux arts. Mais ce n'est point là le courant général. Dans les écoles libres, comme dans les écoles communales, on a des visées plus modestes et plus sûres. 262 enfants, ou 13 %, doivent apprendre le commerce ; 211, ou 10 %, voudraient être institutrices ; 62, ou 3 %, sont indécises; 1,331, soit 70 %, se préparent à vivre du travail de leurs mains. Tous les corps d'état sont représentés dans ces derniers choix; nous en avons relevé la liste détaillée. Il s'y trouve des blan-

chisseuses, des cordonnières, des boulangères, des cartonnières, des jardinières, des doreuses et des polisseuses sur métaux, des plumassières, des fleuristes. Mais ce qui domine dans une proportion considérable, ce sont les métiers d'aiguille. Les couturières à elles seules, sont au nombre de 1.022, soit plus de 51 %. Réunies aux lingères, aux modistes, aux giletières, aux passementières, aux piqueuses de bottines, etc., elles forment un total de 1.195, c'est-à-dire 62 %.

Le caractère réfléchi de ces déterminations.

Et ces déterminations ne sont pas l'effet du caprice d'un moment: elles ont été examinées, discutées même. L'avenir de l'enfant a préoccupé tout le monde: père, mère, oncle, tante se sont demandé ce qui lui conviendrait le mieux, et généralement la consultation a été sage. L'imagination de la jeune fille l'aurait peut-être entraînée; les conseils de ses parents l'ont retenue. Leur action heureuse se sent à travers certains regrets; elle se manifeste surtout par des protestations d'obéissance très-sincères dans leur expression; on s'est rendu à la raison. Or, c'est un acte de raison peu commun dans toutes les classes de la société que de profiter de l'expérience spéciale acquise dans la famille. On suit rarement la profession de ses parents; on en a vu de trop près les inconvénients et on en méconnaît les avantages. Ici, c'est le sentiment contraire qui l'emporte. Sur les 1.949 jeunes filles dont nous avons étudié le témoignage, 555, c'est-à-dire plus de 28 % se sont résolues à embrasser la profession de leur mère. De même pour les garçons: 40 % se montrent disposés à prendre le métier de leur père, uniquement parce que c'est le métier de leur père.

Leurs rapports avec les conditions et les besoins de l'industrie parisienne.

Ce qui achève de donner à ces déterminations une portée sérieuse, c'est qu'elles sont en rapport avec les conditions et les besoins de l'industrie parisienne, tels que les fait connaître la dernière enquête de la Chambre de commerce.

Le groupe de l'alimentation et du vêtement.

Il résulte de cette enquête, qu'en 1872, il existait, à Paris, 133.369 établissements industriels; et si l'on classe, d'après leur importance relative, les dix groupes entre lesquels ces divers établissements se répartissent, on constate que les deux groupes de l'alimentation et du vêtement représentaient à eux seuls près de la moitié de l'activité industrielle de Paris : 27.09 % pour

l'alimentation, et 20,81 °/₀ pour le vêtement, soit pour l'ensemble 47,90 °/₀ (1).

La part des femmes dans le groupe du vêtement.

Pour nous en tenir à quelques données essentielles touchant les métiers des femmes, nous ne prendrons dans cet ensemble que le groupe du vêtement. D'après les relevés de l'enquête, les femmes et les filles occupées par ce groupe étaient au nombre de 74.780 ouvrières, sur un effectif total de 174.437 recensées dans l'ensemble des dix groupes. A ces 74.780 ouvrières du vêtement, si l'on ajoute les 17.914 femmes qui travaillaient dans les fils et tissus, — métiers qui ont plus d'un point commun avec la fabrication du vêtement, — leur nombre s'élève à 92.694, c'est-à-dire à plus de la moitié de l'effectif total.

Les métiers d'aiguille.

L'analyse détaillée du groupe du vêtement fournit des éléments d'information plus précis encore. Notons d'abord que ce groupe appartient pour près des deux tiers aux femmes : 37.425 ouvriers, hommes ou jeunes gens, contre 74.780 ouvrières, femmes ou jeunes filles. En outre, dans ce nombre de 74.780, les ouvrières attachées aux métiers d'aiguille proprement dits, couturières et confectionneuses, lingères, tailleuses, modistes, casquetières, chapelières, corsetières, chaussonnières, costumières, entrent pour un chiffre de 44.203, ou près de 65 °/₀.

Les salaires.

L'examen des salaires ne conduit pas à des conclusions moins avantageuses pour ces métiers. On peut remarquer d'abord : 1° que le produit du salaire, par an, des ouvriers appartenant aux dix groupes d'industrie s'élevant à 760.503.440 fr., la part afférente au groupe du vêtement est de 139.843.425 fr., c'est-à-dire près de 20 °/₀ ; 2° que le taux moyen du salaire par jour dans ce groupe est de 6 francs pour les hommes, de 3 fr. 20 c. pour les femmes, taux qui sont l'un et l'autre supérieurs à la moyenne commune des salaires dans les autres industries. En second lieu, à prendre séparément, dans le groupe du vêtement, les hommes et les femmes, on voit que le produit du salaire par an est de 67.620.300 francs pour les ouvriers, de 72.223.125 francs pour les ouvrières. Enfin, si l'on réunit ensemble, pour les ouvrières,

(1) *Enquête sur les conditions du travail en France pendant l'année 1872* déjà cité.

les différentes catégories où le travail de l'aiguille domine, — couturières, confectionneuses, tailleuses, lingères, modistes, casquetières, chapelières, corsetières, chaussonnières et costumières, — la part des bénéfices qu'elles prélèvent à elles seules est de 46.141.059 francs. D'où résulte un salaire moyen par jour qui, pour aucune d'elles, ne descend au-dessous de 2 fr. 50 c., qui s'élève, notamment pour les couturières proprement dites et pour les confectionneuses, à 4 francs, et dont la moyenne est de 3 fr. 50 c., chiffre qui dépasse de 30 à 40 c. la moyenne commune au groupe du vêtement.

Conclusion.

Ce n'est donc pas sans s'être rendu compte soit par elles-mêmes, soit avec leurs parents, des chances de travail et de gain offertes par les différentes professions que les jeunes filles dont nous avons analysé les dépositions, ont fait leur choix. Ces choix, justifiés par des explications de valeur fort inégales et d'ordre très-divers, mais où l'ingénuité est manifeste, ne laissent pas de présenter dans leur ensemble un caractère net et singulièrement instructif. Nous ne sommes plus ici dans la sphère des sentiments, dont l'expression la plus sincère peut, en raison des circonstances dans lesquelles ils ont été produits, sembler suspects et mettre en défiance. Il s'agit d'indications positives, d'arguments précis, de faits; et ces faits, réunis aux renseignements que nous a fournis l'étude de la statistique de l'admission et de la statistique de la fréquentation, ainsi que celle des résultats des concours et des examens, démontrent, à ce qu'il semble, que non-seulement l'enseignement de la Ville de Paris profite à ceux pour lesquels la dépense en est faite, mais que, par les sentiments et les idées qu'il développe, par les goûts qu'il inspire, il répond à son objet.

De l'esprit des études primaires.

Ces conclusions sont-elles les seules que nous ayons à recueillir de cet examen et ne porte-t-il pas en lui-même un autre enseignement? Nos études primaires sont-elles ce qu'elles doivent être? L'esprit en est-il conforme aux besoins que les témoignages des élèves révèlent?

Les anciens préjugés contre le développement de l'instruction générale.

Il y a cent ans, dans un essai d'éducation nationale remarquable à plus d'un titre, un réformateur de l'instruction publique pouvait écrire, sans que l'opinion s'en émût ou s'en éton-

nât : « Le peuple même veut étudier... Les Frères de la doctrine chrétienne, qu'on appelle ignorantins, sont intervenus pour achever de tout perdre ; ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'essent dû apprendre qu'à manier le rabot et la lime, mais qui ne le veulent plus faire... Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. Tout homme qui voit au delà de son triste métier ne s'en acquittera jamais avec courage et avec patience. Parmi les gens du peuple, il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent pour ces arts ou que ces arts aident à vivre (1). »

La justice et la nécessité de la diffusion de l'instruction primaire.

La société comprend aujourd'hui son devoir autrement que ne l'entendait le procureur de la Chalotais. Elle est à la fois plus humaine, plus équitable et plus prévoyante. Elle reconnaît à chacun de ses membres le droit de prétendre, dans la mesure de ses facultés, à ce que saint Augustin, commentant un texte de Platon, appelle le divin plaisir de connaître. Elle considère que la propagation de l'instruction primaire est « une dette de justice envers le peuple ». M. Guizot, à qui nous empruntons ce mot, ajoutait : « et une nécessité pour le développement de la prospérité d'une nation. » S'il est, effectivement, une vérité économique bien établie, c'est que le pays le plus éclairé est ou sera, s'il ne l'est aujourd'hui, le pays le plus riche. Une statistique dressée en 1876 par les bureaux scolaires de l'Amérique du Nord plaçait en regard les États où l'instruction primaire était en retard et ceux où elle était en progrès, et ce tableau répondait avec une exactitude presque mathématique au tableau du mouvement du commerce et de l'industrie. La même concordance a été relevée dans l'Allemagne du Nord et en Autriche. La science perfectionne chaque jour les procédés et les outillages du travail ; ce sont les intruments du progrès ; mais ces instruments ne profitent qu'à ceux qui savent les manier. Aux considérations économiques s'ajoutent les obligations morales résultant des conditions nouvelles de l'ordre social. « Le jour où la Charte fut donnée, disait Royer-Collard dès le commencement de ce siècle, l'ins–

---

(1) *Essai d'éducation ou plan d'études pour la jeunesse*, par Louis René de Caradeuc de la Chalotais, procureur du roi au Parlement de Bretagne, 1763.

truction universelle fut promise, car elle fut nécessaire (1). » C'est la sage pensée qui s'impose à tous ceux qui à l'amour de l'humanité joignent l'intelligence des principes de la société moderne. Dans un rapport sur les écoles publiques des États-Unis, publié en 1859, l'évêque Fraser écrivait : « Un peuple ignorant peut être gouverné ; mais un peuple instruit peut seul se gouverner lui-même. On ne saurait donc accorder trop d'importance à l'éducation des futurs citoyens; car de la valeur particulière des électeurs dépend celle de nos législateurs. »

Les périls des déclassements. Le sentiment moderne.

Ce qui a de tout temps fait envisager avec crainte par certains esprits le développement de l'enseignement populaire, c'est ce qu'on appelle le péril des déclassements. Tel était le fondement unique des réserves de la Chalotais. « On a, disait-il, établi des écoles à Brest et à Saint-Malo ; et depuis on a peine à trouver des mousses ou de ces jeunes garçons qui servent dans un vaisseau et qui sont destinés à être matelots : dans trente ans d'ici on demandera pourquoi il manque des matelots ! » Les mousses n'ont pas plus manqué à Brest que ne manqueront à Paris, malgré la multiplication des écoles, les ouvriers et les ouvrières, ainsi qu'on vient de le voir. L'instruction, en pénétrant partout, répand partout la lumière ; elle profite à toutes les classes qui s'élèvent en même temps, et l'équilibre général demeure.

Quoi de plus juste, d'ailleurs, que le travail, cette loi commune, tourne à l'avantage de quiconque s'y soumet avec énergie et probité ? Quoi de plus utile, dans une démocratie libérale, que ces grands courants d'activité intelligente qui, traversant toutes les couches de la société, y renouvellent incessamment la force et la vie? Sur ce point aujourd'hui le sentiment public est unanime. Il ne refuse à personne le droit de s'élever. Il est bienveillant à ceux qui s'élèvent. Il se préoccupe avec ardeur, presque avec passion, de multiplier les moyens d'accès. Jamais la hiérarchie sociale, à ses divers degrés, ne s'est ouverte avec plus de souplesse à toutes les ambitions justifiées par le mérite ; jamais aussi elle n'a été, sous ce rapport, moins troublée. En raison même de cette sorte d'élasticité, et grâce en partie, sans doute, aux nombreux débouchés que les

(1) Discours à la distribution des prix du grand Concours (19 août 1818).

développements de l'industrie et du commerce offrent à l'élite de la classe ouvrière, mais aussi par un effet de la raison publique mieux éclairée, on cherche surtout à se perfectionner dans son métier, dans son art, dans sa profession ; on a le désir de faire bien ce qu'on peut faire.

De l'introduction du travail manuel dans les programmes de l'enseignement primaire.

C'est en partant de cette observation que des hommes, dévoués d'ailleurs au progrès de l'éducation populaire, sont arrivés à se demander si les programmes de l'instruction primaire élémentaire ne gagneraient pas à être ramenés dans les voies de l'enseignement professionnel proprement dit ; si certaines matières d'études ne céderaient pas utilement la place au travail manuel ; si notre enseignement, en un mot, n'a pas un caractère trop classique, et s'il n'y aurait pas intérêt, pour ceux qui en profitent, comme pour la société à laquelle le profit en doit être appliqué, à le rapprocher davantage des réalités de la vie.

Cette observation est-elle fondée ? et si elle est fondée, dans quelle mesure y a-t-il lieu d'en tenir compte ?

L'extension nécessaire des programmes de l'école primaire.

Le temps n'est plus où « la lecture, l'écriture et le calcul au jet et à la plume », suivant la formule consacrée, composaient, avec le catéchisme, tout le programme de l'instruction primaire. Déchiffrer quelques mots d'un imprimé ou d'un manuscrit était une distinction ; signer son nom, une supériorité, pour l'ouvrier de la ville ou de la campagne, alors que sa vie était enfermée dans un cercle de besoins étroitement restreints. Que l'on jette les yeux sur les signatures des actes de mariage et des contrats d'intérêt qui sont invoqués aujourd'hui comme des témoignages de la diffusion de l'enseignement avant 1789 : on reconnaîtra aisément, à ces dessins informes, combien étaient rares les occasions de tenir la plume pour ceux qui, tant bien que mal, savaient s'en servir. Ces connaissances élémentaires ne sont plus aujourd'hui, comme on les appelait déjà à la fin du XVIII[e] siècle, que des connaissances instrumentales, c'est-à-dire des connaissances propres à acquérir les autres. Une nouvelle organisation sociale a créé des nécessités nouvelles d'éducation générale.

L'objet de l'enseignement : la préparation à la vie complète.

La préparation à la vie, telle est aujourd'hui la formule commune à la définition de l'enseignement dans tous les pays. Mais que faut-il entendre par la préparation à la vie ? Un penseur émi-

nent qui, dans ses doctrines sur l'éducation pousse trop souvent jusqu'au paradoxe les conséquences qu'il tire de ses observations, mais dont les observations reposent sur l'examen approfondi des conditions d'existence de la société moderne, sir Herbert Spencer (1), estime que la vie complète comporte cinq modes essentiels d'activité : 1° l'activité qui concourt directement à la conservation de l'individu ; 2° l'activité qui contribue indirectement à sa conservation, en pourvoyant aux nécessités de l'existence ; 3° l'activité qui a pour objet d'élever et de discipliner la jeune famille ; 4° l'activité qui assure le maintien de l'ordre social ; 5° l'activité, de genre varié, employée à remplir les loisirs, c'est-à-dire à donner satisfaction aux goûts et aux sentiments. C'est à l'éducation des classes moyennes plutôt qu'à celle des classes ouvrières que Spencer entend appliquer cette classification. En réalité, elle convient aux unes comme aux autres. Les mêmes besoins, les mêmes droits engendrent les mêmes obligations, les mêmes devoirs ; ce n'est qu'une question de mesure.

Le danger qu'il y aurait à restreindre les études générales de l'école :

1° au point de vue de l'éducation fondamentale de l'homme et du citoyen.

Ceux qui, mus par une louable préoccupation des besoins immédiats des classes populaires, demandent que dans les cadres de l'école il soit fait une place prépondérante au travail manuel, songent-ils bien, en effet, comme ils le disent, à retrancher de l'enseignement quelqu'une des matières qu'il comprend? Car c'est ainsi que se pose tout d'abord la question. Le temps que l'enfant consacre à l'école est très-limité : à peine y trouve-t-on place pour tout ce qu'il est nécessaire de lui apprendre. Ce n'est qu'au prix d'un sacrifice qu'il serait possible d'introduire dans une large mesure les exercices manuels. Or quel sera l'objet de ce sacrifice? Laissons de côté les connaissances qui composaient tout le programme d'avant 1789 : lecture, écriture et calcul. Supprimera-t-on l'étude de la langue maternelle dont le père Girard, avec un sens pédagogique si juste, voulait faire le fond de l'instruction primaire, et alors que, par un entraînement contraire, d'autres désiraient qu'à l'étude de la langue maternelle s'ajoute celle des langues étrangères? Ou bien sera-ce l'étude de la géographie dont les données se ratta-

(1) *De l'Éducation*, par Sir Herbert Spencer, traduction chez Germer-Baillière, éditeur, 1877.

chent de si près aux intérêts industriels et commerciaux sur lesquels vivent les classes ouvrières? Sera-ce enfin l'étude de l'histoire nationale, cette grande école d'expérience si nécessaire à tous, aujourd'hui que tous ont le droit de prononcer sur les destinées du pays? Combien d'erreurs n'ont d'autre cause que l'ignorance des premiers éléments de ces connaissances, ignorance qui, pour être parfois généreuse dans ses effets, n'en est pas moins, au fond, le plus redoutable des dangers ! En 1870, alors qu'on discutait en plein vent les chances d'une sortie qui nous avait été fatale, je me souviens d'avoir entendu un apprenti de 16 ans expliquer dans un groupe, en s'appuyant du souvenir du siége de Paris sous Henri IV, qu'une ville assiégée ne pouvait se délivrer qu'avec l'appui d'une armée de secours. On se moquait de son pédantisme. Avec un peu plus de savoir, on aurait applaudi à son bon sens. Tout ce qu'on apprend à l'école ne demeure pas dans l'esprit, sans doute, pas plus que ce qu'on apprend au collége. Mais est-il besoin de redire une fois de plus ce que nous avons répété tant de fois? Le bénéfice de ces connaissances générales, c'est de contribuer à former le jugement; et c'est, à travers bien des oublis, ce qui en reste pour toute la vie, lorsque vient s'y joindre l'expérience de la vie même. Il n'est rien, sans doute, dans l'école, qui ne doive et ne puisse servir à cette éducation de l'intelligence; mais l'enseignement de la langue, et celui de l'histoire et de la géographie sont, avec l'enseignement moral et religieux, les seuls qui, bien dirigés, permettent d'ouvrir quelques horizons plus larges à l'esprit de l'enfant et de préparer en lui l'homme et le citoyen.

2° Au point de vue de l'éducation professionnelle proprement dite.

Même en se plaçant exclusivement au point de vue de l'instruction professionnelle, celui-là court le risque de rester dans une infériorité manifeste, dont l'intelligence n'a pas reçu cette préparation générale. Les industriels en fourniraient aisément le témoignage : l'apprenti, muni des notions élémentaires, accoutumé au travail et à la discipline, pourvu de solides principes d'éducation, prend vite le pas sur celui qui n'apporte à l'atelier, pour tout bagage, que quelques habitudes de travail manuel. Ni les cours d'adultes, ni les bibliothèques populaires ne suffisent à refaire, lorsqu'on ne le possède pas, ce fonds de

savoir élémentaire qui ne s'acquiert qu'à l'école dans l'âge où les souvenirs se gravent. Toute l'activité de l'enfant, et plus tard celle de l'homme, en est atteinte, même cette activité appliquée à remplir les loisirs de la vie dont parle Spencer. Faute de substance, en effet, à quoi pourrait-elle se prendre? Le goût des lectures sérieuses, des distractions saines ne vient pas de lui-même; nous l'observons tous les jours. Il est le produit d'un certain degré d'instruction qui soutient l'esprit, l'élève même à son insu, et lui fait trouver sa récréation et son repos dans un ordre d'idées et de jouissances relativement supérieures.

Faire au travail manuel, dans l'école, une part égale à celle des études générales, au détriment de ces études, c'est donc, à notre avis, compromettre l'instruction professionnelle en même temps que l'instruction générale. La loi du 19 mai 1874 qui oblige les patrons à faire suivre les exercices de l'école, concurremment avec le travail de la fabrique, aux enfants de moins de 12 ans employés dans les ateliers et les manufactures, a pour objet soit de prévenir, soit de détruire certains abus. Elle a créé ou plutôt régularisé une tolérance. Il serait funeste d'en tirer un principe d'éducation. C'est un pis-aller, bien loin d'être un idéal. Ni l'école, ni l'apprentissage n'y sauraient gagner. Quel est l'ordre naturel et logique? L'école d'abord, et aussi longtemps qu'elle est nécessaire au développement des forces physiques, intellectuelles et morales de l'enfant; l'apprentissage ensuite, avec la continuation et l'extension d'études qu'il peut comporter.

Tel est le principe d'après lequel ont été fondées les écoles de la rue Tournefort et du boulevard de la Villette. L'enseignement professionnel des ateliers de l'école de la rue Tournefort est un enseignement complémentaire (1). Il s'adresse aux enfants de 12 à 15 ans qui ont presque terminé leur stage primaire. Nous aimerions mieux que ce stage fût complet et que l'élève fût obligé de posséder son certificat d'études, avant d'être régulièrement attaché aux ateliers. Dans les ateliers mêmes, il ne manquerait pas de connaissances nouvelles à acquérir,

(1) Voir dans la *Revue pédagogique*, n° 5, l'article de M. Salicis sur le travail manuel.

tout en se livrant aux exercices du travail manuel; c'est sur cette base qu'a été nettement établie l'école du boulevard de la Villette. Quoi qu'il en soit des différences, ce que ces deux établissements ont de commun, c'est que le travail professionnel n'y doit point porter préjudice aux études fondamentales, indispensables à l'apprenti pour faire un bon apprentissage, non moins qu'à l'homme pour remplir avec intelligence tous ses devoirs envers lui-même, envers sa famille et son pays.

3° Au point de vue de la durée de la fréquentation de l'école.

Supposons pour un instant qu'on entre dans la voie contraire. Les exercices du travail manuel devront-ils comprendre toutes les variétés de métier? Faudra-t-il organiser dans chaque école autant d'enseignements professionnels qu'il y a d'applications possibles dans l'industrie moderne ? C'est pousser à l'extrême les conséquences du système; nous les signalons; nous n'y insistons pas. Mais voici le danger inévitable attaché au fond du système : du jour où la pratique des métiers, même sous la forme d'exercices professionnels communs à tous les métiers, aura pris dans l'école la place du travail rationnel de l'école, les bancs des classes, sur lesquels nous avons aujourd'hui encore tant de peine à retenir les élèves au delà d'un certain âge, seront prématurément désertés. Mal conseillés par l'intérêt, pressés peut-être par le besoin, les parents voudront mettre immédiatement à profit, pour le plus mince salaire, l'habileté de main que l'enfant aura acquise tant mal que bien; ils le feront renoncer à toute étude, j'entends même à toute étude professionnelle générale ; ils le voueront à un métier qu'il exercera par routine, ne pouvant faire autrement; ou s'il triomphe un jour de son ignorance, ce ne sera qu'au prix d'énormes sacrifices de temps, de peine et de gain qu'une meilleure direction, dès le principe, lui aurait épargnés.

Ainsi, consacrer à l'apprentissage professionnel une partie importante du temps que la loi a sagement réservé aux études primaires proprement dites, ce serait non-seulement appauvrir ce fonds de connaissances essentielles qu'il importe, aujourd'hui plus que jamais, de fortifier et d'étendre, dans les classes ouvrières, pour assurer la prospérité et la moralité de la nation; ce serait porter à l'éducation professionnelle elle-même un coup funeste, l'éducation professionnelle ne pouvant rien édifier

de solide pour l'avenir de l'enfant qu'autant qu'elle repose sur les assises régulièrement établies d'une bonne éducation générale. Bien plus, par cette confusion de deux éducations également nécessaires, qui peuvent se préparer l'une par l'autre, mais qui ne doivent pas être confondues l'une avec l'autre, on n'aboutirait le plus souvent qu'à les mutiler toutes deux, l'enfant ne restant plus assez de temps à l'école, ni pour y faire des études sérieuses, ni pour s'y former sérieusement à un métier.

Dans quelle mesure y a lieu, de préparer l'enfant, dès l'école, aux professions manuelles.

Est-ce à dire toutefois qu'il n'y ait aucun compte à tenir des faits mis en lumière par notre statistique des professions? Sans cesser de conserver dans ses méthodes le caractère général et philosophique qui convient à l'éducation des facultés de l'enfant, l'enseignement primaire ne peut-il pas, par l'esprit, par le choix et par la direction de ses exercices, s'adapter davantage aux intérêts de la vie qui saisira l'enfant au sortir de l'école? Qu'on nous permette d'exposer sur cette question qui préoccupe avec tant de raison l'opinion publique, les résultats de notre expérience.

Les prescriptions des premiers législateurs de l'instruction primaire en France.

Les premiers législateurs de notre instruction publique avaient un sentiment exact du caractère éducatif de l'enseignement primaire. « On enseignera aux enfants dans les écoles, disaient-ils, tant à lire dans les livres imprimés que dans les livres manuscrits; à écrire, et les exemples d'écriture leur rappelleront leurs droits et leurs devoirs; les premiers éléments de la langue française, soit parlée, soit écrite; les règles de l'arithmétique simple; les éléments du toisé; les noms des villages du canton, ceux des cantons, des districts et des villes du département avec lequel le pays a des relations plus habituelles; les principes de la religion; les premiers éléments de la morale, en s'attachant surtout à faire connaître les rapports de l'homme avec ses semblables; des instructions simples et claires sur les devoirs communs et sur les lois qu'il est indispensable à tous de connaître; des exemples d'actions vertueuses qui les toucheront de plus près, et avec le nom du citoyen vertueux, celui du pays qui l'a vu naître; les principes du dessin géométral; les premières notions des objets naturels qui les environnent et de l'action naturelle des éléments; pendant les récréations, des jeux propres à fortifier et à développer le corps... On les rendra souvent

témoins des travaux champêtres et des ateliers ; ils y prendront part autant que leur âge le leur permettra. Toutes les instructions données aux filles dans les maisons d'éducation publique tendront particulièrement à les préparer aux vertus de la vie domestique et aux talents utiles dans le gouvernement d'une famille » (1). Les programmes de l'enseignement primaire ont été déterminés depuis avec plus de précision ; mais à quelques mots près, qui sont du temps, l'esprit n'en a jamais été mieux défini ; et parmi les législations étrangères auxquelles nous nous référons aujourd'hui comme modèles, plus d'une s'est manifestement inspirée de ces principes.

Ce qui a été fait pour introduire dans l'enseignement l'esprit de ces prescriptions.

Nul doute qu'on ait, en tout temps, cherché à les faire effectivement pénétrer dans les écoles. Mais cet effort n'a jamais été mieux marqué qu'aujourd'hui. Toutes les réformes introduites dans l'outillage scolaire ont eu pour but de rapprocher l'enfant des réalités de la vie, en appelant son attention sur les choses qui l'entourent et en traduisant à ses yeux, sous des formes sensibles, ce qu'il voit, pour le lui rendre plus saisissable, et ce qu'il ne voit pas, pour lui en donner une idée juste. D'excellents livres de lecture de publication récente, transportent tour à tour sa pensée sur tous les objets qui forment le fond ou le cadre de son existence : la maison d'école et ses alentours, le village ou la ville, les habitations et les monuments qui les remplissent, le commerce ou l'industrie qui les fait vivre (2). Les ouvrages de nos bibliothèques scolaires ont été choisis dans les mêmes vues. Sous la forme de biographies attrayantes, comme la *Vie de Stephenson*, la *Vie d'Oberlin*, la *Vie de Franklin*, ou de monographies scientifiques, comme *les Chemins de fer*, *la Houille*, *l'Eau*, *le Savant du Foyer*, *la Basse-Cour*, l'*Histoire de l'Industrie*, l'*Histoire d'une Maison*, l'*Histoire d'une Chandelle*, ces ouvrages offrent aux enfants, avec des illustrations qui en éclairent la description, les éléments des connaissances usuelles. A ces lec-

(1) Projet de décret de septembre 1791, décret de vendémiaire an II. Cf., dans notre *Recueil de la législation de l'enseignement primaire en France*, les lois et projets de loi de 1816, 1830, 1833 et 1848.

(2) *Leçons de choses et lectures à l'usage des écoles primaires et des cours d'adultes*, par Paul Rousselot, ancien professeur agrégé de philosophie, inspecteur de l'Académie de Nancy; *Petit-Jean*, de Jeannel; *Francinet*, de Bruno; *le Ménage*, de Fabre, etc.

tures viennent s'ajouter de temps à autre, au moins pour l'élite des classes, des excursions et des promenades qui en sont le commentaire naturel. L'année dernière, pendant les congés de la Pentecôte, les meilleurs élèves du 9e arrondissement ont été conduits à Dieppe et à Rouen. A l'époque des grandes vacances, ceux des écoles du 18e arrondissement ont visité, sous la direction d'un maître et d'après un programme tracé par le maire, les monuments artistiques ou industriels de Paris et des environs de Paris. Des cours de topographie sont annexés à l'enseignement de la géographie ; les enfants vont, sur place, relever des plans, tracer des croquis à une échelle donnée ; ils se rendent compte, sur le terrain, des conditions de viabilité d'un chemin, de la pente des eaux, du mécanisme des barrages et des écluses ; nous avons pu placer à l'Exposition quelques spécimens de ces travaux, fort élémentaires, mais essentiellement pratiques. On a vu, enfin, que la place faite aux exercices manuels proprement dits, dessin linéaire et dessin d'ornement, couture pour les jeunes filles, a été, depuis quelques années, toujours s'élargissant. Sur trente-quatre heures de leçons par semaine que comporte l'ensemble des programmes, le dessin, par exemple, n'en occupe pas moins de six. Or nul ne contestera que l'étude du dessin, cette langue commune à tous les métiers, ne soit un élément fondamental de l'instruction professionnelle. Ajoutez que cet enseignement reçoit dans les cours d'adultes un large complément.

On peut donc le dire sans crainte d'être démenti par les faits : dès aujourd'hui une part considérable est attribuée, dans l'école, aux moyens de développer le sens des choses de la vie, ainsi qu'à l'éducation de l'œil et de la main, ces deux outils par excellence du travail ouvrier dans tous les genres d'industrie. Toutefois, nous ne ferons pas difficulté de le reconnaître : les programmes de l'école restant intacts, il n'est pas impossible que l'enseignement soit encore mieux approprié à la destinée des enfants qui le reçoivent, et que leurs facultés soient plus particulièrement exercées en vue de l'application qu'ils doivent en faire.

Ce qu'on peut faire de plus. Le Musée technologique formé par les élèves.

En effet, ce ne sont pas seulement les leçons de lecture qui peuvent fournir un texte solide à l'explication des premiers éléments de l'éducation professionnelle ; les exercices de langue,

de calcul, de rédaction doivent aussi servir à y intéresser l'enfant. Il suffit, pour cela, lorsque l'occasion s'en présente, — soit qu'elle se produise d'elle-même, soit qu'on la fasse naître, — d'indiquer avec précision l'origine de tels ou tels matériaux, leurs propriétés essentielles, leurs usages. Point de leçon, à proprement parler ; quelques mots simples et exacts, précédés, accompagnés ou suivis de la représentation de l'objet. Et ces objets, je voudrais que, pour la plupart, les élèves fussent chargés de les procurer eux-mêmes à la classe. Un morceau brut ou travaillé de bois, de pierre, de fer, d'étain, de plomb, la moindre étoffe de coton, de laine, de fil ou de soie, apportés de l'atelier du père ou de la mère, voilà le meilleur sujet d'explications pratiques. A l'intérêt de la chose elle-même s'ajoutera celui de sa provenance. Ce sera honorer le métier dépendant de l'objet pris en exemple, que de montrer de quels éléments cet objet se compose, comment il se traite, quelle transformation lui fait subir le travail de la main humaine, quels services la société en recueille. Ainsi peut se former, dans chaque école, de la main des enfants, une sorte de musée technologique, variable suivant les industries locales, mais tirant de cette variété même un avantage et conséquemment un attrait de plus. On encourage avec raison chez les enfants le goût des collections ; rien n'est plus propre à développer l'esprit d'observation et de méthode, l'habitude de l'activité raisonnée et utile. Le fonds que les élèves auront créé, qu'ils ne demanderont qu'à entretenir et à renouveler, le maître le complétera, le perfectionnera, l'organisera. Il n'est pas nécessaire qu'il soit bien considérable, encore moins qu'il soit savamment disposé. Ce qui importe, c'est d'en tirer parti. Franklin considérait les connaissances technologiques élémentaires comme un premier degré d'apprentissage. En réalité, ce que nous demandons ici n'est que ce qu'on appelle la leçon de choses, mais la leçon de choses à la fois très-simple et très-précise, double caractère qui lui manque trop souvent : ce qui l'a fait tomber en discrédit dans l'esprit des élèves comme dans celui des maîtres.

Les ateliers de travail manuel créés dans des écoles régionales.

Il y a plus : dans une certaine mesure, on peut directement commencer, dès l'école, l'éducation professionnelle des enfants, sans porter préjudice aux études générales. Ce qui a été fait,

sous le nom de cours de taille et d'assemblage, pour développer chez les jeunes filles le goût et l'habitude de la couture, est applicable aux garçons sous la forme d'ateliers de travail manuel. Rien n'empêche, en effet, qu'un atelier fort simple soit organisé dans un certain nombre d'écoles centrales, et que les élèves y soient exercés, en dehors des heures de la journée scolaire, au maniement des outils généraux en usage dans toutes les industries. Les garçons qui ne sont point occupés, comme les filles, au détail de la vie domestique, ont des loisirs dont leurs familles sont souvent embarrassées et que, le plus souvent, ils n'emploient pas à bien. Ce sont ces loisirs qu'on pourrait consacrer au travail manuel.

Leur caractère et le temps qui peut y être consacré.

Précisons davantage. La leçon de gymnastique qui suit la classe du soir se termine à 5 heures, et elle n'a lieu que trois fois par semaine. De 4 à 6 heures, ou de 5 à 6, les jours de gymnastique, les élèves du cours supérieur passeraient à l'atelier, par fraction de vingt, de façon que chacun en suivît les exercices quatre heures au moins par semaine. En outre, le jeudi, pendant la partie de la journée laissée disponible par le dessin, l'atelier serait ouvert en faveur de ceux dont les aptitudes seraient plus particulièrement signalées. Un contremaître suffirait, dans chaque école centrale, — les écoles étant groupées par régions comme dans les cours de coupe, — pour diriger et suivre l'enseignement. Il n'en résulterait, pour les enfants, aucun surcroît de fatigue, les exercices physiques étant une sorte de repos après le travail intellectuel. Ceux-là mêmes que leur goût ne porterait pas vers ces exercices, y trouveraient un complément d'éducation utile. Savoir se servir de ses doigts, disait J.-J. Rousseau, est une supériorité dans toutes les conditions de la vie. Quant aux autres, c'est-à-dire à la grande majorité, comme nous l'avons vu, cet enseignement ne remplacerait pas l'apprentissage assurément, mais il le préparerait. Lorsque, récemment encore, le Parlement émettait le vœu bien des fois exprimé, que l'agriculture fût introduite dans les programmes des établissements normaux, pour pénétrer de là dans les écoles primaires, on ne songeait pas, sans doute, à enseigner à l'école ce qui ne peut s'apprendre qu'à la ferme et aux champs. Il s'agissait simplement d'intéresser les enfants à la vie rurale,

et, par des lectures, des explications, des textes de devoirs bien choisis, en même temps que par quelques exercices d'horticulture et de jardinage appropriés à leurs forces, de donner, pour ainsi dire, à leur éducation agricole une première façon.

L'enseignement des notions scientifiques applicables aux usages de la vie.

Cette sage préoccupation de la destination des enfants élevés à l'école aurait en même temps pour effet de ramener l'attention des maîtres sur l'utilité des connaissances usuelles indispensables. Dans ses discours sur l'élévation morale des classes ouvrières, Channing, après avoir montré que tous les travaux de l'industrie dans les grandes villes ont un lien intime avec les applications de la mécanique et de la physique, demandait qu'on propageât le goût de ces connaissances chez les apprentis, « rien ne pouvant mieux contribuer à ennoblir un métier aux yeux de ceux qui l'exercent, que l'étude de ses rapports avec les lois de la nature. » L'enseignement de l'économie domestique et du ménage est réglementaire dans les écoles de l'Angleterre et de la Russie. En Russie, le directeur actuel du musée pédagogique, le général Kokowski, a créé tout un système d'appareils pour la démonstration des préceptes fondamentaux de l'hygiène. En un mot, il n'est pas, dans les pays étrangers, un seul programme d'enseignement primaire élémentaire où les notions scientifiques applicables aux usages de la vie n'aient leur place. Je sais bien que, si nous ne consultons que les textes de notre législation, ils ne sont pas moins riches que les autres en prescriptions de cette nature. J'ajouterai même que des efforts ont été tentés, à différentes époques, pour en faire passer l'application dans les classes. En 1836, notamment, le Comité central de la Ville de Paris avait établi, dans les écoles de garçons et de filles, un enseignement régulier de l'hygiène (1). Un

(1) Règlement *pour l'enseignement hygiénique dans les Écoles municipales, 16 avril 1836.*

Le Comité central de la Ville de Paris,

Vu l'article 1er de la loi du 28 juin 1833, qui porte, après avoir énuméré les enseignements dont se compose l'instruction primaire élémentaire ou supérieure, que, selon les besoins et les ressources des localités, elle pourra recevoir les développements qui seront jugés convenables ;

Vu le règlement du 12 novembre 1835, sur l'emploi du temps dans les écoles mutuelles, lequel règlement (art. 3) affecte, chaque jour, à l'instruction morale et religieuse une heure, dont la première demi-heure est em-

traité spécial avait été rédigé à l'usage des instituteurs, sous la direction d'Orfila. Ces leçons étaient rattachées à l'instruction morale et religieuse, et elles se faisaient sous la forme de lectures ou de dictées, expliquées et apprises par cœur. Telle est aujour-

---

ployée à des instructions qui sont données, tantôt sous forme de lecture et d'explication, tantôt sous forme d'interrogation ;

Considérant que, jusqu'à présent, il n'a été fait dans les écoles municipales aucun enseignement spécialement consacré à l'hygiène, et qu'il importe que cette lacune soit comblée, non moins dans l'intérêt national que dans l'intérêt individuel ;

Considérant qu'un tel enseignement, en même temps qu'il a pour objet la conservation de l'existence et de la santé, tend à démontrer aux élèves, autant que leur âge le comporte, l'importance physiologique et morale d'une vie régulière et des soins physiques qu'ils doivent prendre d'eux-mêmes, et que, sous tous ces rapports, il se rattache essentiellement à l'instruction morale et religieuse ;

Arrête :

Article premier. — Il sera fait, dans toutes les écoles municipales, un enseignement spécial de préceptes d'hygiène.

Art. 2. — Cet enseignement aura lieu une fois par semaine, et plus souvent si le besoin de la classe le réclame, dans la première demi-heure de l'heure consacrée à l'instruction morale et religieuse.

A cet effet, l'instituteur expliquera à toute la classe, à l'aide de raisonnements et de faits de nature à être compris des enfants, un ou plusieurs desdits préceptes d'hygiène. Après ces explications, il adressera aux élèves des questions qui auront pour but de commander leur attention et de s'assurer qu'il a été compris.

Art. 3. — Une fois par semaine, et plus souvent s'il est nécessaire, ces préceptes d'hygiène seront, suivant les procédés ordinaires de la méthode actuelle :

1° Donnés en lecture courante aux élèves des septième et huitième classes ;

2° Dictés en leçon d'écriture aux mêmes élèves ;

3° Appris par cœur au préau par les élèves des six premières classes ;

Art. 4. — Les mêmes préceptes d'hygiène seront enseignés dans les écoles simultanées pendant une demi-heure par semaine, suivant le mode indiqué dans l'article ci-dessus.

Ils seront en outre, au moins une fois par semaine, donnés en lecture courante, dictés en leçons d'écriture et appris par cœur, suivant les procédés usités dans la méthode simultanée.

Art. 5. — Le présent règlement sera imprimé et adressé, pour son exécution, aux comités locaux, aux délégués de M. le Préfet pour l'inspection des écoles, ainsi qu'aux instituteurs.

Art. 6. — M. le Préfet de la Seine est invité à ordonner qu'il soit rendu applicable aux écoles communales de filles.

Signé : ORFILA.

d'hui la multiplicité des matières d'études qu'on aurait quelque peine à introduire dans les programmes un nouvel enseignement suivi. Mais de quoi s'agit-il? De donner aux enfants l'éveil sur l'importance de ces questions, et c'est à quoi serviront, de concert avec les leçons de choses, les exercices de l'atelier et les explications qui viendront naturellement s'y joindre sur les conditions physiologiques du travail manuel. L'enseignement proprement dit de l'hygiène peut être réservé pour les classes du soir; il faut une certaine maturité d'esprit pour en recueillir tout le bénéfice. Que l'enfant contracte les habitudes d'ordre et de propreté qu'il importe de lui faire prendre; plus tard, il entrera dans l'esprit des règles qu'il aura commencé par observer; à douze ans, il suffit de lui en démontrer la nécessité et de lui en donner le goût. Il en est de même des notions de sciences. On ne peut songer à créer un cours de physique dans les classes primaires; mais est-il impossible de faire saisir aux enfants, par quelques explications sensibles, les grandes lois de la pesanteur, de la chaleur et de la lumière? On y arrive dans les pays voisins au moyen d'appareils très-élémentaires et peu coûteux. Pourquoi n'essaierions-nous pas de le faire, nous aussi, en quelques leçons, dix au plus, je suppose, lesquelles seraient prises sur les heures de l'atelier? Les occasions ne manqueraient pas au maître, dans les sujets de lecture ou de dictée, pour rappeler aux enfants les expériences faites devant eux ou par eux. Commencé à l'école, cet enseignement se continuerait, s'affermirait, se développerait dans les classes d'adultes, alors que l'enfant, devenu apprenti, joindrait au fonds des connaissances essentielles dont l'aurait muni l'école, une certaine expérience du travail et de la vie. Quelques-uns de nos cours d'adultes, celui de la rue Morand entr'autres, en ont fait l'épreuve, et des examens sérieux ont constaté, dès cette année, les résultats obtenus. L'histoire naturelle trouvera certainement aussi son contingent d'élèves parmi les apprenties des métiers de luxe : plumes, fleurs, bijoux. L'économie domestique, enfin, n'est-elle pas un corollaire des cours de comptabilité qui ont été ouverts, depuis quelques années, en faveur des femmes ? Ainsi superposées aux études fondamentales, ces études dont l'école aura, pour ainsi dire, ébauché l'idée dans l'esprit de l'enfant, compléteront l'éducation de l'école, et elles

rendront à l'apprenti le service inappréciable de le maintenir dans un régime d'application intellectuelle qui contribuera à le préserver des mauvaises suggestions de l'oisiveté du soir en même temps que des envahissements de la routine professionnelle.

Il n'est donc pas nécessaire, on le voit, de troubler l'économie des programmes de l'instruction primaire pour commencer à préparer utilement l'enfant à la vie qui l'attend aux portes de l'école. Il suffit d'employer à des exercices généraux de travail manuel le temps disponible que laisse le développement normal de ces programmes et de porter dans l'enseignement proprement dit la préoccupation constante des besoins prochains, sinon immédiats, des élèves.

Le caractère trop classique des études générales.

Notre pensée, toutefois, va plus loin encore. A notre sens, ce n'est pas sans fondement qu'on reproche à nos études primaires d'être trop classiques, au sens que la tradition attache à ce mot. Qu'il s'agisse d'histoire, de géographie ou de langue, nous nous complaisons dans les méthodes qui conviennent à une éducation de loisir. Tout ramène les classes élevées de la société à l'étude des grandes questions d'histoire et de philosophie qui constituent le développement de la civilisation humaine, et elles ont le temps de s'y livrer. Telle n'est pas la condition de ceux qui vivent du travail de leurs mains, et il semble que nous ne considérons pas assez les conditions spéciales du savoir que l'école primaire a pour objet de leur assurer, et qui doit être comme le viatique intellectuel et moral de toute leur existence. Quelques mots nous suffiront pour indiquer notre pensée.

L'étude de l'histoire nationale. La part à faire à l'instruction civique.

En Angleterre, à l'école primaire, on commence l'étude de l'histoire par l'époque contemporaine, afin de bien asseoir l'intelligence de l'enfant dans les idées du temps où il est appelé à vivre. Notre inflexible esprit de logique se refuserait à remonter ainsi le cours des faits. Nous ne savons pas procéder à rebours ; nous aimons à déduire régulièrement les causes et les conséquences. Mais, sans intervertir l'ordre naturel des choses, ne pourrait-on accorder nos habitudes de méthode avec les nécessités de direction qui s'imposent à l'éducation des classes populaires ? N'est-il pas profondément regrettable que les élèves de l'école primaire quittent les bancs, aussi bien les meilleurs que les

moins intelligents et les moins laborieux, sans avoir aucune notion des grands événements de leur siècle, et qu'alors qu'ils sont appelés à les juger, en jugeant ceux que leur suffrage doit appeler à y prendre part, ils soient réduits à ne les connaître que par les polémiques le plus souvent passionnées de la presse journalière? On a introduit l'histoire contemporaine dans l'enseignement secondaire, sans qu'il en soit résulté aucun des inconvénients de critique partiale dont s'étaient émus quelques esprits. Il ne serait pas moins utile, à ce qu'il semble, que les programmes de l'enseignement primaire comprissent quelques tableaux sommaires établissant la filiation des faits qui ont si profondément modifié, de nos jours, la société française et la société européenne. A tout le moins y aurait-il avantage à appeler surtout l'attention de l'enfant sur les siècles dont le XIX[e] siècle procède directement. C'est dans cette pensée que nos programmes marquent, comme point de départ des études du cours supérieur, le commencement de la période qu'on appelle, à bon droit, l'histoire moderne. Mais au lieu d'arriver promptement à cette période, on s'attarde aux origines, aux âges quasi héroïques de nos annales nationales, domaine justement préféré de l'érudit et du philosophe, mais où il n'est indispensable de transporter l'esprit des enfants de l'école primaire que pour leur faire saisir, par quelques traits caractéristiques, le lien qui rattache le présent au passé. Le temps manque ensuite pour insister, autant qu'il conviendrait, sur les époques plus rapprochées, dont la vie est mêlée à notre vie, comme le sang des aïeux au sang des enfants. Bien plus, tout occupé d'assurer dans la mémoire des élèves la trame générale des faits, on néglige l'explication comparative des institutions fondamentales de l'ancienne France et l'étude des grandes réformes qui ont successivement modifié notre état moral et produit la société contemporaine.

La législation française n'admet pas dans l'éducation publique ce qu'on appelle à l'étranger l'instruction civique. Le nom importe peu. Ce que le bon sens demande, c'est qu'au respect des traditions nationales, qui est la base du patriotisme éclairé, se joigne dans l'esprit des enfants arrivés, comme on dit, à l'âge de raison, la connaissance des lois générales de la vie publique de leur pays. Ce que nos élèves savent le moins, c'est ce qu'ils auraient, et pour eux et pour tout le monde, le plus d'intérêt à

savoir. Il n'est pas inutile, assurément, qu'ils aient une idée des Capitulaires de Charlemagne; mais combien n'est-il pas plus nécessaire de ne point leur laisser ignorer les principes de l'organisation sociale au sein de laquelle ils sont appelés à remplir leurs devoirs de citoyens? Il ne faut pas, sans doute, que l'enfant soit absolument étranger au régime de nos anciennes provinces; mais n'est-il pas plus indispensable encore qu'il possède une notion exacte de tout ce qui constitue actuellement la vie organique d'une commune, d'un département, de l'État? Que d'élèves pourraient, tant bien que mal, expliquer ce qu'étaient en leur temps les maires du Palais, qui seraient fort embarrassés de définir le rôle et les attributions du maire de leur arrondissement ou de leur village? Et si ces notions ne leur sont pas enseignées à l'école, comme elles peuvent l'être, comme elles le sont dans tous les pays qui nous entourent, où et comment les apprendront-ils? Hors de l'école, le travail leur laisse peu de temps pour achever de s'instruire; mais ce qui leur manque bien plus encore, c'est l'incitation à le faire. Nous voudrions déposer dans leur esprit les germes de cette utile curiosité. Quelques indications générales qui mettent l'enfant sur la voie de l'étude et de la réflexion : voilà tout ce qu'il faut à l'école primaire. Plus tard il les retrouvera dans son souvenir, et de saines lectures venant avec la raison féconder ce souvenir, cela suffira peut-être pour soustraire son jugement au mirage des théories funestes.

La géographie : l'utilité des notions de géographie industrielle.

Ce même caractère pratique, usuel, si j'ose dire, peut se retrouver dans l'enseignement de la géographie. Nos maîtres commencent à sortir des nuages de l'abstraction. On ne définit plus les accidents géographiques en l'air, on les vérifie sur la carte; on les observe même, nous l'avons vu, sur le terrain. Tel est le mouvement naturel du progrès en toute chose, qu'on en est arrivé à donner peut-être une importance relativement trop considérable à l'étude de la configuration physique du sol. Nous touchons presque sur ce point au superflu. Il est d'autant plus facile de faire la place au nécessaire. Ce que l'enfant destiné au travail professionnel a besoin de connaître avant tout, c'est la vie industrielle et commerciale des différentes régions de la France et du monde civilisé, leurs richesses naturelles, les voies de communication et de transport qui en per-

mettent l'échange. Si au moyen de collections, qu'avec un peu de goût et de zèle il est facile de réunir, l'instituteur peut placer entre les mains des élèves quelques échantillons de ces produits exotiques ou nationaux, la leçon fournira le plus attrayant en même temps que le plus solide des enseignements.

Lorsqu'il y a quelques années, des notions d'économie industrielle furent ajoutées au programme des écoles primaires supérieures, on n'était pas sans défiance. L'expérience est faite aujourd'hui et les résultats n'en sont pas douteux. « L'histoire et la géographie surtout, écrivait M. Marguerin, dans un rapport récent, ont reçu de cet enseignement un secours vraiment précieux. Toutes deux, en s'ouvrant aux faits économiques, et en se dégageant d'autant des faits sans application et sans portée, s'animent et se fécondent ; elles deviennent ainsi des sciences vivantes par excellence. Dans les relations suivies que j'ai entretenues avec les élèves sortis de nos écoles, j'ai pu remarquer que ceux qui avaient participé à ce cours montraient, en général, un esprit plus sûr, un jugement plus ferme et qu'ils étaient moins enclins à se laisser prendre aux lieux communs sonores et creux, qui passent pour des principes et ne répondent à aucune réalité. Quelques-uns, qui se sont trouvés avoir des aptitudes spéciales, ont dû à leur intelligence des faits économiques, d'obtenir, très-jeunes encore, des emplois relativement élevés dans les administrations financières. Il n'en aurait certainement pas été ainsi, si nous ne leur avions pas appris les éléments qui leur ont permis de se livrer à des études personnelles. » Nous n'avons pas besoin de le dire : les cours d'économie industrielle et ceux de législation usuelle qui en sont le commentaire, appartiennent exclusivement à l'enseignement primaire supérieur, en raison du degré de connaissance et du développement d'intelligence qu'ils supposent nécessairement. Mais il est évident qu'à l'école même, l'enfant peut être utilement préparé par l'enseignement de la géographie à l'intelligence des grands faits généraux de l'économie industrielle. Les problèmes économiques tiennent le premier rang parmi les difficultés sociales de notre temps ; et trop souvent l'ignorance, les passions, l'intérêt mal entendu en décident. N'est-ce pas donner au bon sens quelques chances de plus, que d'ouvrir de bonne heure les intelligences à ces vérités naturelles qui se dégagent d'un

enseignement raisonné de la géographie, et qui ont sur les intérêts vitaux des classes ouvrières une action si profonde. « A qui grêle sur la tête, dit un vieux proverbe, il semble que le ciel cheoit en la terre entière. » Les indications de la météorologie, recueillies aujourd'hui à la campagne comme à la ville, ont appris à plus d'un paysan que les mouvements de l'atmosphère ont leurs règles. Lorsque quelques notions très-élémentaires d'économie industrielle permettront à l'ouvrier de se rendre compte des causes tantôt locales,tantôt générales, des crises du travail, on doit espérer que, si elles ne bannissent pas absolument de son esprit toutes les chimères, elles contribueront du moins à le prévenir contre certaines illusions. Nos élèves ne sont point insensibles au sérieux attrait de ces connaissances pratiques. Parmi les adultes qui, cette année, se sont fait inscrire pour subir les examens sur les matières facultatives du certificat d'études primaires, plus d'un tiers s'étaient spécialement adonnés à l'étude de la géographie commerciale. Ce qu'ils font eux-mêmes nous indique ce que nous devons faire pour eux dès l'école. Au seul point de vue du développement général des facultés de l'enfant, combien l'enseignement ne gagnerait-il pas à chercher dans ces notions vivifiantes son principal aliment ?

L'enseignement de la langue. L'abus des exercices de grammaire.

L'étude de la langue doit aussi chercher à s'y retremper. Sur ce point, sans doute, comme sur les autres, nos méthodes sont en progrès. Aujourd'hui les exercices barbares de cacologie et de cacographie sont absolument proscrits des classes. On s'attache aux recherches étymologiques ainsi qu'à l'étude des familles de mots; et rien n'est plus propre à développer chez les enfants l'esprit d'analyse, à enrichir leur vocabulaire, à ouvrir le champ à leur pensée, à leur faciliter en même temps, sans grand appareil de science, l'application des règles fondamentales de l'orthographe usuelle. Enfin, on commence aussi à se faire une idée plus juste de la valeur éducative des devoirs d'invention et de rédaction. Toutefois, on n'a pas encore suffisamment renoncé à certains procédés scolastiques. Les études de langue sont trop subordonnées aux exercices de grammaire, ou, pour mieux dire, les exercices de pure grammaire, les exercices écrits et mécaniques d'analyse, absorbent un temps qui pourrait être beaucoup mieux utilisé. Ce qui n'est pas moins regrettable que le

temps mal employé, c'est l'impression que reçoit l'enfant d'une direction de travail qui l'égare. Son attention s'épuise sur des formules que, le plus souvent, il ne comprend pas. On ne définit plus guère les parties du discours qu'après avoir multiplié les exemples qui conduisent naturellement l'élève à trouver lui-même la définition, et c'est une première amélioration excellente; mais il faudrait l'appliquer à l'étude de la syntaxe comme aux éléments de la grammaire. Quel sens peut avoir pour l'enfant ce terme de *proposition complétive*, s'il n'a pas été exercé à compléter une pensée, et une pensée dont il ait la pleine intelligence, qui soit sienne ou devenue sienne? Le travail de l'analyse logique qui ne repose pas sur ce premier travail intérieur de l'esprit, porte absolument à vide ou à faux.

Bernardin de Saint-Pierre disait, avec plus d'agrément que de justesse « que nous n'apprenons pas plus à parler par les règles de la grammaire que nous n'apprenons à marcher par les lois de l'équilibre. » Non, il n'est pas exact que, s'il suffit de se mouvoir pour démontrer le mouvement, suivant le mot du philosophe de l'antiquité, il suffise d'ouvrir la bouche pour s'exprimer conformément aux lois du langage. Ce qui est vrai, c'est que la grammaire, telle qu'elle s'enseigne à l'école, consiste presque exclusivement dans l'art d'orthographier, et non dans l'art de parler et d'écrire, qui est pourtant, suivant la commune définition qu'on en donne, son objet propre. Dans un trop grand nombre de classes, corriger une dictée, c'est examiner successivement les formes de chaque mot, en s'aidant d'une épellation psalmodiée qui rend le travail encore plus monotone. L'enfant ne saisirait-il pas mieux les règles de ces formes si, après les avoir observées sur les exemples de la dictée, il était amené à les expliquer sur des exemples inventés par lui? La dictée nécessairement devrait être plus courte; elle n'en serait que meilleure. Ce ne sont pas les devoirs longs qui profitent, ce sont ceux qui laissent dans l'intelligence une trace durable; et rien n'intéresse et n'anime l'esprit de l'enfant, comme ces applications improvisées où se complaisent son goût naturel et son besoin d'action. Supposons, par exemple, qu'on lui fasse analyser une proposition qu'il a successivement enrichie de tous les compléments qu'elle comporte : n'est-il pas évident que les relations des divers compléments entre eux lui apparaîtront en pleine lumière? Cette lo-

gique qu'on s'efforce de lui faire tirer d'une idée, qui trop souvent lui est ou tout à fait étrangère ou peu familière, jaillira, pour ainsi dire, tout naturellement de son esprit qui l'aura créée. L'analyse s'appuiera sur le fond même des choses; elle sera un exercice de jugement en même temps qu'un exercice de grammaire ; elle apprendra à l'enfant à penser correctement, ce qui est la méthode la plus sûre de lui apprendre à parler et à écrire correctement. Nous ne demandons pas que l'on procède toujours invariablement de cette façon. Il est utile aussi d'exercer les élèves sur les conceptions d'autrui. Mais ils le sauront d'autant mieux faire qu'ils auront étudié sur eux-mêmes le mécanisme naturel et régulier de la pensée; et de cette grammaire parlée,— où l'enfant, sachant ce qu'il dit, se rend compte du même coup de la façon dont il faut le dire,— à la grammaire écrite, c'est-à-dire à la rédaction, le pas sera aisé à franchir.

En quoi l'étude de la langue peut concourir à l'éducation professionnelle.

Or, parmi les thèmes d'exercice grammatical qui peuvent être proposés aux élèves, il y a place, à côté des sujets moraux, pour la description des choses de la vie qui les entoure. Il est de règle aujourd'hui de commencer l'étude de la géographie par l'examen topographique de la classe, de l'école, de la rue avoisinante, du quartier. La classe peut aussi fournir une riche matière, pour l'étude de la langue, à des observations clairement exprimées, soit de vive voix, soit par écrit; la classe dans son ensemble d'abord, puis le mobilier de la classe : tables, bancs, cartes, papier, plume, crayon, tout ce que l'enfant voit, tout ce qu'il touche, tout ce dont il sait l'usage. Viendront ensuite, pour les filles, les objets du ménage et de la couture; pour les garçons, les outils et les instruments de l'atelier. On a coutume, dans les écoles de Suisse et d'Allemagne, de placer sous les yeux des élèves des tableaux qui représentent les différentes saisons de l'année avec les travaux qui s'y rapportent, et ces tableaux sont l'objet d'entretiens entre le maître et les élèves. Nous avons nous-mêmes des collections de ce genre dans nos classes de sourds-muets, où il est nécessaire de parler aux yeux. Elles ne sont pas indispensables ailleurs ; l'imagination peut aisément y suppléer. Le livre de M. Pélissier, *la Gymnastique de l'esprit*, qui est entre les mains de tous nos instituteurs, peut leur fournir d'excellentes indications sous ce rapport, au point de vue de la méthode, comme

au point de vue du choix des sujets. En cela, d'ailleurs, nous ne prescrivons rien qui, dès aujourd'hui, ne soit pratiqué heureusement dans quelques écoles, celles du 8[e] et du 10[e] arrondissements, par exemple. Les progrès de l'intelligence aidant, ces exemples d'applications grammaticales deviendront tout naturellement des textes de développement plus étendu, de véritables exercices de rédaction. Toute proposition exprime au sujet d'un fait, d'une idée, d'un sentiment, une cause ou un effet, un but ou un moyen, une condition ou un raisonnement. L'idée, le sentiment, le fait étant fourni à l'enfant, dans l'ordre des choses qui sont à sa portée, il suffit de le mettre en demeure de trouver la cause ou l'effet, le but ou le moyen. Que d'enseignements utiles peuvent sortir de ces exercices sur les origines, les habitudes, les avantages, les dangers de telles ou telles professions; sur les matériaux qui y sont mis en œuvre, sur les améliorations que l'humanité et la science y ont introduites pour le bien de ceux qui les exercent, sans préjudice des intérêts généraux à la conservation desquels elles participent! C'est ainsi que l'étude de la langue peut, comme les autres études générales, comme la géographie, comme l'histoire, concourir à donner à l'enfant le goût raisonné du travail auquel il est destiné, et lui en faire apprécier, par ses propres réflexions, l'utilité sociale. Ajoutez l'habitude d'un langage technique juste et sain, grâce auquel il échappera peut-être à ce jargon d'atelier qui, en déformant la langue, avilit la pensée.

La culture du sens moral.

Tel est pour nous le moyen fondamental d'approprier les études générales de l'école primaire à la destination sociale de l'enfant, sans sacrifier le caractère de ces études. Hâtons-nous cependant d'ajouter que si, en rapprochant, pour ainsi dire, l'éducation de l'école primaire des intérêts et des obligations de la vie professionnelle à laquelle sont réservés ceux qui la fréquentent, on ne la fait pas tourner à la culture du sens moral, tous ces efforts pour la préparation à la vie qu'on se propose seront frappés d'impuissance. Le P. Girard distinguait quatre éléments nécessaires à l'enseignement régulier de la langue maternelle, et il personnifiait ces éléments sous la forme de quatre maîtres travaillant à une œuvre commune : le grammairien, le logicien, l'éducateur et le littérateur. Mais, dans sa pensée, le travail des

deux premiers maîtres n'était qu'un travail de prédisposition, celui du dernier un travail de perfectionnement. L'éducateur, tel était, à ses yeux, le maître souverain, celui qu'il considérait comme l'agent essentiel du véritable développement de l'enfant. Il en est de toutes les matières de l'enseignement primaire, comme de l'enseignement de la grammaire. Il faut que l'éducateur y joue le principal rôle. Ce n'est pas seulement de l'instruction religieuse, qui a dans l'école sa place marquée par la loi et son caractère propre; c'est de toutes les matières d'études que doit sortir l'action moralisatrice. Il y a cinquante ans, alors que les moyens d'éducation étaient imparfaits et restreints, on avait coutume, dans les classes, de consacrer une heure par semaine à la lecture commentée de quelques pages de morale en action. Aujourd'hui les bibliothèques scolaires permettent de propager chez tous les enfants le goût de ces lectures fortifiantes. Les analyses qu'ils font, soit de vive voix, soit par écrit, des livres qu'ils ont lus, offrent en classe une matière abondante aux observations utiles. Les maîtres trouvent pour eux-mêmes, dans les traités de morale élémentaire de MM. Ad. Franck, Paul Janet, H. Corne, Maurice Block, qui font partie des ouvrages mis à leur disposition, un aliment substantiel, et par des extraits bien appropriés, ils peuvent en appliquer le profit à leurs élèves. Il n'est rien, dans la vie d'une école, qui ne puisse servir à cet enseignement, supérieur à tous les autres enseignements, pour peu que le maître en ait la préoccupation constante : explication des textes de lecture, choix des devoirs, attitude des enfants, fautes commises ou succès obtenus, punitions et récompenses, tout doit être une occasion de placer un conseil, de signaler un défaut, de mettre en lumière un effort méritant. Les préceptes théoriques peuvent beaucoup sans doute, pour développer le sens moral; mais c'est de l'action incessante sur la conscience et sur la volonté qu'il faut attendre le plus puissant effet. Le respect de Dieu, le sentiment des devoirs envers la patrie, l'amour des parents, le goût de la vérité et de la justice, l'effort sur soi-même, sont des vertus qu'il est facile d'exercer chez l'enfant, en le tenant toujours en éveil sur ses actions et sur les motifs qui les ont déterminées, en l'animant perpétuellement au bien. Plus on accordera à la préoccupation légitime et nécessaire de le préparer, dès l'école, au travail manuel, plus, du même

coup, le devoir s'imposera de tenir haut son cœur. Toutes les semences de savoir utile que l'instruction proprement dite peut déposer en lui, c'est à l'éducation qu'il appartient de les féconder par la vivifiante chaleur des bons sentiments. Il y a longtemps qu'un des maîtres de la morale antique l'a dit : « L'esprit des enfants n'est pas un vase que nous ayons à remplir, c'est un foyer qu'il faut échauffer. »

Ce sont là des prescriptions dont chacun trouve en soi la raison et la règle. Nos maîtres le savent et le sentent. Cet accord de l'instruction et de l'éducation n'est pas seulement pour eux un devoir, il constitue la plus sûre de leur prise sur l'esprit de l'enfant. Il leur était presque impossible, il y a dix ans, de remplir efficacement ce devoir au milieu des agglomérations d'élèves que le système de l'enseignement mutuel rassemblait sous leurs yeux plutôt qu'il ne les plaçait véritablement entre leurs mains. L'organisation actuelle leur facilite la tâche, et les perfectionnements que nous poursuivons rendront leur zèle, nous l'espérons du moins, plus efficace encore. Les enfants de nos écoles, d'ailleurs, ne cherchent point à se dérober à leur action. Ils ont généralement l'esprit curieux, l'intelligence prompte, le cœur ouvert et bon. Mais l'école ne saurait suffire à cette œuvre moralisatrice. Il y faut le concours de toutes les forces vives de la société. L'éducation primaire ne fait que préparer le développement des habitudes intellectuelles et morales auxquelles la pratique de la vie peut seule donner une direction décisive. C'est aux patrons qui reçoivent l'enfant au sortir de l'école et qui mettent à profit son travail en l'en faisant vivre lui-même, c'est à la famille, c'est à tous ceux qui exercent quelque influence par la parole, par la plume, par l'exemple, de n'oublier jamais que telle ils feront cette innombrable jeunesse, tel sera l'avenir du pays.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

OBJET DU MÉMOIRE. — Le développement de l'instruction primaire, de 1867 à 1877, à Paris et dans le département de la Seine 3

VILLE DE PARIS

I. — LA STATISTIQUE.

Importance de la statistique. — Nos bases. — Observations préliminaires. — Les résultats du dénombrement de 1866. — Les résultats de la statistique scolaire en 1867. — Les rapports entre le nombre des établissements et le nombre des élèves inscrits relativement au nombre des habitants. . . . . 7 à 10

La situation en 1877. — Les résultats du dénombrement de 1876. — Les résultats de la statistique scolaire en 1877. — Les rapports entre le nombre des établissements et le nombre des élèves inscrits, relativement au nombre des habitants . . . . 10 à 16

Comparaison, pour l'ensemble de Paris, entre la situation scolaire de 1867 et celle de 1877. — Les résultats de la comparaison pour l'ensemble de Paris. — La comparaison par arrondissement . . . . 17 à 27

Le mouvement de l'enseignement public et de l'enseignement libre, de 1867 à 1877. — L'enseignement libre.

Pages.

Le ralentissement de son développement. — Ses causes principales : 1° Le développement de l'enseignement public ; 2° L'annexion des communes suburbaines ; 3° Les opérations de voirie ; 4° Le renchérissement de la vie ; 5° Le trafic des écoles. — La prospérité relative de l'enseignement libre. — L'ensemble de la situation. — Les salles d'asile. — Les écoles. — Les encouragements accordés à l'enseignement libre. — Ses progrès de 1875 à 1877. — Le courant d'échange entre l'enseignement libre et l'enseignement public. . 28 à 36

Le développement des établissements publics. — Les améliorations accomplies de 1867 à 1877. — Les constructions nouvelles. — Leur nombre. — Leur répartition entre les vingt arrondissements. — Les établissements supprimés ou fermés. — Les établissements transférés. — Les établissements agrandis. — Le résumé de l'ensemble des opérations accomplies. — Le compte des places nouvelles . . . . 36 à 47

Le plan suivi dans les améliorations accomplies. — Le mouvement de la population générale de 1866 à 1876. — Le développement de la population d'âge scolaire. — La sphère de l'enseignement public et celle de l'enseignement libre. — Le classement des vingt arrondissements d'après l'importance relative de leur population scolaire. — Les anomalies de la statistique de quelques arrondissements. — Paris divisé par régions suivant les besoins de l'éducation primaire. — Le classement des arrondissements d'après la différence existant encore entre le nombre des places disponibles et le nombre des élèves inscrits dans les établissements publics. — L'insuffisance des améliorations accomplies. — Les salles d'asile. — Les écoles . . . . 47 à 57

La situation scolaire en 1877. — Les écoles. — Le nombre des enfants de 6 à 14 ans d'après les résultats du dénombrement de 1876. — Leur répartition entre les divers établissements d'éducation : établissements d'instruction primaire élémentaire ou supérieure ; écoles d'enseignement secondaire ; lycées et colléges. — Les résultats de cette répartition. — La proportion entre le nombre des enfants de 6 à 14 ans inscrits dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire et le nombre total des enfants de cet âge. — La part de l'enseignement primaire proprement dit. — A quelle classe d'enfants se rapporte la différence constatée. — L'importance de cette différence. — Les déductions à faire : 1° Pour les enfants élevés dans la

Pages.

famille; 2° Pour les enfants qui ne viennent que tardivement à l'école ou qui la quittent prématurément. — Le nombre définitif des enfants à l'éducation desquels il y a lieu de pourvoir. — Le nombre des places à créer. — Les places créées depuis le 1er mai 1877. — Le nombre des places existant dans les projets en cours d'exécution . . . . 58 à 69

Les salles d'asile. — L'effectif des enfants qui les fréquentent. — Le décompte à opérer. — Le nombre des enfants de 2 à 6 ans qui ne sont inscrits dans aucun établissement d'instruction public ou libre. — Le nombre des enfants que leurs familles n'envoient pas à la salle d'asile publique. — Le nombre des enfants qui ne fréquentent la salle d'asile publique qu'incomplétement. — La part à réserver à l'enseignement libre. — Le déficit réel à combler actuellement. — Les créations faites depuis 1877. — Les projets à l'étude . . . . 69 à 74

Résumé. — L'augmentation de 1867 à 1878: 1° du nombre des écoles et des salles d'asile publiques; 2° du nombre des places existant dans ces établissements. 74

II. — L'Organisation des classes.

L'enseignement mutuel à Paris. — Les causes de sa popularité sous la Restauration. — Son caractère politique. — Ses facilités pédagogiques. — Ses avantages financiers. — Le caractère moral qu'on y attachait. — Son organisation. . . . . 75 à 84

Sa valeur réelle. — La classe des moniteurs. — L'enseignement des moniteurs. — L'éducation de l'esprit; les *procédés*. — L'éducation du caractère. — L'ordre matériel. — La discipline morale. — La mesure des services rendus par l'enseignement mutuel. — La persistance dans l'application du régime de l'enseignement mutuel, malgré l'insuffisance constatée des résultats. — L'inégalité entre les écoles laïques et les écoles congréganistes. — L'organisation des écoles congréganistes. — Le régime des écoles laïques. — La situation comparée, quant au nombre des maîtres, des écoles laïques et des écoles congréganistes, au 1er octobre 1867. — La lenteur des réformes. . . . . 84 à 93

La nécessité d'une *Organisation pédagogique*. — Les cadres des classes. — La gradation des cours et la division

Pages.

des classes. — Les conditions de succès dans le système de l'enseignement simultané. — Les cadres primitifs des classes. — Les cadres actuels. — Les effectifs moyens des classes dans les différents cours. — L'augmentation du nombre des classes depuis 1867. — Les irrégularités et leur explication. — La constitution normale d'une école. — Le nouvel aménagement des classes dans les salles d'asile . . . . 93 à 99

Les améliorations du matériel scolaire et du mobilier technique. — L'importance des questions relatives au matériel scolaire. — Le matériel scolaire de l'enseignement mutuel. — La disposition régulière du matériel d'une classe. — Les améliorations accomplies. — Le mobilier technique. — Le tableau noir. — L'ameublement technique d'une classe. — Les bibliothèques et les musées scolaires. — Le magasin scolaire. . . . . 99 à 104

Le plan d'études de l'*Organisation pédagogique*.—Les principes sur lesquels il repose. – Les bases de l'organisation.— La sanction des examens.—Les programmes mensuels et les tableaux d'emploi du temps.— La constitution définitive des cadres. . . . . 104 à 106

L'enseignement des matières complémentaires. — Le dessin. — Les écoles de garçons. — La réforme des méthodes. — Les écoles de filles. — Le développement des classes centrales. — L'application des réformes. — La progression du nombre des élèves.— L'enseignement de la couture. — Les exercices de coupe et d'assemblage. — L'organisation des classes centrales de couture. — L'enseignement de la gymnastique. — Les écoles de garçons. — Les écoles de filles . . . . . . 106 à 114

II[f]. — Les Apprentis et les Adultes.

L'éducation spéciale des apprentis. — Les deux systèmes mis à l'essai. 115

L'école annexée aux ateliers d'apprentissage du boulevard de la Villette. — L'enseignement général. — L'enseignement technique. — La répartition hebdomadaire des exercices. — Le système disciplinaire. — La régularité de la fréquentation. — La tenue générale de l'école. — La progression du recrutement. — Les sorties prématurées. — La destination des promotions régulières. — Le salaire moyen des apprentis placés. — Le classement des élèves qui sont actuelle-

Pages.

ment à l'école. — La prédominance de la catégorie des ajusteurs. — La nécessité de développer l'enseignement de la petite mécanique. — La restauration et l'agrandissement de l'école . . . . 116 à 124
L'atelier annexé à l'école de la rue Tournefort. — Les programmes des exercices manuels et de l'enseignement. — Les effectifs depuis 1873 et la destination des promotions sorties. — Les salaires. — La diminution de la durée de l'apprentissage. . . . . 124 à 126
Les apprentis employés dans les ateliers et les manufactures. — Les difficultés d'application de la loi du 19 mai 1874. — L'admission à volonté dans les écoles. — Ses conséquences. — Le système des relais. — Son impuissance. — La distinction à faire entre les apprentis de 10 à 12 ans et ceux de 12 à 15 ans . . . . 126 à 128
Les apprentis de 10 à 12 ans. — L'école annexée à la fabrique. — L'école de demi-temps. — Les avantages de l'école annexée à la fabrique. — Les conditions de son organisation. — Le développement du système. — Les types qui existent à Paris. — La création des syndicats pour les ateliers de la petite industrie et les subventions municipales. — Les classes de demi-temps. — La difficulté de leur organisation dans une grande cité. — Les résultats de l'enquête de la Préfecture de Police sur le nombre des enfants employés dans les ateliers et les manufactures. — La création, à titre d'essai, de classes de demi-temps. . . . . . . 128 à 137
Les apprentis de 12 à 15 ans. — Les cours du soir. — La progression des effectifs des cours du soir, de 1867 à 1877. — La nécessité de réorganiser les cours. — Les bases de la réorganisation. — Les mesures prises pour assurer la fréquentation et le progrès des apprentis. — La répartition, entre les trois cours, des adultes et des apprentis, au mois de janvier 1878. — La proportion 0/0 des apprentis relativement aux adultes. — La proportion 0/0 des apprentis dans les effectifs des différents cours. — Le classement particulier des adultes. — La direction générale des études. . . . . 137 à 148
Les classes de dessin. — Leur importance. — L'application des réformes dans les méthodes d'enseignement. — L'augmentation du nombre des classes de dessin d'art et de dessin géométrique. — Les résultats des concours pour le professorat. — Les encouragements de l'opinion publique. — Le prix Dantan et le prix Mathieu. — Les bourses de voyage. — L'augmentation de l'effectif des élèves de 1867 à 1877. — Les progrès

Pages.

constatés dans les concours annuels. — Les classes de dessin subventionnées pour les adultes femmes. — Les résultats des concours. . . . . 148 à 153

Les cours de comptabilité pour les femmes. — L'enseignement et les examens. — Les écoles professionnelles subventionnées par la Ville. . . . . 153 à 155

IV. — Le Personnel enseignant.

L'importance du recrutement des maîtres et ses difficultés. — Les bourses entretenues à l'école normale de Versailles. — Les effets de leur suppression à partir de 1850. — Les cours normaux de M. Sarazin et de Mlle Sauvan. Les cours préparatoires au brevet de capacité créés en 1865. — Les emplois d'élèves-maîtres et d'élèves-maîtresses. — La nécessité de la création de deux Écoles normales. — Leur ouverture en 1872 et 1873. — La progression du nombre des concurrents. — La transformation de l'emploi des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses. — Le caractère des établissements normaux et la limite de leurs cadres . . . . 157 à 162

L'école et son organisation au point de vue de la discipline et de l'enseignement. — L'autorité morale des maîtres : les mesures d'ordre; les rapports des maîtres avec les enfants et avec les parents. — Les rapports des maîtres entre eux : les devoirs réciproques de la hiérarchie. — La mesure d'indépendance nécessaire aux maîtres-adjoints. — La part qui leur est propre dans l'œuvre commune. — L'autorité prépondérante de l'instituteur-directeur. — Les instituteurs non chargés de classe. — Les notes trimestrielles. . . . . . . 162 à 167

La direction de l'enseignement. — Les pratiques de la routine. — L'abus des livres. — La préparation des classes. — L'esprit des programmes. — Les ouvrages rédigés d'après les programmes. — Les moyens d'action différents suivant le degré des cours. — Les classes élémentaires de garçons dirigées par des institutrices. — Le rôle de l'institutrice suivant la loi française et d'après les législations étrangères. — Les résultats des essais entrepris. — Les encouragements des Caisses d'écoles. — Les indemnités pour les services spéciaux. — Les traitements des adjoints doyens. — Les traitements des professeurs de chant et des professeurs de dessin . . 167 à 181

V. — L'Enseignement primaire supérieur.

Pages.

Le Collége Chaptal. — Son caractère et ses programmes. — L'augmentation de l'effectif des élèves et la progression des recettes depuis 1867. — Les résultats de l'enseignement. — Les promotions sorties de 1867 à 1877. 183 à 185

L'École Turgot. — Le développement régulier de son organisation. — Son administration financière. — Ses budgets de 1840 à 1877. — Le type d'une grande école primaire supérieure; la dépense d'entretien à prévoir. — Le type d'une moyenne école. — Le plan d'extension des Écoles Turgot. — Le lien des écoles primaires élémentaires avec les écoles primaires supérieures. — Le concours des bourses et ses résultats. — Le progrès des études : le personnel et les méthodes. — Les améliorations récentes. — Les cours de perfectionnement. — Les programmes et l'esprit de ces cours. — Les voyages d'instruction pendant les vacances. — L'excursion au Havre des élèves de l'École Turgot. — L'élévation de l'échelle des traitements du personnel administratif et du personnel enseignant. — Conclusion. . . 185 à 202

VI. — Les Arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis.

Le manque des documents nécessaires pour établir la situation comparée des établissements scolaires des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, en 1867 et en 1877. — La diversité de ressources, d'intérêts et de caractère des communes des deux arrondissements. — L'ensemble de la situation des salles d'asile et des écoles publiques et libres dans les deux arrondissements en 1877. — Les seules comparaisons qu'il soit possible de faire entre la situation de 1867 et celle de 1877 : 1° Le nombre des établissements publics et libres ; les établissements libres; les établissements publics. 2° Le nombre des élèves inscrits ; les établissements libres ; les établissements publics. — Le tableau résumé de la comparaison du nombre des établissements publics et libres, et du nombre des élèves inscrits dans les établissements publics . . . . 203 à 213

Les communes qui ont participé aux améliorations

Pages.

accomplies. — Le nombre et la nature des améliorations. — L'arrondissement de Saint-Denis. — L'arrondissement de Sceaux. — La comparaison, pour les deux arrondissements réunis, entre 1867 et 1877 : 1° du nombre des établissements publics; 2° du nombre des places existant dans ces établissements . . . . . 213 à 217

La situation en 1877. — L'arrondissement de Saint-Denis. — La population d'âge scolaire et le nombre des élèves inscrits dans les établissements publics et libres. — Le nombre des places existant dans les établissements publics. — Le nombre des enfants qui seraient hors de tout établissement d'instruction. — L'inexactitude inévitable d'une situation d'ensemble. — Le compte exact des enfants âgés : 1° de 2 à 6 ans ; 2° de 6 à 14 ans, qui reçoivent l'éducation élémentaire. — Les enfants de 2 à 6 ans. Les enfants de 6 à 14 ans. — Le nombre des enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans à l'éducation desquels il y aurait lieu de pourvoir. — Le décompte à faire d'après la fréquentation réelle. — Le maximum de fréquentation dans les écoles. — Les projets de création en cours d'exécution ou à l'étude. — Les salles d'asile. — Le compte des places nouvelles . . . . . . 217 à 221

L'arrondissement de Sceaux. — La population d'âge scolaire. — Le nombre des places existant dans les établissements publics. Le nombre des enfants inscrits dans les salles d'asile et les écoles publiques libres. — Le nombre des enfants qui seraient hors de tout établissement d'éducation. — Le décompte à établir. — Le déficit qui en ressortirait dans le nombre des places pour l'ensemble de l'arrondissement. — La situation réelle. — Les écoles. — Les créations en projet. — Les salles d'asile. — Les créations de places nouvelles. 221 à 223

Les améliorations dans la direction des études. — L'enseignement mutuel dans les communes suburbaines en 1867. — L'application des prescriptions de l'*Organisation pédagogique*. — L'augmentation du nombre des classes de 1867 à 1877. — Le perfectionnement du matériel technique. — L'enseignement des matières complémentaires. — L'application de la méthode Frœbel dans les salles d'asile. — Les progrès à réaliser dans la diminution des effectifs des classes. — Les classes d'adultes. . . . . 223 à 227

VII. — La Situation de l'ensemble du département. — Les Budgets.

Pages.

La situation comparative, pour l'ensemble du département de la Seine, en 1867 et en 1877, et l'indication des ressources avec lesquelles les progrès ont été accomplis 229
Le tableau résumé de la situation comparative en 1867 et 1877. — Le nombre des élèves. — Le nombre total des établissements. — Le nombre relatif des établissements publics et des établissements libres . . . . . . 229 à 232
Les crédits consacrés aux améliorations. — Les dépenses extraordinaires de l'instruction primaire à Paris et dans le département, de 1867 à 1877. — Les dépenses extraordinaires propres à la Ville de Paris. — Les ressources affectées à ces dépenses. — Les dépenses extraordinaires afférentes aux autres communes du département. — Les ressources affectées à ces dépenses. — Les ressources communales. — Les subventions du département. Les résultats . . . . 232 à 236
L'augmentation des budgets ordinaires. — Les arrondissements suburbains. — La Ville de Paris. 236

VIII. — Les Résultats de l'enseignement.

La difficulté d'apprécier les effets immédiats de l'instruction. — L'enseignement primaire, tel qu'il est constitué à Paris, répond-il aux besoins de la population à laquelle il est destiné ? — Les documents sur lesquels repose notre enquête. . . . . 237 à 238
Les conditions de naissance et de fortune des familles qui bénéficient des dépenses faites pour la création et l'entretien des établissements publics d'enseignement primaire. — Les conditions de naissance. — Les élèves des salles d'asile et des écoles primaires élémentaires. — Les élèves des établissements d'enseignement primaire supérieur et des cours d'adultes. — Les conditions de fortune. — La proportion 0/0 des diverses professions des familles dont les enfants fréquentent les établissements d'instruction primaire. . . . . . . 238 à 241
Le résultat des dépenses faites pour la diffusion de l'instruction. — La statistique de la fréquentation. Le

Pages.

maximum des présences dans les écoles de Paris comparé au maximum des présences dans les écoles des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux. — La statistique du vagabondage. — Comment se répartissent les absences entre les trois cours. — Les cours élémentaires. — Les effets de la première éducation de salle d'asile. — Les cours supérieurs. — Les résultats des examens du certificat d'études. — La progression du nombre des candidats. — La progression du nombre des admissions. — Les résultats des compositions générales. — La répartition des élèves entre les trois cours. — Les *Ragged-Schools* en 1867. — Les agglomérations de classes. — L'instruction acquise, base du classement. — La proportion 0/0 des effectifs des cours. — L'âge moyen des élèves dans les trois cours. — La Ville de Paris. — Les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux . . . . 241 à 251

Les fruits de l'éducation reçue dans les établissements publics d'enseignement primaire élémentaire et supérieur. — La destination des élèves sortis du Collége Chaptal et des écoles primaires supérieures, de 1867 à 1877. — La profession des élèves adultes des classes supérieures de dessin. — Le complément d'éducation qu'ils viennent chercher dans ces classes . . . . . . 251 à 254

Les enfants sortis de l'école primaire proprement dite.— Leur témoignage. — Les situations qui s'y révèlent. — La direction des sentiments. — L'amour de la famille. — L'intelligence de la loi du travail. — La direction des idées. — Les enfants jugés par eux-mêmes. — Le goût de l'école. — Le choix des professions. — Les choix d'exception. — Les choix généraux. — Les garçons. — Les candidats aux bourses du Collége Chaptal et des Écoles Turgot. — Les candidats au certificat d'édudes primaires. — Les jeunes filles. — Le caractère réfléchi de ces déterminations.— Leurs rapports avec les conditions et les besoins de l'industrie parisienne. — Le groupe de l'alimentation et du vêtement. — La part des femmes dans le groupe du vêtement. — Les métiers d'aiguille.—Les salaires. — Conclusion. . . . . 254 à 263

De l'esprit des études primaires. — Les anciens préjugés contre le développement de l'instruction générale. — La justice et la nécessité de la diffusion de l'instruction primaire. — Les périls des déclassements.— Le sentiment moderne . . . . 263 à 266

De l'introduction du travail manuel dans les programmes

Pages.

de l'école. — L'extension nécessaire des programmes de l'instruction primaire. — L'objet de l'enseignement : la préparation à la vie complète. — Le danger qu'il y aurait à restreindre les études générales de l'école : 1° au point de vue de l'éducation de l'homme et du citoyen ; — 2° au point de vue de l'éducation professionnelle proprement dite ; 3° au point de vue de la durée de la fréquentation de l'école. . . . . 266 à 271

Dans quelle mesure il y a lieu de préparer l'enfant, dès l'école, aux professions manuelles. — Les prescriptions des premiers législateurs de l'instruction primaire en France. — Ce qui a été fait pour introduire dans l'enseignement l'esprit de leurs prescriptions. — Ce qu'on peut faire de plus. — Le Musée technologique formé par les élèves. — Les ateliers de travail manuel créés dans des écoles régionales. — Leur caractère et le temps qui peut y être consacré. — L'enseignement des notions scientifiques applicables aux usages de la vie. . . . . 271 à 279

Le caractère trop classique des études générales.— L'étude de l'histoire nationale. — La part à faire à l'instruction civique. — La géographie; l'utilité des notions de géographie industrielle. — L'enseignement de la langue. — L'abus des exercices de grammaire. — En quoi l'étude de la langue peut concourir à l'éducation professionnelle. — La culture du sens moral . . . . 279 à 288



IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 20, A PARIS — 17273-


U OF OTTAWA